

Rapport annuel
2011

Rapport annuel 2011

2	Rapport de gestion
100	Comptes consolidés
222	Comptes sociaux
246	Informations complémentaires

4	Profil du groupe
8	Message des présidents
12	Faits marquants
18	Déclaration de gouvernement d'entreprise
61	Informations aux actionnaires
64	Ressources humaines
68	Gestion des risques
89	Gestion du capital
93	Résultats financiers
97	Activité des métiers

Rapport de gestion

Profil du groupe

Dexia est un groupe bancaire européen qui, en 2011, a exercé ses activités principalement en Belgique, au Luxembourg, en France et en Turquie dans les domaines de la banque de détail et commerciale, de l'offre de prêts et de services au secteur public, de la gestion d'actifs et des services aux investisseurs. Dexia SA, la société mère du groupe, est une société anonyme de droit belge dont l'action est cotée sur Euronext Bruxelles et Paris et à la Bourse de Luxembourg.

Engagé depuis décembre 2008 dans un plan de restructuration validé par la Commission européenne, le groupe a considérablement réduit son profil de risque et recentré ses franchises commerciales sur ses métiers et marchés historiques. Dexia a ainsi principalement organisé son portefeuille d'activités autour de la banque de proximité, en saisissant les opportunités de croissance de la banque de détail en Turquie. Dans le domaine du *public banking*, le groupe a choisi de rester un spécialiste sélectif, rentable et reconnu, disposant d'une offre de produits diversifiée. Ce plan s'est déroulé en ligne avec les objectifs fixés jusqu'à la mi-2011.

À la suite de l'aggravation de la crise souveraine au sein de la zone euro et, plus généralement, du durcissement de l'environnement macroéconomique, Dexia a été confronté à un regain de tension sur sa liquidité au cours de l'été 2011. Dans ce contexte, le groupe a engagé, dès octobre 2011, de profondes modifications de sa structure, comprenant :

- la mise en place d'un programme de garantie temporaire de ses financements par les États belge, français et luxembourgeois ;

- la vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge, finalisée le 20 octobre 2011 ;
- un protocole d'intentions avec la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et l'État français dans le domaine du financement des collectivités locales françaises ;
- le projet de cession de certaines filiales opérationnelles du groupe, notamment Dexia Banque Internationale à Luxembourg, DenizBank, Dexia Asset Management et RBC Dexia Investor Services.

L'ensemble de ces mesures ainsi qu'une garantie définitive de liquidité feront partie d'un nouveau plan que les États se sont engagés à soumettre à la Commission européenne fin mars 2012.

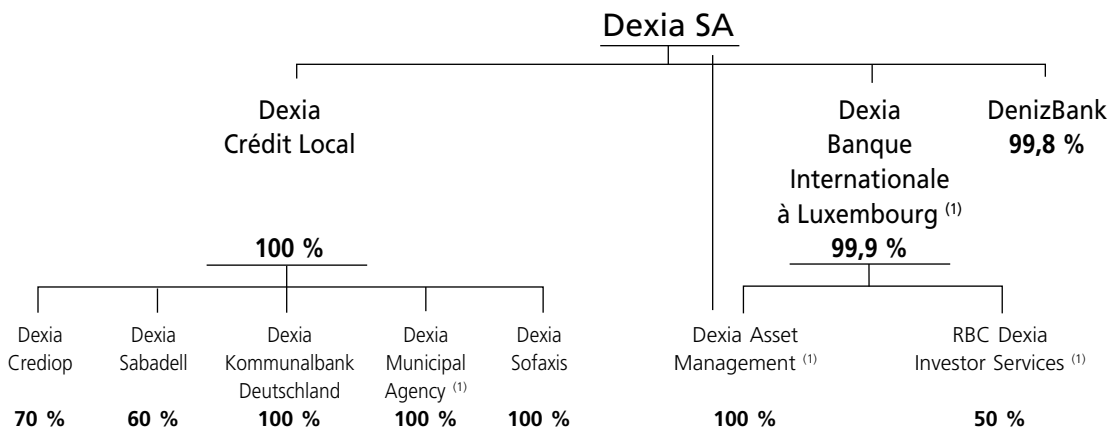
De plus amples informations sur les mesures structurelles engagées par Dexia en octobre 2011 sont fournies dans le chapitre « Faits marquants » de ce rapport annuel (pages 14-17).

La mise en œuvre de ces nouvelles mesures aura un impact important sur le profil du groupe à l'avenir. Ainsi, depuis la vente de Dexia Banque Belgique en octobre 2011, le groupe n'a plus d'activité commerciale significative en Belgique.

L'année 2012 sera rythmée par la mise en œuvre du plan de cessions, lui-même conditionné par l'approbation du nouveau plan du groupe par la Commission européenne.

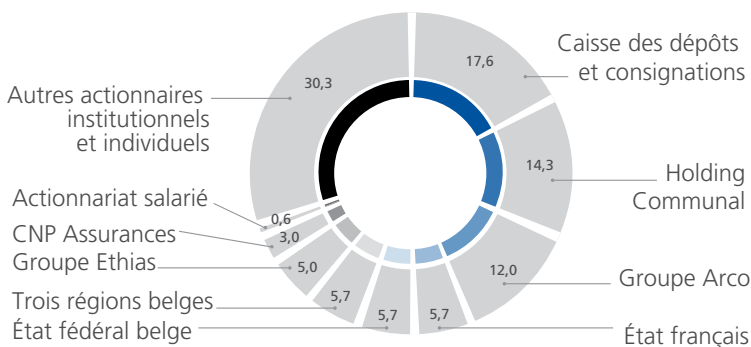
À l'issue des cessions envisagées, le périmètre du groupe Dexia sera composé des filiales internationales en charge des services au secteur public local, ainsi que d'un portefeuille d'actifs géré en extinction.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE DEXIA

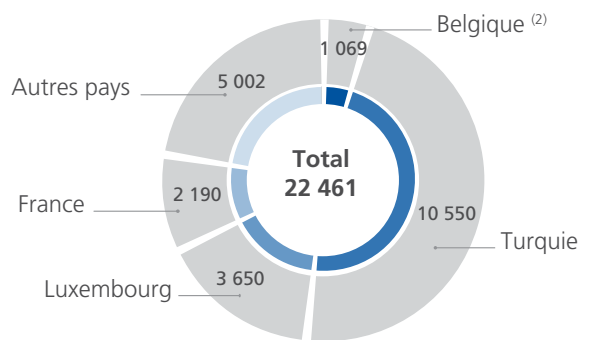


(1) Entité destinée à être cédée en 2012, selon la norme IFRS 5.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT EN % AU 31 DÉCEMBRE 2011



NOMBRE DE COLLABORATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2011 (1)



(1) Y compris RBC Dexia Investor Services.

(2) Après la vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge en octobre 2011.

RÉSULTATS (en millions d'EUR)	2005	2006	2007	2008	2009	2010 ⁽¹⁾	2011
Revenus	5 976	7 005	6 896	3 556	6 184 ⁽²⁾	5 310	(4 383)
Coûts	(3 229)	(3 474)	(3 834)	(4 119)	(3 607)	(3 703)	(1 114)
Résultat brut d'exploitation	2 747	3 531	3 062	(563)	2 577	1 607	(5 497)
Résultat net part du groupe	2 038	2 750	2 533	(3 326)	1 010	723	(11 639)
dont résultat net part du groupe des activités poursuivies	-	-	-	-	-	(231)	(6 398)

(1) En ligne avec l'application d'IFRS 5, les informations relatives aux activités abandonnées pour la période comparative ont été publiées séparément.

(2) Retraité car les provisions pour litiges juridiques étaient précédemment comptabilisées en revenus (autres résultats nets d'exploitation).

BILAN (en milliards d'EUR)	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11
Total du bilan	508,8	566,7	604,6	651,0	577,6	566,7	412,8
Prêts et créances sur la clientèle	192,4	226,5	242,6	368,8	354,0	352,3	173,6
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat et investissements financiers	198,9	223,2	257,9	141,1	115,3	96,7	43,4
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	110,4
Dettes envers la clientèle	97,7	116,2	126,7	114,7	121,0	127,1	19,4
Dettes représentées par un titre	175,7	184,7	204,0	188,1	213,1	210,5	105,3
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	116,4
Fonds propres de base	11,5	14,4	16,1	17,5	18,5	19,2	7,6

RATIOS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Coefficient d'exploitation ⁽¹⁾	54,0 %	49,6 %	55,6 %	115,8 %	58,3 % ⁽²⁾	69,7 %	n.a.
Rendement des fonds propres ⁽³⁾	20,0 %	23,1 %	17,8 %	-22,6 %	5,6 %	3,8 %	-86,9 %
Ratio des fonds propres de base (Tier 1)	10,3 %	9,8 %	9,1 %	10,6 %	12,3 %	13,1 %	7,6 %
Ratio d'adéquation du capital	10,9 %	10,3 %	9,6 %	11,8 %	14,1 %	14,7 %	10,3 %

(1) Le rapport entre les coûts et les revenus.

(2) Retraité car les provisions pour litiges juridiques étaient précédemment comptabilisées en revenus (autres résultats nets d'exploitation).

(3) Le rapport entre le résultat net part du groupe et la moyenne pondérée des fonds propres de base (après déduction du montant estimé des dividendes).

QUALITÉ DES RISQUES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Prêts et créances dépréciés sur la clientèle (en millions d'EUR)	1 473	1 359	1 218	3 535	4 808	5 554	2 534
Ratio de qualité des actifs ⁽¹⁾	0,8 %	0,6 %	0,5 %	1,0 %	1,4 %	1,6 %	1,1 %
Ratio de couverture ⁽²⁾	69,1 %	69,3 %	67,2 %	58,9 %	55,3 %	57,9 %	62,9 %

(1) Le rapport entre les prêts et créances dépréciés sur la clientèle et l'encours brut des prêts et créances sur la clientèle.

(2) Le rapport entre les provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle et les prêts et créances dépréciés sur la clientèle.

DONNÉES PAR ACTION (en EUR)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bénéfice par action ⁽¹⁾	1,87	2,38	2,08	(2,42)	0,55	0,37	(5,97)
Dividende brut	0,71	0,81	0,91	- ⁽²⁾	- ⁽³⁾	- ⁽⁴⁾	- ⁽⁵⁾
Actif net ⁽⁶⁾	9,86	11,08	12,28	9,47	10,02	9,86	3,89
Taux de distribution (en %) ⁽⁷⁾	37,9	34,3	42,0	- ⁽²⁾	- ⁽³⁾	- ⁽⁴⁾	- ⁽⁵⁾

(1) Le rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions (non dilué pour les années sous IFRS telles qu'adoptées par l'UE). Pour la période 2006-2010, le bénéfice par action a été retraité pour prendre en considération l'émission d'actions nouvelles distribuées aux actionnaires à titre gratuit (actions de bonus) et permettre ainsi la comparabilité.

(2) Aucun dividende n'a été versé pour l'exercice 2008.

(3) Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 12 mai 2010, a procédé à une augmentation de capital de EUR 352 915 394,01 par incorporation de réserves et avec l'émission de 83 927 561 actions de bonus qui ont été attribuées le 11 juin 2010 aux actionnaires au prorata de leur participation.

(4) Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 11 mai 2011 a procédé à une augmentation de capital de EUR 243 110 168,10 par incorporation de réserves et avec l'émission de 102 578 130 actions de bonus qui ont été attribuées le 14 juin 2011 aux actionnaires au prorata de leur participation.

(5) Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 9 mai 2012 de ne pas verser de dividende 2011.

(6) Le rapport entre les fonds propres de base et le nombre d'actions à la fin de la période (actions propres déduites). Pour la période 2006-2010, l'actif net a été retraité pour prendre en considération l'émission d'actions nouvelles distribuées aux actionnaires à titre gratuit (actions de bonus) et permettre ainsi la comparabilité.

(7) Le rapport entre le montant total des dividendes et le résultat net part du groupe.

NOTATIONS AU 29 FÉVRIER 2012	Long terme	Perspective	Court terme
Dexia Crédit Local			
Fitch	A+	Perspective négative	F1+
Moody's	Baa1	Sous revue en vue d'un possible abaissement	P-2
Standard & Poor's	BBB+	Sous surveillance négative	A-2
Dexia Banque Internationale à Luxembourg			
Fitch	A+	Sous surveillance négative	F1+
Moody's	Baa1	Sous revue en vue d'un possible abaissement	P-2
Standard & Poor's	A-	Sous surveillance (developing)	A-2
DenizBank			
Fitch (devises)	BBB-	Perspective stable	F3
Fitch (monnaie locale)	BBB	Sous surveillance négative	F3
Moody's (devises)	Ba3	Perspective positive	-
Moody's (monnaie locale)	Baa2	Perspective stable	P-2
Dexia Municipal Agency (obligations foncières)			
Fitch	AAA	-	-
Moody's	Aa1	Sous revue en vue d'un possible abaissement	-
Standard & Poor's	AAA	Sous surveillance négative	-
Dexia Kommunalbank Deutschland (Pfandbriefe)			
Standard & Poor's	AAA	Sous surveillance négative	-
Dexia LDG Banque (lettres de gage)			
Standard & Poor's	AAA	Sous surveillance négative	-

Message des présidents



L'année 2011 a été marquée par l'aggravation de la crise des dettes souveraines européennes. Cette dégradation sans précédent de l'environnement économique et financier de la zone euro a particulièrement affecté le groupe Dexia, encore fragile malgré les efforts que nous avons engagés depuis 2008 pour assainir sa structure financière. En octobre 2011, Dexia a perdu l'accès à la liquidité, à la suite de la mise sous surveillance de ses notations, ce qui nous a conduits à demander le soutien des États belge, français et luxembourgeois et à prendre des mesures structurelles modifiant profondément le périmètre du groupe, afin d'éviter la matérialisation d'un risque systémique.

Des déséquilibres hérités du passé

Cette crise de liquidité trouve son origine dans la stratégie suivie par le groupe jusqu'en 2008 et qui a engendré de profonds déséquilibres, notamment en termes de refinancement et de profil de risque. En effet, le groupe s'était engagé dans une forte expansion à l'international, en dehors de ses franchises historiques,

alors qu'il ne disposait pas de sources de financement locales stables et à long terme. Parallèlement, Dexia avait constitué un portefeuille obligataire principalement financé à court terme, dont la taille était très importante au regard des fonds propres du groupe, à savoir vingt-cinq fois supérieure. Enfin, sa filiale Financial Security Assurance s'était diversifiée au-delà de son activité initiale de rehaussement de crédit, entraînant une forte exposition au marché américain des subprimes et un besoin important de financement en dollars US.

Malgré une excellente notation, liée aux activités historiques du groupe réputées sans risques, Dexia souffrait de profondes fragilités et tirait en grande partie sa rentabilité de la transformation de liquidités. Le groupe a donc été heurté de plein fouet par la crise de 2008 et a dû s'appuyer sur le soutien des États. Ainsi, lorsqu'en octobre 2008, nous avons pris la tête du groupe, 43 % de son total de bilan, soit pas moins de 260 milliards d'euros, étaient financés à court terme.

Entre 2008 et mi-2011, des avancées majeures dans la mise en œuvre du plan de transformation

Sur la base de ce constat, nous nous sommes vu confier deux missions par les actionnaires : d'une part, réduire les foyers de risque qui avaient conduit le groupe à une situation de quasi-faillite et, d'autre part, consolider ses métiers cœur.

Dès les premières semaines de notre mandat, nous avons adopté des mesures d'urgence visant à assurer la survie de Dexia, à travers la mise en place d'un mécanisme de garantie des financements par les États pour résoudre la crise de liquidité que traversait le groupe. Nous nous sommes également employés à supprimer les foyers de risque les plus critiques, en cédant notamment Kommunalkredit Austria qui détenait un portefeuille de 19 milliards d'euros de CDS sur les pays d'Europe de l'Est et du Sud, et l'activité de rehaussement de crédit de Financial Security Assurance, vendue dès novembre 2008 à Assured Guaranty. Nous avons défini un plan de transformation visant à assurer le retour à la viabilité du groupe à l'horizon 2014. Ce plan a été entériné par la Commission européenne en février 2010, à l'issue de négociations avec les États.

Sa mise en œuvre a permis une forte réduction du besoin en financement à court terme, passé de 260 milliards d'euros à 96 milliards d'euros entre octobre 2008 et juin 2011. Cette baisse de 63 % de la dépendance aux financements de marché à court terme s'est appuyée sur trois leviers : l'ajustement du financement au secteur local avec les capacités de refinancement du groupe et le recentrage sur ses marchés historiques, le rééquilibrage vers des sources de financement stables, notamment via un effort exercé sur la collecte de dépôts, et la cession d'actifs non stratégiques consommateurs de liquidités.

Entre 2008 et juin 2011, les équipes dédiées ont ainsi cédé 70,3 milliards d'euros d'actifs dans un contexte de marché difficile, tout en maintenant le niveau des pertes sur cessions à un niveau très bas. En incluant les lignes de liquidité aux États-Unis, le groupe a réduit son volume d'actifs non stratégiques de 121 milliards d'euros sur la période.

Dans un contexte de grande incertitude et de volatilité de l'économie mondiale, le groupe avait d'autre part annoncé en mai 2011 l'accélération de ses cessions d'actifs non stratégiques, dont celle des actifs garantis du portefeuille Financial Products.

Nous nous sommes simultanément attachés à renforcer et développer les activités commerciales de Dexia. En Belgique, le déploiement du nouveau modèle de distribution, qui s'est accompagné d'un plan d'investissement de 350 millions d'euros, a permis un accroissement des dépôts de 20 % entre octobre 2008 et octobre 2011. En Turquie, un plan ambitieux de développement de DenizBank a été mis en œuvre avec, comme résultat, une croissance de 18 % du nombre de clients et un doublement du montant des dépôts collectés sur la même période. Enfin, Dexia a réaffirmé sa présence dans le domaine du financement au secteur local, en élargissant sa gamme de produits et son offre de services. Par ailleurs, la réduction des financements accordés par l'ensemble du secteur bancaire a entraîné un doublement du niveau de marges de l'activité.

Enfin, nous avons réduit la base de coûts du groupe de 600 millions d'euros, sans départ contraint. Cette réduction de 15 % par rapport au niveau de 2008, s'est faite à la fois grâce à des mesures d'amélioration de l'efficacité et grâce à la mise en œuvre de synergies intragroupe.

Dans le même temps, nous nous sommes attachés à rationaliser l'organisation du groupe et à en réduire le profil de risque. Nous avons doté le groupe d'outils standard et uniformes, regroupés au niveau de la société de tête, notamment pour les filières Finance et Risques. La concentration des activités de marché sur deux sites, contre quatorze en 2008, a permis un meilleur contrôle du risque de marché. La réduction du profil de risque du groupe s'est également faite par la cession des entités à risque. Le groupe s'est efforcé de réduire son exposition aux obligations d'État des pays périphériques européens. En outre, les actifs garantis du portefeuille Financial Products, qui regroupait les actifs les plus risqués conservés après la cession de Financial Security Assurance, ont été vendus à l'été 2011 en ligne avec l'objectif annoncé en mai 2011. La vente de ces actifs a ainsi permis de libérer le risque d'appel en garantie pesant sur les États belge et français qui étaient garants de cette partie du portefeuille.

À la fin juin 2011, le groupe était en ligne avec les conditions imposées par la Commission européenne, et en avance sur plusieurs volets du plan, tels que le volume d'actifs cédés.

Octobre 2011 : la dégradation de l'environnement rend nécessaire une évolution de la stratégie engagée depuis 2008

L'aggravation de la crise des dettes souveraines européennes à partir du second semestre 2011 a lourdement impacté le groupe Dexia. La succession d'actions de notations initiée en février 2011 a engendré une perte de financements non sécurisés de 38 milliards d'euros, alors que les besoins demeuraient élevés, malgré les efforts de réduction entrepris depuis 2008.

Confrontés à une nouvelle crise de liquidité à la suite de la mise sous surveillance négative de notre notation par Moody's le 3 octobre 2011, nous avons annoncé le 9 octobre 2011 des mesures structurelles de nature à modifier profondément le périmètre du groupe, dans un souci de préservation des activités commerciales. En outre, compte tenu de la taille du groupe et du niveau de ses expositions hors bilan, il était prioritaire d'éviter la réalisation d'un risque systémique, qui aurait pu déséquilibrer l'ensemble du secteur bancaire européen. Ces mesures incluent, d'une part, l'engagement des États d'octroyer au groupe une garantie de liquidité de 90 milliards d'euros lui permettant de se refinancer et, d'autre part, la cession d'entités opérationnelles.

Dans une situation d'urgence et dans le but de préserver la franchise de Dexia Banque Belgique, nous avons accepté l'offre de rachat formulée par l'État belge pour 4 milliards d'euros. Afin de répondre aux besoins de financement des collectivités locales en France, nous avons conclu un accord de partenariat avec l'État français, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale, qui prévoit la création d'un nouvel établissement de crédit à qui sera cédée Dexia Municipal Agency. Nous poursuivons par ailleurs les négociations avec Precision Capital et le grand-duché du Luxembourg et avons d'ores et déjà signé un accord liant prévoyant les termes de la cession de Dexia Banque Internationale à Luxembourg. Enfin, nous avons engagé le processus de vente des autres entités opérationnelles – RBC Dexia Investor Services, Dexia Asset Management et DenizBank – amenées à quitter le périmètre du groupe Dexia. Dans la mise en place de ces mesures, la préservation de l'emploi demeure pour nous un objectif prioritaire.

Les cessions réalisées, comme celles à venir, restent soumises à l'accord de la Commission européenne. Dans l'attente de l'examen du plan définitif présenté par les États le 21 mars 2012, la Commission européenne a d'ores et déjà autorisé un mécanisme de garantie temporaire portant sur 45 milliards d'euros.

Résultats 2011

La perte nette de 11,6 milliards d'euros enregistrée pour l'exercice 2011 s'explique par différents éléments non récurrents survenus en cours d'année et essentiellement liés à la crise souveraine, d'une part, et aux cessions, d'autre part. En particulier, la perte sur la vente de Dexia Banque Belgique qui s'élève à 4,2 milliards d'euros et la perte attendue sur la cession de Dexia Municipal Agency qui devrait atteindre environ 1 milliard d'euros. Le provisionnement sur les obligations souveraines grecques et les expositions assimilées représente 3,4 milliards d'euros, tandis que les pertes sur les cessions d'actifs, incluant la vente des actifs garantis du portefeuille Financial Products, sont de 2,6 milliards d'euros.

Les actionnaires continuent ainsi de supporter les conséquences des déséquilibres hérités du passé : risque lié au portefeuille obligataire qui s'est matérialisé via le provisionnement sur les obligations souveraines grecques et les pertes sur les cessions d'actifs et à une trop forte dépendance au financement court terme. Compte tenu des pertes enregistrées en 2011, nous proposerons à l'assemblée générale de ne pas verser de dividende au titre de l'année 2011. Nous avons de même annoncé qu'aucune rémunération variable au titre de l'année 2011 ne serait payée aux membres des équipes de direction de Dexia SA et de ses filiales. Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et rémunérations a accepté

la proposition du comité de direction et a décidé de faire usage de la possibilité de réduire a posteriori les parties différées de la rémunération variable. En conséquence, il a été décidé de ne pas octroyer les rémunérations différées de 2009 et de 2010 dues en 2012.

La perte nette enregistrée pour l'exercice 2011 a pu être absorbée grâce à la solvabilité solide dont disposait le groupe jusqu'au mois de juin 2011 ; le ratio des fonds propres de base (Tier 1) du groupe était ainsi passé de 10,6 % fin décembre 2008 à 13,4 % fin mars 2011. Fin décembre 2011, les ratios de solvabilité du groupe s'établissent à 7,6 % pour le ratio des fonds propres de base (Tier 1) et à 6,4 % pour le ratio des fonds propres durs (Core Tier 1).

Une modification en profondeur du périmètre du groupe


2012 constituera une année de transition pour le groupe Dexia, durant laquelle les cessions envisagées devraient être finalisées et le schéma de refinancement du secteur local français mis en œuvre. L'ensemble de ces mesures structurelles sera inclus dans le plan qui sera soumis par les États à l'approbation de la Commission européenne.

Le groupe résiduel sera en charge de la gestion et de la restructuration des actifs existants, de la gestion des entités internationales de Dexia Crédit Local et de la continuité de gestion des actifs de la Legacy Division. Dans le cadre de la présentation des résultats annuels 2011 du groupe Dexia, nous avons attiré l'attention sur le fait que la mise en œuvre jusqu'à son terme de la restructuration du groupe repose sur un certain nombre de conditions. En particulier, cela suppose la validation par la Commission européenne du plan qui lui sera soumis par les États, incluant l'obtention d'une garantie des États à hauteur de 90 milliards d'euros, couvrant les besoins de financement du groupe à terme. La rémunération de cette garantie à charge du groupe Dexia est supposée suffisamment faible pour permettre de mener à son terme la restructuration du groupe. En tout état de cause, il est hautement probable que toute éventuelle amélioration de la situation financière de Dexia SA bénéficiera en premier lieu et principalement aux États garants, afin de tenir compte du risque qu'ils portent.

Nous avons conscience que cette restructuration est source d'inquiétude pour les collaborateurs. Nous tenons à les remercier de leur engagement au service du groupe et rappelons notre engagement à trouver des solutions privilégiant la préservation de leur emploi. Les progrès accomplis par le groupe dans la réalisation du plan de transformation depuis trois ans n'auraient pas été possibles sans leur mobilisation exceptionnelle. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux actionnaires, pour le soutien qu'ils nous ont apporté. Ils nous ont permis de conduire cette restructuration et d'éviter la matérialisation d'un risque systémique lourd pour le système bancaire européen.

Enfin, nous souhaitons également remercier l'ensemble des clients du groupe de la confiance qu'ils nous accordent dans la phase difficile que traverse Dexia.

Depuis notre nomination le 7 octobre 2008, nos priorités sont demeurées les mêmes : réduire le risque systémique du groupe, défendre et développer les franchises commerciales pour assurer le meilleur service aux clients et protéger au maximum les collaborateurs.



Jean-Luc Dehaene
Président du conseil d'administration



Pierre Mariani
Administrateur délégué

Faits marquants

Plan de transformation 2008-2011

Jusqu'en 2008, Dexia a mis en œuvre une stratégie d'expansion caractérisée par :

- un développement géographique rapide de son métier Public and Wholesale Banking en dehors de ses marchés d'origine ;
- la constitution d'un large portefeuille obligataire d'investissement, financé majoritairement à court terme ;
- une activité de rehaussement de crédit aux États-Unis, via sa filiale Financial Security Assurance, exposant le groupe au risque du marché américain.

La crise financière de 2008 a mis en exergue les déséquilibres de cette stratégie et a très sévèrement heurté le groupe. Arrivé en octobre 2008, le nouveau management s'est vu assigner deux objectifs principaux sous l'impulsion des États : réduire les foyers de risques ayant conduit Dexia à une situation critique et consolider ses métiers historiques, en particulier la banque de détail en Belgique et au Luxembourg et le financement du secteur public en Belgique et en France. Ces deux objectifs ont donc constitué le cœur du plan de transformation déployé entre octobre 2008 et octobre 2011, plan entériné par la Commission européenne dans sa décision du 26 février 2010.

Réduction du profil de risque

Le management s'est rapidement employé à supprimer les foyers de risques les plus critiques, à travers la cession des activités aux États-Unis et en Europe de l'Est. Une réduction systématique du profil de risque du groupe a ensuite été appliquée dans le cadre du plan de transformation autour de trois axes : la réduction du bilan, la réduction du besoin de financement à court terme ainsi que le redimensionnement des activités de trading.

Réduction du bilan

Entre 2008 et mi-2011, le bilan du groupe est passé de EUR 651 milliards à EUR 518 milliards, soit une baisse de 20 % sous l'effet combiné de la cession d'entités et d'actifs financiers non stratégiques et d'une politique de financement du secteur public local plus sélective.

Cessions d'entités

La cession des activités d'assurance de Financial Security Assurance et de KommunalKredit Austria a été mise en œuvre dès la fin 2008.

En 2009 et 2010, Dexia a également cédé ses participations dans Crédit du Nord, Dexia Épargne Pension, AdInfo et SPE ainsi que les actions Assured Guaranty, que le groupe détenait à la suite de la vente de Financial Security Assurance.

Les cessions se sont poursuivies dans la première moitié de 2011, en avance sur le calendrier fixé avec la Commission européenne.

Le 31 mars 2011, Dexia a finalisé la vente de sa participation de 88,71 % dans Dexia banka Slovensko. Cette opération s'inscrit dans le cadre des engagements pris envers la Commission européenne, qui prévoyait la cession de cette entité avant le 31 octobre 2012.

En octobre 2011, le groupe a finalisé la vente de DenizEmeklilik, la filiale d'assurance vie et retraite de DenizBank en Turquie, à MetLife, après obtention de toutes les approbations réglementaires. Un contrat d'exclusivité de 15 ans pour la distribution des produits d'assurance vie, pension, accident vie privée et perte d'emploi de MetLife via le réseau d'agences de DenizBank est également entré en vigueur.

La clôture de cette transaction fait suite à l'accord passé avec MetLife et annoncé le 27 juin 2011. Elle s'inscrit dans le cadre de l'accord avec la Commission européenne qui prévoyait la cession de DenizEmeklilik au plus tard le 31 octobre 2012.

Un contrat d'exclusivité de 15 ans a par ailleurs été conclu avec Axa pour la distribution de produits d'assurance non vie via le réseau d'agences de DenizBank. Il est entré en vigueur le 26 septembre 2011 à la suite de l'accord annoncé le 7 juillet 2011.

La cession de DenizEmeklilik a généré une plus-value de EUR 135 millions avant impôts. Les bénéfices attendus des contrats d'exclusivité conclus avec MetLife et Axa pour la distribution de leurs produits d'assurance via le réseau de DenizBank seront étalés sur 15 ans.

Réduction du portefeuille d'actifs financiers non stratégiques

Dès la fin 2008, Dexia a placé son portefeuille obligataire (EUR 158 milliards fin 2008) en extinction et s'est attelé à le réduire via un programme volontariste de cessions. Le portefeuille Financial Products, qui n'était pas inclus dans le périmètre de la vente de Financial Security Assurance (EUR 13 milliards fin 2008) a également été placé en extinction ainsi que certains prêts non stratégiques au secteur public local (EUR 28 milliards fin 2008) et les lignes de liquidité hors bilan aux États-Unis.

Entre fin 2008 et juin 2011, les actifs financiers non stratégiques ont été réduits de 47 %, soit EUR 121 milliards (incluant les lignes de liquidité hors bilan). Sur la même période, EUR 70,3 milliards d'actifs ont été vendus, à un taux de perte moyen de 1 % de la valeur nominale et le groupe a géré de façon proactive la réduction du stock de lignes de liquidité aux États-Unis, le portant à USD 4,4 milliards le 2 février 2012.

Dans le cadre de l'accélération de la cession des actifs non stratégiques du groupe annoncée en mai 2011, Dexia a également vendu les actifs garantis du portefeuille Financial Products (voir section « Accélération de la cession d'actifs non stratégiques en mai 2011 » ci-après).

Réduction du besoin de financement à court terme

En parallèle avec la mise en place d'un mécanisme de garantie des financements par les États le 9 octobre 2008, le recours aux financements à court terme a été rapidement réduit via trois leviers :

- la forte réduction de l'activité de prêts aux collectivités locales, qui a été alignée sur la capacité d'émission d'obligations sécurisées (*covered bonds*) du groupe ;
- la cession accélérée d'actifs non stratégiques financés en majorité à court terme ;
- le renforcement des franchises commerciales du groupe afin d'augmenter les sources de financement stables telles que les dépôts de la clientèle.

Entre la fin octobre 2008 et la fin juin 2011, les financements à court terme ont diminué de EUR 260 milliards à EUR 96 milliards, soit une réduction de 63 % du gap de liquidité. Le déséquilibre de la structure financière du groupe a également été réduit, 19 % du total du bilan étant alors financés à court terme, contre 43 % fin octobre 2008.

Redimensionnement des activités de trading

Dès fin 2008, les activités de trading pour compte propre ont été arrêtées et les limites de VaR pour les autres activités de trading ont été réduites de moitié. Par ailleurs, les activités de trading qui étaient dispersées au sein du groupe ont été centralisées au niveau de deux plateformes de marché à Bruxelles (trading, trésorerie centrale) et Dublin (gestion des portefeuilles en run-off).

Consolidation et redéploiement des franchises commerciales

Dans le cadre du plan de transformation, le groupe a recentré ses activités sur ses métiers historiques, le financement du secteur public local et la banque de détail et commerciale, et sur ses marchés principaux, la France, la Belgique, le Luxembourg, la Turquie, l'Italie et l'Espagne.

Ce recentrage s'est accompagné d'un plan de développement et de consolidation des franchises commerciales.

Au sein de la banque de détail en Belgique, un plan d'investissement de EUR 350 millions a accompagné la mise en œuvre d'un nouveau modèle de distribution qui a permis de rénover les agences, de développer les services internet et d'accroître le niveau de qualification du personnel. Fin juin 2011, ce nouveau modèle de distribution était déployé dans 370 agences. Entre fin décembre 2008 et fin juin 2011, portés par l'amélioration du dispositif de relation clientèle, les dépôts ont progressé de 19 %, soit une hausse de EUR 12 milliards.

L'activité de banque de détail en Turquie, réservoir de croissance du groupe, a été développée de façon significative grâce à un plan d'investissement ambitieux. Entre fin 2008 et fin 2011, 188 nouvelles agences ont été ouvertes, témoignant d'un taux de croissance du réseau sensiblement supérieur

à celui de la moyenne du marché. Plus de 1,9 million de nouveaux clients ont été acquis par la banque et les dépôts ont augmenté d'environ TRY 15 milliards.

Le métier de financement des collectivités locales a été recentré sur ses marchés historiques (Belgique et France principalement), où les marges s'inscrivent en augmentation et l'offre de produits à valeur ajoutée a été élargie. Dans un contexte de raréfaction de la liquidité à long terme, la production a été plus sélective et s'est affichée en baisse d'environ 80 % entre 2008 et 2009.

Réduction des coûts

Un programme de réduction de 15 % de la base de coûts, à savoir EUR 600 millions, a été initié en 2008, fondé sur des gains de productivité, la simplification des fonctions opérationnelles et l'industrialisation de certaines activités. Ce programme de réduction, mené sans départ contraint, a permis de restaurer la compétitivité des activités commerciales, tout en dégageant les marges de manœuvre financières indispensables à la conduite du plan de transformation.

Accélération de la cession d'actifs non stratégiques en mai 2011

Dans un contexte macroéconomique demeurant extrêmement difficile, notamment au sein de la zone euro, le conseil d'administration de Dexia a décidé, le 27 mai 2011, d'accélérer le rythme de cession des actifs non stratégiques afin d'alléger le poids de la Legacy Division, d'améliorer la liquidité et d'accroître la rentabilité récurrente du groupe tout en donnant une plus grande visibilité aux franchises commerciales.

Cette décision s'est traduite par un impact financier négatif de EUR 3 673 millions sur le compte de résultats du 2^e trimestre du groupe, ventilé de la manière suivante :

- une perte de EUR 1 928 millions sur la cession des EUR 6,4 milliards d'actifs garantis du portefeuille Financial Products. Ces actifs ont été, pour l'essentiel, cédés directement à des investisseurs finaux afin de garantir la meilleure exécution possible ;
- un ajustement à la valeur de marché d'autres prêts et obligations non stratégiques de la Legacy Division destinés à être cédés, d'une valeur nominale de EUR 17,6 milliards (EUR 14,8 milliards en excluant Dexia Banque Belgique), représentant un impact négatif de EUR 1 745 millions (EUR 1 487 millions en excluant Dexia Banque Belgique).

Outre les actifs garantis du portefeuille Financial Products mentionnés ci-dessus, le groupe a vendu un total de EUR 18,2 milliards d'actifs en 2011. Ces cessions ont eu lieu principalement durant la première partie de l'année.

La mise en œuvre des cessions d'entités actées par le groupe en octobre (voir ci-dessous) devrait lui permettre de dépasser son objectif de réduction de taille du bilan et, par conséquent, de ralentir le rythme des cessions d'actifs non stratégiques à l'avenir. Le groupe a donc décidé, conformément aux règles comptables, de reclasser les actifs non cédés dans leur

catégorie comptable d'origine, ce qui l'a conduit à annuler l'ajustement de valeur effectué en juin⁽¹⁾. Sur l'ensemble de l'année, ces écritures conduisent à un ajustement net de valeur de EUR -252 millions après reprise de EUR 1 235 millions.

De plus amples informations sur les cessions d'actifs sont fournies dans la section « Legacy Portfolio Management Division » (pages 98-99) de ce rapport annuel.

Aggravation de la crise de la dette souveraine, tensions sur la liquidité et adoption de nouvelles mesures structurelles en octobre 2011

L'aggravation de la crise de la dette souveraine, au début de l'été 2011, a marqué une rupture pour le groupe Dexia. En effet, en dépit des progrès réalisés dans la mise en œuvre de son plan de transformation, Dexia a été soumis à un regain de tension sur sa liquidité, ce qui l'a conduit à décider et mettre en œuvre une nouvelle série de mesures structurelles de manière rapide et résolue.

Aggravation de la crise de la dette souveraine et dépréciation sur l'exposition à la Grèce

Au sein de la zone euro, la crise de la dette souveraine, qui s'est amplifiée durant l'été, a très fortement impacté le groupe. En effet, Dexia est le premier financier du secteur public local dans la zone euro, et ses expositions souveraines, hier considérées comme sans risque, sont significatives – notamment en Italie, en Grèce et au Portugal.

Le premier plan de sauvetage de la Grèce s'est avéré insuffisant pour permettre un retour à davantage de sérénité sur les marchés. Il a donc été suivi par l'annonce d'un deuxième plan de soutien, impliquant une large décote sur les titres souverains grecs détenus par les créanciers privés. Ce second plan, auquel Dexia a souscrit pour l'ensemble des titres qu'il détenait alors, a été mis en œuvre avec succès durant la première quinzaine du mois de mars 2012.

Dans ce contexte, Dexia a comptabilisé en 2011 une dépréciation totale de EUR 2,4 milliards sur ses obligations d'État grecques et son exposition assimilée, ce qui représente une décote de 75 % sur les EUR 3,2 milliards d'exposition nominale du groupe au 31 décembre 2011.

Dexia a également déprécié EUR 1 milliard au titre de la réévaluation de couverture de taux d'intérêt de dérivés comptabilisés en couverture de juste valeur et en couverture de flux de trésorerie. Les incertitudes pesant sur les flux de trésorerie escomptés des obligations couvertes ont en effet conduit à une inefficience des couvertures comptables et à une dépréciation de 100 % de la valeur de ces instruments de couverture. La dépréciation totale liée à l'exposition de Dexia à la Grèce s'élève donc à EUR 3,4 milliards pour l'ensemble de l'année 2011.

De plus amples informations sur les expositions souveraines de Dexia sont fournies dans le chapitre « Gestion des risques » (page 76) de ce rapport annuel.

Accroissement des tensions sur la liquidité du groupe

L'amélioration de la structure financière du groupe Dexia et la réduction de son besoin de liquidité ont constitué l'un des objectifs prioritaires du plan de transformation engagé en 2008. À partir de mi-2011, l'approfondissement de la crise souveraine au sein de la zone euro et la défiance accrue vis-à-vis des institutions financières ont toutefois sévèrement détérioré la situation de liquidité du groupe au travers de chocs successifs :

- en premier lieu, la mise sous revue avec perspective d'abaissement des notations des principales entités opérationnelles du groupe au cours des mois de mars (Moody's) et mai 2011 (S & P) a conduit à une réduction de plus de EUR 22 milliards du financement non sécurisé du groupe entre fin avril et fin juin 2011. Le financement en dollar US a été impacté en premier lieu et Dexia a géré les tensions induites via l'exécution rapide de swaps de change ;
- la confirmation de la notation à court terme par S&P début juillet 2011 n'a toutefois pas permis de retrouver un accès aux financements non sécurisés compte tenu de l'aggravation concomitante de la crise des dettes souveraines européennes. L'indécision entourant le plan de sauvetage de la Grèce et les tensions induites sur la dette d'autres souverains européens ont en effet conduit à une forte défiance des investisseurs, en particulier américains. La confiance accordée à la signature Dexia, premier financier du secteur public, a été profondément altérée compte tenu de l'exposition souveraine du groupe, ce qui a conduit à la perte de EUR 6 milliards supplémentaires de financements non sécurisés entre fin juin et fin septembre 2011 ;

- ce creusement du besoin de liquidité à court terme a été aggravé par la baisse importante des taux d'intérêt, qui s'est accompagnée d'une augmentation de plus de EUR 15 milliards du montant de collatéral à verser aux contreparties de dérivés du groupe entre fin juin et fin décembre, dans un contexte de raréfaction de la liquidité ;

- enfin, le 3 octobre 2011, la mise sous surveillance des notations à long et court terme communiquée par Moody's a accéléré la perte des financements interbancaires non sécurisés du groupe (EUR 9 milliards supplémentaires perdus) et érodé la confiance des clients particuliers en Belgique et au Luxembourg, entraînant une fuite des dépôts à hauteur d'environ EUR 7 milliards entre fin septembre et fin octobre 2011.

Cette succession d'événements a conduit à des tensions sévères sur la liquidité du groupe qui, à partir du mois d'octobre 2011, a perdu l'accès au marché du financement non sécurisé.

De plus amples informations sur la position de liquidité de Dexia sont fournies dans le chapitre « Gestion des risques » (pages 79-81) de ce rapport annuel.

(1) À l'exception de la valeur résiduelle de la « réserve de valeur gelée » des titres reclassés en prêts.

Adoption de nouvelles mesures structurelles

Afin d'éviter une dégradation continue de sa situation de liquidité et de protéger ses franchises commerciales, le groupe a très rapidement annoncé une série de mesures impactant profondément sa structure, détaillées ci-après.

Cession de Dexia Banque Belgique à l'État belge

Compte tenu des risques induits par la situation du groupe Dexia sur la franchise commerciale de Dexia Banque Belgique et considérant le caractère systémique de cet établissement pour le système financier belge, l'État belge a proposé le 9 octobre 2011 de racheter la participation de Dexia dans Dexia Banque Belgique.

Le conseil d'administration de Dexia SA a approuvé cette offre, et la cession de 100 % des actions de Dexia Banque Belgique à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, agissant pour le compte de l'État belge, a été finalisée le 20 octobre 2011 pour un montant de EUR 4 milliards et s'est traduite par une perte de EUR 4,2 milliards enregistrée dans les comptes du groupe Dexia. Le produit de la vente a principalement été affecté par Dexia SA au remboursement anticipé de prêts accordés par Dexia Banque Belgique à Dexia SA et à Dexia Crédit Local conformément aux engagements pris par le groupe.

Depuis le 20 octobre 2011, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), agissant pour le compte de l'État belge, détient 100 % des actions de Dexia Banque Belgique.

La convention de cession a porté sur l'ensemble des actifs, passifs, filiales et participations de Dexia Banque Belgique, à l'exception de sa participation de 49 % dans Dexia Asset Management, laquelle a été transférée à Dexia SA le 20 octobre 2011. Les relations commerciales et opérationnelles entre Dexia Banque Belgique et Dexia Asset Management se sont néanmoins poursuivies.

Sur la base des chiffres estimés au 30 septembre 2011, cette cession a eu pour effet, pour le groupe Dexia :

- de réduire la taille du bilan de EUR 150 milliards;
- d'améliorer les gains ou pertes latents ou différés (*Other comprehensive income* – OCI) de EUR 3,1 milliards, dont EUR 2 milliards pour la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente;
- de réduire les risques pondérés de EUR 45 milliards;
- de réduire le gap de liquidité à court terme de EUR 16 milliards;
- de réduire l'exposition maximale au risque de crédit (MCRE) des obligations d'État sur certains pays européens et le portefeuille obligataire en run-off de respectivement EUR 8,8 milliards et EUR 19,8 milliards.

Les accords de refinancement intragroupe octroyés par Dexia Banque Belgique aux autres entités du groupe ont été maintenus et sont réduits graduellement selon des principes établis dans la convention de cession. Le financement constitue l'un des éléments clés supervisés par un comité de transition afin de garantir un dénouement progressif des liens fonctionnels étroits existant entre Dexia Banque Belgique et le reste du groupe.

Depuis octobre 2011, les financements octroyés par Dexia Banque Belgique font l'objet d'un remboursement progressif. La partie non sécurisée de ces financements a été entièrement remboursée à fin février 2012.

Protocole d'intentions entre Dexia, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et l'État français

Dans la continuité du protocole de négociation finalisé le 20 octobre 2011 et de l'accord de principe conclu le 10 février 2012 entre Dexia, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et l'État français afin de pérenniser le financement du secteur public local en France, un protocole d'intentions a été validé par le conseil d'administration de Dexia le 15 mars 2012 et signé par toutes les parties.

Le schéma retenu s'articule autour de deux axes :

- la mise en place d'une coentreprise, détenue respectivement à 65 % et 35 % par La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, qui commercialisera des financements nouveaux au bénéfice des collectivités locales françaises;
- la création d'un nouvel établissement de crédit détenu par l'État français (31,7 %), la Caisse des Dépôts (31,7 %), Dexia Crédit Local (31,7 %) et La Banque Postale (4,9 %). Ce nouvel établissement de crédit sera la maison mère de Dexia Municipal Agency, société de crédit foncier et, aujourd'hui, filiale de Dexia Crédit Local, dédiée au financement du secteur public local, qu'il détiendra à 100 % et dont il assurera la gestion. Il gèrera également la plate-forme industrielle au service de Dexia Municipal Agency et de certaines activités de la coentreprise et du groupe Dexia. Les prêts éligibles octroyés par la coentreprise seront refinancés par Dexia Municipal Agency.

En transférant dans le nouvel établissement de crédit les moyens et le personnel nécessaires à la gestion de Dexia Municipal Agency, le schéma envisagé permet de préserver l'unité de l'outil industriel historique de Dexia Crédit Local et de pérenniser ses compétences et son savoir-faire.

Dexia Crédit Local conservera une activité à destination du secteur public local, notamment au travers de ses filiales de services financiers. Dexia assurera par ailleurs la gestion de ses portefeuilles résiduels (Legacy) ainsi que la gestion de ses filiales commerciales internationales.

Il est prévu que Dexia fournisse à Dexia Municipal Agency, d'une part, des garanties portant sur un portefeuille de EUR 10 milliards de prêts structurés conclus avec des collectivités locales françaises et, d'autre part, une garantie en cas de pertes allant au-delà de 10 points de base sur le total de l'encours, soit plus de dix fois le niveau de perte historique de Dexia Municipal Agency. En outre, Dexia bénéficiera, sous réserve que celle-ci soit préalablement approuvée par la Commission européenne, d'une contre-garantie de l'État français sur ce même portefeuille de prêts structurés à hauteur de 70 % des pertes excédant EUR 500 millions.

Le prix de cession pour 100 % de Dexia Municipal Agency est de EUR 380 millions (sous réserve des ajustements précédant le closing), ce qui engendrera une perte de l'ordre de EUR 1 milliard pour le groupe Dexia. Une clause de révision de prix, après trois ans à la hausse comme à la baisse, et assortie d'une limite, est par ailleurs prévue. Aucune cession préalable d'actifs du bilan de Dexia Municipal Agency n'est requise avant la vente de l'entité.

Le protocole d'intentions prévoit que La Banque Postale bénéficie d'options d'achat portant sur la totalité de la participation de Dexia Crédit Local dans le nouvel établissement de crédit exerçables en fonction du développement de l'activité de la coentreprise.

Ce projet permettra de poursuivre la réduction de la taille du bilan et du besoin de liquidité du groupe Dexia, tout en préservant son outil industriel. En effet, la cession de Dexia Municipal Agency devrait se traduire par une réduction de la

taille du bilan du groupe Dexia de l'ordre de EUR 65 milliards et par une baisse des besoins de financement à court terme, la Caisse des Dépôts allouant une enveloppe de EUR 12,5 milliards à la couverture des besoins de liquidité de Dexia Municipal Agency.

Ce projet sera soumis à l'approbation de la Commission européenne et des autorités réglementaires compétentes. Il sera également présenté pour avis aux représentants du personnel concernés.

Cession de Dexia Banque Internationale à Luxembourg

En octobre, Dexia SA a entamé des négociations en vue de la cession de Dexia Banque Internationale à Luxembourg. Un protocole d'accord contraignant a été conclu fin décembre 2011 selon les termes duquel le groupe Dexia cédera à Precision Capital et au grand-duché de Luxembourg sa participation de 99,906 % dans Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Precision Capital, un groupement d'investisseurs du Qatar, acquerra 90 % de la participation, les 10 % restants seront acquis par le grand-duché de Luxembourg. Le prix de la transaction se compose d'une partie fixe de EUR 730 millions et d'ajustements au closing d'un montant de EUR 100 millions (estimations basées sur un closing au 31 décembre 2011).

La participation de Dexia Banque Internationale à Luxembourg dans Dexia Asset Management Luxembourg et RBC Dexia Investor Services Limited ne fait pas partie du périmètre de cession de cette transaction. Le portefeuille de titres Legacy de Dexia Banque Internationale à Luxembourg ainsi que sa participation dans Dexia LDG Banque et Paripar seront transférés à Dexia avant la clôture de la transaction.

Les parties négocient la documentation légale finale de la transaction. La clôture de la transaction est prévue pour mi-2012.

La transaction reste entre autres soumise à toutes les approbations réglementaires ainsi qu'à l'autorisation de la Commission européenne.

Autres cessions

Le 19 octobre 2011, le conseil d'administration de Dexia SA a donné mandat à l'administrateur délégué pour lancer, dans le cadre d'une procédure ouverte et concurrentielle, le processus de cession de Dexia Asset Management et de la participation de 99,84 % du groupe dans DenizBank.

Le conseil a en outre mandaté l'administrateur délégué afin d'examiner les conditions dans lesquelles la participation de 50 % de Dexia dans RBC Dexia Investor Services, détenue en joint venture avec la Banque Royale du Canada, est susceptible d'être cédée et d'engager le processus de cession. Chacune de ces cessions fera l'objet d'une approbation préalable par les autorités bancaires prudentielles et la Commission européenne.

Contrairement aux autres entités dont le processus de vente est déjà plus avancé, la vente de DenizBank pourrait requérir un délai plus long.

Garantie des États sur les financements émis par Dexia SA et sa filiale Dexia Crédit Local

Dans un contexte de pression accrue sur son financement et afin de soutenir le groupe dans la mise en œuvre de son plan de restructuration, les États belge, français et luxembourgeois se sont engagés, sous réserve de l'approbation de la Commission européenne, de manière conjointe et non solidaire, à garantir les financements de Dexia SA et de sa

filiale Dexia Crédit Local à hauteur de EUR 90 milliards et dans les proportions suivantes : 60,5 % pour la Belgique, 36,5 % pour la France et 3 % pour le Luxembourg.

Le principe de cette garantie directe, autonome et payable à première demande a été validé au Luxembourg par un règlement grand-ducal du 14 octobre 2011, en Belgique par un arrêté royal du 18 octobre 2011 et en France par la loi de finance rectificative du 2 novembre 2011.

Le 21 décembre 2011, la Commission a marqué provisoirement son accord sur un schéma de convention temporaire sous réserve d'une enquête approfondie. Ce schéma permet à Dexia SA et Dexia Crédit Local de se financer à hauteur d'un plafond maximal de EUR 45 milliards, via des financements de maturité allant jusqu'à 3 ans. La durée de cette convention temporaire est fixée au 31 mai 2012 et les entités ont pour obligation d'apporter des sûretés aux États garants pour une partie des émissions bénéficiant de la garantie.

L'obtention d'une garantie définitive est soumise à une décision finale de la Commission européenne sur la base d'un nouveau plan que les États garants se sont engagés à soumettre à l'approbation de la Commission européenne le 21 mars 2012.

La garantie temporaire est sujette à une rémunération respectant les nouvelles lignes directrices de la Commission européenne⁽¹⁾. Dexia paiera aux trois États, au prorata de la clé de répartition de la garantie, une commission mensuelle calculée de la manière suivante, sur la base des encours garantis :

- pour les émissions dont la maturité initiale est strictement inférieure à 3 mois, la commission s'élèvera à 120 points de base par an, plus un complément de rémunération lié à la notation de l'entité garantie⁽²⁾ ;
- pour les émissions dont la maturité initiale est comprise entre 3 mois et 12 mois (exclus), la commission s'élèvera à 50 points de base par an, plus un complément de rémunération lié à la notation de l'entité garantie⁽²⁾ ;
- pour les émissions dont la maturité initiale est supérieure ou égale à 12 mois, la commission sera conforme à la formule appliquée par la Commission européenne dans sa communication du 1^{er} décembre 2011, soit 103 points de base pour décembre 2011 (102 points de base pour mars 2012).

La commission mensuelle pourra être réduite en cas de collatéralisation des émissions garanties, en fonction de la nature et de la valeur de marché des sûretés octroyées aux États garants, comme prévu par les dispositions de la convention de garantie.

Par ailleurs, Dexia paiera aux trois États, au prorata de la clé de répartition de la garantie, une commission de mise en place de EUR 225 millions.

Au 31 décembre 2011, l'encours de dette garantie émise via ce nouveau mécanisme s'élève à EUR 22 milliards. Au 15 mars 2012, cet encours s'élève à EUR 41 milliards. Compte

(1) <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP11/1488&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en> Journal officiel n° C 006 du 11/01/2011 p. 0005 - 0015

(2) Ce complément de rémunération s'élève à 20 points de base si la notation de l'entité concernée est égale ou supérieure à A (S&P ou Fitch) ou A2 (Moody's), à 30 points de base si elle est égale à A- (S&P ou Fitch) ou A3 (Moody's) et à 40 points de base si elle est inférieure à A- (S&P ou Fitch) ou A3 (Moody's). Dexia SA est noté A+ (Fitch uniquement) et Dexia Crédit Local est noté A+ (Fitch), BBB+ (S&P) et Baa1 (Moody's). En cas de notation différente par les trois agences, le complément sera déterminé sur la base de la notation la plus élevée.

tenu des conditions de marché, le groupe s'est focalisé sur l'émission de dette à court terme via un programme dédié de certificats de dépôts de Dexia Crédit Local.

De plus amples informations sur cette nouvelle convention de garantie sont fournies à l'annexe 9.3.D. aux comptes consolidés de ce rapport annuel (page 168).

Processus de validation par la Commission européenne

L'ensemble des mesures annoncées par le groupe modifieront sa structure en profondeur. La Commission européenne estime que toutes ces nouvelles mesures structurelles doivent lui être soumises pour approbation.

Dans le cadre de la nouvelle garantie sur les financements de Dexia, approuvée temporairement par la Commission européenne le 21 décembre 2011, les États se sont engagés à soumettre un nouveau plan à l'approbation de la Commission européenne le 21 mars 2012.

Tant que la Commission européenne n'aura pas approuvé définitivement ce nouveau plan, la décision de février 2010 demeure d'application pour les États et pour Dexia.

Enfin, la cession de Dexia Banque Belgique a été temporairement approuvée « en urgence » par la Commission afin de protéger la franchise commerciale de la banque et d'enrayer les retraits de dépôts des clients particuliers.

Continuité de l'exploitation et plan d'affaires

Les comptes consolidés et sociaux de Dexia SA au 31 décembre 2011 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*). Cette hypothèse de continuité a été étayée par un plan d'affaires validé par le conseil d'administration du groupe et reposant sur un certain nombre d'hypothèses structurantes et d'incertitudes dont les grandes lignes sont décrites ci-après.

Techniquement, ce plan résulte de la consolidation de plans établis au niveau de chacune des entités de groupe, selon des hypothèses et des scénarios communs à l'ensemble des entités. Ces plans consolidés ont été mis en cohérence et assujettis à différents scénarios de stress qui ont impacté tant le bilan que la profitabilité des entités. Ainsi, la sensibilité des entités aux principaux facteurs de risque suivants a été testée : taux d'intérêt, taux de change et spreads de crédit.

Enfin, l'ensemble des impacts de cessions prévues d'entités a été pris en compte (gain ou perte en capital, effets sur le bilan, la liquidité, les ratios de capital).

Comme annoncé par Dexia en octobre 2011, le plan consiste en la vente des franchises commerciales viables, puis en une gestion à long terme de la décroissance du groupe sur son nouveau périmètre, reposant sur un portage à maturité des portefeuilles.

Le scénario macroéconomique retenu est celui d'une faible récession pendant les deux prochaines années puis d'une reprise progressive à compter de 2014. Aucun événement négatif majeur n'est retenu durant cette période.

La validation par la Commission européenne du plan qui lui sera soumis par les États est l'une des hypothèses centrales du plan d'affaires. Ce plan comprend une garantie définitive de financement de EUR 90 milliards, accordée par les États sans contrepartie en collatéral. Le coût de financement constituera un élément clé de la profitabilité du groupe. À cet égard, il est fait l'hypothèse du maintien sur la durée des conditions d'accès favorables au refinancement des banques centrales aujourd'hui offertes aux banques européennes, sachant que celles-ci sont susceptibles d'être revues dans le temps, notamment en cas d'amélioration des conditions de marché. Par ailleurs, la rémunération de la garantie des États à charge de Dexia est supposée suffisamment faible pour permettre de mener à son terme la restructuration du groupe. En tout état de cause, il est hautement probable que toute éventuelle amélioration de la situation financière de Dexia SA bénéficiera en premier lieu et principalement aux États garants, afin de tenir compte du risque qu'ils portent.

Le scénario suppose le maintien de la licence bancaire des entités et ce, le cas échéant, malgré le non-respect de certains ratios de liquidité réglementaires. Il repose également sur l'hypothèse du maintien de la notation de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.

Le plan d'affaires ainsi réalisé conclut à la viabilité du groupe Dexia, sur la base des hypothèses et des scénarios retenus.

Bien que le management de Dexia considère ce scénario comme le plus plausible, des risques significatifs demeurent toutefois attachés à la non-matérialisation des hypothèses de travail retenues.

Ainsi, une récession plus sévère que prévu pourrait provoquer des pertes de crédit importantes (via un impact sur les titres souverains détenus par le groupe notamment) et maintenir les réserves AFS négatives du groupe à des niveaux élevés.

De même, la non-réalisation des anticipations de marché sur les taux d'intérêt ou leur maintien à un niveau très bas dans le futur, aboutirait à un niveau plus élevé qu'anticipé dans le plan du collatéral versé au titre des dérivés de couverture et augmenterait sensiblement le besoin de financement du groupe et donc son recours à la garantie des États.

La dégradation de la notation de Dexia SA ou de Dexia Crédit Local ou la dégradation des États garants pourrait également, à partir d'un certain seuil, dégrader la situation de liquidité du groupe et impacter son coût de financement.

En outre, la mise en place de la garantie définitive est assujettie à un certain nombre de conditions devant être réalisées préalablement, telles que l'obtention de l'accord de la Commission européenne. Un retard dans la mise en place de cette garantie pourrait avoir des impacts très significatifs sur le résultat du groupe, Dexia devant faire face à des renouvellements importants de financement dès début 2013.

Plus généralement, le plan nécessite le soutien d'acteurs clés extérieurs à Dexia : États garants et banques centrales en particulier jouent un rôle important dans la réalisation du plan d'affaires défini par le groupe, en lien étroit avec les régulateurs. Enfin, la situation de Dexia l'expose à des risques opérationnels importants, nécessitant la mise en œuvre de mesures de nature à retenir les compétences humaines indispensables à son fonctionnement.

Déclaration de gouvernement d'entreprise

Introduction

Code de référence

Le Code belge de gouvernement d'entreprise, désigné par le législateur belge comme le Code de référence, constitue le Code de référence de Dexia au sens de l'article 96, § 2, 1^o, du Code des sociétés. Il est disponible sur le site du *Moniteur belge*, ainsi que sur le site internet : www.corporategovernancecommittee.be.

Le Code belge de gouvernement d'entreprise comprend neuf principes obligatoires pour les sociétés cotées. Dexia respecte ces neuf principes.

Compte tenu de sa structure de gouvernance, Dexia a souhaité déroger à la disposition 5.2.4. suivante du Code qui recommande que le comité d'audit soit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit de Dexia, qui est constitué du comité des comptes et du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, est composé de sept administrateurs non exécutifs, dont trois administrateurs indépendants. Dexia considère que le critère le plus pertinent pour le choix des membres de ce comité est celui de la compétence. Par ailleurs, la pratique de Dexia va au-delà des prescriptions légales applicables aux sociétés cotées, ces dispositions prévoyant que le comité doit comporter au minimum un administrateur indépendant, et le comité des comptes est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants (trois administrateurs sur un total de cinq membres). Enfin, les deux comités constituant le comité d'audit sont présidés par un administrateur indépendant.

Concernant le nombre d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration, la pratique de Dexia va au-delà des recommandations du Code. En effet, le conseil d'administration de Dexia SA comprend sept administrateurs indépendants, alors que le Code belge de gouvernement d'entreprise (disposition 2.3.) préconise un minimum de trois administrateurs indépendants.

Charte de gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 3 février 2005, le conseil d'administration de Dexia SA a constitué en son sein une commission «gouvernement d'entreprise», composée d'administrateurs de Dexia SA, chargée de mener une réflexion et de formuler des propositions sur les différents thèmes de gouvernance traités par le Code belge de gouvernement d'entreprise et sur les adaptations éventuelles par rapport à la situation prévalant chez Dexia. Les travaux de cette commission ont notamment mené à l'élaboration d'une charte de gouvernement

d'entreprise, d'un règlement d'ordre intérieur du comité d'audit, ainsi qu'à la révision des règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction.

Au cours de l'exercice 2010, le règlement d'ordre intérieur a fait l'objet d'une actualisation afin de mettre en œuvre les dispositions de la loi du 6 avril 2010 visant notamment à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes : la principale modification concerne le comité des nominations et des rémunérations qui est désormais composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

La charte de gouvernement d'entreprise de Dexia SA (ci-après la «Charte») donne un aperçu détaillé des principaux aspects de gouvernance de la société. Ce document, que le conseil d'administration a voulu complet et transparent, contient cinq volets. Le premier volet traite de la structure et de l'organigramme du groupe Dexia. Il reprend également un bref historique du groupe depuis sa création en 1996. Le second volet décrit la structure de gouvernance de Dexia. Il comprend toutes les informations nécessaires sur la composition, les attributions et les modes de fonctionnement des organes de décision que sont l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration et le comité de direction. Les règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction y sont, par ailleurs, intégralement repris. Cette partie de la Charte décrit également les compétences des directions générales au niveau du groupe et des fonctions centrales de Dexia. Le troisième volet traite des actionnaires et des actions Dexia. Il contient une description des relations que Dexia entretient avec ses actionnaires et un aperçu des caractéristiques du capital de Dexia et de ses actions. Le quatrième volet donne un aperçu du contrôle exercé sur et au sein du groupe Dexia. La partie «contrôle interne» de ce volet contient les informations relatives à l'audit interne, à la déontologie et à la conformité. La partie «contrôle externe» traite des missions du commissaire et du protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia conclu avec la Commission bancaire, financière et des assurances. Le dernier volet de la Charte décrit la politique de rémunération de Dexia envers les administrateurs de la société et les membres du comité de direction.

Plusieurs éléments de la Charte de gouvernement d'entreprise sont repris, comme préconisé par le Code belge de gouvernement d'entreprise, dans le présent chapitre du rapport annuel de Dexia SA.

La Charte est, conformément au Code belge de gouvernement d'entreprise, publiée depuis le 31 décembre 2005 sur le site internet de la société (www.dexia.com) et régulièrement mise à jour.

Les relations avec les actionnaires

La structure de l'actionariat

Les principaux actionnaires de Dexia SA au 31 décembre 2011 sont les suivants :

Nom de l'actionnaire	Pourcentage de détention d'actions existantes de Dexia SA au 31 décembre 2011
Caisse des dépôts et consignations	17,61 %
Holding Communal	14,26 %
Groupe Arco	11,97 %
État fédéral belge via Société Fédérale de Participations et d'Investissement	5,73 %
État français via Société de prise de participation de l'État	5,73 %
Groupe Ethias	5,04 %
CNP Assurances	2,96 %
Région flamande via le Vlaams Toekomstfonds	2,87 %
Région wallonne	2,01 %
Région de Bruxelles-Capitale	0,86 %

Au 31 décembre 2011, Dexia SA détenait, directement ou indirectement, 0,02 % d'actions propres. Les collaborateurs du groupe Dexia possédaient 0,63 % du capital de la société. À la même date, et à la connaissance de la société, aucun actionnaire individuel, à l'exception du groupe Arco, du Holding Communal, de la Caisse des dépôts et consignations, du groupe Ethias, de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, de la Société de prise de participation de l'État, de CNP Assurances, de la Région flamande (via le Vlaams Toekomstfonds) et de la Région wallonne, ne détenait 1 % ou plus du capital de Dexia SA. Également au 31 décembre 2011, les administrateurs de Dexia SA détenaient 10949 actions de la société.

Les relations entre les actionnaires

Le 30 août 2007, Dexia SA a été informé de la conclusion par certains de ses actionnaires (Arcofin, le Holding Communal, la Caisse des dépôts et consignations, Ethias et CNP Assurances) d'un accord consistant à se concerter à certaines occasions, tout en réservant chacun la possibilité de décider librement quant aux résolutions à prendre en rapport avec la société. Cet accord a fait l'objet d'une communication à Dexia SA, conformément à l'article 74, § 7, de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (voir partie « Législation en matière d'offres publiques d'acquisition », page 59).

Cet accord ne porte pas atteinte aux principes de gouvernance en vigueur au sein de Dexia SA, en ce compris le rôle et le fonctionnement de l'assemblée générale et du conseil d'administration, ce dernier conservant toute son autonomie pour arrêter la stratégie et la politique générale du groupe Dexia.

Les relations avec les actionnaires

Dexia est attentif à la qualité des relations qu'il entretient avec ses actionnaires tant individuels qu'institutionnels qui constituent un enjeu important pour le groupe, soucieux de renforcer le dialogue et la transparence à leur égard.

Les relations avec les actionnaires individuels

Dexia entretient des relations régulières avec ses actionnaires individuels, avec en point d'orgue, l'assemblée générale qui a lieu chaque année à Bruxelles le deuxième mercredi du mois de mai. En complément de l'assemblée, Dexia a développé au fil des années un dispositif d'information rigoureux, régulier et interactif avec ses actionnaires, qui s'articule autour du club européen des actionnaires individuels et du comité consultatif européen des actionnaires individuels. Les actionnaires individuels bénéficient également d'un centre d'appel et de rubriques dédiées sur le site internet.

L'assemblée générale des actionnaires de Dexia SA

Moment fort de la vie de la société, l'assemblée générale annuelle des actionnaires fait l'objet d'une information dédiée : avis officiels à paraître au *Moniteur belge* et dans le BALO en France, annonces diffusées dans les supports de presse financière en Belgique, en France et au Luxembourg, informations données via le numéro vert, dossier de convocation disponible en français, néerlandais et anglais et téléchargeable sur le site internet.

L'assemblée générale est retransmise en direct sur internet, permettant ainsi aux actionnaires ne pouvant se déplacer de suivre les résolutions et débats de la séance.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément aux dispositions de la loi du 20 décembre 2010 relative à l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées, le taux d'actionariat requis pour permettre à un ou plusieurs actionnaire(s) de soumettre une proposition à l'assemblée générale est de 3 %. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 11 mai 2011 à Bruxelles et a été directement suivie d'une assemblée générale extraordinaire.

Le club européen des actionnaires individuels

Le club européen des actionnaires individuels compte aujourd'hui près de 12 000 membres, principalement des actionnaires belges et français. Le club est un centre de diffusion de l'information financière vers les actionnaires qui souhaitent suivre les évolutions du groupe, à travers des publications et documents conçus pour eux. L'inscription au club européen des actionnaires de Dexia peut s'effectuer par téléphone, messagerie électronique ou à partir du site internet www.dexia.com.

Le comité consultatif européen des actionnaires individuels

Constitué en juin 2001, le comité consultatif européen de Dexia a pris le relais du comité consultatif de Dexia France, créé en 1997. Sa composition reflète l'identité européenne du groupe : à fin décembre 2011, le comité est composé de quatre actionnaires belges, cinq actionnaires français et deux actionnaires luxembourgeois. Depuis novembre 2010, le comité consultatif s'est enrichi de la présence d'un membre supplémentaire, représentant l'Association des actionnaires salariés du groupe Dexia.

Le rôle du comité est de conseiller le groupe dans sa politique de communication en direction des actionnaires individuels. En 2011, le comité consultatif s'est réuni deux fois, une première fois en mars afin de prendre connaissance des résultats annuels du groupe, une seconde fois en septembre afin de faire un point sur les résultats semestriels. Le comité consultatif a été dissout lors de la réunion du 6 mars 2012.

Le service d'information téléphonique aux actionnaires individuels

Ce service est accessible depuis la France, gratuitement, au 0800 355 000, du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures. Il est également accessible depuis la Belgique et le Luxembourg via le numéro d'appel gratuit bilingue (français-néerlandais) 00 800 33 942 942, selon la même plage horaire (uniquement à partir d'un téléphone fixe).

Ce service est régulièrement sollicité par les actionnaires pour toute question relative à Dexia et à son organisation en général mais également pour des questions plus spécifiques ayant trait au cours de l'action, à la fiscalité de l'action, au montant du dividende, à son mode d'imposition, aux strips VVPR et à l'assemblée générale de Dexia SA. Cette année, ce service a été particulièrement sollicité à partir du mois d'octobre, à l'occasion de l'annonce des nouvelles mesures structurelles engagées par le groupe.

Les relations avec les actionnaires institutionnels

Les relations avec les actionnaires institutionnels (investisseurs et analystes) est assurée par une équipe dédiée, basée à Paris et à Bruxelles.

Des roadshows sont organisés avec les principaux investisseurs institutionnels, leur permettant de poser directement leurs questions aux membres du comité de direction ou du management de Dexia.

Les vecteurs d'information

Un dispositif d'information régulier

Tout au long de l'année, Dexia diffuse des informations au travers de présentations thématiques et de communiqués de presse relatifs à l'activité, aux résultats financiers et à l'actualité du groupe. Lors de la publication des résultats, Dexia met également à disposition des informations détaillées. L'ensemble de ces informations est disponible, dès publication, sur le site internet www.dexia.com, sous la rubrique « actionnaires/investisseurs ». Elles peuvent également être obtenues par courrier électronique.

Le site internet (www.dexia.com)

Avec une moyenne de 83 591 visiteurs par mois, le site www.dexia.com confirme son rôle de vecteur d'information du groupe Dexia auprès des actionnaires individuels, des journalistes et des investisseurs institutionnels. Trilingue

français, néerlandais et anglais, le site favorise l'accès rapide à toutes les informations concernant la vie du groupe, ses publications, ses activités, son actualité et le cours de l'action Dexia. Il est consulté majoritairement par des internautes européens, principalement belges et français.

En 2011, www.dexia.com a reçu près de 138 022 visiteurs sur l'espace actionnaires/investisseurs.

Les autres supports

Dexia édite une lettre aux actionnaires en français, en néerlandais et en anglais. Les actionnaires individuels sont ainsi régulièrement informés des développements du groupe, de son actualité, ainsi que de ses résultats et des comptes rendus des assemblées générales de Dexia SA.

Les lettres aux actionnaires sont adressées aux membres du club et aux actionnaires qui en font la demande, et sont également disponibles sur le site internet.

En 2011, deux lettres ont été publiées.

Dexia publie une information annuelle complète à destination des actionnaires et des investisseurs. L'édition du rapport annuel de Dexia est disponible en trois langues : français, néerlandais et anglais. Le rapport sur les risques est disponible uniquement en anglais sur le site internet.

Le respect des législations en vigueur

En tant que société de droit belge dont les titres sont cotés en Belgique, en France et au Luxembourg, Dexia s'assure du respect du principe d'égalité entre ses actionnaires et du respect de ses obligations légales et réglementaires en matière d'informations occasionnelles et périodiques.

La circulaire FSMA/2012-01 de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA)

L'arrêté royal du 14 novembre 2007 « relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché belge réglementé » traite notamment des obligations des émetteurs en matière d'informations à fournir au public et de leurs obligations à l'égard des détenteurs d'instruments financiers. L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) a publié en janvier 2012 une circulaire qui explicite cet arrêté royal ⁽¹⁾. Conformément à cette réglementation, Dexia SA fait usage, depuis 2003, de son site internet pour rencontrer ses obligations concernant la publication des informations visées par l'arrêté royal et la circulaire et a notamment créé une partie distincte du site internet réservée aux informations financières obligatoires mentionnées dans la circulaire.

L'utilisation maximale du site internet s'inscrit dans la politique de transparence de Dexia vis-à-vis de ses actionnaires et des investisseurs institutionnels, qui se traduit également dans la Charte de gouvernement d'entreprise de Dexia SA.

(1) Cette circulaire remplace la circulaire FMII/2007-02 de la Commission bancaire, financière et des assurances.

La gestion du groupe Dexia

Le conseil d'administration de Dexia SA

Composition du conseil d'administration (situation au 31 décembre 2011)⁽¹⁾

Les statuts de Dexia SA stipulent que le conseil peut compter minimum seize et maximum vingt administrateurs.

Au 31 décembre 2011, le conseil d'administration comptait dix-huit membres.

Sa composition est conforme au caractère franco-belge statutaire de Dexia SA. Il comporte, en effet, autant d'administrateurs belges que d'administrateurs français, chacune de ces nationalités représentant au moins un tiers du conseil.

JEAN-LUC DEHAENE

Administrateur indépendant

7 août 1940 • Belge • Administrateur depuis 2008

Détient 773 actions Dexia

Comités spécialisés : Président du comité des nominations et des rémunérations • Président du comité stratégique

Durée du mandat : 2009-2013

Fonction principale : Président du conseil d'administration de Dexia SA

Autres mandats et fonctions : Député européen • Administrateur : Thrombogenics, Novovil • Autres fonctions au sein du groupe Dexia : Président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local

Biographie : Docteur en droit, Université de Namur et KU Leuven. Il débute ses activités professionnelles comme commissaire pour le Vlaams Verbond van Katholieke Scouts et entre comme attaché au Service des études de l'ACW en 1965. Il commence une carrière politique en 1967 et a depuis lors exercé diverses fonctions gouvernementales et parlementaires au niveau fédéral et européen.

PIERRE MARIANI

6 avril 1956 • Français • Administrateur depuis 2008

Ne détient aucune action Dexia

Comités spécialisés : Membre du comité stratégique

Durée du mandat : 2009-2013

Fonction principale : Administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia SA

Autres mandats et fonctions : Administrateur d'EDF • Autres fonctions au sein du groupe Dexia : Administrateur de Dexia Crédit Local, Dexia Banque Internationale à Luxembourg et DenizBank

Biographie : Diplômé de l'École des hautes études commerciales et de l'École nationale d'administration (ENA), il est licencié en droit. Entre 1982 et 1992, il exerce différentes fonctions au ministère de l'Économie et des Finances. En 1993, il est nommé directeur au cabinet du ministre du Budget et porte-parole du gouvernement chargé de la communication. En 1995, il est nommé directeur général de la Société française d'investissements immobiliers et de gestion, société foncière du groupe Fimalac. En 1996, il est nommé directeur général et membre du directoire de la Banque pour l'expansion industrielle (Banexi), la banque d'affaires de BNP, dont il devient président du directoire en 1997. Il rejoint le groupe BNP Paribas en 1999, dont il est nommé directeur du pôle de la banque de détail à l'international avant d'être nommé directeur du pôle de services financiers et banque de détail à l'international en 2003. En 2008, il est nommé directeur général adjoint, coresponsable des activités de banque de détail, en charge du pôle International Retail Services de BNP Paribas.

GILLES BENOIST

Administrateur indépendant

12 décembre 1946 • Français • Administrateur depuis 1999

Détient 331 actions Dexia

Comités spécialisés : Président du comité des comptes • Président du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Durée du mandat : 2010-2014

Fonction principale : Directeur général de CNP Assurances

Autres mandats et fonctions : Membre du comité de direction : groupe Caisse des Dépôts • Président : Fédération française des sociétés anonymes d'assurance • Administrateur et membre du comité stratégique : Suez Environnement Company SA

Biographie : Diplômé en droit. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de l'École nationale d'administration (ENA). En 1987, il devient membre du directoire et secrétaire général du Crédit local de France, et ensuite secrétaire général et membre du comité exécutif de la Caisse des dépôts et consignations à partir de 1993. Le 9 juillet 1998, il devient président du directoire de CNP Assurances, dont il est nommé directeur général lors du changement du mode de gouvernance le 10 juillet 2007.

(1) L'article 2 de la loi du 6 août 1931 (Moniteur belge du 14 août 1931) interdit aux ministres, anciens ministres et ministres d'État, membres ou anciens membres des chambres législatives, de faire mention desdites qualités dans les actes ou publications se rapportant à des sociétés à but lucratif.

ISABELLE BOUILLOT*Administrateur indépendant*5 mai 1949 • Française • Administrateur depuis 2010
Ne détient aucune action Dexia**Durée du mandat : 2010-2014****Fonction principale :** Présidente de China Equity Links**Autres mandats et fonctions :** Administrateur : Umicore, Saint-Gobain**Biographie :** Diplômée de l'École nationale d'administration (ENA), de l'Institut des études politiques de Paris (IEP) et titulaire d'un DES de droit public. Elle occupe différents postes dans les administrations publiques françaises, notamment comme conseillère économique du Président de la République de 1989 à 1991 et directrice du budget au ministère de l'Économie et des Finances de 1991 à 1995. Elle entre ensuite en 1995 à la Caisse des dépôts et consignations en tant que directeur général adjoint en charge des activités financières et bancaires. De 2000 à 2003, elle est présidente du directoire de la banque d'investissement du groupe CDC IXIS. Elle est actuellement présidente de China Equity Links. Elle est également administrateur des sociétés Umicore et Saint-Gobain.**OLIVIER BOURGES**24 décembre 1966 • Français • Administrateur depuis 2009
Ne détient aucune action Dexia**Comités spécialisés :** Membre du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité • Membre du comité stratégique**Durée du mandat : 2010-2014****Fonction principale :** Directeur général adjoint de l'Agence des participations de l'État (APE)**Autres mandats et fonctions :** Administrateur, membre du comité des comptes, du comité d'audit, du comité des investissements et du comité des rémunérations : GDF Suez • Administrateur, membre du comité des comptes, du comité stratégique et du comité des rémunérations : Thalès • Administrateur et membre du conseil de surveillance : Grand Port maritime de Marseille • Administrateur : La Poste**Biographie :** Diplômé de l'École nationale d'administration (ENA) et de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et titulaire d'un baccalauréat scientifique. Entre 1992 et 2000, il occupe diverses fonctions auprès de la Direction du Trésor (Paris), où il est adjoint au chef du bureau des banques de 1992 à 1996 et chef du bureau « Financement du logement » de 1996 à 2000. Entre 1996 et 1998, il occupe le poste d'Alternate Executive Director de la BIRD. En 2000, il rejoint Renault, tout d'abord en tant que directeur des relations financières, ensuite en tant que directeur de la rentabilité des véhicules. En 2006, il devient Vice-President, Corporate Planning and Program Management Office de Nissan North America. En 2008, il retourne chez Renault en tant que Senior Vice-President et directeur du département Contrôle de gestion au niveau du groupe.**BRIGITTE CHANOINE***Administrateur indépendant*12 juillet 1965 • Belge • Administrateur depuis 2010
Ne détient aucune action Dexia**Comités spécialisés :** Membre du comité des comptes**Durée du mandat : 2010-2014****Fonction principale :** Professeur en finances et recteur de l'ICHEC Brussels Management School**Biographie :** Titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial (ICHEC), d'une maîtrise en finance et docteur en sciences de gestion (IAG – Université catholique de Louvain). Elle débute sa carrière professionnelle en 1988 comme Health and Safety Manager à General Devices (Indianapolis). Depuis 1990, elle a occupé différents postes au sein du département Finance de l'ICHEC dont elle est recteur depuis septembre 2008. Professeur à l'ICHEC et à l'Université catholique de Louvain, elle assure également divers enseignements, formations et missions de consultation en entreprises.**ROBERT DE METZ***Administrateur indépendant*3 janvier 1952 • Français • Administrateur depuis 2009
Ne détient aucune action Dexia**Comités spécialisés :** Membre du comité des comptes • Membre du comité des nominations et des rémunérations**Durée du mandat : 2010-2014****Fonction principale :** Administrateur exécutif de La Fayette Management Ltd**Autres mandats et fonctions :** Membre du conseil de surveillance : Canal+ France • Administrateur : Média-Participations (Paris-Bruelles) • Administrateur délégué de Bee2Bees SA (Bruxelles) • Membre du comité exécutif : Fondation Demeure Historique pour l'Avenir du Patrimoine**Biographie :** Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de l'École nationale d'administration (ENA), il commence sa carrière à l'Inspection générale des finances. Il entre à la banque Indosuez en 1983 où il occupe des fonctions à Hong Kong et en France avant de rejoindre Demachy Worms & Cie. Actif chez Paribas à partir de 1991, il remplit de nombreuses missions, notamment en fusions-acquisitions, avant d'être nommé membre du directoire, responsable depuis Londres des marchés de taux, changes et dérivés. Il est administrateur de la Cobepa de 1993 à 1999. Entre 2002 et 2007, il est directeur général adjoint du groupe Vivendi en charge des fusions-acquisitions et de la stratégie.

CHRISTIAN GIACOMOTTO*Administrateur indépendant*

21 juillet 1940 • Français • Administrateur depuis 2009

Ne détient aucune action Dexia

Comités spécialisés : Membre du comité des nominations et des rémunérations**Durée du mandat** : 2010-2014**Fonction principale** : Président du collège de gérance de Gimar Finance**Autres mandats et fonctions** : Membre du conseil d'administration de la RMN - Grand Palais (Réunion des musées nationaux)**Biographie** : Diplômé d'études supérieures de droit, de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de la New York University (Finances américaines), il est président du collège de gérance de Gimar Finance. Il a débuté sa carrière à la Banque de l'Union européenne avant de devenir directeur général délégué du CIC en 1982. En 1987, il crée la banque Arjil dont il devient président du directoire avant d'occuper différentes fonctions d'administrateur ou de dirigeant au sein du groupe Lagardère, puis de Kleinwort Benson à Londres, banque avec laquelle il fonde en 1994 Kleinwort Benson, Gimar & Cie à Paris. Il est vice-président de l'ARMMA (Association pour le Rayonnement du Musée National du Moyen Âge), membre du conseil d'administration de RMN-Grand Palais et membre du Conseil Artistique des Musées Nationaux. Il est commandeur de la Légion d'honneur et commandeur des Arts et des Lettres.**ANTOINE GOSSET-GRAINVILLE**

17 mars 1966 • Français • Administrateur depuis 2010

Ne détient aucune action Dexia

Comités spécialisés : Membre du comité stratégique • Membre du comité des nominations et des rémunérations**Durée du mandat** : 2011-2015**Fonction principale** : Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations**Autres mandats et fonctions** : Administrateur : CNP Assurances SA, Compagnie des Alpes SA, Véolia Transdev, Icade • Représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations et administrateur : Fonds Stratégique d'Investissement SA**Biographie** : Diplômé de l'École nationale d'administration (ENA), de l'université Paris IX et de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP). Il a débuté à l'Inspection générale des Finances. Par la suite, il est devenu secrétaire général adjoint du Comité économique et financier de l'Union européenne et, ensuite, conseiller pour les affaires économiques et industrielles du cabinet du Commissaire au commerce à la Commission européenne. De 2002 à 2007, il a rejoint le cabinet Gide Loyrette Nouel comme avocat-associé à Bruxelles. Jusqu'en 2010, il était directeur adjoint du cabinet du Premier ministre français. Actuellement, il occupe le poste de directeur général adjoint à la Caisse des dépôts et consignations.**CATHERINE KOPP***Administrateur indépendant*

13 avril 1949 • Française • Administrateur depuis 2008

Détient 275 actions Dexia

Comités spécialisés : Membre du comité des nominations et des rémunérations**Durée du mandat** : 2008-2012**Autres mandats et fonctions** : Administrateur : Schneider Electric**Biographie** : Après des études de mathématiques, elle mène une carrière au sein du groupe IBM, où elle occupe différents postes de management, ressources humaines, marketing et ventes, avant d'être nommée directeur général, puis président-directeur général d'IBM France. De 2001 à 2002, elle occupe le poste de directeur du personnel et membre du comité exécutif du groupe LVMH. De 2002 à 2010, elle est directrice générale des ressources humaines du groupe Accor et membre du comité exécutif. Elle siège également au conseil d'administration de Schneider Electric. En 2006, elle est nommée par le Premier ministre français, membre du collège de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité. Elle a mené, au sein du MEDEF, les négociations interprofessionnelles sur la diversité (2006) et sur la modernisation du marché du travail (2008), qui ont débouché sur un accord. En 2009, elle est nommée par le Premier ministre français membre du Haut Conseil à l'Intégration. Catherine Kopp est chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre national du Mérite.**SERGE KUBLA**

3 juillet 1947 • Belge • Administrateur depuis 2005

Ne détient aucune action Dexia

Durée du mandat : 2010-2014**Fonction principale** : Bourgmestre de Waterloo**Biographie** : École de commerce de Solvay. Élu depuis 1976 à Waterloo, où il a été échevin des Sports puis, dès 1982, bourgmestre. Depuis 1977, il est actif dans la politique régionale et fédérale. En 2002, il préside pendant un semestre le Conseil européen de l'industrie. Depuis 2004, il est actif dans la politique régionale.

OLIVIER MAREUSE

24 octobre 1963 • Français • Administrateur depuis 2011

Comités spécialisés : Membre du comité des comptes

Durée du mandat : 2011-2015

Fonction principale : Directeur des Finances de la Caisse des dépôts et consignations

Autres mandats et fonctions : Administrateur : AEW Europe, CDC Infrastructure, Icade, Société Forestière de la Caisse des dépôts et consignations, Qualium Investissement • Représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations

Biographie : Olivier Mareuse est directeur financier du groupe Caisse des Dépôts. Diplômé de l'Institut d'études politiques et ancien élève de l'ENA, il commence sa carrière à la Direction des Assurances collectives de CNP Assurances en 1988. En 1989, il est nommé directeur technique, administratif et comptable à la Direction des Assurances collectives de CNP Assurances. En 1991 il est chargé de mission auprès du directeur général pour conduire la réforme du statut de l'entreprise. Il est directeur de la stratégie, du contrôle de gestion et des relations avec les actionnaires et secrétaire du conseil de surveillance de la CNP de 1993 à 1998. En 1999 il devient directeur des investissements de CNP. Le 15 octobre 2010, il est nommé directeur financier adjoint du groupe Caisse des Dépôts, dont il devient directeur financier le 15 décembre 2010.

CLAUDE PIRET

23 octobre 1951 • Belge • Coopté le 16 décembre 2011

Fonction principale : Chief Risk Officer de Dexia SA

Autres mandats et fonctions : Administrateur : Clinique Saint-Pierre

Biographie : Ingénieur civil (UCL) et post-graduat en gestion d'entreprise (Solvay et IAG). Claude Piret commence sa carrière chez Socol en 1975. Il travaille ensuite au Service d'incendie de La Louvière et, à partir de 1978, chez Assubel. En 1982, il devient directeur de Crédit Général. De 1995 à 2001, il est administrateur et membre du comité de direction de BACOB/Artesia Banking Corporation. De 2001 à 2003, il est membre du comité de direction de Dexia Banque Belgique. En 2004, il devient directeur des Opérations et des systèmes d'information et membre du comité de direction du groupe Dexia. Depuis 2006, il est Chief Risk Officer et membre du comité de direction du groupe Dexia.

FRANCINE SWIGGERS

17 mars 1952 • Belge • Administrateur depuis 2007

Ne détient aucune action Dexia

Comités spécialisés : Membre du comité des nominations et des rémunérations • Membre du comité stratégique

Durée du mandat : 2008-2012

Fonction principale : Administrateur de sociétés

Autres mandats et fonctions : Liquidateur : Arcoplus, Arcopar, Arcofin, Arcosyn • Présidente du conseil d'administration : Auxipar, Interfinance • Administrateur : De Warande vzw, Hogeschool Universiteit Brussel, L'Économie Populaire, Sociaal en familiaal toerisme vzw • Administrateur et membre du comité d'audit : Aquafin VDK Spaarbank • Membre du Collège des censeurs : Banque nationale de Belgique • Autres fonctions au sein du groupe Dexia : Administrateur de Dexia Crédit Local

Biographie : Licenciée en sciences économiques appliquées et titulaire d'un master en Business Administration (KU Leuven). Elle est membre du comité de direction du groupe Arco depuis 1997, dont elle est devenue présidente en 2007. Auparavant, elle a travaillé 20 ans chez BACOB Banque, où elle a été responsable de la planification stratégique à partir de 1995.

BERNARD THIRY

26 décembre 1955 • Belge • Administrateur depuis 2009

Détient 2211 actions Dexia

Comités spécialisés : Membre du comité stratégique

Durée du mandat : 2010-2014

Fonction principale : Président du comité de direction d'Ethias SA et d'Ethias Droit Commun AAM • Administrateur délégué d'Ethias Finance

Autres mandats et fonctions : Professeur aux HEC, l'école de gestion de l'université de Liège • Membre de la commission exécutive : Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA) • Administrateur : AMICE, AME Holding, AME LIFE LUX, AME LUX, AZUR-GMF, Mutuelles d'Assurances Associées • Président : MNEMA ASBL, UAAM, NRB • Vice-président : FEBECOOP • Gestionnaire : GIEI, GI • Directeur général : CIRIEC ASBL

Biographie : Licencié et docteur en sciences économiques de l'Université de Liège et diplômé de l'université de Stanford, il est président du comité de direction d'Ethias. Il débute sa carrière à la Faculté d'économie, de gestion et de sciences sociales de l'Université de Liège où il est professeur ordinaire jusqu'en 2006. Entre 2000 et 2001, il est directeur administratif et membre du comité de direction de la Commission belge de régulation de l'électricité et du gaz. En 2006, il entre chez Ethias en tant que directeur des relations internationales. Il devient membre du comité de direction en février 2008 et président en octobre 2008. Il est également professeur aux HEC, l'école de gestion de l'Université de Liège.

MARC TINANT

16 août 1954 • Belge • Administrateur depuis 2001
Détient 109 actions Dexia

Comités spécialisés : Membre du comité des comptes • Membre du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Durée du mandat : 2010-2014

Fonction principale : Administrateur de sociétés

Autres mandats et fonctions : Vice-président du conseil d'administration : Auxipar • Administrateur délégué et vice-président du conseil d'administration : EPC • Administrateur et membre du comité des rémunérations : Retail Estates (Sicafi cotée à Bruxelles) • Administrateur et coprésident du comité d'audit : Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) • Président : SYNECO ASBL • Administrateur : Interfinance, Medialabel SA, SOFATO ASBL, Barthel Pauls Söhne AG, CETS ASBL • Membre du comité financier : Université catholique de Louvain (UCL)

Biographie : Licencié et maître en sciences économiques. Avant de rejoindre le groupe Arco en 1991, il était conseiller général du comité de direction de la Société régionale d'investissement de Wallonie.

KOEN VAN LOO

26 août 1972 • Belge • Administrateur depuis 2008
Détient 1 186 actions Dexia

Comités spécialisés : Membre du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité • Membre du comité stratégique

Durée du mandat : 2009-2013

Fonction principale : Administrateur délégué et membre du comité stratégique de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement

Autres mandats et fonctions : Président du conseil d'administration : Fedimmo • Administrateur : SN Airholding, Zephyr FIN, Certi-Fed, Bel to mondial ASBL, Zilver Avenue Participatiemaatschappij NV, Société Belge d'Investissement International, Fonds de réduction du coût global de l'énergie, Capricorn Health Tech Fund, Ginkgo Fund SICAR

Biographie : Licencié en sciences économiques appliquées. Au terme d'une licence spéciale en fiscalité, il a débuté sa carrière comme conseiller adjoint au Conseil central de l'économie. En septembre 1999, il rejoint le cabinet du ministre belge des Finances comme expert. En novembre 2000, il y est nommé conseiller, puis devient chef de cabinet de mai 2003 à novembre 2006. Depuis 2006, il est administrateur délégué et membre du comité stratégique de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

FRANCIS VERMEIREN

11 octobre 1936 • Belge • Administrateur depuis 2004
Détient 6064 actions Dexia

Comités spécialisés : Membre du comité des nominations et des rémunérations • Membre du comité stratégique

Durée du mandat : 2009-2013

Fonction principale : Bourgmestre de Zaventem depuis 1983

Autres mandats et fonctions : Président du conseil d'administration du Holding Communal • Administrateur : Elia, Asco Industries, Publi-T, Vivaqua Intercommunale

Biographie : Ancien inspecteur des assurances. Ancien gérant d'un bureau fiscal.

Critères d'éligibilité

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration stipule que les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires en raison de leur compétence et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société.

Les administrateurs répondent au profil de compétences arrêté par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et qui fait partie intégrante du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration. Tout membre du conseil d'administration doit avoir la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de ses obligations d'administrateur. Les administrateurs non exécutifs ne peuvent envisager d'accepter plus de cinq mandats d'administrateur dans des sociétés cotées.

Ces critères d'éligibilité sont revus régulièrement afin de tenir compte de l'évolution du groupe Dexia et de ses activités.

Procédure de nomination et d'évaluation des administrateurs**Nomination**

Le comité des nominations et des rémunérations est chargé de proposer au conseil d'administration, qui seul décide de soumettre ou non une candidature à l'assemblée générale, la nomination de tout nouvel administrateur. Dans ce

cadre, il procède à un examen des compétences, des connaissances et de l'expérience du candidat au regard des critères d'éligibilité précités. Le comité s'assure qu'avant d'envisager l'approbation de la candidature, le conseil ait reçu des informations suffisantes sur le candidat, lui permettant d'évaluer l'adéquation de cette candidature au profil général des administrateurs. Chaque candidat est proposé sur la base de sa contribution potentielle en termes de connaissance, d'expérience et de spécialisation dans un ou plusieurs domaines suivants : vision et stratégie, leadership et capacité de management, expertise en matière financière et comptable, expérience internationale et connaissance des métiers du groupe. Le candidat doit en outre disposer de la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de ses obligations d'administrateur. Il est fait un rapport détaillé au conseil d'administration des éléments qui justifient cette proposition.

Démission

Lorsqu'un administrateur souhaite mettre fin à son mandat avant terme, il envoie une lettre de démission au président du conseil d'administration qui en informe le conseil à l'occasion de la réunion la plus proche. Le conseil d'administration pourvoira, le cas échéant, au remplacement provisoire de l'administrateur démissionnaire et l'assemblée générale suivante procédera à une nomination définitive.

En cas de changement important dans les fonctions d'un administrateur susceptible d'affecter sa capacité de se conformer aux critères d'éligibilité tels que définis dans le règlement d'ordre intérieur du conseil, il est invité à remettre son mandat à disposition de la société et à fournir au président du comité des nominations et des rémunérations toute l'information utile.

Évaluation

Le conseil d'administration s'organise de manière à pouvoir assurer au mieux l'exercice de ses compétences et de ses responsabilités. Il procède chaque année à une autoévaluation de son fonctionnement, ainsi que de ses comités spécialisés, conduite par le président du conseil d'administration, afin d'apporter les adaptations et améliorations utiles à son règlement d'ordre intérieur. Le dernier exercice d'autoévaluation a été mené par le conseil durant le mois d'octobre 2010. Le rapport de synthèse et les propositions qui en découlent ont été discutés lors du conseil d'administration du 17 décembre 2010.

Les critères utilisés pour procéder à l'évaluation sont notamment l'efficacité et la fréquence du conseil et des comités spécialisés, la qualité de l'information fournie au conseil et à ses comités spécialisés, la rémunération des membres du conseil et de ses comités ou encore le rôle du président.

À l'occasion du renouvellement du mandat d'un administrateur, le comité des nominations et des rémunérations procède à une évaluation de sa participation au fonctionnement du conseil d'administration et en fait rapport à celui-ci avec une recommandation.

Évolution de la composition du conseil d'administration de Dexia SA au cours de l'exercice 2011

Les faits marquants intervenus au cours de l'exercice 2011 quant à la composition du conseil d'administration de Dexia SA sont les suivants.

1. Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2011 :

- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2015, d'Antoine Gosset-Grainville, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement de Hubert Reynier, démissionnaire;
- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2015, d'Olivier Mareuse, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement d'Augustin de Romanet de Beaune, démissionnaire.

2. Le conseil d'administration, en sa séance du 6 septembre 2011, a coopté à l'unanimité Jos Clijsters en tant qu'administrateur, avec effet immédiat, afin de pourvoir au remplacement de Stefaan Decraene, démissionnaire. Jos Clijsters, président du comité de direction de Dexia Banque Belgique, a démissionné de son mandat d'administrateur et de membre du comité de direction de Dexia SA en date du 20 octobre 2011, à la suite de la cession de Dexia Banque Belgique à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (État belge).

3. Le conseil d'administration, en sa séance du 16 décembre 2011, a coopté à l'unanimité Claude Piret en tant qu'administrateur exécutif, avec effet immédiat, afin de pourvoir au remplacement de Jos Clijsters, démissionnaire. Sa nomination définitive sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires de Dexia SA en 2012.

Nouveaux administrateurs

Comme indiqué ci-dessus, il a été procédé au cours de l'exercice 2011 à la nomination d'un nouvel administrateur, à savoir Claude Piret.

Claude Piret est ingénieur civil (UCL) et a effectué un post-graduat en gestion d'entreprise (Solvay et IAG). Claude Piret commence sa carrière chez Socol en 1975. Il travaille ensuite au Service d'incendie de La Louvière et, à partir de 1978, chez Assubel. En 1982, il devient directeur de Crédit Général. De 1995 à 2001, il est administrateur et membre du comité de direction de BACOB/Artesia Banking Corporation. De 2001 à 2003, il est membre du comité de direction de Dexia Banque Belgique. En 2004, il devient directeur des Opérations et des systèmes d'information et membre du comité de direction du groupe Dexia. Depuis 2006, il est Chief Risk Officer et membre du comité de direction du groupe Dexia.

Les administrateurs indépendants

Les critères d'indépendance appliqués aux administrateurs de Dexia SA sont alignés sur les critères légaux repris à l'article 526ter du Code des sociétés. Ces critères, qui font partie intégrante du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, sont les suivants.

1. Durant une période de cinq années précédant sa nomination, l'administrateur indépendant ne peut avoir exercé un mandat de membre exécutif de l'organe de gestion, ou une fonction de membre du comité de direction ou de délégué à la gestion journalière, ni auprès de Dexia SA, ni auprès d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés.

2. L'administrateur indépendant ne peut pas avoir siégé au conseil d'administration de Dexia SA en tant qu'administrateur non exécutif pendant plus de trois mandats successifs, sans que cette période ne puisse excéder douze ans;

3. Durant une période de trois années précédant sa nomination, l'administrateur indépendant ne peut pas avoir fait partie du personnel de direction.

4. L'administrateur indépendant ne peut recevoir, ni avoir reçu, de rémunération ou autre avantage significatif de nature patrimoniale de Dexia SA ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés, en dehors des tantièmes et honoraires éventuellement perçus comme membre non exécutif de l'organe de gestion ou membre de l'organe de surveillance.

5. L'administrateur indépendant :

a) ne peut détenir aucun droit social représentant un dixième ou plus du capital, du fonds social ou d'une catégorie d'actions de la société.

b) s'il détient des droits sociaux qui représentent une quotité inférieure à 10 % :

- par l'addition des droits sociaux avec ceux détenus dans la même société par des sociétés dont l'administrateur indépendant a le contrôle, ces droits sociaux ne peuvent atteindre un dixième du capital, du fonds social ou d'une catégorie d'actions de la société; ou

- les actes de disposition relatifs à ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des stipulations conventionnelles ou à des engagements unilatéraux auxquels le membre indépendant de l'organe de gestion a souscrit.

c) ne peut représenter en aucune manière un actionnaire répondant aux conditions du présent point.

6. L'administrateur indépendant ne peut pas entretenir, ni avoir entretenu au cours du dernier exercice social, une relation d'affaires significative avec Dexia SA ou une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés, ni directement ni en qualité d'associé, d'actionnaire, de membre de l'organe de gestion ou de membre du personnel de direction d'une société ou personne entretenant une telle relation.

7. L'administrateur indépendant ne peut pas avoir été, au cours des trois dernières années, associé ou salarié du commissaire, actuel ou précédent, de Dexia SA ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés.

8. L'administrateur indépendant ne peut pas être membre exécutif de l'organe de gestion d'une autre société dans laquelle un administrateur exécutif de Dexia SA siège en tant que membre non exécutif de l'organe de gestion ou membre de l'organe de surveillance, ni entretenir d'autres liens importants avec les administrateurs exécutifs de Dexia SA du fait de fonctions occupées dans d'autres sociétés ou organes.

9. L'administrateur indépendant ne peut avoir, ni au sein de Dexia SA, ni au sein d'une société ou d'une personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés, ni conjoint ni cohabitant légal, ni parents ni alliés jusqu'au deuxième degré exerçant un mandat de membre de l'organe de gestion, de membre du comité de direction, de délégué à la gestion journalière ou de membre du personnel de direction, ou se trouvant dans un des autres cas définis aux points 1 à 8.

Ces critères sont applicables à tout administrateur nommé pour la première fois au sein du conseil d'administration de Dexia SA en qualité d'administrateur indépendant à partir du 29 janvier 2009.

L'administrateur indépendant de Dexia dans le chef duquel un des critères précités n'est plus rencontré, notamment à la suite d'un changement important dans ses fonctions, en informe immédiatement le président du conseil d'administration qui en informera le comité des nominations et des rémunérations; le comité des nominations et des rémunérations en informera le conseil d'administration et formulera un avis, le cas échéant.

Compte tenu de ces critères, le conseil d'administration de Dexia SA compte sept administrateurs indépendants au 31 décembre 2011.

Il s'agit de :

- Jean-Luc Dehaene
- Gilles Benoist
- Christian Giacomotto
- Catherine Kopp
- Robert de Metz
- Brigitte Chanoine
- Isabelle Bouillot

Les administrateurs non exécutifs

Un administrateur non exécutif est un administrateur qui n'exerce pas de fonctions exécutives dans une société du groupe Dexia. Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA prévoit que la moitié au moins du conseil d'administration est composée d'administrateurs non exécutifs et au moins trois des administrateurs non exécutifs doivent être indépendants. Il est à noter qu'à l'exception de Pierre Mariani et de Claude Piret, respectivement président et membre du comité de direction, tous les membres du conseil d'administration de Dexia SA sont administrateurs non exécutifs.

Les administrateurs non exécutifs ont le droit d'obtenir toute information nécessaire en vue de leur permettre de remplir correctement leur mandat et peuvent demander ces informations au management.

La séparation des fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué

Une séparation nette des responsabilités à la tête du groupe est opérée entre, d'une part, la responsabilité de la conduite du conseil d'administration et, d'autre part, la responsabilité exécutive de la conduite des activités. Les statuts de Dexia SA ainsi que le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA mentionnent explicitement que l'administrateur délégué ne peut exercer les fonctions de président du conseil. En outre, le président du conseil, ou la personne qui le remplace en son absence, doit être d'une nationalité différente de celle de l'administrateur délégué.

La durée des mandats

Les mandats des membres du conseil d'administration ont une durée de quatre ans maximum. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre de renouvellements du mandat d'un administrateur non exécutif de la société est limité à deux. La limite d'âge pour les administrateurs est fixée à 72 ans. Les administrateurs concernés démissionnent avec effet à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la date anniversaire de leur naissance. Le conseil d'administration a le droit de déroger aux règles précitées au cas par cas, s'il juge cette dérogation dans l'intérêt de la société.

La loi du 28 juillet 2011 relative à la représentation des femmes dans les conseils d'administration prévoit que les conseils d'administration des sociétés cotées devront veiller à ce qu'au moins un tiers de leurs membres soient, à partir de 2017, d'un genre différent de celui des autres membres.

Au cours de l'exercice 2010, l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA a nommé, pour une période de quatre ans, Mesdames Brigitte Chanoine et Isabelle Bouillot comme administrateurs non exécutifs, toutes deux précédemment nommées en qualité d'observateurs permanents par le conseil d'administration.

Au 31 décembre 2011, le conseil d'administration de Dexia SA compte quatre femmes sur un total de 18 membres, soit une représentation de 22 %.

Les compétences et responsabilités du conseil d'administration

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration décrit les compétences et responsabilités du conseil d'administration, qui portent sur trois aspects :

- la stratégie et la politique générale;
- le contrôle de la gestion et le suivi du risque;
- les relations avec les actionnaires.

La stratégie et la politique générale

Sur le plan des principes, le conseil d'administration de Dexia SA définit la stratégie et les standards du groupe et veille à la mise en œuvre de cette stratégie au niveau du groupe et de ses principales entités opérationnelles. L'action du conseil est guidée par le seul souci de l'intérêt de la société au regard des actionnaires, de la clientèle et du personnel. Le conseil veille à ce que soient respectés les principes de bonne gouvernance, y compris la reconnaissance de l'intérêt social des principales entités opérationnelles. Dans ce cadre, le règlement d'ordre intérieur de Dexia stipule notamment que le conseil d'administration :

- se réunit au moins une fois par an pour évaluer les défis et les enjeux stratégiques auxquels sont confrontés Dexia et ses différents métiers;
- examine les propositions stratégiques faites par le comité de direction qui lui sont présentées par l'administrateur délégué;
- décide de la stratégie de Dexia et de ses différents métiers qui est mise en œuvre par le comité de direction, fixe les priorités, approuve le budget annuel et, plus généralement, s'assure de l'adéquation entre la stratégie fixée et les moyens humains et financiers engagés;
- définit les valeurs du groupe Dexia après avis du comité de direction.

Concernant les acquisitions et les cessions d'actifs importants, le règlement d'ordre intérieur du conseil lui donne des responsabilités particulières. Toute acquisition ou cession d'une participation dans une société commerciale sortant de la gestion normale d'un portefeuille faite par le groupe Dexia (Dexia SA ou une société contrôlée, directement ou indirectement, par Dexia SA) d'un montant égal ou supérieur à EUR 100 millions et les garanties données à un tiers au groupe Dexia qui y sont liées devront faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

Le contrôle de la gestion et le suivi du risque

Le conseil d'administration contrôle et oriente la gestion de la société et du groupe et assure le suivi du risque.

À cette fin, le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia prévoit que le conseil d'administration :

- procède à l'évaluation de l'implémentation, au niveau du groupe et de ses principales entités opérationnelles, de fonctions de contrôle fortes et indépendantes, qui englobent notamment, dans un esprit de centralisation, la gestion des risques, l'audit interne et la conformité;
- prend les mesures nécessaires afin d'assurer l'intégrité des états financiers;
- procède à l'évaluation des performances des membres du comité de direction;
- supervise les performances du (des) commissaire(s) et de l'audit interne;
- arrête l'organisation du comité de direction en ce qui concerne sa composition, son mode de fonctionnement et ses obligations sur proposition de l'administrateur délégué;

- fixe la rémunération des membres du comité de direction sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et sur proposition de l'administrateur délégué en ce qui concerne la rémunération des membres du comité de direction autres que lui-même.

Le rôle du conseil d'administration vis-à-vis des actionnaires de la société

L'action du conseil est guidée par le seul souci de l'intérêt de la société au regard des actionnaires, de la clientèle et du personnel.

Le conseil s'assure que ses obligations envers tous les actionnaires sont comprises et remplies et rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités.

Le fonctionnement du conseil d'administration

Les règles statutaires

Les statuts de la société prévoient les règles suivantes quant au fonctionnement du conseil d'administration :

- toute délibération requiert la présence ou la représentation de la moitié des membres au moins;
- les décisions sont prises à la majorité des voix de tous les membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président ou du membre qui le remplace est prépondérante;
- les décisions relatives aux opérations visées ci-après requièrent la présence ou la représentation de deux tiers des membres au moins et une décision prise à la majorité des deux tiers des voix de tous les membres présents ou représentés :
 - décision de faire usage du capital autorisé ou de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires une proposition visant à l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, de warrants ou d'autres instruments financiers donnant à terme droit à des actions, lorsque le montant des augmentations de capital qui résulteraient de l'émission de ces actions ou de la conversion ou du remboursement de ces obligations ou de l'exercice de ces warrants ou autres instruments financiers excède dix pour cent du montant du capital existant préalablement à ces décisions;
 - décision relative à des acquisitions ou cessions d'actifs représentant plus de dix pour cent des fonds propres de la société;
 - décision de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires des propositions de modification des statuts de la société;
 - décision relative à la nomination et à la révocation du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué.

Le conseil d'administration peut inviter de manière ponctuelle ou générale des observateurs à participer à ses réunions. Ces observateurs n'ont pas de voix délibérative et sont tenus aux mêmes obligations, notamment de confidentialité, que les administrateurs.

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, toute proposition de modification des statuts à soumettre à l'assemblée générale requiert une décision du conseil d'administration prise à la majorité des deux tiers des voix de tous les membres présents ou représentés, et pour autant que deux tiers des membres au moins soient présents ou représentés.

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA, qui existe depuis 1999, codifie un ensemble de règles visant à permettre au conseil d'exercer pleinement ses compétences et de renforcer l'efficacité de la contribution de chaque administrateur.

Principes généraux d'organisation

Le conseil d'administration s'organise de manière à pouvoir assurer au mieux l'exercice de ses compétences et de ses responsabilités.

Les réunions du conseil sont suffisamment fréquentes pour permettre à celui-ci de remplir ses missions. Les administrateurs s'engagent à participer activement aux travaux du conseil et des comités dont ils sont membres. L'assiduité aux séances du conseil et des comités est la condition première de cette participation et une présence effective aux trois quarts au moins des réunions est souhaitée.

L'ordre du jour reprend les sujets à aborder et précise s'ils le sont à titre d'information, en vue d'une délibération ou d'une prise de décision.

Les procès-verbaux font état des discussions et indiquent les décisions prises en précisant, le cas échéant, les réserves émises par certains administrateurs.

Obligation de confidentialité

Les informations communiquées aux administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, que ce soit à l'occasion des séances du conseil, des comités spécialisés ou lors d'entretiens privés, leur sont données intuitu personae; ils veillent à ce que la confidentialité de ces informations soit strictement respectée. La connaissance d'informations privilégiées conduit à l'interdiction de réaliser pour son propre compte ou pour compte de tiers des opérations sur les titres des sociétés concernées et à l'interdiction de communiquer ces informations à des tiers.

Formation des administrateurs

Afin d'acquies une bonne compréhension du groupe Dexia, les nouveaux membres du conseil d'administration sont invités, lors de leur prise de fonction, à une ou deux journées de contacts et de visites au sein du groupe.

Les administrateurs rejoignant les comités spécialisés sont choisis en fonction de leurs compétences spécifiques. Ils se font aider, le cas échéant, par des experts externes. Les missions de ces comités spécialisés sont par ailleurs clairement définies dans le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration et dans les règlements d'ordre intérieur spécifiques au comité des comptes et au comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs s'assurent que leur participation au conseil d'administration n'est pas source pour eux de conflit d'intérêts, direct ou indirect, tant sur le plan personnel qu'en raison des intérêts professionnels qu'ils représentent.

Les administrateurs veillent à ce que leur participation au conseil d'administration traduise une totale indépendance à l'égard d'intérêts étrangers à l'entreprise elle-même. En particulier, les échanges croisés d'administrateurs sont à éviter. Les administrateurs remettent leur mandat à la disposition du conseil en cas de changement important dans leurs fonctions, le conseil décidant d'accepter ou non leur démission

dans ce cas, après avis du comité des nominations et des rémunérations. Ils doivent démissionner si un changement de leur situation crée une incompatibilité avec leur mandat d'administrateur de Dexia SA.

Si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération du conseil d'administration. Sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans son chef, doivent figurer dans le procès-verbal du conseil d'administration qui devra prendre la décision. De plus, il doit en informer les commissaires de la société. Il ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration relatives aux opérations ou aux décisions concernées, ni prendre part au vote.

En vue de la publication dans le rapport de gestion annuel, le conseil d'administration décrit, dans le procès-verbal, la nature de la décision ou de l'opération concernée et une justification de la décision qui a été prise ainsi que les conséquences patrimoniales pour la société. Le rapport de gestion contient le procès-verbal visé ci-dessus.

Transactions entre une société du groupe Dexia et les administrateurs

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration prévoit que les transactions entre une société du groupe Dexia et les administrateurs doivent être conclues aux conditions normales de marché.

Transactions sur les instruments financiers Dexia

Dans le but de favoriser la transparence des transactions sur les instruments financiers Dexia, le règlement d'ordre intérieur, modifié par le conseil d'administration en sa séance du 26 août 2009, stipule que tous les administrateurs de Dexia SA revêtent le statut d'« initié permanent » du fait de leur accès régulier à des informations privilégiées relatives à Dexia. Les administrateurs exécutifs, ainsi que certains administrateurs non exécutifs, ont accès aux résultats consolidés estimés de Dexia et, de ce fait, sont inscrits sur la liste des « personnes ayant accès aux résultats consolidés estimés ». En outre, dans le cadre de certains projets spécifiques, les administrateurs peuvent avoir accès à des informations privilégiées portant sur Dexia en relation avec ces projets et sont de ce fait inscrits sur la liste des « initiés occasionnels ».

Les administrateurs, du fait de leur statut « d'initié permanent » :

- s'abstiennent de décider de toute transaction sur instruments financiers Dexia pendant la période d'un mois précédant l'annonce des résultats trimestriels, semestriels et annuels;
- doivent obtenir une autorisation préalable du Group Chief Compliance Officer avant toute transaction sur instruments financiers Dexia.

Les administrateurs revêtant le statut de « personne ayant accès aux résultats consolidés estimés » de Dexia sont soumis à une période d'interdiction statutaire liée aux résultats estimés et s'abstiennent de décider de toute transaction sur instruments financiers Dexia pendant une fenêtre négative débutant à J-15 de la date de clôture comptable et se terminant au jour de la publication des résultats. Ils doivent en outre obtenir une autorisation du Group Chief Compliance Officer avant toute transaction en raison de leur statut d'initié permanent.

Les administrateurs inscrits sur la liste des « initiés occasionnels » ne peuvent, pendant la durée de leur inscription sur cette liste, décider d'aucune transaction sur instruments financiers Dexia.

En ce qui concerne les stock options, et eu égard aux modalités dont elles sont assorties, il est possible de décorréliser l'initiation de l'ordre de son exécution. En application de ce principe, il est admis qu'un administrateur donne une instruction relative à l'exercice des stock options durant une fenêtre positive en vue de leur exécution pendant une période négative, le cas échéant. Ce découplage n'est possible que si l'ordre donné est irrévocable et assorti d'un cours plancher limite.

Les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées ont l'obligation de notifier à la FSMA les transactions sur instruments financiers Dexia réalisées pour leur compte. Les transactions notifiées sont automatiquement publiées par la FSMA sur son site internet.

Les administrateurs doivent déclarer au Group Chief Compliance Officer :

- au moment de leur entrée en fonction, l'ensemble des instruments financiers Dexia qu'ils détiennent;
- à la fin de chaque année, une actualisation de la liste des instruments financiers Dexia qu'ils détiennent.

Les règles et restrictions relatives aux opérations sur instruments financiers Dexia décrites ci-dessus sont applicables aux administrateurs et aux personnes qui leur sont étroitement liées. Elles s'appliquent également aux observateurs tels que définis dans les statuts de Dexia SA.

Fonctionnement et activités du conseil d'administration de Dexia SA au cours de l'exercice 2011

Assiduité des administrateurs

Le conseil s'est réuni vingt fois en 2011. Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration était de 92 %.

TAUX D'ASSIDUITÉ DE CHAQUE ADMINISTRATEUR AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Luc Dehaene	20 sur 20
Pierre Mariani	20 sur 20
Gilles Benoist	18 sur 20
Isabelle Bouillot	10 sur 20
Olivier Bourges	20 sur 20
Brigitte Chanoine	18 sur 20
Jos Clijsters	6 sur 6
Stefaan Decraene	8 sur 9
Robert de Metz	19 sur 20
Augustin de Romanet de Beaune	0 sur 1
Christian Giacomotto	18 sur 20
Antoine Gosset-Grainville	20 sur 20
Catherine Kopp	19 sur 20
Serge Kubla	17 sur 20
Olivier Mareuse	19 sur 20
Francine Swiggers	20 sur 20
Bernard Thiry	16 sur 20
Marc Tinant	20 sur 20
Koen Van Loo	20 sur 20
Francis Vermeiren	19 sur 20

Activités du conseil d'administration

Outre les points relevant de la compétence ordinaire du conseil d'administration (suivi des résultats, approbation du budget, nomination et rémunération des membres du comité de direction, convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, comptes rendus des réunions des comités spécialisés), le conseil s'est notamment penché sur les dossiers décrits ci-dessous.

Le conseil d'administration du 31 janvier 2011 a porté sur les points suivants :

- compte rendu du comité des nominations et des rémunérations;
- composition du conseil et des comités spécialisés et, en particulier, la nomination d'un administrateur indépendant supplémentaire au sein du comité des nominations et des rémunérations conformément à la loi belge du 6 avril 2010 renforçant notamment la gouvernance des sociétés cotées qui prévoit que les comités de rémunération des sociétés cotées doivent être composés d'une majorité d'administrateurs indépendants;
- rapport du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité du 27 janvier 2011;
- approbation du rapport destiné au Comité des risques et établissements financiers systémiques (CREFS), relatif aux développements concernant leurs activités, leur position de risques et leur situation financière;
- état d'avancement des discussions avec La Banque Postale concernant un éventuel accord de financement;
- questions diverses : le conseil a été informé de la décision de la Cour de Bratislava favorable à Dexia, rendue dans le cadre du litige entre Dexia banka Slovensko et un de ses anciens clients.

Le conseil d'administration du 23 février 2011 a porté sur les points suivants :

- compte rendu des réunions du comité des nominations et des rémunérations des 11, 17 et 22 février 2011 et approbation de la politique de rémunération du groupe Dexia proposée par le comité des nominations et des rémunérations;
- compte rendu de la réunion du comité stratégique du 22 février 2011;
- activités et résultats 2010 : (i) présentation des comptes et des résultats; (ii) et compte rendu du comité des comptes du 21 février 2011;
- décharge des membres des comités spécialisés;
- décharge des membres du comité de direction;
- examen des avant-projets de propositions de résolutions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 11 mai 2011;
- prise de connaissance de la correspondance entre Dexia et les régulateurs du groupe, portant notamment sur la gestion du portefeuille Financial Products, les méthodes de calcul des ratios de liquidité et les prêts consentis à certains actionnaires.

Le conseil d'administration du 18 mars 2011 a porté sur les points suivants :

- compte rendu de la réunion du comité des nominations et des rémunérations du 10 mars 2011 et décisions relatives : (i) à l'adaptation de la politique de rémunération du groupe Dexia, (ii) aux rémunérations fixes et variables des membres du comité de direction et du comité exécutif, (iii) à la révision de l'équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable, (iv) aux informations à publier dans le rapport annuel de gestion concernant la politique de rémunération;

- compte rendu du comité des comptes du 16 mars 2011 ;
- approbation du rapport annuel 2010 (y inclus le rapport de gestion) ;
- approbation des propositions de résolutions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 11 mai 2011 et des rapports spéciaux y relatifs.

Le conseil d'administration du 10 mai 2011 a porté sur les points suivants :

- activités et résultats au 31 mars 2011 : (i) présentation des résultats et des activités, (ii) présentation du compte rendu des réunions du comité d'audit du 9 mai 2011 ;
- état d'avancement du dossier de cession de Dexia Israel Bank ;
- suivi de la mise en œuvre du plan de transformation approuvé par la Commission européenne et compte rendu des contacts avec la Commission européenne ;
- incidence pour Dexia des tests de résistance élaborés par l'Autorité bancaire européenne (ABE) et correspondance avec le Comité des risques et établissements financiers systémiques (CREFS) concernant les mesures prises par Dexia afin d'assurer la continuité des activités en cas de réaction négative à la suite de la publication des tests de résistance par l'ABE ;
- compte rendu du comité stratégique du 9 mai 2011 ;
- organisation des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 11 mai 2011, prise de connaissance des questions écrites et courriers envoyés par certains actionnaires et projets de réponses ;
- questions diverses : (i) projet de remontée des participations de RBC Dexia Investor Services, Dexia Asset Management et Dexia Securities France ; (ii) prise de connaissance de la correspondance entre Dexia et la Banque nationale de Belgique relative à la politique de rémunération du groupe Dexia, (iii) prise de connaissance de la nouvelle architecture de la supervision bancaire en Belgique (Twin Peaks).

Le conseil d'administration du 27 mai 2011 a porté sur les points suivants :

- compte rendu du comité stratégique du 26 mai 2011 ;
- décision de procéder à l'accélération du programme de cession d'actifs non stratégiques et constitution d'une provision supplémentaire.

Le conseil d'administration du 23 juin 2011 a porté sur les points suivants :

- mise en œuvre du plan accéléré de cession : (i) présentation de l'état d'avancement du plan de cession accéléré, (ii) présentation du compte rendu de la réunion du comité des comptes ;
- compte rendu des contacts avec les agences de notation ;
- compte rendu des contacts avec la Commission européenne dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transformation du groupe Dexia ;
- point sur les stress tests élaborés par l'Autorité bancaire européenne (ABE) ;
- état d'avancement du dossier de cession des activités d'assurance en Turquie ;
- rémunération des administrateurs : décision du conseil de maintenir en 2011 l'effort consenti en 2009 et en 2010 dans le cadre du volet du plan de transformation consacré à la gestion des coûts, à savoir la réduction de moitié de la partie fixe de la rémunération des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 8 juillet 2011 a porté sur les points suivants :

- prévisions 2011-2014 : (i) position des agences de notation, (ii) état d'avancement du plan de cession accéléré, (iii) prévisions 2014 au regard des engagements imposés par la Commission européenne, (iv) rapport du comité des comptes du 7 juillet 2011 ;
- autoévaluation du conseil d'administration : choix d'une firme de consultance externe ;
- correspondance entre Dexia et la Banque nationale de Belgique relative à l'agrément d'opérations de financement intragroupe des pertes consécutives à la cession des actifs garantis du portefeuille Financial Products.

Le conseil d'administration du 4 août 2011 a porté sur les points suivants :

- rapport du comité stratégique du 3 août 2011 ;
- état d'avancement du plan de cession accéléré, des contacts avec la Commission européenne et contexte macroéconomique ;
- présentation des comptes et des activités au 30 juin 2011 ;
- compte rendu du comité des comptes du 3 août 2011 ;
- questions diverses : (i) correspondance entre Dexia, la Banque nationale de Belgique et l'Autorité de contrôle prudentiel relative à l'agrément d'opérations de financement intragroupe des pertes consécutives à la cession des actifs garantis du portefeuille Financial Products, (ii) suivi de la réunion des régulateurs du groupe 4 mai 2011, (iii) point sur les litiges en cours, notamment relatifs aux crédits structurés octroyés aux collectivités locales.

Le conseil d'administration du 31 août 2011 a porté sur le point suivant :

- situation de liquidité du groupe.

Le conseil d'administration du 6 septembre 2011 a porté sur les points suivants :

- démission de Stefaan Decraene comme administrateur et comme membre du comité de direction de Dexia SA ;
- nomination de Jos Clijsters comme membre du comité de direction et administrateur de Dexia SA en remplacement de Stefaan Decraene.

Le conseil d'administration du 27 septembre 2011 a porté sur les points suivants :

- situation de liquidité du groupe ;
- compte rendu de la réunion du comité d'audit du 8 septembre 2011 ;
- compte rendu de la réunion du comité stratégique du 27 septembre 2011 ;
- discussions entre Dexia, la Caisse des dépôts et consignations et La Banque Postale concernant Dexia Municipal Agency.

Le conseil d'administration du 3 octobre 2011 a porté sur les points suivants :

- situation de liquidité du groupe et pistes de solutions structurelles ;
- Dexia Banque Internationale à Luxembourg : manifestation d'intérêt de la part de potentiels acquéreurs.

Le conseil d'administration du 9 octobre 2011 a porté sur les points suivants :

- accord entre les États et cadre général de la restructuration du groupe ;

- restructuration du groupe Dexia :
 - garantie des États;
 - Dexia Banque Belgique;
 - Dexia Municipal Agency;
 - Dexia Banque Internationale à Luxembourg;
 - RBC Dexia Investor Services;
 - attestation d'équité sur les offres relatives à la cession de Dexia Banque Belgique et l'adossement de Dexia Municipal Agency;
 - décisions :
 - (i) participation de Dexia SA au dispositif de la garantie des États;
 - (ii) acceptation de l'offre de l'État belge pour l'acquisition de 100 % de la participation de Dexia SA dans Dexia Banque Belgique, à l'exclusion de la participation de Dexia Banque Belgique dans Dexia Asset Management (49 %);
 - (iii) accord relatif au financement des collectivités locales en France comprenant notamment la cession de 70 % de la participation de Dexia dans Dexia Municipal Agency à la Caisse des dépôts et consignations (65 %) et La Banque Postale (5 %);
- échange de courriers entre Dexia SA et les régulateurs du groupe [concernant [la communication relative aux] / [les] décisions relatives à la restructuration du groupe].

Le conseil d'administration du 19 octobre 2011 a porté sur les points suivants :

- état d'avancement de la mise en place de la garantie des États;
- point sur les discussions avec la Commission européenne;
- approbation de la convention de cession de Dexia Banque Belgique;
- point sur les négociations avec la Caisse des dépôts et des consignations et La Banque Postale concernant la cession d'une participation de contrôle dans Dexia Municipal Agency;
- point sur les négociations relatives au dossier de cession de Dexia Banque Internationale à Luxembourg;
- état d'avancement des discussions relatives aux dossiers RBC Dexia Investor Services, DenizBank et Dexia Asset Management;
- bilan pro forma du groupe après la cession de Dexia Banque Belgique.

Le conseil d'administration du 8 novembre 2011 a porté sur les points suivants :

- point sur la mise en place d'une Commission parlementaire belge relative au démantèlement du groupe Dexia;
- démission de J. Clijsters comme administrateur de Dexia SA;
- résultats au 30 septembre 2011 – déclaration intermédiaire;
- rapport du comité d'audit du 7 novembre 2011;
- augmentation de capital de Dexia Crédit Local;
- point sur la mise en œuvre de la garantie des États;
- état d'avancement des cessions en cours.

Le conseil d'administration du 24 novembre 2011 a porté sur les points suivants :

- état d'avancement de la mise en œuvre de garantie des États et des discussions avec la Commission européenne y relatives;
- présentation des différents scénarios financiers envisagés pour la banque résiduelle;
- état d'avancement des cessions en cours : RBC Dexia Investor Services, DenizBank, Dexia Municipal Agency, Dexia Banque Internationale à Luxembourg;
- point sur les travaux de la Commission parlementaire belge sur le démantèlement de Dexia.

Le conseil d'administration du 2 décembre 2011 a porté sur les points suivants :

- état d'avancement de la mise en place de la garantie des États.

Le conseil d'administration du 4 décembre 2011 a porté sur les points suivants :

- état d'avancement des discussions avec la Commission européenne et avec les agences de notation concernant la garantie des États.

Le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a porté sur les points suivants :

- état des discussions avec la Commission européenne/ Garantie des États;
- point sur les cessions en cours;
- support de Dexia SA à Dexia Crédit Local;
- rapport du comité des nominations et des rémunérations du 16 décembre 2011.

Conflits d'intérêts en 2011

Si un administrateur a, comme déjà indiqué, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération du conseil d'administration. Sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans son chef, doivent figurer dans le procès-verbal du conseil d'administration qui devra prendre la décision.

Lors de la réunion du 18 mars 2011, le conseil s'est penché sur la fixation de la rémunération des membres du comité de direction. Pierre Mariani et Stefaan Decraene, respectivement en leur qualité de président et de membre du comité de direction, se sont abstenus (en vertu de l'article 523 du Code des sociétés) lors de la délibération et du vote du conseil d'administration concernant leur propre rémunération. L'extrait du procès-verbal qui traite des points concernant Pierre Mariani et Stefaan Decraene est repris ci-dessous.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration de Dexia SA du 18 mars 2011 (conférence téléphonique)

2.5. Décision des rémunérations fixes et variables du comité de direction et du comité exécutif

Le comité des nominations et des rémunérations a pris acte des résultats individuels et collectifs des membres du comité de direction de Dexia SA.

Dans le cadre du document d'évaluation de la performance collective, le comité précise qu'il souhaite que les chiffres des résultats soient à l'avenir certifiés par les réviseurs.

Le comité a également pris acte des objectifs 2011 des membres du comité de direction.

(...)

Paiement d'une prime de fonction et détermination de la rémunération variable pour les membres du comité de direction et comité exécutif

L'article 7, I de l'arrêté royal du 22 février 2011, précise que l'équilibre entre rémunération fixe et variable doit être tel que la composante fixe représente une part suffisamment

importante de la rémunération totale que pour permettre une liberté totale concernant l'octroi d'une rémunération variable. Face à ce constat, plusieurs établissements financiers ont annoncé une révision de leur package de rémunération.

Conformément à ce qui précède, le comité des nominations et des rémunérations propose au conseil d'administration de réduire la rémunération variable dépendant de la performance des membres du comité de direction afin de réduire la potentielle incitation à la prise excessive de risque.

Le comité propose au conseil d'octroyer une prime de fonction équivalente à 20 % du salaire des membres du comité de direction / exécutif, non affectée par la performance, versée trimestriellement.

Cette prime sera versée pour la première fois au 1^{er} avril 2011 au titre de l'année 2010, étant donné que la CBFA impose d'appliquer ses nouvelles règles de manière rétroactive. Pour les années 2011 et suivantes, la prime sera versée trimestriellement au cours de l'exercice ouvrant droit à rémunération variable.

La rémunération variable et l'amplitude de cette dernière seront réduites à due concurrence.

Les rémunérations variables 2010 pour les membres du comité de direction / comité exécutif sont proposées comme suit, compte tenu des primes de fonction :

Nom	Prénom	Prime de fonction annuelle	Proposition variable 2010
Mariani	Pierre	EUR 200 000	EUR 600 000
Decraene	Stefaan	EUR 100 000	EUR 200 000

(...)

La prime de fonction s'ajoutera trimestriellement au fixe repris dans le tableau ci-dessus.

En conséquence, les amplitudes de variable sont revues comme suit :

Nom	Prénom	Avant prime de fonction			Après prime de fonction		
		Min.	Cible	Max.	Min.	Cible	Max.
Mariani	Pierre	0 %	112,5 %	225 %	0 %	75 %	150 %
Decraene	Stefaan	0 %	85 %	170 %	0 %	55 %	110 %

(...)

La réduction a été réalisée afin que la rémunération cible (augmentée de la prime de fonction) soit la plus proche avant et après recours à la prime de fonction. L'assiette de calcul de la rémunération variable est formée de la rémunération fixe et de la prime de fonction.

Exemple :

Pierre Mariani :

Cible avant prime de fonction = EUR 1 000 000 x 112,5 % = EUR 1 125 000

Cible après prime de fonction = [(EUR 1 000 000 + EUR 200 000) x 75 %] + EUR 200 000 = EUR 1 100 000

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité, à l'exception de P. Mariani et de S. Decraene pour ce qui les concerne, les propositions du comité des nominations et des rémunérations en matière de rémunération des membres du comité de direction et du comité exécutif.

Les comités spécialisés institués par le conseil d'administration

Pour pouvoir examiner en profondeur ses dossiers, le conseil d'administration a créé en son sein quatre comités spécialisés, à savoir :

- le comité stratégique;
- le comité d'audit qui est dédoublé depuis le 13 novembre 2008 en un comité des comptes et un comité de contrôle interne, des risques et de la conformité;
- le comité des nominations et des rémunérations, qui résulte de la fusion du comité des rémunérations et du comité des nominations le 13 novembre 2008.

Ces comités sont chargés de préparer les décisions du conseil, celles-ci demeurant de sa seule responsabilité. Sauf délégation spéciale du conseil, les comités spécialisés n'ont en effet aucun pouvoir de décision.

Ces comités sont composés de trois à huit administrateurs nommés par le conseil d'administration pour une période de deux ans renouvelable. Après chaque réunion, un rapport sur les travaux du comité est présenté au conseil d'administration.

Le comité stratégique

Composition

Le comité stratégique est composé de huit administrateurs, parmi lesquels le président du conseil d'administration, qui le préside, et l'administrateur délégué.

Membres du comité stratégique sont (au 31 décembre 2011) :

- Jean-Luc Dehaene, président du conseil d'administration, administrateur indépendant, président du comité
- Pierre Mariani, administrateur délégué
- Bernard Thiry, administrateur
- Francine Swiggers, administrateur
- Francis Vermeiren, administrateur
- Koen Van Loo, administrateur
- Olivier Bourges, administrateur
- Antoine Gosset-Grainville, administrateur⁽¹⁾

Attributions (au 31 décembre 2011)

Le comité stratégique se réunit, autant que de besoin, à l'initiative de l'administrateur délégué pour examiner le positionnement stratégique du groupe Dexia, compte tenu de l'évolution de l'environnement du groupe et de ses marchés, ainsi que de ses axes de développement à moyen terme et pour étudier, avant leur examen par le conseil d'administration, des dossiers importants qui requièrent une confidentialité particulière en raison notamment de leurs répercussions sur les marchés financiers.

La convocation du comité stratégique peut également être demandée par un autre de ses membres.

La stratégie du groupe est élaborée sur la base des principes suivants :

- le comité de direction peut prendre l'initiative d'étudier et de proposer au comité stratégique et au conseil d'administration des projets de nature stratégique;
- le conseil d'administration et le comité stratégique constitué en son sein peuvent demander au comité de direction d'étudier une option stratégique;

(1) Le 31 janvier 2011, Antoine Gosset-Grainville a été nommé membre du comité stratégique en remplacement d'Augustin de Romanet de Beaune.

• sont notamment considérés comme étant de nature stratégique les projets qui répondent à au moins un des critères suivants :

- * projet d'acquisition ou de cession d'actifs pour un montant égal ou supérieur à EUR 300 millions;
- * projet de joint venture, de consortium ou partenariat avec un tiers susceptible d'avoir une incidence sensible sur le périmètre du groupe et/ou sur ses résultats ou sur ceux de l'un de ses métiers;
- * projet d'alliance ou de partenariat impliquant une modification sensible de l'actionnariat de Dexia SA.

Fonctionnement et activités durant l'exercice 2011

Le comité stratégique s'est réuni huit fois en 2011 et a traité des sujets repris ci-dessous.

Le comité stratégique du 22 février 2011 a porté sur les points suivants :

- différents scénarios de restructuration de Dexia;
- proposition de modifier la structure juridique du groupe;
- plan de cession d'actifs.

Le comité stratégique du 9 mai 2011 a porté sur les points suivants :

- approbation du procès-verbal du comité stratégique du 22 février 2011;
- état des discussions avec la Commission européenne;
- tests de résistance de l'Autorité bancaire européenne (ABE);
- proposition d'accélération du plan de cession.

Le comité stratégique des 26 et 27 mai 2011 a porté sur les points suivants :

- état des discussions avec les agences de notation et abaissement éventuel de la notation de Dexia;
- crise des dettes souveraines en Europe;
- proposition d'accélération du plan de cession.

Le comité stratégique du 3 août 2011 a porté sur les points suivants :

- contexte général et développements récents;
- incidence de la crise actuelle sur la mise en œuvre du plan de transformation au regard des contraintes imposées par la Commission européenne;
- scénarios alternatifs à la cession de Dexia Crediop et Dexia Sabadell;
- cessions complémentaires d'actifs;
- discussions avec la Commission européenne.

Le comité stratégique du 27 septembre 2011 a porté sur le point suivant :

- besoins de liquidité du groupe Dexia.

Le comité stratégique du 9 octobre 2011 a porté sur les sujets évoqués au conseil du même jour et a décidé de saisir directement le conseil de ces sujets.

Le comité stratégique du 19 octobre 2011 a porté sur les points suivants :

- vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge via la Société Fédérale de Participations et d'Investissement;
- cession d'une participation de contrôle de Dexia Municipal Agency.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité stratégique

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100% en 2011, sauf pour Bernard Thierry qui s'est fait excuser pour la réunion du 3 août 2011.

Le comité d'audit

Le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 13 novembre 2008, de modifier le fonctionnement du comité d'audit afin notamment de renforcer la gouvernance et le suivi des risques. Le comité est donc dédoublé en deux comités spécialisés : le comité des comptes et le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Ces deux comités, qui forment ensemble le comité d'audit – conformément à la loi du 17 décembre 2008 instituant notamment un comité d'audit dans les sociétés cotées et les établissements financiers –, se réunissent au moins une fois par an, avant la clôture des comptes annuels. Le comité d'audit est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs, parmi lesquels au minimum un administrateur indépendant qui répond aux critères de l'article 526ter du Code des sociétés et qui est compétent en matière d'audit et de comptabilité.

Activités du comité d'audit durant l'exercice 2011

Durant l'été 2011, les mises sous surveillance négative par les agences de notation ayant amplifié les difficultés de Dexia à se refinancer sur les marchés, la fréquence de réunion du comité d'audit de Dexia SA s'est renforcée.

Le comité d'audit élargi s'est réuni six fois en 2011 et a traité des sujets repris ci-dessous.

Le comité d'audit du 21 février 2011 a porté sur les points suivants :

- approbation des comptes et des résultats de Dexia SA au 31 décembre 2010;
- renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;
- valeur des filiales dans les comptes sociaux de Dexia SA;
- situation du ratio de liquidité;
- reporting des risques au 4^e trimestre 2010;
- risques liés à au portefeuille Financial Products;
- rapport d'activité 2010 de la filière Juridique, conformité et fiscalité;
- compte rendu des principaux sujets abordés avec les régulateurs et des courriers y afférents échangés sur la période (portefeuille Dexia Financial Products, demande de dérogation aux ratios de liquidité réglementaires et prêts aux actionnaires).

Le comité d'audit du 9 mai 2011 a porté sur les points suivants :

- présentation des comptes et des résultats de Dexia au 31 mars 2011 et validation du communiqué de presse;
- impact de la fiscalité sur les résultats du groupe;
- tests de résistance de l'Autorité bancaire européenne (ABE);
- rapport sur les risques du 1^{er} trimestre 2011;
- point sur le portefeuille Financial Products;
- dossier Madoff;
- rapport MiFID;
- modification de la procédure relative aux mandats externes;
- suivi des plans d'actions liés aux recommandations d'audit interne (+ focus spécifique sur le suivi du plan d'action IT Security);
- point oral sur les missions menées par les Régulateurs au sein du groupe Dexia.

Le comité d'audit du 3 août 2011 a porté sur les points suivants :

- présentation des comptes et des résultats de Dexia au 1^{er} semestre 2011 et ce, en présence des commissaires aux comptes;
- traitement comptable et réglementaire des opérations de cessions d'actifs non stratégiques;
- présentation du plan pluriannuel avec vue par entité;
- rapport sur les risques du 2^e trimestre 2011;
- point sur le portefeuille Financial Products.

Le comité d'audit exceptionnel du 28 octobre 2011 a porté sur les points suivants :

- modélisation de la situation financière du groupe résiduel (après prise en compte des cessions d'entités envisagées);
- gestion de la liquidité à court terme du groupe Dexia.

Le comité d'audit du 7 novembre 2011 a porté sur les points suivants :

- validation des comptes et des résultats de Dexia au 30 septembre 2011, ainsi que de la communication à l'attention des investisseurs et ce, en présence des commissaires aux comptes;
- point sur la situation de liquidité;
- présentation du mécanisme de titrisation Wise;
- rapport sur les risques du 3^e trimestre 2011;
- proposition d'abandon de la publication d'un rapport financier trimestriel à partir du 3^e trimestre 2011, abandon de la publication de certification des comptes trimestriels (1^{er} et 3^e trimestres), mais maintien d'une revue limitée à destination du comité des comptes;
- publication des comptes consolidés de Dexia SA selon la norme IFRS à partir du 1^{er} janvier 2010;
- impacts réglementaires de la restructuration du groupe;
- reporting MiFID au 30 juin 2011;
- reporting juridique et fiscalité au 30 juin 2011;
- suivi des plans d'actions liés aux recommandations d'audit interne au 30 septembre 2011;
- présentation des principaux constats et recommandations issus des missions Régulateurs en cours (gestion des risques, cession d'actifs et audit complet de Dexia Municipal Agency);
- focus sur les principaux risques liés aux entités Dexia Crediop et Dexia Sabadell.

Le comité d'audit exceptionnel du 22 novembre 2011 a porté sur les points suivants :

- simulations de la situation financière du groupe résiduel;
- projections des besoins de financement;
- courrier de la Banque nationale de Belgique concernant le plan de financement du groupe Dexia SA et l'exposition de Dexia Banque Belgique.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité d'audit élargi

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100% en 2011, sauf pour Brigitte Chanoine qui s'est fait excuser pour une réunion et pour Koen Van Loo qui s'est fait excuser pour deux réunions.

• Le comité des comptes

Composition

Le comité des comptes est composé de trois à cinq administrateurs, tous non exécutifs, dont au moins un administrateur indépendant.

Le président du conseil d'administration peut assister au comité des comptes. L'administrateur délégué peut également assister aux réunions du comité des comptes sans en être membre.

Les membres du comité des comptes sont (au 31 décembre 2011) :

- Gilles Benoist, administrateur indépendant et président du comité
- Marc Tinant, administrateur
- Robert de Metz, administrateur indépendant
- Brigitte Chanoine, administrateur indépendant
- Olivier Mareuse, administrateur⁽¹⁾

Attributions (au 31 décembre 2011)

En matière de comptes et d'informations financières

Le comité des comptes examine les projets de comptes annuels, semestriels et trimestriels, sociaux et consolidés du groupe, qui doivent être ensuite présentés, arrêtés et publiés par le conseil d'administration.

Il examine toutes les questions relatives à ces comptes et aux rapports financiers et vérifie, notamment, à partir des documents qui lui sont transmis, les conditions de leur établissement, le choix des référentiels comptables, les provisions, le respect des normes prudentielles, la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté.

Le comité conseille le conseil d'administration en matière de communication financière sur les résultats trimestriels et sur les dossiers délicats et sensibles ayant un impact significatif sur les comptes.

En matière d'audit externe

Le comité des comptes assure l'adéquation de l'audit externe aux besoins du groupe et, dans ce cadre, il s'assure du respect de la politique d'indépendance des commissaires.

Fonctionnement du comité des comptes

Le comité des comptes se réunit au moins quatre fois par an. Chaque réunion doit avoir lieu avant la réunion du conseil d'administration qui analyse et approuve les comptes. Le comité peut se réunir à tout moment à la demande d'un de ses membres ou du président du conseil d'administration.

Les attributions et le fonctionnement du comité des comptes sont décrits dans son règlement d'ordre intérieur.

Le membre du comité de direction responsable de la filière Finances assiste aux réunions du comité des comptes. D'autres membres du comité de direction, ainsi que l'auditeur général et des auditeurs externes peuvent également être conviés aux réunions. Le comité des comptes peut, au besoin, demander l'aide d'un expert.

Activités du comité des comptes durant l'exercice 2011

En 2011, le comité des comptes s'est réuni quatre fois et a traité les sujets décrits ci-dessous.

Le comité des comptes exceptionnel du 16 mars 2011 a porté sur les points suivants :

- validation du rapport annuel 2010 (rapport de gestion, comptes consolidés et comptes sociaux);
- annexes aux comptes consolidés – Portefeuille Financial Products;
- certification des commissaires aux comptes;
- renouvellement du mandat des commissaires aux comptes et budget d'audit.

(1) Le 31 janvier 2011, Olivier Mareuse a été nommé membre du comité des comptes en remplacement d'Antoine Gosset-Grainville.

Le comité des comptes exceptionnel du 20 juin 2011 a porté sur les points suivants :

En séance commune avec les membres du comité d'audit de Dexia Banque Belgique :

- dossiers agences de notation;
- situation de liquidité présente et en cas de dégradation.

En présence des seuls membres du comité d'audit de Dexia SA :

- présentation schématique de l'opération de cession du portefeuille Financial Products;
- présentation des premiers résultats du modèle financier à moyen terme;
- tests de résistance de l'Autorité bancaire européenne (ABE);
- cession de DenizEmeklilik (point oral);
- négociations avec la Commission européenne (point oral).

Le comité des comptes exceptionnel du 7 juillet 2011 a porté sur les points suivants :

- mise à jour des prévisions financières;
- tests de résistance de l'Autorité bancaire européenne (ABE) – version finale;
- Courrier de la Banque nationale de Belgique du 30 juin 2011.

Le comité des comptes du 14 décembre 2011 a porté sur les points suivants :

- garantie de Dexia SA sur le portefeuille de dettes souveraines grecques de Dexia KommunalBank Deutschland;
- restructuration des opérations liées à l'émission de l'hybride Tier 1 Dexia Funding Luxembourg;
- annulation du prêt subordonné entre Dexia Crédit Local et Dexia Banque Belgique et assignation à Dexia Crédit Local des prêts subordonnés de Dexia Banque Belgique au profit de DenizBank.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité des comptes

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100% en 2011, sauf pour Gilles Benoist qui s'est fait excuser pour une réunion.

Le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Composition

Le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité est composé de trois à cinq administrateurs, tous non exécutifs, dont au moins un administrateur indépendant. Le président du conseil d'administration peut assister aux réunions du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. L'administrateur délégué peut également assister aux réunions de ce comité sans en être membre.

Les membres du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sont (au 31 décembre 2011) :

- Gilles Benoist, administrateur indépendant et président du comité;
- Marc Tinant, administrateur;
- Koen Van Loo, administrateur;
- Olivier Bourges, administrateur.

Attributions (au 31 décembre 2011)

En matière de contrôle interne et de gestion des risques

Le comité a pour mission de surveiller la performance du système de contrôle interne mis en place par le comité de direction et du système de gestion des risques auxquels l'ensemble du groupe est exposé du fait de ses activités. Le comité examine également les rapports présentés par le responsable de la filière Conformité, juridique et taxes sur les risques juridiques et fiscaux du groupe.

En matière d'audit interne

Le comité s'assure de la performance et de l'indépendance du fonctionnement du département d'audit interne, tant au niveau de Dexia SA que pour l'ensemble du groupe.

En matière de conformité

Le comité s'assure de la performance et de l'indépendance du fonctionnement du département Conformité.

Fonctionnement du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se réunit au moins quatre fois par an. Chaque réunion doit avoir lieu avant la réunion du conseil d'administration qui analyse et approuve les comptes trimestriels, semestriels et annuels. Le comité peut se réunir à tout moment à la demande d'un de ses membres ou du président du conseil d'administration.

Les attributions et le fonctionnement du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sont décrits dans son règlement d'ordre intérieur.

Le membre du comité de direction chargé de la gestion des risques, l'auditeur général et le responsable de la filière Conformité, juridique et taxes participent aux réunions du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Le Chief Compliance Officer du groupe est présent pour les points relatifs à la conformité.

Activités du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité durant l'exercice 2011

En 2011, le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité s'est réuni deux fois et a traité les sujets décrits ci-dessous.

Le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité du 27 janvier 2011 a porté sur les points suivants :

- rapport d'activité 2010 et planning 2011 de la filière Audit & Investigation;
- rapport sur l'évaluation du contrôle interne par la direction effective;
- reporting MiFID au 3^e trimestre 2010;
- revue de la cartographie des risques de conformité;
- aperçu des litiges en matière de dérivés de crédit au niveau de Dexia Crediop;
- relevé des développements concernant les activités, la position des risques et la situation financière de Dexia SA et de Dexia Banque Belgique (Circulaire CREFS_2010_01-1 du 26 octobre 2010);
- courriers de la CBFA respectivement sur le portefeuille Financial Products et sur la mise en œuvre du plan de transformation.

Le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité du 8 septembre 2011 a porté sur les points suivants :

- point sur la liquidité du groupe Dexia (en comité restreint);
- rapport MiFID au 31 mars 2011;
- rapport Compliance au 30 juin 2011;
- suivi du plan d'action Compliance 2011;
- rapport sur les activités de l'Audit interne au 30 juin 2011;
- rapport sur les activités de l'Investigation au 30 juin 2011;
- aperçu et statut des missions Régulateurs au 30 juin 2011.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions du comité a été de 100 % en 2011.

Le comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois à sept administrateurs non exécutifs, dont le président du conseil d'administration et une majorité d'administrateurs indépendants. Le comité dispose de l'expertise requise en matière de politique de rémunération. L'administrateur délégué peut assister au comité des nominations et des rémunérations, mais il ne peut en être membre (étant donné qu'il n'est pas administrateur non exécutif).

Les membres du comité des nominations et des rémunérations sont (au 31 décembre 2011) :

- Jean-Luc Dehaene, président du conseil d'administration, administrateur indépendant et président du comité
- Christian Giacomotto, administrateur indépendant
- Francine Swiggers, administrateur
- Antoine Gosset-Grainville, administrateur⁽¹⁾
- Francis Vermeiren, administrateur
- Catherine Kopp, administrateur indépendant
- Robert de Metz, administrateur indépendant

Attributions (au 31 décembre 2011)

En matière de rémunérations

Le comité fait des propositions sur :

- les éléments de la rémunération du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué et, sur proposition de ce dernier, ceux des membres du comité de direction;
- l'attribution d'options sur actions en application des principes généraux arrêtés par le conseil d'administration. Il est par ailleurs consulté sur la politique de rémunération et d'incitation des cadres dirigeants du groupe, ainsi que sur la politique d'actionnariat pour les salariés. Il procède à des recommandations sur le montant des jetons de présence versés aux administrateurs et sur leur répartition. Dans le cadre de ces attributions, le comité s'en tient aux recommandations, circulaires et autres réglementations internationales, françaises et belges en matière de rémunération et de gouvernement d'entreprise.

En matière de nominations

Le comité prépare les décisions du conseil d'administration portant sur :

- les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs faites par le conseil à l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que les propositions de cooptation d'administrateurs;

(1) Le 31 janvier 2011, Antoine Gosset-Grainville a été nommé membre du comité des nominations et des rémunérations en remplacement d'Augustin de Romanet de Beaune.

- la détermination des critères d'indépendance permettant de qualifier un administrateur d'« indépendant »;
- la qualification d'un membre existant ou d'un nouveau membre du conseil d'administration comme administrateur indépendant;
- la nomination des membres des comités spécialisés du conseil d'administration et de leurs présidents respectifs;
- la nomination ou le renouvellement de l'administrateur délégué;
- la nomination ou le renouvellement du président du conseil;
- les propositions de l'administrateur délégué concernant la composition, l'organisation et le mode de fonctionnement du comité de direction de Dexia SA;
- les modifications du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration.

Dans ce but, le comité est responsable du suivi des pratiques des grandes sociétés cotées en matière de fonctionnement et de composition des conseils d'administration.

Fonctionnement et activités durant l'exercice 2011

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni neuf fois en 2011 et a traité les sujets repris ci-dessous.

Le comité des nominations et des rémunérations du 13 janvier 2011 a porté sur le point suivant :

- discussions sur le premier projet de politique de rémunération du groupe Dexia;
- analyse des modalités juridiques applicables aux indemnités de départ et à la rémunération variable dans le cadre de l'application des recommandations édictées par la directive CRD 3;
- analyse de benchmarking en matière de rémunération.

Le comité des nominations et des rémunérations du 25 janvier 2011 a porté sur les points suivants :

- composition du conseil d'administration et des comités spécialisés.

Le comité des nominations et des rémunérations du 11 février 2011 a porté sur les points suivants :

- compte rendu de la réunion entre des représentants de Dexia et la Commission bancaire financière et des assurances à propos du projet de politique de rémunération du groupe Dexia;
- présentation des informations relatives à l'avancement 2011;
- projets de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2011 relatives aux nominations;
- niveau de la rémunération fixe annuelle avec effet au 1^{er} janvier 2011 et au 1^{er} janvier 2012.

Le comité des nominations et des rémunérations du 17 février 2011 a porté sur le point suivant :

- politique de rémunération des collaborateurs du groupe Dexia.

Le comité des nominations et des rémunérations du 22 février 2011 a porté sur les points suivants :

- analyse des régimes de pensions;
- analyse des mandats exercés dans le groupe par les dirigeants et mesures liées à la rémunération éventuellement perçue dans le cadre de ces mandats;
- analyse du régime des options sur actions attribuées aux dirigeants;
- analyse du régime de la prime de fonction.

Les comités des nominations et des rémunérations des 7 et 10 mars 2011 ont porté sur les points suivants :

- règlement de la Commission bancaire financière et des assurances concernant la politique de rémunération;
- politique de rémunération du groupe Dexia;
- régime de pension complémentaire des membres du comité de direction;
- proposition des rémunérations fixes et variables du comité de direction et du comité exécutif;
- révision de l'équilibre entre la rémunération variable et la rémunération fixe;
- chapitre du rapport annuel de gestion relatif à la politique de rémunération;
- dénonciation du mécanisme de l'article 39 (plan de pension defined benefit) pour les dirigeants de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.

Le comité des nominations et des rémunérations du 25 novembre 2011 a porté sur le point suivant :

- nominations au sein du conseil d'administration et des comités spécialisés.

Le comité des nominations et des rémunérations du 16 décembre 2011 a porté sur les points suivants :

- composition du conseil d'administration et des comités spécialisés;
- politique salariale.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité des nominations et des rémunérations

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100 % en 2011, sauf pour Robert de Metz qui s'est fait excuser pour une réunion.

Le comité de direction de Dexia SA

Composition

Au 31 décembre 2011, le comité de direction, composé de neuf membres, est présidé par l'administrateur délégué auquel le conseil d'administration a confié la gestion journalière de Dexia.

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2011

Pierre MARIANI

Administrateur délégué
Président du comité de direction

Hakan ATES

Directeur général de DenizBank

Alain CLOT

Responsable du métier Public and Wholesale Banking
Directeur général de Dexia Crédit Local

Marc CROONEN

Directeur des Ressources humaines

Les membres du comité de direction, autres que l'administrateur délégué, sont nommés et révoqués par le conseil d'administration sur la proposition de l'administrateur délégué. À l'exception du président, ils sont nommés pour une période de quatre ans renouvelable sauf décision contraire du conseil d'administration.

Attributions

Dans le cadre des objectifs stratégiques et de la politique générale définis par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe et en pilote les différentes activités. Il assure également le suivi des décisions du conseil d'administration.

Fonctionnement

Le comité de direction s'est doté depuis la création de Dexia SA en 1999 d'un règlement d'ordre intérieur (ci-après « le Règlement »), adapté à plusieurs reprises, déterminant ses attributions et ses modalités de fonctionnement. La collégialité et les compétences du comité de direction, de même que certaines règles relatives au statut de ses membres font également l'objet de dispositions spécifiques dans le protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia signé avec la Commission bancaire, financière et des assurances belge. Outre les règles concernant la composition du comité de direction (voir ci-dessus), le Règlement comprend notamment les règles suivantes :

• Règles relatives aux attributions du comité de direction dans le cadre de ses relations avec le conseil d'administration

Le règlement précise tout d'abord les attributions du comité de direction dans le cadre de ses relations avec le conseil d'administration. Ainsi, le comité de direction peut formuler un avis préalable à l'égard de toutes les propositions débattues au sein du conseil d'administration ou du comité stratégique en matière de stratégie ou de politique générale du groupe. Il peut adresser des propositions au conseil d'administration, par l'intermédiaire de l'administrateur délégué.

Lorsque l'administrateur délégué participe aux débats au sein du conseil d'administration ou des comités constitués en son sein, dans des matières dans lesquelles un droit d'initiative

Alexandre JOLY

Directeur de la stratégie, des portefeuilles et des activités de marché

Claude PIRET

Chief Risk Officer

Philippe RUCHETON

Chief Financial Officer

André VANDEN CAMP

Directeur des Opérations et des systèmes d'information

Olivier VAN HERSTRAETEN

Directeur du Juridique, de la conformité et de la fiscalité

ou d'avis est reconnu au comité de direction, l'administrateur délégué défend au sein du conseil d'administration les points de vue préalablement délibérés par le comité de direction.

• Règles relatives au mode décisionnel

Le comité de direction fonctionne de manière collégiale et ses décisions procèdent du consensus de ses membres. Il en assume collégalement la responsabilité. Le cas échéant, le président du comité de direction peut, à son initiative ou à la demande de deux autres membres, soumettre au vote la question débattue. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Dans les cas exceptionnels, les décisions du comité de direction peuvent être prises par écrit moyennant le consentement unanime de ses membres.

• Règles relatives aux réunions

Le comité de direction se réunit sur convocation de son président en principe chaque semaine. Il peut, au besoin, être convoqué à tout autre moment par le président ou si deux membres au moins en expriment le souhait. Tout membre du comité de direction empêché peut se faire représenter, mais un membre ne peut représenter plus d'un autre membre. Chaque membre du comité de direction peut proposer un point à l'ordre du jour qui est arrêté par le président. Sur décision de son président, le comité de direction peut également se réunir sous forme d'un comité exécutif pour traiter de sujets transversaux d'une certaine importance.

• Conflits d'intérêts

Si un membre du comité de direction a, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du comité de direction, il doit le communiquer aux autres membres avant la délibération du comité. Sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans son chef, doivent figurer dans le procès-verbal du comité de direction qui devra prendre la décision. Le membre concerné du comité de direction doit en informer les commissaires aux comptes de la société. Il ne peut assister aux délibérations du comité de direction relatives aux opérations ou aux décisions concernées, ni prendre part au vote.

• Opérations entre les membres du comité de direction et les sociétés du groupe

Les opérations entre les sociétés du groupe Dexia et les membres du comité de direction doivent être conclues aux conditions normales de marché.

• Opérations en instruments financiers Dexia

En 2009, le règlement d'ordre intérieur du comité de direction a été adapté afin de mettre à jour les règles relatives à la prévention des délits d'initié en relation avec les instruments financiers Dexia.

Rapport de rémunération

Rémunération des administrateurs de Dexia SA pour 2011

Rappel des principes

L'assemblée générale ordinaire de Dexia SA a décidé en 2006 d'attribuer aux administrateurs, pour l'exercice de leurs mandats, une rémunération annuelle globale maximum de EUR 1 300 000, avec effet au 1^{er} janvier 2005.

L'assemblée générale a également conféré au conseil d'administration le pouvoir de déterminer les modalités pratiques de cette rémunération, composée d'une rémunération fixe et des jetons de présence, et de son attribution.

Lors de sa réunion du 23 mai 2002, le conseil d'administration a décidé d'attribuer à chaque administrateur un montant annuel fixe de EUR 20 000 (soit une rémunération fixe de EUR 5 000 par trimestre), et des jetons de présence de EUR 2 000 par réunion du conseil d'administration ou d'un des comités spécialisés. Pour les administrateurs qui n'auraient pas exercé leur mandat sur une année complète, cette rémunération fixe est réduite au prorata du nombre de trimestres au cours desquels ils ont effectivement exercé leur mandat.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent ni rémunérations liées aux performances, telles que bonus et formules d'intéressement à long terme, ni avantages en nature et avantages liés aux plans de pension.

Application en 2011

Dans le cadre du volet du plan de transformation de Dexia consacré à la maîtrise des coûts, les administrateurs ont décidé de réduire temporairement leur rémunération fixe pour 2009. Lors de sa réunion du 29 janvier 2009, le conseil d'administration avait décidé d'attribuer à chaque administrateur un montant annuel fixe de EUR 10 000 (soit un montant de EUR 2 500 au lieu de EUR 5 000 par trimestre). Cette mesure a également été retenue par le conseil d'administration en 2010 et 2011.

Rémunération attribuée au président du conseil d'administration

Rappel des principes

Le conseil d'administration a fixé, le 13 novembre 2008, la rémunération brute du président du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations du 10 novembre 2008. La rémunération du président du conseil d'administration représente en principe le double de la rémunération d'un autre administrateur, tant en ce qui concerne la rémunération fixe que les jetons de présence. Le président du conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération pour ses mandats dans d'autres entités du groupe Dexia.

Application en 2011

Par décision du 12 octobre 2011, Monsieur Jean-Luc Dehaene a décidé de renoncer à toute compensation en sa qualité de membre et de président du conseil d'administration de Dexia SA en 2011.

Prise en charge des cotisations sociales de certains administrateurs

Tout administrateur de Dexia SA est considéré en Belgique comme travailleur indépendant et doit, par conséquent, s'affilier à une caisse de travailleurs indépendants et, en principe, payer ses cotisations sociales. Certains administrateurs bénéficient déjà d'une protection sociale au titre d'un autre régime et pourraient donc être amenés à payer des cotisations en Belgique du seul fait du mandat exercé chez Dexia SA, sans bénéficier en retour de prestations sociales plus étendues.

Il en est ainsi, par exemple, des administrateurs ne résidant pas en Belgique qui bénéficient déjà, dans leur État de résidence, d'une protection sociale et qui sont, par conséquent, tenus de cotiser en Belgique à fonds perdus. Il en est de même pour l'administrateur résidant en Belgique qui est soumis au

régime des travailleurs salariés ou au régime applicable aux fonctionnaires à titre principal, et qui est tenu de cotiser en tant que travailleur indépendant à titre complémentaire, du fait du mandat exercé en Belgique, sans bénéficier d'une protection sociale accrue par rapport à celle dont il bénéficie déjà du fait de son statut principal.

Afin de compenser les cotisations sociales payées à fonds perdus par les administrateurs se trouvant dans cette situation (ce qui fera l'objet d'un nouvel examen chaque année afin de tenir compte des modifications de statut), l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2006 a décidé que Dexia SA prendra en charge les cotisations sociales, les intérêts de retard et autres majorations résultant de l'exercice du mandat d'administrateur de Dexia et a, par conséquent, porté le plafond de rémunération des administrateurs de EUR 700 000 à EUR 1 300 000.

Peuvent bénéficier de cette prise en charge, les personnes qui étaient administrateurs de la société au 1^{er} janvier 2005 et qui remplissent les conditions prescrites, et tout nouvel administrateur qui remplit les conditions prescrites. Le montant des cotisations dues que Dexia prend en charge en 2011 s'élève à EUR 12 710,01.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS EN RAISON DE L'EXERCICE DE LEUR MANDAT CHEZ DEXIA SA ET DANS LES AUTRES ENTITÉS DU GROUPE

(montants bruts en EUR)	CA (réém. fixe)	CA (jetons de présence)	Comité stratégique	Comité d'audit	Comité des comptes	Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité	Comité des nominations et des rémunérations	Total 2011	Total 2010	Autres entités du groupe 2011 ⁽⁵⁾	Autres entités du groupe 2010
Administrateurs											
J.-L. Dehaene ⁽⁶⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	88 000	0	0
P. Mariani	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 166 ⁽⁷⁾	0
G. Benoist	10 000	26 000	0	8 000	10 000	6 000	0	60 000	52 000	0	0
I. Bouillot	10 000	18 000	0	0	0	0	0	28 000	26 000	0	0
O. Bourges	10 000	30 000	16 000	8 000	12 000	6 000	0	82 000 ⁽¹⁾	44 000	0	0
B. Chanoine	10 000	28 000	0	6 000	12 000	6 000	0	62 000	38 000	0	0
J. Clijsters	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. Decraene	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R. de Metz	10 000	30 000	0	8 000	12 000	6 000	12 000	78 000	46 000	29 000 ⁽²⁾	10 000 ⁽²⁾
A. de Romanet de Beaune	0	0	0	0	0	0	0	0	32 000 ⁽³⁾	0	0
C. Giacomotto	10 000	26 000	0	0	0	0	16 000	52 000	42 000	0	0
A. Gosset-Grainville	10 000	30 000	16 000	0	0	0	14 000	70 000 ⁽³⁾	21 000 ⁽³⁾	0	0
C. Kopp	10 000	28 000	0	0	0	0	16 000	54 000	40 000	0	0
S. Kubla	10 000	28 000	0	0	0	0	0	38 000	28 000	16 385 ⁽²⁾	20 000 ⁽²⁾
O. Mareuse	10 000	30 000	0	8 000	12 000	4 000	0	64 000 ⁽³⁾	n.a.	0	0
C. Piret	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F. Swiggers	10 000	30 000	16 000	0	0	0	16 000	72 000	46 000	36 808 ⁽⁴⁾	41 000 ⁽⁴⁾
B. Thiry	10 000	24 000	14 000	0	0	0	0	48 000	34 000	17 692 ⁽²⁾	20 000 ⁽²⁾
M. Tinant	10 000	30 000	0	8 000	12 000	6 000	0	66 000	54 000	0	0
K. Van Loo	10 000	30 000	16 000	4 000	12 000	6 000	0	78 000	50 000	0	0
F. Vermeiren	10 000	30 000	16 000	0	0	0	16 000	72 000	46 000	0	0

(1) En vertu de l'article 139 de la loi française sur la nouvelle réglementation économique, les jetons de présence concernant des mandats exercés par des représentants de l'État français doivent être versés sur le compte de l'État français.

(2) Rémunération perçue pour le mandat d'administrateur au sein de Dexia Banque Belgique; voir également note (5).

(3) Renonce aux tantièmes ou aux jetons de présence en tant qu'administrateur de Dexia SA.

(4) Rémunération perçue pour le mandat d'administrateur au sein de Dexia Banque Belgique (EUR 17 308 en 2011 et EUR 20 000 en 2010) et de Dexia Crédit Local (EUR 19 500 en 2011 et EUR 21 000 en 2010).

(5) Le 20 octobre 2011, Dexia Banque Belgique a été vendue à l'État belge, représenté par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI). Les rémunérations octroyées aux administrateurs communs couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 20 octobre 2011. Ils ont démissionné du conseil d'administration de Dexia Banque Belgique dans les jours qui ont suivi la vente.

(6) Par décision du 12 octobre 2011, Monsieur Jean-Luc Dehaene a décidé de renoncer à toute compensation en sa qualité de membre et de président du conseil d'administration de Dexia SA en 2011.

(7) Rémunération perçue en tant que président du conseil d'administration de DenizBank.

Rémunération attribuée à l'administrateur délégué

L'administrateur délégué ne reçoit aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur. Par contre, il est rémunéré pour ses fonctions d'administrateur délégué et de président du comité de direction (voir ci-après).

Rémunération des membres du comité de direction ⁽¹⁾

Contexte réglementaire

La rémunération des dirigeants des entreprises du secteur financier fait l'objet de nombreuses réglementations depuis plusieurs années.

Le conseil d'administration s'est immédiatement engagé dans le respect de ce cadre réglementaire tel qu'il évolue sur la base des dispositions nationales et internationales visant à renforcer le gouvernement d'entreprise notamment en termes de rémunération.

Dans ce contexte, dès 2009, Dexia a même anticipé les obligations pesant sur le secteur financier en ce qui concerne notamment l'étalement de la rémunération variable.

Dexia a implémenté une politique de rémunération globale pour le groupe Dexia conforme à la réglementation belge, française et européenne ainsi qu'aux principes applicables en matière de saines pratiques de rémunération.

La politique de rémunération de Dexia a été préparée par le département Ressources humaines en collaboration avec les départements Audit, Risques et Juridique, conformité et fiscalité et soumise au comité des nominations et des rémunérations de Dexia SA.

Les propositions du comité des nominations et des rémunérations ont été soumises au conseil d'administration de Dexia SA qui a validé la politique de rémunération du groupe.

La politique de rémunération et sa mise en œuvre sont évaluées régulièrement afin d'identifier les dispositions qui requerraient une adaptation en raison notamment de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales ou réglementaires. La politique de rémunération applicable aux rémunérations payées à partir de l'année 2011 énonce, d'une part, des principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs du groupe Dexia. Elle contient, d'autre part, dans le respect du principe de proportionnalité, des dispositions particulières, exclusivement applicables à une population identifiée comme étant susceptible d'impacter le profil de risque du groupe Dexia en raison de la nature ou du niveau de ses fonctions et/ou rémunération.

Les dispositions particulières de la politique de rémunération – qui s'appliquent à la direction générale, aux professionnels de marché dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du groupe Dexia et aux autres membres du personnel qui, au vu de leurs revenus, sont assimilés à des preneurs de risque – font l'objet d'une publication sur le site internet Corporate de Dexia, dans le respect de l'arrêté royal du 22 février 2011 portant approbation du règlement du 8 février 2011 de la Commission bancaire, financière et des assurances concernant la politique de rémunération des établissements financiers.

(1) Est visée la rémunération octroyée du fait du mandat exercé au sein du comité de direction.

Compte tenu des lignes directrices notamment reprises dans l'arrêté royal du 22 février 2011 ⁽²⁾, le conseil d'administration a revu en mars 2011 l'équilibre des packages de rémunération (entre la rémunération fixe, à savoir la rémunération non liée à performance et la rémunération variable, à savoir la rémunération liée à la performance) des dirigeants et du senior management du groupe.

À cette fin, une prime trimestrielle de fonction a été introduite dans le salaire fixe. Cette décision a été appliquée aux rémunérations octroyées au titre de l'année 2011 dans le respect des principes décidés au moment de l'octroi de primes de fonction au titre de l'année 2010 et tels que décrits dans le rapport de rémunération relatif à cet exercice.

Afin de ne pas encourager une prise de risque excessive et de permettre une politique d'octroi de rémunération variable suffisamment flexible, des ratio maxima à respecter entre rémunération fixe et variable ont été imposés par la politique de rémunération du groupe Dexia. Ce ratio maximal pour tous les membres du comité de direction a été fixé à 1,5 par décision du conseil d'administration du 18 mars 2011.

Cette révision vise à réduire l'incitation excessive à la prise de risque que peut revêtir le recours à une rémunération variable trop importante par rapport à la rémunération fixe.

Elle permet également, sans augmentation des coûts, de réduire sensiblement l'amplitude de la rémunération variable tout en maintenant un package compétitif pour les dirigeants du groupe.

Rémunération

Procédure

La rémunération des membres du comité de direction est fixée par le conseil d'administration de Dexia SA sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

Le comité des nominations et des rémunérations analyse les niveaux de rémunération des membres du comité de direction au regard des rémunérations appliquées au sein d'autres entreprises du secteur.

Dans ce cadre, des cabinets de conseil en rémunération sont consultés pour obtenir des informations sur les évolutions des salaires sur le marché du travail dans le secteur financier.

Afin d'offrir des rémunérations alignées sur le marché, le comité des nominations et des rémunérations sollicite tous les deux ans une étude de benchmarking. Pour l'année 2011, cette étude a été réalisée fin 2010 avec l'appui de Towers Watson, consultant externe spécialisé.

Le comité des nominations et des rémunérations détermine le groupe de référence des entreprises à inclure dans le benchmark ainsi que le positionnement de Dexia vis-à-vis de ce groupe de référence.

À l'occasion de l'analyse de ce benchmark, le comité des nominations et des rémunérations propose, pour ce qui concerne les membres du comité de direction de Dexia SA, au conseil d'administration, les éventuelles augmentations de rémunération fixe ainsi que, le cas échéant, l'ajustement des amplitudes de rémunération variable et toutes les modifications justifiées par l'évolution du marché.

L'année où le comité des nominations et des rémunérations ne requiert pas de benchmark, il est informé par son conseiller externe (spécialisé en rémunération) de l'évolution du marché de la rémunération des dirigeants.

(2) Arrêté royal portant approbation du règlement de la Commission bancaire, financière et des Assurances du 8 février 2011 concernant la politique de rémunération des établissements financiers.

Rémunération fixe et variable

La rémunération des membres du comité de direction est composée d'une partie fixe (non liée à la performance) et d'une partie variable.

La rémunération variable est liée à la performance. Elle est limitée à maximum 1,5 fois la rémunération fixe et répartie sur au moins 3 ans.

Les performances des membres du comité de direction sont évaluées au regard d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, axés autour de trois domaines. Un contrat de management est conclu individuellement avec chaque membre du comité de direction en vue de constater les objectifs fixés autour de ces trois domaines, à savoir :

- les compétences business, liées à l'accomplissement d'objectifs quantitatifs et qualitatifs;
- les résultats financiers ou budgétaires du groupe et du business concerné;
- les compétences liées aux ressources humaines, en ce compris les compétences managériales. L'évaluation des performances réalisées dans ce dernier domaine peut être effectuée sur la base de plusieurs critères parmi lesquels : le rôle dans l'implémentation des réorganisations envisagées et la participation à la rétention des collaborateurs clés.

La loi et la politique de rémunération de Dexia permettent d'ajuster la rémunération variable différée non encore acquise. En outre, en cas de fraude constatée postérieurement à l'attribution d'une rémunération variable ainsi que dans l'hypothèse où des rémunérations variables auraient été octroyées sur la base d'informations intentionnellement erronées, la politique de rémunération du groupe Dexia prévoit la possibilité de ne pas verser les parties différées non encore payées de la rémunération variable et de prendre les mesures nécessaires pour récupérer la partie de la rémunération variable dont le paiement aurait déjà été exécuté.

La rémunération fixe et variable des membres du comité de direction constitue un ensemble dont est déduit, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et rémunérations, tout jeton de présence ou tantième payé à un membre du comité de direction par une société du groupe Dexia ou par une société tierce dans laquelle un mandat est exercé au nom et pour compte de Dexia.

Rémunération au titre de l'année 2011

Rémunération fixe au titre de l'année 2011

La rémunération fixe est, depuis l'année 2010, composée d'une rémunération de base et d'une prime de fonction versée trimestriellement.

Rémunération de base au titre de l'année 2011

La rémunération de base ⁽¹⁾ est déterminée en considération de la nature et de l'importance des responsabilités exercées par chacun (et en tenant compte des références du marché pour des postes de dimension comparable).

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET AVANTAGES DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION

(en EUR)	Rémunération de base versée en 2011	Frais de représentation	Voiture ⁽²⁾
Pierre Mariani	1 000 000	6 324	3 181

(1) Ne comprend pas les éventuels jetons de présence tels que mentionnés à la page 40.

(2) Le montant correspond à l'avantage fiscal lié à la mise à disposition d'une voiture de fonction pouvant être utilisée à des fins privées.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET AVANTAGES DES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ⁽¹⁾

(en EUR)	Rémunérations de base versées en 2011	Autres avantages ⁽²⁾
	4 135 156	64 765

(1) Messieurs Hakan Ates, Jos Clijsters (membre du comité de direction de Dexia SA du 6 septembre 2011 au 20 octobre 2011), Alain Clot, Marc Croonen, Stefaan Decraene (membre du comité de direction de Dexia SA jusqu'au 5 septembre 2011), Alexandre Joly, Claude Piret, Philippe Rucheton, Olivier Van Herstraeten, André Vanden Camp.

(2) Ce montant comprend les indemnités forfaitaires annuelles pour frais de représentation et l'avantage fiscal lié à la mise à disposition d'un véhicule de fonction pouvant être utilisé également à des fins privées, dont bénéficie chacun des membres du comité de direction.

Prime de fonction au titre de l'année 2011

(en EUR)	
Pierre Mariani	200 000
Autres membres du comité de direction ⁽¹⁾	796 599

(1) Messieurs Hakan Ates, Jos Clijsters (membre du comité de direction de Dexia SA du 6 septembre 2011 au 20 octobre 2011), Alain Clot, Marc Croonen, Stefaan Decraene (membre du comité de direction de Dexia SA jusqu'au 5 septembre 2011), Alexandre Joly, Claude Piret, Philippe Rucheton, Olivier Van Herstraeten, André Vanden Camp.

Rémunération variable au titre de l'année 2011

Compte tenu des résultats pour l'année 2011, le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et rémunérations, a accepté la proposition du comité de direction de ne percevoir aucune rémunération variable au titre de l'année 2011.

TABLEAU COMPARATIF DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION ET DES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION EN 2010 ET 2011

(en EUR)	2010	2011
Pierre Mariani	600 000	0
Autres membres du comité de direction	554 000 ⁽¹⁾	0 ⁽²⁾
TOTAL	1 154 000	0

(1) Messieurs Stefaan Decraene, Claude Piret, Philippe Rucheton.

(2) Messieurs Hakan Ates, Jos Clijsters (membre du comité de direction de Dexia SA du 6 septembre 2011 au 20 octobre 2011), Alain Clot, Marc Croonen, Stefaan Decraene (membre du comité de direction de Dexia SA jusqu'au 5 septembre 2011), Alexandre Joly, Claude Piret, Philippe Rucheton, Olivier Van Herstraeten, André Vanden Camp.

Les montants repris dans ce tableau sont, conformément à la politique de rémunération de Dexia, payés de manière étalée, conformément aux principes décrits ci-après.

Partie étalée de la rémunération variable 2010 due en 2012

Nous nous référons aux pages 46 et suivantes du rapport annuel 2010 pour l'explication des principes d'étalement de la rémunération variable 2010.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par Dexia dans le cadre de la convention de garantie autonome conclue avec les États belge et français et aussi longtemps que des obligations garanties existent ou sont susceptibles d'être émises, et sauf accord des États, Dexia ne procédera à :

- aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites, ou
- aucune attribution ou versement d'éléments de rémunération variable, d'indemnités et d'avantages indexés sur la performance, ainsi que de rémunérations différées au bénéfice des personnes suivantes : président du conseil d'administration, administrateur(s) délégué(s) et membres du conseil d'administration.

Dans le même esprit, Dexia s'est engagé à suspendre jusqu'à la décision finale de la Commission européenne le paiement de la part variable de la rémunération des membres du comité de direction de Dexia.

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et rémunérations a accepté la proposition du comité de direction et a décidé de faire usage de la possibilité de réduire a posteriori les parties différées de la rémunération variable. La partie différée de la rémunération variable 2010 en espèces ainsi que la partie de la rémunération variable différée sous la forme d'instruments avec une période de rétention d'un an (octroi en 2012 et paiement en 2013) ne seront pas octroyées en 2012.

ÉVOLUTION DE LA PARTIE DIFFÉRÉE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE 2010 POUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION ET LES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

(en EUR)	Montants libérables en 2011	Montants libérables en 2012	Montants libérables en 2013	Montants libérables en 2014	Total
Pierre Mariani					
Valeur initiale					
Cash	180 000	40 000	40 000	40 000	300 000
Instrument ⁽¹⁾	180 000	40 000	40 000	40 000	300 000
Valeur liquidée					
Cash	180 000	0			
Instrument ⁽¹⁾	180 000	0			
Autres membres du comité					
Valeur initiale					
Cash	287 400	63 867	63 867	63 867	479 001
Instrument ⁽¹⁾	287 400	63 867	63 867	63 867	479 001
Valeur liquidée					
Cash	287 400	0			
Instrument ⁽¹⁾	169 951	0			

(1) La contre-valeur des instruments représentatifs du capital est libérable après une période de rétention d'un an suivant l'acquisition définitive des droits, tel qu'il apparaît dans le tableau.

Partie étalée de la rémunération variable 2009 due en 2012

Nous nous référons aux pages 41 et suivantes du rapport annuel 2009 pour l'explication des principes d'étalement de la rémunération variable 2009.

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et rémunérations a accepté la proposition du comité de direction et décidé de faire usage de la possibilité de réduire a posteriori les parties différées de la rémunération variable et de ne pas octroyer la partie différée de la rémunération variable 2009 en 2012.

ÉVOLUTION DE LA PARTIE DIFFÉRÉE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE 2009 POUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION ET LES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

(en EUR)	Montants libérables en 2010	Montants libérables en 2011	Montants libérables en 2012	Total
Pierre Mariani				
Valeur initiale				
Cash	308 333	128 768	128 768	565 869
Instrument ⁽¹⁾	-	128 768	128 768	257 536
Valeur liquidée				
Cash	308 333	128 768	0	437 101
Instrument ⁽¹⁾	-	95 524	0	95 524
Autres membres du comité				
Valeur initiale				
Cash	616 668	159 366	159 366	935 400
Instrument ⁽¹⁾	-	159 366	159 366	318 732
Valeur liquidée				
Cash	616 668	159 366	0	776 034
Instrument ⁽¹⁾	-	118 223	0	118 223

(1) La contre-valeur des instruments représentatifs du capital est libérable après une période de rétention d'un an suivant l'acquisition définitive des droits, tel qu'il apparaît dans le tableau.

Pensions extralégales

Certains membres du comité de direction bénéficient d'une pension complémentaire extralégale mise en place par Dexia.

Caractéristiques des plans de pension extralégale applicables

Plan de pension complémentaire souscrit par Dexia au profit des membres du comité de direction sous contrat belge avant le 31 décembre 2006

En 2007, Dexia a décidé de fermer ce régime de pension complémentaire extralégal tout en maintenant les droits acquis et à venir pour les personnes affiliées avant le 31 décembre 2006.

Ce plan donne droit, moyennant le respect de certaines conditions, notamment une carrière de 35 ans minimum, à une prestation équivalente à une rente de retraite annuelle, en cas de vie au moment du départ à la retraite, dont le montant équivaut à 80 % d'une rémunération fixe plafonnée. Monsieur Claude Piret est affilié à ce plan.

Stefaan Decraene a été affilié au même régime de pension complémentaire jusqu'au 5 septembre 2011.

Plan de pension complémentaire souscrit par Dexia au profit des membres du comité de direction sous contrat belge après le 31 décembre 2006

Le nouveau régime de plan de pension extralégal pour les membres du comité de direction sous contrat belge donne droit, au moment de la retraite, au capital constitutif de

la capitalisation de contributions annuelles. Ces dernières représentent un pourcentage fixe d'une rémunération annuelle fixe plafonnée.

Messieurs Pierre Mariani, Philippe Rucheton, Alexandre Joly, Olivier Van Herstraeten, André Vanden Camp, Marc Croonen et Benoît Debroise bénéficient de ce plan de pension extralégal. Monsieur Jos Clijsters en a bénéficié, quant à lui, jusqu'au 20 octobre 2011.

Monsieur Olivier Van Herstraeten aura droit, à l'âge de la retraite, au minimum aux prestations auxquelles il aurait pu prétendre en vertu de l'assurance de groupe à laquelle il est affilié du fait de son contrat de travail (dont l'exécution est suspendue pendant la durée de son mandat au sein du comité de direction) s'il était resté affilié à ce plan pendant la durée de son mandat comme membre du comité de direction.

Montants payés dans le cadre de ces plans de pension complémentaires

Les primes annuelles de EUR 963 730 ont été payées en 2011 au bénéfice des membres sous contrat belge du comité de direction, dont EUR 150 960 pour l'administrateur délégué.

Des capitaux ont été payés en 2011, conformément aux règlements applicables, pour un montant de EUR 1 125 428,80.

Couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais médicaux

Des primes annuelles collectives de EUR 334 130 ont été payées en 2011 au bénéfice des membres sous contrat belge du comité de direction pour une couverture supplémentaire

décès, invalidité permanente et frais de traitement médical, dont EUR 74400 pour l'administrateur délégué, ventilés comme suit :

PLANS EXTRALÉGAUX		(en EUR)
Capital décès, orphelins		46 000
Invalidité		28 000
Hospitalisation		400

Des primes annuelles collectives de EUR 8930 ont été payées en 2011 au bénéfice du membre sous contrat français du comité pour les couvertures obligatoires et supplémentaires décès, invalidité permanente et frais médicaux.

Plan d'options

Depuis son unification et pour la dernière fois en 2008, le groupe Dexia a mis en place, chaque année, un plan d'options sur actions au bénéfice de certains collaborateurs du groupe Dexia dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau récapitulatif des droits de souscription de Dexia de ce rapport annuel (page 57). Les options émises dans le cadre de ce plan sont des droits de souscription donnant à chacun le droit d'acquies, dans une période d'exercice limitée, une action Dexia nouvelle à un prix d'exercice égal à la valeur de l'action Dexia au moment de l'attribution des options.

Durant l'année 2011, aucune option n'a été exercée, n'est venue à échéance ou n'a été accordée aux membres du comité de direction.

Conditions relatives au départ

Dispositions de la politique de rémunération de Dexia

Le 18 mars 2011, le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a approuvé la politique de rémunération du groupe Dexia. Selon cette politique de rémunération de Dexia, le total des indemnités octroyées ne dépassera pas 12 mois de rémunération fixe et variable. Le comité des nominations et rémunérations pourra, dans des circonstances particulières, proposer, sur avis motivé, au conseil d'administration une indemnité de départ supérieure à 12 mois, mais ne dépassant pas 18 mois de rémunération fixe et variable. Une indemnité de départ excédant 18 mois de rémunération fixe et variable ne pourra être convenue à titre exceptionnel que moyennant l'approbation de la première assemblée générale ordinaire qui suit.

En outre, la convention prévoyant l'octroi d'une indemnité de départ sera assortie d'une condition de performance en ce sens que l'indemnité de départ conventionnelle sera réduite dans l'hypothèse où l'évaluation des prestations du dirigeant au cours des deux années précédant la date de rupture du contrat laisserait apparaître une dégradation importante de ses performances, afin d'éviter que des indemnités de départ soient octroyées de manière à récompenser l'échec.

Ces principes seront appliqués dans le respect des accords collectifs et des dispositions légales.

Toute convention portant sur l'octroi d'indemnités de départ qui serait conclue avec un membre du comité de direction après l'adoption de la politique de rémunération du groupe Dexia (à savoir le 18 mars 2011) respecte(ra) les dispositions précitées.

Départs au cours de l'année 2011

Monsieur Stefaan Decraene et Monsieur Jos Clijsters ont démissionné et/ou quitté le groupe Dexia avec effet respectivement au 5 septembre 2011 et au 20 octobre 2011. Ils n'ont pas perçu d'indemnité de rupture.

Dispositions relatives à l'indemnité de départ contenues dans les conventions de management des membres du comité de direction

En cas de résiliation du contrat de Monsieur Pierre Mariani par Dexia, le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, fixera l'indemnité en tenant compte des règles adoptées par l'AFEP/MEDEF.

Monsieur Philippe Rucheton a droit, en cas de résiliation de son contrat par Dexia avant l'âge de 65 ans, dans les douze mois d'un changement de contrôle, à une indemnité égale aux rémunérations fixes et variables correspondant à une période de 18 mois, sans que cette période ne puisse dépasser le nombre de mois séparant l'intéressé de la date à laquelle il atteindra 65 ans et sans préjudice des règles de droit commun qui pourraient, le cas échéant, être applicables.

Monsieur Alexandre Joly a droit, en cas de résiliation de son contrat par Dexia pour un motif autre qu'une faute grave, à une indemnité unique et forfaitaire d'un montant égal aux émoluments fixes et variables correspondant à une période de 12 mois. Cette indemnité pourra être portée à 18 mois dans l'hypothèse où la rupture interviendrait à la suite d'un changement de contrôle. Ces indemnités uniques et forfaitaires de 12 ou 18 mois seront réduites de 50% dans l'hypothèse où la moyenne des évaluations des parties business et individuelles sont inférieures à 55% sur les deux dernières années. Dans l'hypothèse d'une moyenne des évaluations des parties business et individuelles inférieures à 35% sur les deux dernières années, l'indemnité compensatoire de préavis sera réduite à 3 mois.

La partie qui résilie, en cours de mandat, pour un motif autre qu'un manquement grave dans le chef de l'autre partie, la convention liant Messieurs Marc Croonen, Olivier Van Herstraeten, André Vanden Camp et Claude Piret à Dexia devra notifier à l'autre partie un préavis d'un mois.

Dispositions relatives à l'indemnité de départ contenues dans les contrats de travail des membres du comité de direction

La rupture du contrat de travail de Messieurs Marc Croonen, Olivier Van Herstraeten, André Vanden Camp et Claude Piret (dont l'exécution est suspendue pendant la durée de leur mandat au sein du comité de direction) est régie par la législation belge relative aux contrats de travail, ainsi que par les dispositions contractuelles suivantes :

- Une ancienneté de cinq ans est reconnue à Monsieur Marc Croonen.
- En cas de rupture de son contrat de travail par Dexia pour un motif autre qu'un motif grave, Olivier Van Herstraeten pourra prétendre à une indemnité conventionnelle de rupture égale à 24 mois, calculée sur la rémunération fixe, variable et les avantages acquis en vertu du contrat de travail, sous déduction du nombre de mois de préavis et/ou de l'indemnité compensatoire de préavis à laquelle il peut prétendre en vertu de la loi et la jurisprudence. Dans l'hypothèse où le préavis ou l'indemnité compensatoire de préavis ainsi due serait supérieure ou égale à 24 mois, aucune indemnité conventionnelle ne sera due.

- Sans préjudice des dispositions légales impératives, Monsieur Claude Piret a droit, en cas de résiliation de son contrat par Dexia avant l'âge de 65 ans, à une indemnité égale aux rémunérations fixes et variables et autres avantages correspondant à une période de 24 mois.
 - Messieurs André Vanden Camp et Alain Clot ont droit, en cas de résiliation de leur contrat par Dexia pour un motif autre qu'une faute grave, à une indemnité unique et forfaitaire d'un montant égal aux émoluments fixes et variables correspondant à une période de 12 mois. Cette indemnité pourra être portée à 18 mois dans l'hypothèse où la rupture interviendrait à la suite d'un changement de contrôle. Ces indemnités uniques et forfaitaires de 12 ou 18 mois seront réduites de 50 % dans l'hypothèse où la moyenne des évaluations des parties business et individuelles sont inférieures à 55 % sur les deux dernières années. Dans l'hypothèse d'une moyenne des évaluations des parties business et individuelles inférieures à 35 % sur les deux dernières années, l'indemnité compensatoire de préavis sera égale aux indemnités légales (à savoir : l'indemnité conventionnelle en ce qui concerne Monsieur Alain Clot et le minimum légal en ce qui concerne Monsieur André Vanden Camp).
- La rupture du contrat de travail de Hakan Ates est régie par la législation turque en matière de droit du travail.

Système de contrôle interne et de gestion des risques

Principales caractéristiques du système de contrôle interne et de gestion des risques

Cadre de référence et missions du contrôle interne

Dexia SA, compagnie financière de droit belge, a conclu en mars 2001 un protocole d'encadrement prudentiel avec la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA), repris désormais par la Banque nationale de Belgique (BNB). Dans ce cadre, Dexia SA se conforme volontairement à des normes de fonctionnement équivalentes à celles qui sont d'application aux établissements de crédit belges, têtes de groupe. Cette condition inclut, d'une part, la mise en place au sein de Dexia SA d'une structure de gestion et de direction collégiale appropriée, et, d'autre part, qu'en complément des dispositions légales découlant du statut de compagnie financière, Dexia SA se soumet à certaines dispositions d'encadrement prudentiel inspirées de celles qui sont légalement d'application aux établissements de crédit de droit belge, dont notamment la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et la circulaire 97/4 de la CBFA du 30 juin 1997 sur le contrôle interne et l'audit interne.

Le contrôle interne est un processus qui procure une assurance raisonnable que les objectifs de l'organisation, l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité avec les lois et règlements, atteindront le niveau souhaité. Comme tout système de contrôle, il est conçu pour réduire le risque résiduel à un niveau accepté par les exigences de Dexia.

Plus spécifiquement, les missions assignées au contrôle interne en vigueur au sein du groupe Dexia peuvent être regroupées en cinq axes principaux :

1. Vérifier l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques

La gestion des risques est à la base de l'activité bancaire. Le groupe Dexia a mis en place un dispositif de contrôle interne dont l'objectif est, en fonction de la nature des activités principales du groupe, de garantir que les risques pris sont en adéquation avec le niveau accepté.

2. S'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information comptable et financière

L'objectif principal de l'information financière est de donner une image fidèle de la situation du groupe Dexia de manière régulière, complète et transparente. Le système de contrôle interne est centré sur la réalisation de cet objectif.

3. Veiller au respect de la réglementation et des règles d'éthique et de déontologie, en interne comme en externe

Le bon fonctionnement du groupe Dexia implique le strict respect des obligations législatives et réglementaires dans chacun des pays où il est établi, ainsi que des normes qu'il s'est lui-même fixées, au-delà de ces obligations, notamment en matière de gouvernement d'entreprise, de conformité ou de développement durable. Le système de contrôle interne vise à assurer le respect de ces principes.

4. Améliorer le fonctionnement du groupe tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles

Les décisions prises dans ce but par le comité de direction doivent pouvoir être mises en pratique rapidement dans l'ensemble du groupe. Les procédures de contrôle interne visent à assurer l'intégrité des flux d'information, la conformité des actions mises en place et le suivi des résultats.

5. Veiller à l'efficacité et l'efficience opérationnelle de tous les métiers

Le bon fonctionnement des circuits opérationnels est une préoccupation constante de tous les niveaux de décision. De nombreuses initiatives sont prises en ce sens en collaboration constante entre les métiers et les fonctions de support qui veillent aussi à leur mesure via des indicateurs et un reporting régulier. Le système de contrôle interne évalue l'efficacité des processus opérationnels et des dispositifs de suivi.

Architecture générale du dispositif

L'architecture générale du dispositif s'appuie sur des principes de base qui sont déclinés dans toutes les lignes d'activité et tous les processus de support.

Le système de contrôle interne du groupe Dexia repose sur des activités intégrées dans tous les processus opérationnels, de support, de gestion, de comptabilisation... et dont la surveillance est une responsabilité constante du management avec des niveaux de contrôle successifs.

Dans le cadre d'un projet commun aux filières dites de contrôle (risque, conformité, audit), Dexia a progressivement complété un référentiel de risque et un référentiel de contrôle. Ce dernier s'articule autour de cinq axes qui sont l'environnement de contrôle, l'analyse du risque, les activités de contrôle, l'information et la communication et enfin le monitoring.

En termes d'environnement de contrôle, une séparation claire des fonctions a été conçue pour maintenir et assurer une

distinction nette entre les opérateurs qui engagent une action ou une transaction et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement. En complément, une série d'instructions, consistant en chartes, codes, lignes de conduite et procédures ont été mises en place afin, entre autres, de s'assurer que tous les acteurs du contrôle interne puissent se coordonner. Dans cette logique, l'architecture générale du système de contrôle interne du groupe Dexia se fonde sur une organisation séparée en trois niveaux :

1. Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées.
2. Le deuxième niveau de contrôle est du ressort de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement au comité de direction. Ce deuxième niveau peut également être de la responsabilité de comités spécialisés, composés de collaborateurs issus de fonctions opérationnelles, de support et de contrôle, et présidés par un membre du comité de direction. Les domaines concernés sont, par exemple, la conformité, le contrôle permanent (fonction qui supervise les contrôles) et la gestion des risques.
3. Le troisième niveau de contrôle est constitué par la filière Audit du groupe Dexia et a pour mission de veiller, par des contrôles périodiques, au caractère performant et à l'application effective des deux niveaux de contrôle définis ci-dessus, au sein de la maison mère et de toutes ses filiales et succursales.

En matière d'analyse des risques et des activités de contrôle, chaque niveau/département/fonction effectue son propre diagnostic de risque et met en place les contrôles qu'il juge adéquats. Les dispositifs de contrôle sont implémentés au niveau des activités de chaque processus métier et au niveau des fonctions de support, y compris l'informatique. Le contrôle des activités, comme composante du management de Dexia, s'organise à chacun des niveaux et s'articule, en complément, entre les entités opérationnelles et Dexia SA. L'information et la communication interne et externe sont des priorités. Outre un dispositif de communication interne via e-mail, intranet et au sein des départements spécialisés, des procédures y relatives sont mises à disposition. L'organisation du groupe Dexia engendre également une communication transversale à toutes les entités opérationnelles. Différents reportings existent comme le rapport financier établi par le département Strategic Planning and Controlling et le Quarterly Risk Report élaboré par le département de la gestion des risques. La communication externe et la communication financière veillent à la transparence et à la pertinence de l'information transmise en dehors de Dexia.

Les principaux acteurs du contrôle interne

Afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement du groupe Dexia, le comité de direction est responsable en dernier ressort de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne approprié. Il définit et coordonne la politique de gestion du groupe Dexia dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration. Il alloue des moyens et fixe des délais de mise en place aux actions décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs fixés sont atteints et que le système de contrôle interne est en adéquation avec l'ensemble des besoins. Enfin, il ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Les équipes plus spécifiquement concernées par le contrôle interne sont les suivantes :

- **l'équipe de la gestion des risques**, sous la responsabilité du Chief Risk Officer, membre du comité de direction, supervise sous sa direction la politique de gestion des risques. Elle établit les lignes de conduite pour les limites et les délégations, contrôle et mesure les risques agrégés au niveau du groupe, et met en place des méthodes harmonisées dans les différentes entités.

- **le Chief Compliance Officer**, placé sous la responsabilité du membre du comité de direction en charge de la filière Juridique, conformité et fiscalité depuis novembre 2008, pilote la filière des Compliance Officers des différentes entités et s'attache au respect de la politique d'intégrité et au développement de la culture d'éthique et de déontologie.

- **Le Contrôle permanent**, mis en place au sein du groupe Dexia depuis le dernier trimestre 2009, et placé depuis le 1 mars 2011 sous l'autorité du responsable de l'équipe en charge du risque opérationnel, autre acteur important du contrôle interne, pilote et assure le suivi de la remontée des informations des plans de contrôle permanents du groupe Dexia. Ce pilotage s'appuie sur des moyens décentralisés au sein des directions, ainsi qu'au sein des filiales et succursales.

- **l'Audit interne**, rattaché directement à l'administrateur délégué, président du comité de direction, définit la méthodologie utilisée au sein du groupe, définit le plan d'audit du groupe, coordonne, dirige et réalise les missions d'audit, assure le suivi des plans d'actions liés aux recommandations.

Dans sa mission de surveillance du contrôle interne, le conseil d'administration de Dexia SA s'appuie depuis novembre 2008 sur un comité d'audit lui-même subdivisé, d'une part, en un comité de contrôle interne, des risques et de la conformité qui est composé de quatre administrateurs, tous non exécutifs et dont deux sont administrateurs indépendants et, d'autre part, en un comité des comptes composé de cinq administrateurs, tous non exécutifs, et dont trois sont administrateurs indépendants. Deux des cinq membres du comité des comptes sont également membres du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Le président du conseil d'administration peut assister à ce comité, de même que l'administrateur délégué.

Le comité des comptes et le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se réunissent chacun au minimum quatre fois par an. Deux de ces réunions se tiennent avant les conseils d'administration examinant les comptes annuels ou semestriels. Ils peuvent également se réunir à la demande de leurs membres ou du président du conseil d'administration.

Les deux sous-comités se réunissent au moins une fois par an, sous la forme élargie du comité d'audit, avant l'arrêté des comptes annuels pour traiter les sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement du groupe et leurs impacts sur les comptes ou tout autre sujet d'actualité. Cette séance est présidée conjointement par le président du comité des comptes et par le président du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Afin de permettre un exercice optimal de leur fonction, les membres de ce comité peuvent bénéficier, à leur demande et aux frais de la société, d'une formation spécifique prenant en compte les spécificités du groupe et, notamment, son contrôle interne.

Les compétences et le mode de fonctionnement du comité d'audit et de ses deux sous-comités sont décrits dans leur règlement d'ordre intérieur.

L'audit interne

Organisation et gouvernance

Mission de l'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui a pour mission de donner au groupe Dexia une assurance sur le degré de maîtrise de ses risques.

Pour cela, l'audit interne appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques liés à ses objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques. L'audit interne soumet alors au management une évaluation des risques résiduels, de sorte que le management puisse valider leur adéquation avec le profil de risque global souhaité pour le groupe Dexia, et le cas échéant, propose au management des actions pour renforcer l'efficacité des contrôles.

Par ailleurs, l'audit interne assiste, via les comités d'audit, les conseils d'administration de l'ensemble du groupe dans leur rôle de surveillance.

Conformément aux normes internationales, une charte d'audit commune énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne dans le groupe Dexia en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. Présentée et approuvée par le comité de direction le 27 juillet 2010 et par le comité d'audit de Dexia SA le 4 août 2010 et afin que chaque collaborateur du groupe Dexia puisse percevoir l'importance de la fonction dans les dispositifs de contrôle interne et d'aide au management du groupe Dexia, la charte d'audit a été publiée sur le site internet de Dexia (www.dexia.com) ainsi que sur le site intranet de Dexia SA durant le premier semestre 2011.

Principes directeurs

La stratégie, le niveau d'exigence et les règles de fonctionnement de l'audit interne du groupe Dexia sont fixés par le comité de direction de Dexia SA, dans un cadre approuvé par le conseil d'administration de Dexia SA, via son comité d'audit. Ce cadre tient compte des exigences, des législations et réglementations locales et des instructions émanant des autorités de contrôle prudentiel.

Conformément aux normes professionnelles et déontologiques, les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de la mission de la filière Audit interne et sont obligatoires pour tous les auditeurs :

- **Objectivité** : l'objectivité des audits est garantie par plusieurs éléments : l'affectation des auditeurs, l'objectivation des conclusions d'audit via une approche méthodique documentée, la supervision des missions, et la prise en compte du point de vue des audités au travers d'un processus contradictoire.
- **Indépendance** : l'indépendance est assurée par le rattachement de chaque direction d'audit au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entité dont elle a la charge.
- **Impartialité** : l'audit interne n'est pas impliqué dans l'organisation opérationnelle des entités du groupe. Les comités de direction du groupe peuvent cependant faire appel à lui pour un avis, un conseil ou une assistance. Ce type d'intervention de l'audit interne doit rester exceptionnel, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en place de procédures de contrôle interne.
- **Accès aux informations** : dans le cadre de sa mission, l'audit interne a accès à l'ensemble des informations, documents, locaux, systèmes ou personnes de l'entité dont il a la charge,

en ce compris l'information en matière de gestion, les procès-verbaux et les dossiers des organes consultatifs et décisionnels. Dans le cadre de leur mission, les directions de l'audit ont accès à l'ensemble des informations dans l'ensemble des entités du groupe.

- **Confidentialité** : chaque auditeur est tenu par un strict devoir de réserve et de discrétion. Il veille particulièrement à respecter les obligations de secret professionnel résultant des réglementations.

- **Compétence** : chaque auditeur doit faire preuve du plus grand professionnalisme et bénéficier d'une formation permanente qui garantit la maîtrise des évolutions rapides des techniques d'audit, des techniques bancaires, financières et informatiques, ainsi que des techniques de fraude. Les besoins de formation sont discutés dans le cadre des évaluations annuelles.

- **Méthodologie commune** : les auditeurs utilisent la même méthodologie et documentent leurs travaux de manière identique afin d'assurer une qualité homogène des interventions et la traçabilité des investigations de l'audit interne dans le groupe et de favoriser une perception consolidée des risques et de leur maîtrise.

L'audit interne reçoit des comités de direction du groupe Dexia les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission, afin de pouvoir répondre en permanence à l'évolution des structures et de l'environnement du groupe.

Domaine d'intervention

Toutes les activités, tous les processus, systèmes et entités du groupe Dexia font partie du champ d'action de l'audit interne, sans réserve, ni exception. Le périmètre d'intervention comprend tous les processus tant opérationnels, de support et de gestion que le gouvernement d'entreprise, les processus de gestion des risques et du contrôle.

Elle ne couvre en principe pas les activités des sociétés dans lesquelles le groupe Dexia ne détient qu'une participation minoritaire, sauf exceptions liées notamment à des demandes des autorités de contrôle prudentiel.

Organisation de la fonction

Principes

La filière Audit interne du groupe Dexia fonctionne selon un modèle directif par lequel l'ensemble des auditeurs généraux des entités pilotées directement par Dexia SA rapporte directement à l'auditeur général de Dexia SA, ce qui impacte principalement la fixation des objectifs et l'évaluation des auditeurs généraux des entités qui relèvent de l'auditeur général de Dexia SA. Dans ce contexte, les responsables d'audit interne des succursales sont rattachés hiérarchiquement à l'auditeur général de leur maison mère et les responsables d'audit interne des filiales des maisons-mères leur rapportent fonctionnellement.

Organisation d'une fonction d'audit

Lorsque Dexia SA exerce le contrôle sur une filiale, ou, en l'absence d'un tel contrôle, lorsque les autorités de contrôle prudentiel le demandent expressément, une fonction d'audit est constituée dans cette filiale. Si la création d'une fonction d'audit n'est pas considérée comme pertinente, Dexia SA assure la fonction d'audit local et, le cas échéant, un accord de service est conclu entre Dexia SA et la filiale concernée.

Rôle de la direction de l'audit de Dexia SA

La direction de l'audit de Dexia SA est chargée de veiller à l'adéquation de l'organisation de l'audit interne mise en place dans l'ensemble du groupe Dexia et à la qualité de son fonctionnement. La direction de l'audit de Dexia SA est responsable de :

- la stratégie de l'audit et de sa mise en œuvre adéquate dans toutes les directions d'audit du groupe Dexia;
- la définition et l'application d'une méthodologie commune d'analyse des risques;
- la définition et l'application d'une méthodologie commune d'audit;
- la définition et l'application d'une méthodologie commune de suivi des recommandations;
- l'allocation optimale des compétences à l'intérieur de la fonction;
- la détermination du niveau de formation requis des auditeurs dans tout le groupe;
- la coordination et l'évaluation des programmes de formation;
- la circulation de l'information nécessaire à l'intérieur de la fonction;
- la mise en place du contrôle de qualité;
- la gestion des projets centraux et la mise à disposition d'outils d'audit;
- l'attribution et le suivi du budget de fonctionnement de chaque direction d'audit local.

Gouvernance

La structure organisationnelle de l'audit interne est alignée sur l'organisation par métier et fonction de support du groupe Dexia. Chaque « segment » ainsi défini est dirigé par un responsable de l'audit (ou Group Head of Audit), qui est chargé, en liaison avec les directeurs opérationnels concernés, de l'identification et de la surveillance des risques relatifs au segment qui lui est confié, ainsi que de la supervision de l'ensemble des missions d'audit relevant de ce segment.

Les segments sont les suivants :

- Public and Wholesale Banking
- Banque de détail et commerciale, Asset Management and Investor Services
- Banque privée
- Activités de marché, gestion du bilan, risques et finance
- Opérations et systèmes d'information, ainsi que les autres fonctions de support

Cette organisation, par segment transversal, se superpose à l'organisation par entité, de manière à maintenir une vue globale des risques.

L'auditeur général de Dexia SA s'assure de la couverture adéquate des risques sur l'ensemble du périmètre du groupe Dexia : siège, filiales et succursales. Il joue également un rôle d'interface avec le management de Dexia SA et le régulateur. Pour assurer la gestion de filière, un Audit Management Committee (AMC) a été constitué. Il est composé des auditeurs généraux de Dexia SA, Dexia Banque Belgique, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Crédit Local et DenizBank, des responsables de segments et du responsable de la cellule Audit Management Office (AMO). L'AMC a pour mission :

- de gérer la stratégie d'audit, ainsi que les moyens humains et financiers de la filière;
- de définir l'univers d'audit et de le mettre à jour, de valider la cartographie des risques préparée par chacun des Group Heads of Audit et de veiller à la planification optimale des missions d'audit;
- de définir la méthodologie d'audit interne applicable dans le groupe Dexia et de veiller à sa bonne application;

- d'arrêter le plan d'audit global du groupe à présenter pour approbation aux différents comités de Dexia SA et des entités opérationnelles;
- d'analyser les résultats du suivi de la performance de la filière d'audit interne.

La cellule AMO a pour rôle d'assurer le support de la filière Audit. Elle a ainsi pour objectifs de définir et mettre à jour la méthodologie et le processus d'audit, d'élaborer et/ou de coordonner les différents rapports d'activité produits par la filière (tant internes qu'externes), de mettre en place et de maintenir les outils nécessaires à la bonne prestation de la filière Audit, de coordonner les travaux avec les équipes du risque opérationnel et de la conformité, de produire des indicateurs de performance pour la réalisation des missions et d'organiser le plan de formation des auditeurs, ainsi que des revues de qualité afin de s'assurer de l'application correcte de la méthode et des processus d'audit. La cellule AMO organise et participe également au comité d'audit et, dans un souci de renforcement du contrôle des filiales et succursales, effectue un suivi des instances de surveillance des entités et de leurs filiales/succursales, ainsi que des missions réalisées par les régulateurs locaux. Enfin, la cellule AMO est responsable de la gestion du plan d'audit, c'est-à-dire qu'elle planifie l'ensemble des missions inscrites au plan d'audit ainsi que les éventuelles missions hors plan.

En termes de gouvernance, cette organisation de la filière présente les avantages suivants :

- chaque membre du comité de direction a un interlocuteur de l'audit unique et clairement identifié qui dispose d'une vue d'ensemble des risques sur son domaine de responsabilité;
 - l'intégration complète de la fonction « Audit Management Office » et son rattachement à Dexia SA permet d'avoir une définition unique des méthodologies d'audit et de pouvoir suivre et accompagner leur bonne application dans l'ensemble du groupe;
 - la mise en place, au niveau de Dexia SA, d'un suivi des instances de surveillance des filiales/succursales (comités d'audit, « supervisory boards ») et d'un suivi de l'ensemble des missions réalisées par les régulateurs locaux, permet de renforcer le contrôle de celles-ci;
 - le regroupement des auditeurs, respectivement en « Centre de Services Partagés » au niveau de la France, de la Belgique (hors Dexia Insurance Belgium), du Luxembourg et de la Turquie et en pool d'auditeurs IT au niveau de Dexia SA, permet une intégration renforcée et un pilotage resserré des missions d'audit transversales;
 - un nombre minimal d'auditeurs est maintenu dans les filiales/succursales internationales, ces entités étant couvertes par de multiples missions d'audit « conjointes », à savoir des missions réalisées dans les filiales et succursales par des équipes centrales en lien avec les équipes locales.
- À noter que depuis le quatrième trimestre de l'année 2011, à la suite de l'annonce de nouvelles mesures structurelles en octobre, l'organisation de la filière a subi des adaptations afin de s'aligner sur la nouvelle structure et le nouveau périmètre du groupe :
- les auditeurs IT, qui dépendent, selon l'organisation intégrée, de la filière de Dexia SA seront transférés dans les entités respectives de leur pays (Dexia Banque Belgique et Dexia Technology Services pour la Belgique, Dexia Crédit Local pour la France et Dexia Banque internationale à Luxembourg pour le Luxembourg) au plus tard le 31 mars 2012;
 - une mission additionnelle a été confiée à l'AMC, à savoir l'identification des chantiers de « désimbrications » au niveau de la filière audit interne et le caractère prioritaire de ceux-ci.

Afin de refléter cette nouvelle mission, l'AMC a été rebaptisé Audit Management & Transition Committee (AMTC) et les priorités de la cellule AMO ont été revues.

Travaux d'audit

Les travaux de l'audit interne reposent sur des méthodes éprouvées calquées sur les bonnes pratiques internationales d'audit. Tant les missions d'audit prévues par le plan que l'analyse des risques à travers toutes les entités de Dexia s'appuient sur des méthodologies communes. Celles-ci sont adaptées régulièrement afin de refléter tant les évolutions des normes que les retours d'expérience de terrain et les évolutions des structures.

La méthodologie identifie d'abord les objectifs des métiers et des processus de support pour ensuite quantifier l'impact des grands risques qui pourraient nuire à la réalisation de ces objectifs. Ensuite, les missions d'audit sont ciblées sur les sujets les plus critiques en termes d'impact et de probabilité de survenance. Les méthodes mises en œuvre structurent l'activité d'audit comme support à la gouvernance d'entreprise en termes de contrôle des risques.

L'approche globale de l'univers des risques, la méthodologie d'audit commune, la conduite de missions « transversales » si nécessaire, sinon locales et conjointes en fonction des besoins, et les modalités de compte rendu et de suivi au niveau de la structure de tête du groupe contribuent à évaluer si le système de contrôle interne de Dexia est intégré et efficace et, le cas échéant, à demander des améliorations.

Processus d'analyse des risques et planification des missions d'audit et des ressources

L'audit interne de Dexia SA exerce sa fonction sur la base d'un plan d'audit unique et commun au groupe défini par le Comité AMC, approuvé par le comité de direction, puis par le comité d'audit et/ou le conseil d'administration.

Ce plan est construit à partir d'une analyse de risque annuelle menée indépendamment par l'audit en se conformant aux « best practices » présentées par l'Institut d'audit interne. Les principales étapes conduisant l'audit à élaborer son plan d'audit sont les suivantes :

- identification des risques potentiels critiques qui seraient contraires à l'aboutissement des objectifs par métier et processus de support ;
- évaluation du degré de vulnérabilité de Dexia SA par rapport à ces risques critiques, via une mesure d'impact et de probabilité de survenance. Les résultats de cette évaluation permettent d'identifier les risques les plus importants ;
- identification des unités d'audit de l'univers d'audit qui sont soit à l'origine des risques, soit chargés de les anticiper, menant à un score de risque par unité d'audit, score duquel est déduite une fréquence de revue par l'audit ;
- inventarisation des missions effectuées dans le passé (trois dernières années) sur les unités d'audit (« back testing ») ;
- sélection des missions sur les unités d'audit risquées en tenant compte des missions effectuées dans le passé et des éventuelles exigences réglementaires en termes de fréquence.

Dans une volonté d'efficacité, le plan d'audit est ciblé sur les unités d'audit les plus risquées, à savoir celles qui, à travers tous les métiers et tous les processus de support, portent le plus grand nombre de risques et/ou contrôles-clés pour la réalisation des objectifs. Les unités d'audit qui ne portent pas de risques majeurs font l'objet d'une approche simplifiée, répondant aux exigences réglementaires de couverture de l'univers d'audit.

Ce plan pluriannuel permet de déterminer le besoin éventuel en ressources tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, ainsi que les besoins en matière de formation.

Le plan d'audit fait la distinction entre plusieurs types de missions d'audit :

- les missions transversales, qui sont menées sur un même domaine dans plusieurs entités en même temps et portent principalement sur un des processus ayant un degré d'intégration relativement élevé ;
- les missions conjointes, qui sont effectuées au sein d'une entité par les équipes d'audit locales (lorsqu'il y en a), avec la participation d'un ou de plusieurs auditeurs d'un centre de services partagés ;
- les missions locales, qui ne concernent qu'une seule entité.

À noter qu'au quatrième trimestre de l'année 2011, à la suite de l'annonce de nouvelles mesures structurelles en octobre, un réaménagement de la classification des missions d'audit a été opéré, afin de prendre en compte les décisions prises au niveau de la structure du groupe Dexia. Ainsi, les missions sont désormais catégorisées comme suit :

- les missions « locales », qui ne concernent qu'une seule entité. Parmi celles-ci, certaines peuvent être « d'intérêt commun », signifiant que d'autres entités (appartenant encore ou non au groupe Dexia) sont intéressées par les résultats de la mission car, dans une phase de transition, ces processus audités ont encore un impact sur leurs propres activités ;
- les missions dites « conjointes », qui sont effectuées conjointement au sein d'une filiale ou succursale par les équipes d'audit locales (lorsqu'il y en a), avec la participation d'un ou plusieurs auditeurs de la maison mère ;
- les missions et suivi de désimbrication. Dans cette catégorie, on distingue :

- d'une part, une série de missions de désimbrication, qui porteront sur les points risqués identifiés dans le processus de transformation et de désimbrication du groupe Dexia. Ces missions seront entamées en fonction de l'avancement des travaux de désimbrication lorsque le démarrage d'une mission sera considéré comme pertinent ;
- et d'autre part, un suivi des différents projets de désimbrication par les correspondants sur un budget total de désimbrication alloué ou sur leur budget habituel de suivi de domaine. Les modalités précises de ce suivi seront à définir au cas par cas par chaque correspondant en lien avec l'auditeur général de son entité de rattachement et/ou avec le responsable d'audit en charge des Opérations et systèmes d'information et des fonctions de support. Elles seront ensuite communiquées aux différents responsables concernés.

Méthode de réalisation des missions d'audit

La méthode de réalisation des missions d'audit est commune à toutes les entités du groupe Dexia. Les différentes étapes du processus sont présentées dans une procédure qui décrit les différentes étapes à suivre pour la réalisation d'une mission d'audit interne (préparation, réalisation, rapport d'audit, suivi des recommandations...), ainsi que les formats des documents attendus à chaque étape. La procédure détermine également les rôles et responsabilités, ainsi que les modalités de revue, d'approbation et d'archivage des documents.

La méthodologie d'audit Dexia s'articule en quatre phases principales :

- La phase de préparation : après une prise de connaissance du secteur d'activité audité où l'objectif est de rassembler et d'analyser les différentes informations disponibles qui

peuvent s'avérer utiles à une bonne compréhension des activités, l'équipe d'audit prépare un programme de travail qui comprend notamment les processus, les risques, les contrôles attendus pour couvrir les risques identifiés et les tests à réaliser afin de donner une opinion sur la conception et l'efficacité des contrôles en place pour la couverture des risques identifiés. Une lettre de mission permet d'informer les personnes concernées, ainsi que les membres des comités de direction des entités concernées, sur le périmètre, les objectifs et le programme de la mission.

- La phase de réalisation : chaque mission doit être exécutée sur la base de documents de travail établis selon un schéma déterminé, et organisés en dossiers d'audit. Ils traduisent clairement les travaux effectués, ainsi que les techniques et méthodes de travail utilisées pour arriver à une conclusion fondée. L'opinion de l'audit sur la capacité des contrôles à assurer une couverture adéquate des risques identifiés est exprimée. Une analyse causale des faiblesses relevées est faite et le risque résiduel est évalué.
- La phase de conclusion : chaque mission fait l'objet d'un rapport écrit, établi de façon contradictoire, destiné aux personnes auditées, ainsi qu'à la direction. Le rapport comprend une évaluation de l'adéquation du système de contrôle interne à couvrir les risques (points positifs et négatifs), mais également des recommandations sur les mesures permettant d'améliorer le niveau de risque. Par après, des plans d'action sont établis par les auditées et discutés avec l'audit. Chaque plan d'action est défini par un opérationnel qui en assume la responsabilité et la date d'échéance. L'audit attribue un degré de criticité à chacune des recommandations émises. Enfin, chaque processus audité fait l'objet d'une notation exprimant le degré de maîtrise des risques. Tout au long de la mission, un dialogue permanent et constructif est établi avec les auditées directs et le management. Chaque rapport est ensuite présenté au comité de direction qui statue sur les recommandations, les plans d'action et leur échéance.
- Le suivi des recommandations : chaque mission donne lieu à l'émission de recommandations aboutissant à des plans d'action définis par les auditées avec engagement de leur part sur une date de réalisation. Ceux-ci ont pour objet de remédier aux faiblesses révélées par les missions d'audit, afin de consolider le système de contrôle interne. La mise en œuvre de chaque plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier de la part de l'audit sur la base d'un état d'avancement déclaré et de pièces justificatives communiquées par les responsables auditées. L'audit interne tient à jour une base de données de l'ensemble des recommandations issues de rapports d'audit et définit une procédure homogène de suivi de la mise en place de ces recommandations.

Monitoring

Deux fois par an, l'auditeur général de Dexia SA présente au comité d'audit et/ou au conseil d'administration un rapport sur les activités de l'audit interne. Ce rapport comprend un résumé des principales constatations relevées durant les missions d'audit, un état des réalisations des plans d'audit commenté, notamment en cas d'écart d'important par rapport au planning, ainsi qu'une appréciation sur la suffisance des moyens (d'un point de vue qualitatif et quantitatif).

Pour soutenir le processus de suivi des recommandations, un suivi semestriel des plans d'actions liés aux recommandations d'audit est présenté aux comités de direction des diverses entités du groupe, et les éventuels retards dans la réalisation des plans d'actions répondant aux recommandations y sont traités.

Un nouvel outil de suivi des recommandations a été mis en production avec succès fin janvier 2010. Cet outil permet aux auditeurs et aux auditées d'échanger de façon permanente sur l'évolution des plans d'actions répondant aux recommandations de l'audit. L'outil a été déployé dans les filiales du groupe Dexia et les recommandations des régulateurs y ont été intégrées.

Formations

Outre les formations organisées par les ressources humaines, un plan de formation spécifique à l'audit a été mis en place. Il comporte divers trajets de formation à suivre selon le rôle et la séniorité de l'auditeur. Par ailleurs, sur le plan de la maîtrise des risques humains, l'organisation de l'audit interne en centres de services partagés permettra d'assurer une meilleure couverture des activités du groupe en palliant le risque de manque de moyens (tant qualitatifs que quantitatifs), tout en garantissant la réactivité requise en cas d'urgence.

Projets pour 2012

Après les chantiers méthodologiques de 2009 et 2010 (nouvelle méthodologie d'analyse des risques pour l'établissement du plan d'audit, outil commun de suivi des recommandations pour la filière audit interne et nouveau modèle de rapport avec une mise à jour de la méthodologie d'audit « sous jacente »), l'année 2011 s'est caractérisée globalement par une stabilisation.

Seul un chantier concernant le « Risk Map Summary » a été mené en 2011. Son objectif est de fournir à la fin d'un audit, une vue synthétique en une page des risques résiduels du sujet audité en utilisant une échelle visuelle graduée. Ce nouveau format de rapport a été testé sur deux missions pilotes. Sa généralisation est prévue pour début 2012, après un rapide bilan de ces missions pilotes.

Activités en 2011

En termes de réalisation du plan d'audit (nombre de missions), le taux de réalisation des missions locales et conjointes sur l'année 2011 est jugé comme bon et est légèrement supérieur au taux des missions transversales.

Les missions d'audit réalisées en 2011 ont donné lieu à l'établissement de plans de correction des faiblesses détectées dans le système de contrôle interne. Chaque plan d'action a été approuvé par le comité de direction de l'entité concernée et rapporté, en fonction de son importance, au comité de direction de Dexia SA. Il fait l'objet d'un suivi régulier, de façon à s'assurer que les recommandations formulées sont effectivement mises en œuvre.

À noter qu'au deuxième semestre 2011, les missions en cours au moment de l'annonce de nouvelles mesures structurelles ont pu être menées à leur terme, y compris les missions transversales, moyennant parfois certaines adaptations de forme (élaboration d'un rapport par entité plutôt qu'un rapport global) et une adaptation des recommandations au contexte.

Les contacts avec les différents régulateurs du groupe, que ce soit à travers des missions d'inspection ou des réunions, restent intenses et ont continué à mobiliser, en 2011, une part conséquente du temps des effectifs de l'audit interne.

Lorsque le régulateur effectue une mission au sein du groupe Dexia, le rôle de l'Audit consiste à en suivre le déroulement en s'assurant que les éléments demandés sont correctement transmis aux inspecteurs, à coordonner, en fin de mission, la formulation des plans d'actions répondant aux recommandations des régulateurs (en application du principe

de renforcement du rôle de l'Audit sur ces sujets), puis à en assurer le suivi au même titre que ceux répondant à ses propres recommandations.

Au niveau de Dexia SA, les missions menées par les régulateurs en 2011 ont notamment concerné les sujets suivants : le risk management et plus particulièrement le risque crédit de la banque de détail et commerciale, la gestion du collatéral et l'organisation et le fonctionnement de l'audit réseau.

En outre, en matière de relations avec les autorités de contrôle et les réviseurs, les directions d'Audit des filiales et succursales de Dexia SA informent la direction de l'Audit de Dexia SA des rencontres prévues sur le fonctionnement de l'audit, des missions réalisées par les autorités de contrôle prudentiel dans leurs entités (tout au long de la mission) et des sujets jugés importants issus de leurs rencontres régulières avec les réviseurs et les autorités de contrôle et en communiquent les comptes rendus. La direction de l'audit de Dexia SA peut participer à ces réunions lorsqu'elle le souhaite.

Cellule Investigation and Branch Audit

La cellule Investigation and Branch Audit (IBA) au sein de Dexia SA est chargée de la définition de méthodologies transversales, de la prise en charge des investigations au sein de Dexia SA, des investigations dans des entités non couvertes par une équipe d'investigations locale et des investigations à mener de façon transversale (impliquant plusieurs entités du groupe Dexia).

En plus, cette cellule donne à Dexia, de manière indépendante et objective, une assurance sur le degré de maîtrise des risques liés aux activités dans les canaux de distribution physique présents dans les entités du groupe. Elle supervise la gestion par les équipes locales des processus de gestion de risques, de contrôle et de gouvernance dans ces canaux de distribution.

Organisation et gouvernance

En termes de gouvernance, la cellule Investigation and Branch Audit est dirigée par le responsable Investigation and Branch Audit (ou Group Head of Investigation and Branch Audit) qui rapporte à l'auditeur général de Dexia SA. Elle se compose :

- d'une cellule Investigation and Branch Audit rattachée hiérarchiquement et fonctionnellement à la direction de l'audit de Dexia SA ;
- des équipes Investigations and Branch Audit « locales » qui sont rattachées hiérarchiquement aux directions d'audit des entités mais qui dépendent néanmoins fonctionnellement de la direction Investigation and Branch Audit de Dexia SA.

Pour assurer la gestion et le pilotage de la cellule, une structure appelée Investigation and Branch Audit Executive Committee (IBAEC), est mise en place. Les réunions prévues au 2^e et 4^e trimestres ont été supprimés à la suite des circonstances exceptionnelles (priorité à une investigation transversale au 2^e trimestre, démantèlement de la filière au 4^e trimestre).

Une charte d'Investigation and Branch Audit énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction en décrivant les objectifs, les rôles, les pouvoirs, les devoirs et les responsabilités, les modalités de fonctionnement et les règles de base la régissant. Ce document participe à la fixation des objectifs de la cellule et décrit les relations et conditions d'intervention de l'équipe Investigation and Branch Audit de Dexia SA vis-à-vis des autres entités du groupe, en tenant compte de la présence ou non d'équipes locales d'Investigation.

La charte, déjà approuvée par les organes compétents de Dexia SA en 2010, a été validée par toutes les entités majeures du groupe en 2011.

La publication de la charte et son implémentation opérationnelle impliquant la conclusion de différentes conventions de collaboration ou d'accord sur les niveaux de service entre Dexia SA et ses filiales, ont été suspendues dans l'attente de l'établissement des guidelines compliance/investigations, réglant l'accès aux données à caractère personnel. Un accord de la filière Juridique, conformité et fiscalité a été obtenu en septembre 2011. La charte et les directives seront revues en fonction de la structure future du groupe Dexia.

Activités en 2011

Hors les activités autour de l'élaboration et l'implémentation de la charte Investigations et les guidelines compliance, l'activité de l'équipe Investigation and Branch Audit (IBA) de Dexia SA s'est orientée en 2011 autour des axes suivants :

Actions de sensibilisation aux risques de fraude

À la demande de la filière « Operational Risk Management », l'équipe de Dexia SA a coopéré à une campagne de sensibilisation focalisée sur le clean desk et vol de supports pouvant contenir des informations Dexia, sous forme d'un film sur l'intranet accompagné d'un message écrit.

Réalisation des missions

En 2011, l'équipe Investigation and Branch Audit a mené à bien plusieurs missions :

- une mission transversale couvrant l'usage des moyens téléphoniques mis à la disposition des collaborateurs « Dual Invoicing » ;
- deux missions, à la suite de cas de whistleblowing, dans des filiales/succursales de certaines entités du groupe ;
- une mission, initialement planifiée en 2010 mais commencée en 2011, concernant l'assistance à l'analyse de la comptabilité fournisseurs et plus précisément de l'exposition au risque financier lié aux doubles paiements des factures des fournisseurs. Cette mission, confiée à un prestataire externe, se poursuivra jusqu'à la fin du premier trimestre 2012.

Enquêtes et informations aux autorités judiciaires

En 2011, 17 enquêtes et le traitement d'une demande d'une autorité judiciaire ont été réalisés par la cellule IBA de Dexia SA. D'après la classification des risques de fraude édictée par le comité Bâle II, les enquêtes effectuées ou en cours peuvent être classées parmi les catégories suivantes de risque : fraude interne (9 enquêtes), fraude externe (3 enquêtes), pratiques liées aux clients, aux produits et aux activités (3 enquêtes) et pratiques liées à l'emploi et à la sécurité des lieux de travail (5 enquêtes).

La cellule IBA souligne que les travaux menés en 2011 ont nécessité une collaboration étroite entre les entités (Dexia Banque Belgique, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Crédit Local ou Dexia Asset Management), aussi bien dans le cadre de missions transversales menées par la filière Investigation ou par les départements d'audit interne que par la fourniture d'un support à des demandes spécifiques.

D'un point de vue quantitatif, le nombre de cas traités est en diminution significative (21 cas en 2010, soit une diminution de 20 %).

La conformité

La conformité est une fonction indépendante. Elle exerce ses activités sans influence, interférence ou restriction de nature à porter atteinte à son indépendance, son intégrité, son impartialité et son objectivité.

Le rôle et les domaines relevant de la fonction conformité ainsi que les principes de gouvernance qui sous-tendent l'approche adoptée par Dexia en matière de conformité sont repris dans la politique de conformité, approuvée et entrée en vigueur en 2009.

Les domaines de la conformité sont les suivants :

- lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- abus de marché et transactions personnelles;
- intégrité des marchés d'instruments financiers;
- intégrité envers les clients dans le cadre de toutes les activités de Dexia;
- protection des données et secret professionnel;
- prévention des conflits d'intérêts;
- mandats externes;
- indépendance des commissaires;
- whistleblowing;
- prévention en matière de mécanismes particuliers (politique visant à prévenir les mécanismes particuliers mis en place à des fins d'évasion fiscale, telle que prévue, le cas échéant, par la loi applicable);
- tout autre domaine désigné par le comité de direction ou le conseil d'administration.

Dans le cadre des domaines de compétence repris ci-dessus, la fonction conformité remplit les missions suivantes :

- Elle analyse les développements légaux et réglementaires afin d'anticiper et d'évaluer les éventuelles conséquences sur les activités de Dexia. Elle assure une interprétation correcte des législations et réglementations nationales et internationales.
- Elle identifie, analyse et mesure les risques de non-conformité et de réputation pouvant découler des activités et produits financiers, notamment :
 - les activités et produits existants;
 - les nouveaux services/activités;
 - les nouveaux produits/segmentations;
 - les nouvelles entités;
 - tout nouveau périmètre géographique.
- Elle apporte une aide aux métiers dans le cadre du développement et de la mise en place de procédures de conformité et autres documents, par exemple des manuels de conformité, codes de conduite internes et guides pratiques. Elle assiste et conseille afin d'assurer une interprétation et mise en place correctes ainsi que le respect de ces procédures et autres documents.
- Elle développe et assure des programmes de formation sur la conformité adaptés aux besoins des métiers, qui promeuvent une culture adéquate en matière de conformité, ainsi qu'une prise de conscience et une compréhension des standards, procédures et lignes de conduite.
- Elle communique aux régulateurs financiers ou à toute autre autorité compétente tout incident ou transaction suspecte, dans la mesure où les réglementations locales le requièrent.
- Elle fait régulièrement rapport aux comités de direction et comités de coordination du contrôle interne respectifs en ce qui concerne ses activités et le statut de tout manquement important.

Organisation et positionnement

Le Chief Compliance Officer du groupe rapporte au membre du comité de direction de Dexia SA responsable de la filière Juridique, conformité et fiscalité. Une procédure d'escalade est mise en place afin de garantir le droit du Chief Compliance Officer du groupe de faire directement rapport au président du comité de direction de Dexia SA ou au président du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité de Dexia SA sur tout incident significatif.

Ce mode organisationnel a été dupliqué au sein des entités de tête.

La fonction conformité au sein de Dexia SA a été réorganisée en 2011. Le contrôle permanent précédemment rattaché à la fonction conformité a été transféré à la Direction des Risques afin d'optimiser les synergies avec le département des risques opérationnels. La fonction conformité est composée de deux pôles d'activités :

- le pôle Policies and Guidelines qui est en charge de la veille réglementaire dans les domaines de la conformité, des domaines liés aux abus de marché, aux conflits d'intérêts, à la protection des données personnelles et des clients, aux relations avec les entités directement rattachées à Dexia SA (Dexia Technology Services et DenizBank), et à la détermination du cadre de conformité applicable aux différents métiers;
- Le pôle Monitoring, Reporting and Tools qui est en charge de l'administration, du monitoring global de la fonction conformité et du monitoring spécifique en particulier sur MiFID. Ce pôle est également en charge de la réalisation d'une cartographie des risques de conformité et de la coordination des dispositifs AML et CTF dans les entités du groupe.

Pilotage

Le groupe Dexia dispose d'un comité conformité qui a pour mission :

- de répartir les compétences à l'intérieur du groupe en matière de conformité au sein des métiers et des centres de compétence;
- d'assurer une approche intégrée.

Sa composition reflète toutes les activités et/ou métiers exercés au sein de Dexia et sera adaptée en fonction de l'évolution du périmètre du groupe Dexia.

Par ailleurs, un reporting périodique est effectué par chaque entité du groupe. Un rapport consolidé est ensuite établi et soumis au comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Un exercice de cartographie des risques de conformité a été mené dans le courant de l'année 2010 et présenté dans les différents comités de direction des entités et au comité d'audit du groupe Dexia au début de l'année 2011. Compte tenu des activités conduites dans le groupe, des politiques et procédures déjà existantes, la cartographie a conduit à constater un niveau de risque résiduel modéré en cela conforme aux précédentes analyses menées. Des plans d'action ont été mis en place et leur suivi a été assuré tout au long de l'année.

La cartographie a également servi de base à la définition d'un plan de contrôle cohérent sur l'ensemble des entités du groupe en 2011, en cours de finalisation pour les filiales et succursales des entités de tête. L'objectif de cet exercice est de s'assurer de l'application des politiques, guidelines et procédures, de tracer, le cas échéant, les dysfonctionnements et de mettre en place des actions correctrices afin de permettre un meilleur pilotage de la filière.

Plusieurs actions ont par ailleurs été conduites en vue de renforcer l'encadrement en matière de conformité des différentes activités concernant la lutte contre le blanchiment et la prévention du terrorisme (procédures visant à mettre en œuvre la 3^e directive pour les filiales soumises à ces réglementations, mise en place d'une politique pays rénovée, etc.), la protection en matière de circulation des informations confidentielles et pouvant devenir des informations d'initié (mesures de sensibilisation, de prévention et de formation essentiellement), concernant la protection des données personnelles (notamment dans la conduite de projets sensibles) ou la protection des clients.

Concernant la protection des clients, un rapport MiFID trimestriel consolidé est dorénavant opérationnel dans toutes les entités concernées par MiFID. Ce rapport regroupe des indicateurs et résultats de tests destinés à mesurer la performance des procédures relatives à la directive européenne MiFID. Il est produit par Dexia SA sur la base des rapports des différentes entités soumises à cette directive, ainsi que sur la base d'échanges et de discussions entre le groupe Dexia et les entités de tête. Le rapport final, une fois validé, est présenté par le Chief Compliance Officer au comité d'audit. Il a été aussi à la base des actions conjointes menées avec les directions commerciales des entités pour améliorer la qualité du service vendu au client. La politique relative à la prévention des conflits d'intérêts a été mise à jour et une politique visant les rémunérations perçues et versées par les entités a été mise en place afin de coordonner et d'harmoniser les différentes pratiques des entités.

Dans le même domaine, un travail important a également été accompli pour ce qui concerne les crédits structurés vendus à la clientèle publique et qui n'entrent pas dans le champ de MiFID. Une politique visant à définir le type de produit vendu, le profil des clients et les règles de commercialisation a été mise en place dans les entités du groupe concernées et fait l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'année.

Les règles en matière de prévention des délits d'initié sur les instruments financiers Dexia, définissent des statuts, attribués aux collaborateurs en fonction de l'accès à des informations privilégiées/sensibles qu'ils ont ou sont susceptibles d'avoir de par l'exercice de leur fonction, et fixent les restrictions/obligations liées à chaque statut. Ces obligations ont été rappelées à plusieurs reprises dans le cadre des opérations de restructuration du groupe.

Des formations ont été organisées dans l'ensemble des entités dans les domaines de la conformité (développement de formules de e-learning, mise en œuvre de formations spécifiques relatives à MiFID...) et des formations sur le code de déontologie ont été données aux collaborateurs de Dexia SA afin de leur rappeler les principes-clés en termes de conformité.

Des actions concrètes ont été mises en place progressivement pour améliorer la supervision du réseau de filiales et succursales.

Chaque entité de tête a la responsabilité d'organiser les contacts avec son propre réseau de filiales.

Ainsi, la Conformité au sein de Dexia SA entretient d'étroites relations avec les entités qui lui sont directement rattachées et avec les entités de tête.

La restructuration du groupe annoncée en octobre 2011 a conduit à définir un plan de transition pour le domaine de la conformité afin d'accompagner les cessions des entités. Cette restructuration va impacter la filière Conformité comme les autres filières et l'adéquation des moyens aux missions qui doivent être exercées par la Conformité demeurera un des points d'attention de l'année 2012.

Caractéristiques du contrôle interne dans le cadre du processus d'élaboration de l'information financière

La filière Finance comprend les cinq départements suivants, rattachés au Chief Financial Officer, membre du comité de direction :

- Financial Management qui rassemble les services transversaux à la filière Finance : Capital & Structuring, Finance Project Management, Finance Control & Finance Prudential Watch ;
- Comptabilité et consolidation ;
- Strategic Planning and Controlling ;
- Balance Sheet Management (BSM) ;
- Communication financière.

Le périmètre de consolidation de Dexia comprend les filiales directes suivantes, aussi dénommées les entités opérationnelles :

- Dexia Banque Belgique SA, jusqu'au 20 octobre 2011
- Dexia Crédit Local SA
- Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA

et les filiales suivantes :

- Dexia Holdings Inc. (holding de Dexia Financial Products)
- Dexia Participation Belgique SA (holding détenant DenizBank)
- Dexia Nederland BV (résultat de la fusion entre Dexia Nederland Holding BV et Dexia Bank Nederland)
- Associated Dexia Technology Services SA
- Dexia Management Services Ltd
- Dexia Participation Luxembourg SA
- Dexia Funding Luxembourg SA

Production des états financiers

Le département Comptabilité et consolidation assure la production des états financiers suivants :

- les comptes consolidés du groupe Dexia
- les reportings prudentiels périodiques
- les états financiers sociaux de Dexia SA

Il assure par ailleurs le suivi et le contrôle des données comptables des établissements stables de Dexia SA en France et au Luxembourg et, dans le cadre du processus de consolidation, de ses filiales directes.

Il vérifie notamment que les informations fournies sont homogènes et conformes aux règles du groupe.

Il comprend quatre services :

- Normes comptables
- Consolidation
- Consolidation Information Systems
- Comptabilité générale.

Comptes consolidés de Dexia SA

Dexia SA détient principalement des participations dans Dexia Crédit Local, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Banque Belgique (jusqu'au 20 octobre 2011) et DenizBank. Chacune de ces entités prépare des comptes consolidés, qui sont, à leur tour, consolidés avec les comptes de la maison mère, Dexia SA, et des filiales qui lui sont directement rattachées.

Les principaux ajustements comptabilisés par le service Consolidation du groupe Dexia concernent l'élimination des comptes réciproques et des transactions intragroupe (acquisitions/ cessions d'actifs, dividendes...). Ils portent aussi sur le retraitement des sociétés détenues par différentes entités du groupe.

En cas de difficulté d'interprétation des principes comptables, toutes les entités peuvent faire appel au service Consolidation de Dexia SA. Ce dernier, en collaboration avec le service des Normes comptables, leur fournit une réponse adaptée.

Lorsque les comptes consolidés sont finalisés, ils sont soumis au Chief Financial Officer qui les fait approuver par le comité de direction. Ils sont ensuite présentés au comité d'audit (partie comité des comptes), puis arrêtés par le conseil d'administration de Dexia SA. Les comptes consolidés des entités, préparés par l'équipe consolidation de Dexia SA, sont soumis au directeur comptable de l'entité, qui les valide et les fait approuver par le Chief Financial Officer de l'entité.

Outil de consolidation

Les reportings de consolidation sont effectués par l'intermédiaire d'un outil commun déployé dans l'ensemble des filiales et succursales de Dexia. Il fonctionne au travers d'une base de données commune, Dexia SA ayant ainsi accès à l'ensemble des liasses.

L'utilisation partagée de cette base de données commune permet la constitution des données consolidées au niveau de Dexia et au niveau des entités opérationnelles.

La sélection des données, pour chaque entité ou filiale, est gérée sur la base des périmètres de consolidation établis par chaque palier de consolidation.

Processus de consolidation

Les unités remontent les données de base au travers de canevas standardisés, les liasses.

Le plan de compte groupe, implanté dans le logiciel de consolidation, est commun à l'ensemble des entités et filiales de Dexia. Le niveau de détail requis des filiales est défini au niveau groupe.

Les liasses standardisées sont ajustables pour permettre une remontée de données spécifiques pour un sous-groupe (ou palier de consolidation).

Les données de liasse font ensuite l'objet des traitements de consolidation appropriés, que ce soit au travers des processus automatiques gérés par le logiciel de consolidation ou par des écritures manuelles, de façon à aboutir aux données consolidées. Les écritures manuelles sont gérées par les services de Consolidation des entités et filiales. Les écritures manuelles font également l'objet de contrôles paramétrés dans le logiciel.

Au sein du service Consolidation, le rapprochement des opérations réciproques est effectué sous la supervision du responsable. Un mode opératoire détaille les règles relatives aux problématiques particulières (titres émis par une entité du groupe, acquis par une autre filiale du groupe, prêts et emprunts réciproques couverts en taux, maintien des relations de couverture incluant des dérivés intragroupe et écarts de valorisation des dérivés).

Notes et annexes aux comptes annuels

Une partie des notes et annexes aux comptes annuels ne sont pas rédigées directement par le département Comptabilité et consolidation et proviennent des départements suivants :

- Strategic Planning and Controlling (analyse par métier),
- Gestion des risques (annexes sur les risques),
- Département juridique (note relative aux litiges, note relative à la garantie des États, transactions avec les parties liées),
- Ressources humaines (transactions avec les parties liées – management, stock options).

Le planning de remontée de ces informations et la responsabilité finale du contenu des comptes annuels sont assumés par la direction Finance.

Comptes sociaux de Dexia SA

La comptabilité de Dexia SA est tenue respectivement à Bruxelles et dans les établissements stables de Paris et Luxembourg. Ces trois établissements tiennent des comptabilités distinctes. Sur une base mensuelle, toutes les transactions enregistrées dans les comptes des établissements stables sont intégrées dans la comptabilité du siège social de Bruxelles dans l'outil SAP.

Des contrôles complémentaires sont effectués par les équipes du service Comptabilité lors des arrêts de comptes, trimestriels ou annuels. Les soldes et les principales évolutions doivent être justifiés.

Normes comptables

Le service Normes comptables est devenu centre de compétence pour l'ensemble du groupe. Il a pour mission :

- le suivi, l'analyse et l'interprétation des normes comptables IFRS/IAS/IFRIC/SIC publiées et avalisées par l'Union européenne;
- la mise en conformité des états financiers consolidés avec ces normes;
- l'analyse des transactions proposées par le business, la détermination de leur traitement IFRS et l'assistance aux entités et aux autres directions sur les questions normatives, sur les montages financiers et les nouveaux produits;
- la représentation de Dexia auprès d'organisations externes telles que l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), l'EBF (European Banking Federation), Febelfin⁽¹⁾;
- la centralisation de documents normatifs actualisés et leur mise à disposition pour les entités et filiales.

Reportings prudentiels périodiques

Le reporting standardisé (COREP) et le calcul des marges de solvabilité sont envoyés à la Banque nationale de Belgique quatre fois par an; ces reportings sont également adressés aux autorités de contrôle prudentiel françaises et luxembourgeoises. Le calcul des ratios réglementaires (CAD) est effectué trimestriellement pour des motifs de publication.

Composantes du reporting COREP

Le reporting COREP est réalisé avec les contributions :

- de la filiale Finance (calcul des fonds propres réglementaires, de l'exigence en fonds propres pour le risque de marché – méthode standard);
- de la division Gestion du risque de crédit (calcul de l'exigence en fonds propres pour le risque de crédit);
- de la division Gestion du risque de marché (calcul de l'exigence en fonds propres pour le risque de marché modèle interne);
- de la division Risque opérationnel (calcul de l'exigence en fonds propres pour le risque opérationnel).

Les exigences en fonds propres sont calculées par les différentes directions de la filiale Gestion des risques et font l'objet de contrôles définis au sein de cette même filiale. La filiale Finance opère un contrôle de vraisemblance par comparaison avec les exigences déclarées à la période précédente.

(1) Febelfin est la « fédération-coupole » du secteur financier belge.

Calcul des fonds propres réglementaires

Le calcul des fonds propres réglementaires est réalisé sur la base :

- de la consolidation des comptes sur le périmètre prudentiel pour les éléments de fonds propres, pour la valeur des participations à déduire (mises en équivalence ou pas), pour les postes à déduire;
- du calcul de valeur utile des emprunts subordonnés par les différents paliers de consolidation; la conformité de l'assiette de calcul avec les soldes comptables est vérifiée en central; le résultat du calcul est repris par écriture sur une rubrique technique dans le logiciel de consolidation;
- du calcul fourni par le département Gestion des risques en ce qui concerne le montant comparatif de perte attendue et de provisions constituées; le montant est repris par écriture sur une rubrique technique dans le logiciel de consolidation.

Composantes du reporting FINREP et MoU

Depuis 2011, Dexia sa est soumis trimestriellement au reporting FINREP des compagnies financières. De plus, Dexia doit rapporter certaines informations complémentaires aux régulateurs dans le cadre du *Memorandum of Understanding* (MoU).

Autres reportings

En dehors de la préparation des comptes sociaux et consolidés et des documents prudentiels, la comptabilité effectue différents reportings à destination d'autres autorités de contrôle (FRY7 pour la Federal Reserve aux USA, enquêtes statistiques destinées à diverses autorités, etc.) et participe à la préparation de publications/reportings comme pour le pilier 2 ou le pilier 3.

Relations avec les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes effectuent des contrôles réguliers sur les reportings financiers des différentes entités et filiales du groupe Dexia.

Ils sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et

de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne nécessaires à l'élaboration fiable des états financiers. Ils émettent des instructions à l'intention des auditeurs des entités et assurent la centralisation de leurs travaux. Ils organisent des réunions de synthèse sur les résultats de leurs audits et apprécient l'interprétation des normes. Enfin, ils vérifient la cohérence des informations comptables entre le rapport de gestion et les états financiers. L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et que les informations données dans l'annexe sont adéquates. Ils émettent une opinion sur les comptes sociaux et consolidés du groupe.

Le contrôle externe

Commissaire aux comptes

En vertu de l'article 14 des statuts de Dexia SA, le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de la société est confié à un ou plusieurs commissaires, qui sont nommés pour une durée de trois ans au maximum par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration.

La fonction de contrôle légal des comptes de Dexia SA est assurée par Deloitte – Reviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, société représentée par Messieurs B. De Meulemeester et F. Verhaegen, commissaires agréés, dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale de mai 2011 pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2014.

Rémunération du commissaire aux comptes

Ce tableau donne un aperçu des rémunérations que le commissaire a obtenues pour ses prestations en 2011 auprès de Dexia SA ainsi qu'au sein de l'ensemble du groupe Dexia.

DELOITTE	Prestations effectuées pour Dexia SA	Prestations effectuées pour le groupe Dexia (montants consolidés) ⁽¹⁾
(en EUR)		
a) Mission d'audit des comptes	285 000	5 509 858
b) Mission de certification	0	330 416
c) Conseils fiscaux	33 233	57 642
d) Due diligence	0	0
e) Autres missions (non certification)	38 594	597 429
TOTAL	356 827	6 495 345

(1) Y compris les entités destinées à être cédées.

Protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia

La surveillance prudentielle sur la base consolidée de la compagnie financière Dexia SA, qui est la société mère du groupe Dexia, est exercée par la Banque nationale de Belgique.

Conformément aux dispositions des directives européennes de coordination bancaire et compte tenu de la structure actuelle du groupe Dexia et des évolutions en cours, la Banque nationale de Belgique et l'Autorité de Contrôle Prudentiel ont conclu, le 24 janvier 2012, un nouvel accord de coopération relatif à l'exercice de la supervision du groupe Dexia.

Cet accord vise à assurer une coordination étroite entre les décisions qui seront prises par les autorités au niveau de la compagnie financière et celles qui seront prises au niveau du sous-groupe Dexia Crédit Local, par le biais de positions communes préalables aux décisions respectives des deux autorités.

Il remplace l'accord de coopération antérieurement conclu entre les autorités de contrôle belge, française et luxembourgeoise concernant la supervision consolidée du groupe Dexia.

Informations générales

Capital social

Capital social de l'entreprise au 31 décembre 2011

Le 11 mai 2011, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de procéder à une réduction de capital à concurrence de EUR 4066909391,39 par apurement à due concurrence de la perte subie, telle qu'elle figure aux comptes annuels tels qu'arrêtés au 31 décembre 2010. Cette assemblée générale extraordinaire a également décidé d'augmenter le capital à concurrence de EUR 243110168,10 par l'incorporation de réserves et d'émettre en représentation de cette augmentation de capital des actions distribuées à titre gratuit aux actionnaires (les actions de bonus). Au 31 décembre 2011, le capital social s'élève à EUR 4618136424,80 représenté par 1948984474 actions sans valeur nominale, dont 329420124 actions nominatives, 1613465075 actions dématérialisées et 6099275 actions (physiques) au porteur. Les actions sont cotées sur Euronext Bruxelles, Euronext Paris et à la Bourse de Luxembourg.

Tableau récapitulatif des droits de souscription (« warrants ») de Dexia (au 31 décembre 2011)

	Prix d'émission (en EUR)	Période d'exercice		Nombre de warrants octroyés	Nombre de warrants exercés	Nombre de warrants annulés caducus	Nombre de warrants résiduels avant cession ⁽⁵⁾
		du	au				
Warrants attribués en 2001							
Warrants « ESOP 2001 »	16,15	30 juin 2004 ⁽¹⁾	31 déc. 2011 ⁽¹⁾	8 100 000	2 715 038	952 736	0
Warrants attribués en 2002							
Warrants « ESOP 2002 »	12,35/10,74 ⁽²⁾	30 sept. 2005 ⁽¹⁾	23 juil. 2012 ⁽¹⁾	10 000 000	5 541 057	529 182	4 087 911
	12,35						1 121 371
	10,74						2 966 540
Warrants attribués en 2003							
Warrants « ESOP 2003 »	10,28	30 sept. 2006 ⁽¹⁾	24 juil. 2013 ⁽¹⁾	10 000 000	2 247 878	452 169	8 065 490
Warrants attribués en 2004							
Warrants « ESOP 2004 »	12,26	30 sept. 2007 ⁽¹⁾	24 juil. 2014 ⁽¹⁾	10 000 000	81 250	735 678	10 232 603
Warrants attribués en 2005							
Warrants « ESOP 2005 »	16,30	30 juin 2008 ⁽¹⁾	29 juin 2015 ⁽¹⁾	9 994 950	15 000	922 926	9 991 281
Warrants attribués en 2006							
Warrants « ESOP 2006 »	16,83	30 juin 2009 ⁽¹⁾	29 juin 2016 ⁽¹⁾	9 760 225	15 000	737 980	9 899 471
Warrants « plan d'actionnaire réseau 2006 »	19,21	29 oct. 2011	29 oct. 2011	197 748	0	218 671	0
Warrants « ESOP 2006 » (DenizBank)	18,73	15 déc. 2009	14 déc. 2016	235 000	0	30 987	228 878
Warrants attribués en 2007							
Warrants « ESOP 2007 »	21,02	30 juin 2010 ⁽¹⁾	29 juin 2017 ⁽¹⁾	10 322 550	0	493 956	10 883 145
Warrants attribués en 2008							
Warrants « ESOP 2008 »	9,12	30 juin 2011	29 juin 2018	7 093 355	0	110 906	7 553 684
Warrants « ESOP 2008 »	11,44	30 juin 2012	29 juin 2018	3 466 450	0	224 660	3 531 624
Warrants « garantie des États FP » ⁽³⁾		11 mai 2011	11 mai 2016 ⁽⁴⁾	2	0	0	2

(1) Sauf conditions particulières.

(2) 13,35 : France/10,74 : autres pays.

(3) Concerne l'émission, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011, d'un droit de souscription (« warrant ») en faveur de l'État belge, et d'un droit de souscription (« warrant ») en faveur de l'État français, en rapport avec le mécanisme de remboursement de la garantie octroyée par les États belge et français au titre de certaines obligations de Dexia liées aux activités Financial Products du groupe FSA, dans le cadre de la vente de FSA à Assured Guaranty. Pour une description des caractéristiques spécifiques de ces droits de souscription, veuillez consulter le rapport spécial du conseil d'administration du 18 mars 2011 : http://www.dexia.com/FR/rgouvernance/conseil_d_administration/rapports_speciaux/Documents/20110418_rapport_actions_de_bonus_FR.pdf.

(4) Les warrants ont été émis pour une durée de cinq ans.

(5) Afin de protéger les détenteurs de warrants contre les conséquences économiques défavorables découlant de l'émission d'actions de bonus à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011, le prix d'exercice des warrants a été réduit et le nombre de warrants augmenté conformément à un ratio d'ajustement déterminé selon la Corporate Action Policy d'Euronext NYSE Liffe. Ces ajustements ont été constatés par acte notarié le 14 juin 2011. Grâce à cet ajustement, les détenteurs de warrants se trouvent dans la même situation financière qu'avant l'émission des actions de bonus.

Capital autorisé (article 608 du Code des sociétés)

À la suite de la réduction de capital (à concurrence de EUR 4066909391,39) et de l'augmentation de capital (à concurrence de EUR 243110168,10), toutes deux décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011, le montant du capital autorisé a été réduit à un montant égal au montant du nouveau capital social (à savoir EUR 4618136424,80), par décision de l'assemblée générale extraordinaire du même jour.

Acquisition d'actions propres (article 624 du Code des sociétés)

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2009 a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration, pour une nouvelle période de cinq ans :

- d'acquérir en Bourse ou de toute autre manière des actions propres de la société, à concurrence du nombre maximum légal, pour une contre-valeur établie conformément au prescrit de toute loi ou règlement applicable au moment du rachat, et qui ne pourra être inférieure à un euro par action ni supérieure de plus de 10 % au dernier cours de clôture sur Euronext Bruxelles;
- pour autant que de besoin, d'aliéner les actions propres de la société, éventuellement au-delà de la période de cinq ans maximum prévue pour leur acquisition. Les filiales directes au sens de l'article 627 § 1 du Code des sociétés sont autorisées à acquérir ou aliéner des actions de la société aux mêmes conditions.

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES

Période du 31/12/2010 au 31/12/2011	Nombre d'actions en circulation (capital souscrit)	Actions propres (Dexia SA et ses filiales directes)				
		Nombre d'actions propres	Pair comptable (EUR)	Contre-valeur par action (EUR)	% dans le capital	
					31/12/10	31/12/11
Situation en début de période	1 846 406 344	307 548	4,572	9,301	0,02 %	0,02 %
Acquisitions de la période	0	0	-		0,00 %	0,00 %
Annulations de la période	0	0	-		0,00 %	0,00 %
Cessions de la période	0	0	-		0,00 %	0,00 %
Émissions de la période	102 578 130 ⁽¹⁾	17 086	2,37	2,370		
Situation en fin de période	1 948 984 474	324 634	2,37	8,936	0,02 %	0,02 %

(1) L'émission des 102 578 130 actions (« actions de bonus ») a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011. Leur émission effective a été constatée par acte notarié du 14 juin 2011. Elles ont été distribuées aux actionnaires dans la proportion d'une action de bonus par 18 actions existantes.
(2) Une action de bonus a été attribuée par 18 actions existantes, ce qui correspond à 17 086 actions de bonus pour 307 548 actions propres détenues.

L'assemblée générale a délégué tous les pouvoirs au conseil d'administration qui, à son tour, a confié ces pouvoirs pour :

- déterminer, le cas échéant, les modalités et les conditions de revente ou d'aliénation des actions propres;
- décider et mettre en œuvre, le cas échéant, l'aliénation desdites actions propres.

Le conseil d'administration n'a toutefois pas lancé de programme de rachat d'actions propres en 2011.

Le solde du portefeuille d'actions propres au 31 décembre 2011 correspond au nombre d'actions Dexia encore détenues par Dexia Crédit Local (filiale directe de Dexia SA au sens de l'article 627 § 1 du Code des sociétés), dans le cadre d'un plan d'options sur actions mis en place par cette filiale en 1999.

Aperçu des participations directes de Dexia SA au 31 décembre 2011

Les 12 participations directes de Dexia SA au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

- 100 % dans Dexia Crédit Local SA (France);
- 57,68 % dans Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA (Luxembourg);
- 99,99 % dans Dexia Participation Luxembourg SA (Luxembourg), qui détient 42,23 % de Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA;
- 10 % dans Dexia Holdings Inc., la maison mère de Dexia FP Holdings Inc. (États-Unis);
- 100 % dans Dexia Nederland BV (Pays-Bas);
- 100 % dans Dexia Funding Luxembourg SA (Luxembourg);

- 95,39 % dans Dexia Participation Belgique SA, qui détient 99,84 % de DenizBank AS;
- 99,40 % dans Associated Dexia Technology Services SA (Luxembourg);
- 0,01 % dans Deniz Faktoring AS (Turquie), 99,99 % étant détenus par DenizBank AS;
- 100 % dans Dexiarail (France);
- 100 % dans DCL Investissements (France);
- 49 % dans Dexia Asset Management Luxembourg.

Dexia SA a deux établissements stables, l'un situé en France et l'autre au Luxembourg.

Ordre du jour des assemblées générales

Les ordres du jour de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendront le mercredi 9 mai 2012 à Bruxelles, sont disponibles sur le site internet de Dexia SA : www.dexia.com.

Notifications dans le cadre de la législation sur la transparence

Aux termes de la loi du 2 mai 2007 (la « Loi ») relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et de son arrêté royal d'exécution du 14 février 2008 entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2008, et sur la base de

l'article 5 des statuts de Dexia SA, les actionnaires sont tenus de notifier leur participation à la Commission bancaire, financière et des assurances et à Dexia, pour autant qu'elle atteigne un seuil de 1 %, 3 %, puis de 5 % ou un multiple de 5 %.

Pour le calcul des pourcentages de participation, le numérateur se compose du nombre de droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote liés ou non à des titres, diminué ou augmenté du nombre de droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice d'instruments financiers assimilés détenus par la personne établissant la déclaration. Le dénominateur se compose du total des droits de vote existants de Dexia SA tel que publié sur le site internet.

Durant l'année 2011, Dexia SA a reçu diverses notifications de la part de ses actionnaires, à savoir :

- plusieurs notifications adressées par BlackRock Inc. dont la détention dépasse le seuil statutaire de 1 % au 31 décembre 2011;
- une notification adressée par les actionnaires ayant conclu une convention aux termes de laquelle ils sont réputés constituer des « personnes agissant de concert » (voir paragraphe « Législation en matière d'offres publiques d'acquisition ») afin de communiquer la cession des titres détenus par Ethias SA à Ethias Finance SA en date du 7 juillet 2011;

Ces notifications sont publiées en intégralité sur le site internet de Dexia SA.

Il résulte de ces notifications qu'aucun actionnaire, autre que les actionnaires de référence repris dans le tableau en page 19 et BlackRock Inc., ne détient plus de 1 % du capital social de Dexia SA en date du 31 décembre 2011.

Législation en matière d'offres publiques d'acquisition

Régime transitoire

Aux termes de l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, les personnes qui détiennent

au 1^{er} septembre 2007, seules ou de concert, plus de 30 % des titres avec droit de vote d'une société belge admise à la négociation sur un marché réglementé, ne sont pas soumises à l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition sur les titres de ladite société, à condition notamment qu'elles aient adressé pour le 21 février 2008 au plus tard, une notification à la Commission bancaire, financière et des assurances et une communication à ladite société.

Le 30 août 2007, Dexia SA a été informé de la conclusion par certains de ses actionnaires (Arcofin, le Holding Communal, la Caisse des dépôts et consignations, Ethias et CNP Assurances) d'une convention aux termes de laquelle ceux-ci sont réputés constituer des « personnes agissant de concert » au sens de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. La participation des actionnaires agissant de concert dans le capital de Dexia SA excède un seuil de 50 %.

Cet accord a fait l'objet d'une notification à la Commission bancaire, financière et des assurances et d'une communication à Dexia SA, conformément à l'article 74 § 6 et 7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Les principaux éléments de cette communication sont publiés sur le site internet de Dexia SA.

En outre, conformément à l'article 74 § 8 de ladite loi, les parties agissant de concert doivent notifier annuellement toute modification de leur participation intervenue depuis le 1^{er} septembre 2007.

Dans ce cadre, Dexia SA reçoit chaque année une mise à jour reprenant les opérations effectuées sur le titre Dexia par les différents actionnaires agissant de concert (et parties liées) ainsi que, le cas échéant, les modifications de la participation de contrôle au sens de l'article 74 § 8 de ladite loi. L'essentiel des notifications reçues en 2011, et qui sont disponibles en intégralité sur le site internet de Dexia SA, est repris dans le tableau ci-après.

	2010		2011	
	Nombre de titres avec droit de vote détenus	Pourcentage de titres avec droit de vote détenus	Nombre de titres avec droit de vote détenus	Pourcentage de titres avec droit de vote détenus
Arcofin SCRL	248 813 296 ⁽¹⁾	13,48 %	263 080 112 ⁽²⁾	13,50 %
Arcopar SCRL	2 571 219 ⁽¹⁾	0,14 %	3 464 194 ⁽²⁾	0,18 %
Arcoplus SCRL	530 092 ⁽¹⁾	0,03 %	710 702 ⁽²⁾	0,04 %
Arcosyn SA	605 492 ⁽¹⁾	0,03 %	789 692 ⁽²⁾	0,04 %
Auxipar SA	931 855 ⁽¹⁾	0,05 %	1 131 596 ⁽²⁾	0,06 %
Holding Communal	267 444 856 ⁽³⁾	14,48 %	278 495 869 ⁽⁴⁾	14,29 %
CNP Assurances SA	54 677 878 ⁽⁵⁾	2,96 %	57 715 526 ⁽⁶⁾	2,96 %
Caisse des dépôts et consignations	325 218 902 ⁽⁵⁾	17,61 %	343 286 618 ⁽⁶⁾	17,61 %
Ethias Droit Commun	0 ⁽¹⁾	0 %	0 ⁽²⁾	0 %
Belré SA	0 ⁽¹⁾	0 %	n.a.	n.a.
Nateus Life SA	0 ⁽¹⁾	0 %	0 ⁽²⁾	0 %
Nateus SA	0 ⁽¹⁾	0 %	0 ⁽²⁾	0 %
Ethias SA (anciennement Nateus SA)	93 065 092 ⁽¹⁾	5,04 %	0 ⁽²⁾	0 %
Ethias Investment RDT-DBI SA	0 ⁽¹⁾	0 %	0 ⁽²⁾	0 %
Ethias Finance SA	0 ⁽¹⁾	0 %	98 235 361 ⁽²⁾	5,04 %

(1) Au 31 août 2010.

(2) Au 30 août 2011.

(3) Au 27 août 2010.

(4) Au 29 août 2011.

(5) Au 26 août 2010.

(6) Au 30 août 2011.

Publication conformément à l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé

Structure du capital en date du 31 décembre 2011

La structure de l'actionariat est détaillée en page 19, et les informations relatives au capital social sont reprises en page 57 de la Déclaration de gouvernement d'entreprise.

Restriction légale ou statutaire au transfert de titres

Dexia SA a émis en 2007 un plan d'actionariat réservé aux collaborateurs du groupe Dexia qui a pris la forme d'une augmentation de capital réservée aux collaborateurs du groupe Dexia leur permettant de souscrire soit dans le cadre d'un investissement classique, soit dans le cadre d'une formule structurée à effet de levier.

Les collaborateurs ont eu la possibilité de souscrire directement ou indirectement via un effet de levier à des actions nouvelles Dexia avec une décote de 20% sur le prix de l'action pour autant que les actions ainsi acquises par les collaborateurs soient incessibles durant 5 ans.

Toutes les actions immobilisées dans ce cadre seront débloquées en octobre 2012.

Détenteurs de tout titre comprenant des droits de contrôle spéciaux

Aucun droit spécial n'est attaché aux titres représentant le capital de la société.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés directement

Non applicable.

Restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote

Les droits de vote liés aux actions propres détenues par Dexia SA ou ses filiales, à savoir 0,02 %, ne sont pas exercés au cours des assemblées générales de Dexia SA.

Accords entre actionnaires qui sont connus de l'émetteur et peuvent entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote

Non applicable.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres de l'organe d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur

Les règles relatives à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont détaillées en page 25 de la Déclaration de gouvernement d'entreprise ainsi que dans la Charte de gouvernement d'entreprise publiée sur le site internet de la société.

Les statuts de la société peuvent être modifiés conformément aux dispositions prévues par le Code des sociétés.

Pouvoirs de l'organe d'administration, en particulier concernant le pouvoir d'émettre ou de racheter des actions

Le conseil d'administration a été habilité par l'assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 607 et 620 du Code des sociétés, à émettre et racheter des actions sur la base des autorisations accordées par l'assemblée générale.

- L'autorisation d'augmenter le capital autorisé accordée par l'assemblée générale du 13 mai 2009 est valable pour une période de cinq ans et viendra à échéance en 2014.
- L'autorisation d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé en période d'offre publique d'acquisition accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 et valable pour une période de 3 ans viendra à échéance en 2013. L'autorisation d'acquérir et d'aliéner des actions propres accordée par l'assemblée générale du 13 mai 2009 valable pour une période de cinq ans viendra à échéance en 2014.
- L'autorisation d'acquérir et d'aliéner des actions propres pour éviter à la société un dommage grave et imminent accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 et valable pour une durée de trois ans viendra à échéance en 2013.

Accords importants auxquels Dexia SA est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de Dexia SA à la suite d'une offre publique d'acquisition

Dexia SA n'est pas partie à un contrat important susceptible d'entrer en vigueur, d'être modifié ou résilié à la suite d'un changement de contrôle de la société dans le cadre d'une offre publique d'acquisition.

Accords entre Dexia SA et les membres de son conseil d'administration ou son personnel qui prévoient des indemnités si les membres du conseil démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi des membres du personnel prend fin en raison d'une offre publique d'achat

Les contrats de travail conclus avec Monsieur André Vanden Camp et Monsieur Alain Clot prévoient que, dans l'hypothèse d'une rupture du contrat intervenant à la suite d'un changement de contrôle, une indemnité unique et forfaitaire égale à 18 mois de salaire fixe et variable leur sera versée. Cette indemnité est assortie d'une condition de performance en ce sens que l'indemnité sera réduite dans l'hypothèse où l'évaluation des prestations des intéressés laisserait apparaître une dégradation de leurs performances.

La convention conclue entre Dexia SA et Monsieur Philippe Rucheton prévoit une indemnité égale à 18 mois de salaire fixe et variable en cas de résiliation de la convention par Dexia SA, avant que Monsieur Philippe Rucheton ait atteint l'âge de 65 ans, dans un délai de 12 mois suivant un changement de contrôle. L'indemnité forfaitaire correspondant à une période de 18 mois ne pourra toutefois dépasser le nombre de mois séparant la date de la rupture de la date à laquelle Monsieur Philippe Rucheton aura atteint l'âge de 65 ans.

Informations aux actionnaires

Évolution du cours de Bourse en 2011

Les marchés boursiers ont connu en 2011 une nouvelle année de morosité, une tendance reflétée dans les reculs significatifs enregistrés par tous les indices, généraux ou sectoriels. Ainsi, l'EuroStoxx50 affiche une baisse de 19,2 % sur l'année, le CAC 40 de 16,9 % et le BEL20 de 19,2 %.

Les opérateurs ont été soumis à de nombreuses incertitudes : les révolutions dans les pays arabes en début d'année ont laissé craindre une hausse de prix du pétrole et des matières premières. L'accident de la centrale nucléaire de Fukushima a, par la suite, généré des inquiétudes relatives à l'économie japonaise. Mais ce sont surtout les problèmes de la zone euro, et en particulier les craintes sur la solvabilité de ses États, qui ont pesé lourdement sur la valorisation du secteur financier. Les problèmes de gouvernance de la zone euro, l'incapacité de la Grèce à honorer ses engagements, une réactivité de la Banque centrale européenne jugée inappropriée à l'ampleur de la crise, les dégradations des agences de notation – ou leur anticipation – n'ont pas été de nature à rassurer les investisseurs.

Dans ce contexte difficile, les banques de la zone euro, historiquement détentrices d'importantes créances sur la Grèce et les pays du sud de l'Europe, et considérées de surcroît comme le reflet de la santé de l'économie, ont été particulièrement malmenées.

L'EuroStoxx Banks aura ainsi perdu 37,9 %, contre 16,9 % pour le Stoxx Banks qui, dans sa composition, regroupe toutes les banques européennes y compris celles hors de la zone euro.

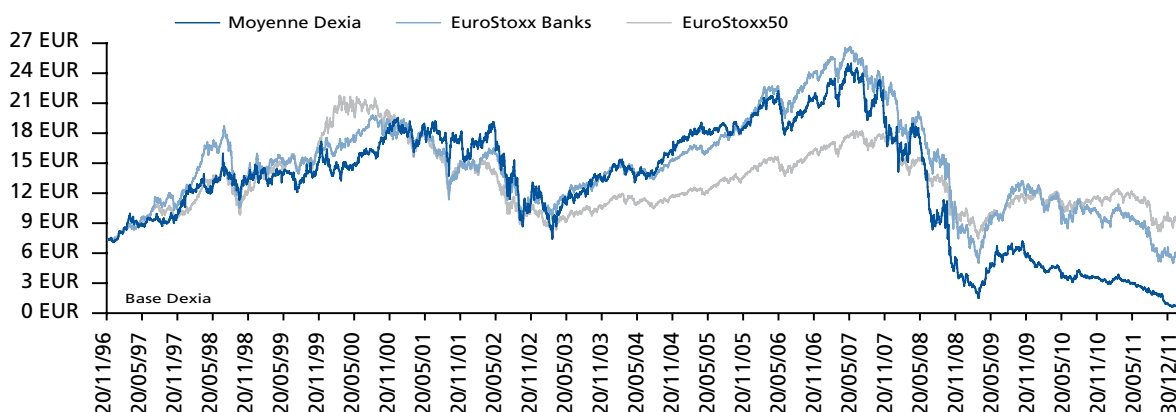
Pour Dexia, 2011 aura été particulièrement difficile, même si, en début d'année, le titre a suivi une évolution plus ou moins corrélée à celle du marché. Affectée par les problèmes de la Grèce, la crainte de la contagion à d'autres pays de la zone euro et enfin l'assèchement de la liquidité interbancaire à l'automne, l'action Dexia a perdu 88,5 %, passant de EUR 2,600 fin 2010 à EUR 0,297 au 30 décembre 2011. Cette tendance s'est encore accélérée à partir de début octobre, avec l'annonce de nouvelles mesures structurelles importantes concernant le groupe.

À l'inverse de 2010, cette baisse importante du titre s'est accompagnée d'un accroissement des échanges, en progression de plus de 45 % en raison principalement du faible prix de l'action.

Le comité des indices d'Euronext, qui décide des entrées et sorties des valeurs au sein du BEL20, principal indice boursier de la Bourse de Bruxelles, s'est réuni le 27 février 2012 pour la révision annuelle de l'indice, sur la base des cours de la fin janvier. À l'issue du comité, NYSE Euronext a annoncé la sortie du titre Dexia de l'indice à compter de la séance de Bourse du lundi 19 mars 2012, pour rejoindre le BEL Mid.

DONNÉES BOURSIÈRES	31/12/10	31/12/11
Cours de l'action (en EUR)	2,600	0,297
Capitalisation boursière (en millions d'EUR)	4 801	0,579
	2010	2011
Cours le plus haut/le plus bas (en EUR)	4,868/2,540	3,571/0,220
Volume quotidien moyen de transactions (en millions d'EUR)	13 379	8 533
Nombre quotidien de titres échangés (en milliers d'actions)	3 802	5 543

PARCOURS BOURSIER DE DEXIA (DE NOVEMBRE 1996 AU 30 DÉCEMBRE 2011)



ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11
Nombre d'actions	1 178 576 763	1 762 478 783	1 762 478 783	1 846 406 344	1 948 984 474
dont actions propres	8 932 736	293 570	293 570	307 548	324 633
Droits de souscription (warrants)	62 817 843	71 787 214	71 242 716 ⁽¹⁾	70 960 487 ⁽¹⁾	64 474 087 ⁽¹⁾
Nombre total d'actions et de droits de souscription ⁽²⁾	1 241 394 606	1 834 559 567	1 833 721 497	1 917 366 829	2 013 458 561

(1) Ce montant ne tient pas compte des deux warrants émis par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011 en rapport avec la garantie des États dans le cadre de la vente de FSA.

(2) Pour plus de détails, consultez également les informations légales sur www.dexia.com.

DONNÉES PAR ACTION	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11
Bénéfice par action ⁽¹⁾ (en EUR)					
- de base ⁽²⁾	2,08	(2,42)	0,55	0,37	(5,97)
- dilué ⁽³⁾	2,05	(2,42)	0,55	0,37	(5,97)
Nombre moyen pondéré d'actions ⁽¹⁾					
- de base ⁽⁴⁾	1 218 031 322	1 372 373 776	1 846 098 796	1 948 659 841	1 948 659 841
- dilué ⁽⁴⁾	1 235 488 294	1 372 373 776	1 846 098 796	1 948 659 841	1 948 659 841
Actif net par action (en EUR) ^{(1) (5)}					
- relatif aux fonds propres de base ⁽⁶⁾	12,28	9,47	10,02	9,86	3,89
- relatif aux fonds propres du groupe ⁽⁷⁾	10,99	2,12	5,52	4,59	(1,04)
Dividende (en EUR)					
Dividende brut	0,91	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁹⁾	- ⁽¹⁰⁾	- ⁽¹¹⁾
Dividende net ⁽¹²⁾	0,68	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁹⁾	- ⁽¹⁰⁾	- ⁽¹¹⁾
Dividende net pour les actions accompagnées d'un strip VVPR ⁽¹³⁾	0,77	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁹⁾	⁽¹⁰⁾	- ⁽¹¹⁾

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions, le bénéfice par action et l'actif net par action ont été recalculés pour prendre en considération l'émission d'actions nouvelles distribuées aux actionnaires à titre gratuit (actions de bonus) et permettre ainsi la comparabilité des ratios affichés.

(2) Rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions.

(3) Rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions dilués.

(4) Ne comprend pas les actions propres.

(5) Rapport entre l'actif net et le nombre d'actions à la fin de la période (actions propres déduites).

(6) Hors réserves sur titres disponibles à la vente, juste valeur des instruments dérivés de couverture et écarts de conversion.

(7) Y compris réserves sur titres disponibles à la vente, juste valeur des instruments dérivés de couverture et écarts de conversion.

(8) Aucun dividende n'a été versé pour l'exercice 2008.

(9) Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 12 mai 2010, a procédé à une augmentation de capital de EUR 352 915 394,01 par incorporation de réserves et avec l'émission de 83 927 561 actions de bonus qui ont été attribuées le 11 juin 2010 aux actionnaires au prorata de leur participation.

(10) Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 11 mai 2011 a procédé à une augmentation de capital de EUR 243 110 168,10 par incorporation de réserves et avec l'émission de 102 578 130 actions de bonus qui ont été attribuées le 14 juin 2011 aux actionnaires au prorata de leur participation.

(11) Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 9 mai 2012, de ne pas verser de dividende 2011.

(12) Après prélèvement du précompte mobilier belge au taux de 25 %.

(13) Après prélèvement du précompte mobilier belge au taux de 15 % (la déduction est réduite à 15 % pour les titres accompagnés d'un strip VVPR).

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DE DEXIA	Pourcentage de détention du capital de Dexia SA au 31 décembre 2011				
Caisse des dépôts et consignations					17,61 %
Holding Communal					14,26 %
Groupe Arco					11,97 %
État fédéral belge via la Société Fédérale de Participations et d'Investissement					5,73 %
État français via la Société de prise de participation de l'État					5,73 %
Groupe Ethias					5,04 %
CNP Assurances					2,96 %
Région flamande via le Vlaams Toekomstfonds					2,87 %
Région wallonne					2,01 %
Région de Bruxelles-Capitale					0,86 %
Actionnariat salarié					0,63 %
Autres actionnaires institutionnels et individuels					30,33 %

RATIOS BOURSIERS	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de distribution (en %) ⁽¹⁾	42,0	- ⁽²⁾	- ⁽³⁾	- ⁽⁴⁾	- ⁽⁵⁾
Multiple de capitalisation ⁽⁶⁾	7,9x	non pertinent	7,8x	6,7x	non pertinent
Multiple de l'actif net comptable ⁽⁷⁾	1,3x	0,3x	0,4x	0,2x	0,08x
Rendement annuel (en %) ⁽⁸⁾	5,3	- ⁽²⁾	- ⁽³⁾	- ⁽⁴⁾	- ⁽⁵⁾

(1) Rapport entre le montant total des dividendes et le résultat net part du groupe.

(2) Aucun dividende n'a été versé pour l'exercice 2008.

(3) Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 12 mai 2010, a procédé à une augmentation de capital de EUR 352 915 394,01 par incorporation de réserves et avec l'émission de 83 927 561 actions de bonus qui ont été attribuées le 11 juin 2010 aux actionnaires au prorata de leur participation.

(4) Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 11 mai 2011 a procédé à une augmentation de capital de EUR 243 110 168,10 par incorporation de réserves et avec l'émission de 102 578 130 actions de bonus qui ont été attribuées le 14 juin 2011 aux actionnaires au prorata de leur participation.

(5) Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 9 mai 2012, de ne pas verser de dividende 2011.

(6) Rapport entre le cours moyen de l'action au 31 décembre et le bénéfice par action de l'année. Pour la période 2007-2008, moyenne des cours sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris. Le 14 janvier 2009, à la suite de la mise en place du carnet d'ordres unique, le marché de référence de l'action Dexia est devenu Euronext Bruxelles.

(7) Rapport entre le cours moyen de l'action au 31 décembre et l'actif net par action au 31 décembre (relatif aux fonds propres de base).

(8) Rapport entre le dividende brut par action et le cours de l'action au 31 décembre.

Politique de dividende

Compte tenu de la perte nette de EUR 11,6 milliards enregistrée au titre de 2011, le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale de ne pas verser de dividende aux actionnaires pour l'exercice 2011.

Relations avec les actionnaires

Dexia est attentif à la qualité des relations qu'il entretient avec ses actionnaires. Ces relations sont décrites en détail dans le chapitre « Déclaration de gouvernement d'entreprise » de ce rapport annuel (pages 19-20).

En 2012, Dexia rencontrera ses actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui aura lieu à Bruxelles le mercredi 9 mai.

Ressources humaines

Du plan de transformation à l'encadrement des nouvelles mesures structurelles d'octobre 2011

Durant les trois premiers trimestres de 2011, la filière Ressources humaines a continué à accompagner la mise en œuvre du plan de transformation du groupe. Le déploiement du volet ressources humaines de ce plan de transformation est également entré dans une nouvelle phase. Chaque pilier GRH a défini une série d'initiatives prioritaires constituant sa feuille de route stratégique pour l'avenir. Un plan de communication précis a en outre été élaboré pour les différents centres de compétence, business partners et centres de services des ressources humaines. La collaboration et l'intégration de DenizBank dans les différents domaines liés aux ressources humaines se sont également accélérées.

Au début du mois d'octobre, après l'annonce par le groupe de nouvelles mesures structurelles et notamment la vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge, la mission des ressources humaines a été profondément modifiée.

Le début du quatrième trimestre a été marqué par des bouleversements majeurs pour les collaborateurs de toutes les entités du groupe du fait des nombreuses incertitudes sur l'avenir de leur fonction, de leur activité, et parfois de leur équipe, dans un contexte d'évolution importante du groupe. Toutes les équipes des Ressources humaines ont été mobilisées pour assurer le bon déroulement de cette phase de réorganisation et encadrer les collaborateurs en les tenant informés du nouveau contexte, des mesures prises et des accords qui en ont résulté. L'objectif premier des Ressources humaines a été de fournir des informations au personnel et d'assurer une communication interne la plus concrète possible, de suivre les développements de près et de veiller, autant que possible, à ce que la restructuration des entités se déroule dans un climat serein, sans rupture opérationnelle. Le dialogue social, organisé conformément aux principes de gestion sociale du groupe Dexia et de Dexia SA, a été au cœur de l'action des Ressources humaines.

En Belgique, la cession de Dexia Banque Belgique à l'État belge, finalisée le 20 octobre 2011, a eu des répercussions importantes sur les activités du personnel de Dexia SA et leur

avenir. Compte tenu des liens fonctionnels étroits existant entre Dexia Banque Belgique et Dexia SA, des accords de service ont été mis en place rapidement afin d'assurer une continuité opérationnelle. Le dénouement de ces liens opérationnels qui, au niveau des ressources humaines passe par des transferts d'activités et de personnel importants entre les entités, est supervisé par un comité de transition composé de représentants de Dexia SA, de Dexia Banque Belgique et de l'État belge.

En outre, l'accord de cession de Dexia Banque Belgique à l'État belge prévoit que Dexia Banque Belgique offrira, sous certaines conditions, la possibilité aux collaborateurs de Dexia SA en Belgique d'être transférés auprès de Dexia Banque Belgique ou de ses filiales.

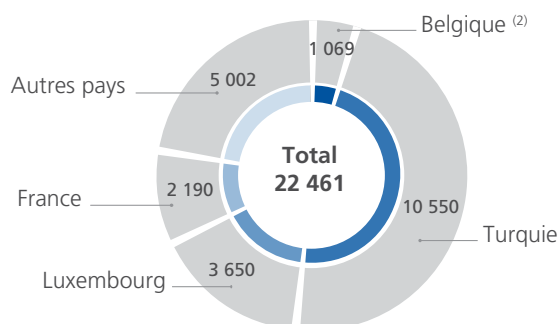
Deux conventions collectives de travail ont ainsi été conclues avant la fin de l'année : une convention entre Dexia SA, Dexia Banque Belgique et les partenaires sociaux concernant le transfert du personnel et de certaines activités de Dexia SA vers Dexia Banque Belgique et une convention entre Dexia SA et ses partenaires sociaux relative aux mesures de départ anticipé des collaborateurs de Dexia SA en Belgique.

Dans le contexte actuel, la réorientation, l'information et le transfert des collaborateurs et des activités sont devenus les missions prioritaires des Ressources humaines. Ce contexte de négociation sociale s'est accompagné d'un soutien psychologique, d'un coaching des managers, de formations ciblées pour les collaborateurs et d'entretiens individuels.

Durant les négociations menées avec les partenaires sociaux et au terme de ces dernières, une série de sessions d'information ont été organisées, afin de présenter le contexte général et le cadre de négociation ainsi que des éléments plus spécifiques tels que les postes vacants, l'« assurance groupe », l'organisation du travail des entités...

En France, la mission principale des équipes Ressources humaines a été, dans un contexte encore incertain quant au devenir des activités de financement du secteur public local du groupe et à leur organisation, d'assurer l'information des salariés, de les accompagner et de répondre aux interrogations suscitées par la situation de Dexia et les discussions stratégiques qui ont émaillé la fin de l'année 2011.

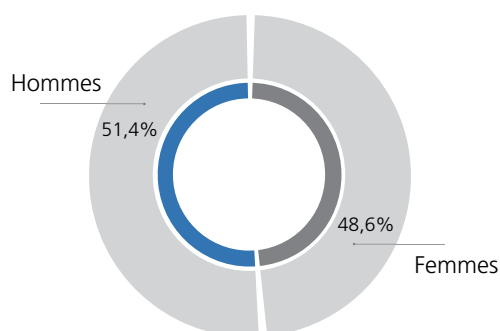
NOMBRE DE COLLABORATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2011 ⁽¹⁾



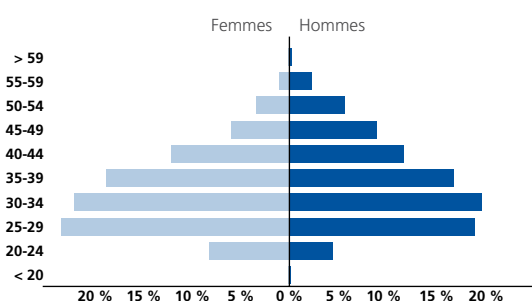
(1) Y compris RBC Dexia Investor Services.

(2) Après la vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge en octobre 2011.

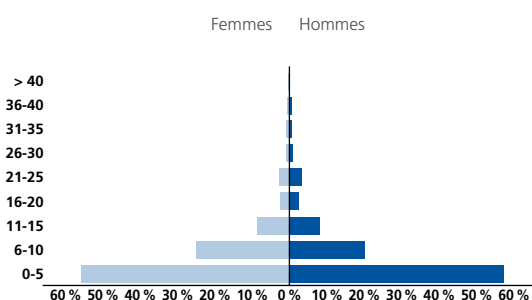
RÉPARTITION HOMMES/FEMMES



PYRAMIDE DES ÂGES



PYRAMIDE DES ANCIENNETÉS



L'annonce, fin décembre, de la cession de Dexia Banque Internationale à Luxembourg à Precision Capital et au grand-duché de Luxembourg a mis fin à la période d'incertitude qui régnait sur l'avenir de la branche luxembourgeoise du groupe et permis de démarrer les discussions concernant les transferts de personnel ainsi que les accords de transition nécessaires à la réalisation opérationnelle de la vente.

Ainsi, aujourd'hui, dans l'ensemble du groupe et en dépit de l'état d'avancement différent du plan de restructuration du groupe, les équipes Ressources humaines travaillent avec la même volonté de privilégier un dialogue social de qualité, d'accompagner et d'informer les salariés dans la phase actuelle de changement et de minimiser l'impact social et humain des réorganisations en cours de mise en place.

Chiffres clés

Après la vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge, finalisée le 20 octobre 2011, le groupe Dexia compte, fin 2011, 22 461 collaborateurs, de 63 nationalités différentes, répartis dans 30 pays (y compris RBC Dexia Investor Services).

- Ancienneté – Plus de 80 % des collaborateurs ont rejoint le groupe depuis moins de dix ans et l'ancienneté moyenne des collaborateurs du groupe est de 8,5 années.
- Âge – Les collaborateurs du groupe sont jeunes; au total, 53,3 % des effectifs ont moins de 35 ans et 71,7 % ont moins de 40 ans. La moyenne d'âge s'établit à 36 ans pour les hommes et à 34 ans pour les femmes, l'âge moyen global étant de 35 ans.
- Hommes/femmes – La répartition globale des effectifs entre les hommes et les femmes est bien équilibrée, respectivement 51,4 % et 48,6 %.
- Rotation – 94,6 % des effectifs sont sous contrat à durée indéterminée.
- Temps partiel – 7,7 % des collaborateurs du groupe travaillent à temps partiel.
- Jours de formation – Le nombre moyen de jours de formation par collaborateur (équivalent temps plein) s'élève à 1,6 jour par an pour le groupe dans son ensemble.

Formation

L'accompagnement du changement est resté l'un des objectifs majeurs de la division Formation en 2011. Le coaching individuel et en équipe, les ateliers spécifiques pour soutenir la réorientation professionnelle et la mobilité, de même que les initiatives de formation visant à identifier ou prévenir les risques psychosociaux ont été renforcés ou développés.

Les formations ayant pour objectif d'aider les réseaux commerciaux à mieux gérer les relations avec la clientèle durant les périodes difficiles et les programmes visant à renforcer les compétences de management ont également été un objectif prioritaire de la division Formation.

Des efforts considérables ont été déployés en Belgique pour former les collaborateurs concernés par les lois dites «Cauwenberghs» et «Willems».

Au cours des neuf premiers mois de l'année, la Dexia Corporate University a mis l'accent sur la consolidation des initiatives de formation stratégique relancées en 2010

(*Marco Polo Program, Lead an Organisation, Dexia Mentoring Program et Discovering Dexia*) et sur l'offre spécifique développée ces dernières années pour aider les managers et les collaborateurs du groupe à faire face aux changements et à l'incertitude (*Learning with Change, Dealing with Stress, etc.*).

Mais de nouveaux projets ont également été lancés en 2011. En effet, la Dexia Corporate University a piloté le développement du Dexia Learning Management System (LMS), un outil commun de gestion des formations et du développement pour l'ensemble du groupe.

Début 2011, la Dexia Corporate University a également piloté la mise en place d'une nouvelle politique de formation en langues chez Dexia. Cette nouvelle politique a pour ambition de mieux répondre aux besoins des employés par le biais d'une approche plus efficace et plus proactive.

Enfin, un nouveau trajet de formations en matière de gestion des risques a été développé avec l'aide de la filière Risques.

En octobre 2011, à la suite de l'annonce par le groupe de nouvelles mesures structurelles, la Dexia Corporate University a été contrainte de revoir son offre de formations. La plupart des programmes de formation ont été annulés ou transférés chez Dexia Banque Belgique et de nouveaux programmes (*Reinventing your Career et Professional Branding*) adaptés à la nouvelle situation ont été développés afin d'aider les collaborateurs de Dexia SA à préparer leur avenir professionnel.

Conditions de travail

Les conditions de travail des collaborateurs ont été impactées par la mise en œuvre des nouvelles mesures structurelles d'octobre 2011 et ensuite par l'annonce des mesures de départ anticipé en Belgique et au Luxembourg.

Le groupe s'attache depuis longtemps à donner à ses salariés la meilleure visibilité possible sur leur société et sur leur évolution en son sein, à prévenir et détecter les situations de stress, notamment par la mise en place d'une politique de prévention des « risques psychosociaux ».

De nombreux dispositifs de détection, de prévention et de prise en charge de la gestion du stress et du burn-out existent au sein des entités.

Plusieurs vecteurs de remontée d'information permettent actuellement la détection de ces risques (représentants du personnel, médecine du travail, assistants sociaux, équipes conseils internes et externes, outils de remontée dans le cadre de la démarche de certification qualité, enquêtes de satisfaction...).

En matière de prévention, l'ensemble des entités ont mis en place un certain nombre de mesures : consultations médicales préventives, conseils ergonomiques, formation des collaborateurs et des managers, actions de formation et de coaching.

Des sessions d'information sur la prévention, la détection et la gestion du burn-out ont été organisées par la Dexia Corporate University pour les différentes entités du groupe.

Une commission bien-être a été créée au sein du comité d'entreprise européen afin d'assurer le suivi des plans d'action mis en place au sein des entités ayant organisé une enquête stress en 2009.

Pour rappel, l'objectif de ces enquêtes était de mettre en œuvre des plans d'action permettant d'augmenter la motivation des collaborateurs.

Enfin, les situations déclarées de stress sont prises en charge et sont accompagnées par différents moyens : via la direction des Ressources humaines, des experts internes et/ou externes, des mesures de coaching, des hotlines psychologiques, des entretiens, un aménagement du temps de travail.

Recrutement, gestion des talents et mobilité

En matière de recrutement, 2011 a encore une fois été marquée par un suivi strict des postes vacants et une politique de recrutement externe très sélective. L'objectif prioritaire est resté l'accompagnement et l'implémentation des mesures de restructuration via la mobilité interne des collaborateurs.

En Turquie, DenizBank reste fortement présent et attrayant sur le marché du travail, avec plus de 2500 recrutements externes en 2011 dont la moitié environ est directement liée à l'élargissement de leur réseau d'agences, l'autre moitié compensant le turnover annuel.

Sur les trois bassins d'emploi (Belgique, France, Luxembourg), Dexia a continué son repositionnement en tant qu'employeur sur le marché, en adéquation avec les campagnes d'image externes du groupe.

Les initiatives mises en œuvre en matière de gestion des carrières se sont articulées autour des axes de rétention et de développement des collaborateurs.

En matière de rétention, la mobilité interne a été réaffirmée par le comité de direction comme l'une des priorités destinées à accompagner les collaborateurs ayant perdu leur poste à la suite des restructurations ou à proposer de façon proactive des parcours à des collaborateurs identifiés dans le cadre de trajets de carrière.

En ce qui concerne le développement des collaborateurs, les centres de développement ont été poursuivis et complétés par des actions dédiées aux collaborateurs dits « experts ». Plusieurs outils, en cours de déploiement, sont proposés aux collaborateurs et aux managers pour les aider dans leur réflexion en matière de gestion de carrière (information centralisée sur l'intranet, plan de développement individuel, actions de formation...).

Enfin, lors des revues annuelles de succession et de performance, les sujets de développement et de mobilité ont été abordés de façon systématique avec les managers.

Rémunération

Les projets récurrents ont été poursuivis en 2011. Il en est ainsi de la gestion de la sortie du plan d'actionnariat 2006 qui a permis aux équipes de continuer le travail d'information des collaborateurs quant aux modalités liées à cette échéance.

Par ailleurs, la politique de rémunération du groupe Dexia a été impactée par les nouvelles réglementations, qu'elles soient belges, françaises, ou européennes. L'équipe Reward a participé aux discussions avec les régulateurs et les fédérations du secteur et a préparé les modifications adéquates à la politique de Dexia afin de se conformer à ces enjeux.

Le groupe Dexia a adapté et implémenté sa politique générale de rémunération conformément à la directive européenne CRD 3 et aux directives du Comité européen des contrôleurs bancaires, ainsi qu'aux obligations issues de la loi belge du 6 avril 2010 en matière de gouvernance d'entreprise et de l'arrêté royal du 22 février 2011 portant approbation du règlement du 8 février 2011 de la Commission bancaire, financière et des assurances concernant la politique de rémunération des établissements financiers.

De plus amples informations sur la politique de rémunération sont fournies dans la partie «Rapport de rémunération» du chapitre «Déclaration de gouvernement d'entreprise» de ce rapport annuel (pages 39-46).

Dialogue social

Le Comité d'entreprise européen (CoEE) de Dexia compte 30 membres permanents provenant de 13 entités différentes et de 4 pays. Cette instance sociale est compétente pour débattre avec la direction de toute question importante d'ordre transnational.

Compte tenu de l'actualité et du processus d'information-consultation du plan de transformation et de l'annonce par le groupe de nouvelles mesures impactant fortement sa structure, l'année sociale a été particulièrement chargée et de nombreuses réunions ont été organisées (6 réunions du Comité d'entreprise européen, 11 réunions du bureau du CoEE) afin d'informer les représentants du personnel et de répondre à leurs demandes.

Au niveau local, le dialogue social a été intense dans toutes les entités du groupe. En effet, les partenaires sociaux ont décliné, au sein de leurs entités, le processus d'information-consultation engendré par la troisième phase du plan de transformation.

Dexia SA a particulièrement intensifié son dialogue social à la suite de l'adoption en octobre 2011 de nouvelles mesures structurelles par le conseil d'administration, notamment la vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge.

Afin de mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration, les partenaires sociaux des entités belges ont négocié ensemble, lors de réunions plénières, des conventions de transfert collectif des collaborateurs.

Gestion des risques

Introduction

L'année 2011 s'est déroulée en deux temps et a exigé beaucoup de réactivité de la part de la filière Risques pour faire face aux nombreux événements qui ont rythmé l'année. Jusqu'à la fin du mois de juin, l'exécution du plan de transformation du groupe, visant à réduire son profil de risque et à ajuster sa structure financière, a progressé en ligne avec les objectifs fixés. En mai, dans un contexte de durcissement de l'environnement économique, le groupe a annoncé sa volonté d'accélérer sa transformation financière, en cédant les EUR 6,4 milliards d'actifs garantis du portefeuille Financial Products, avec une perte de cession de EUR 1,9 milliard et en procédant à un ajustement à la valeur de marché d'un volant important d'autres prêts et obligations non stratégiques destinés à être cédés. Sur l'ensemble de l'année, le groupe a cédé, outre les actifs garantis du portefeuille Financial Products, EUR 18,2 milliards d'actifs.

L'aggravation de la crise de la dette souveraine, dès le début de l'été, a marqué une rupture. La situation préoccupante de la Grèce a fortement impacté le groupe, qui a été amené à comptabiliser en 2011 une dépréciation de EUR 3,4 milliards sur son exposition totale à la Grèce.

Par ailleurs, cette aggravation de la crise de la dette souveraine, combinée à la détérioration de l'environnement macroéconomique ont fragilisé fortement la position de liquidité du groupe, en dépit de la réduction considérable de son besoin de financement et de l'amélioration sensible de son mix de financement depuis fin 2008. L'aversion au risque des investisseurs s'est renforcée, conduisant à des tensions importantes sur le marché interbancaire à court terme et à de moindres volumes d'émission de dette à long terme. Dans ce contexte de dégradation, le groupe a engagé, dès octobre 2011, de profondes modifications de sa structure, comprenant notamment la mise en place d'un programme de garantie temporaire de ses financements par les États belge, français et luxembourgeois, la vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge, finalisée le 20 octobre 2011 ainsi qu'un programme de cession de certaines filiales opérationnelles du groupe.

De plus amples informations sur les mesures structurelles engagées par Dexia en octobre 2011 sont fournies dans le chapitre «Faits marquants» de ce rapport annuel (pages 14-17).

Sur la base des chiffres estimés au 30 septembre 2011, la vente de Dexia Banque Belgique a eu pour effet de réduire la taille du bilan du groupe de EUR 150 milliards, de diminuer les risques pondérés de EUR 45 milliards, de réduire l'exposition maximale au risque de crédit (MCRE) des obligations d'État sur

certaines pays européens et le portefeuille obligataire en run-off de respectivement EUR 8,8 milliards et EUR 19,8 milliards ainsi que le gap de liquidité à court terme de EUR 16 milliards. Par ailleurs, la déconsolidation de Dexia Banque Belgique s'accompagne du transfert progressif sur l'année 2012 d'une large partie des équipes de Dexia SA basées à Bruxelles vers Dexia Banque Belgique, ce qui nécessite une réorganisation de la filière Risques. Dans l'attente de la mise en place de cette nouvelle organisation, les équipes assurent la continuité des services sur la base des *Service Level Agreements* (SLA) mis en place.

Dans ce contexte, Dexia a continué à s'impliquer dans les consultations nationales et internationales en participant notamment à l'étude d'impact de la Banque des Règlements Internationaux sur la réforme Bâle III en matière de définition des fonds propres, de ratio de levier, de ratios de liquidité. Dexia a notamment travaillé activement à l'application de la directive européenne dite «CRD 3», applicable au 31 décembre 2011.

Gouvernance

La mission de la filière Risques consiste à définir le niveau de risque acceptable pour le groupe, à mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées pour les différents types de risques, à en assurer le suivi et la gestion, ainsi qu'à identifier et alerter de façon proactive sur les risques potentiels.

L'organisation générale de la filière, mise en place en 2010, est alignée sur celle du groupe, avec des directions des Risques locales dans chacune des filiales, sous la responsabilité du directeur des Risques du groupe. La direction des risques regroupe différents départements : le risque de crédit sur les activités de banque de détail et commerciale, le risque de crédit sur l'activité «Public and Wholesale Banking», le risque financier sur les activités de marché et le risque opérationnel. Afin de valoriser au mieux les compétences au sein de la filière, la direction des Risques des filiales peut s'appuyer sur des centres de compétence spécialisés, sur la base de *Service Level Agreements*.

La profonde restructuration du groupe, initiée à l'automne 2011 et qui se caractérise notamment par la cession de Dexia Banque Belgique et le transfert d'une large partie des équipes de Dexia SA Bruxelles vers Dexia Banque Belgique, entraîne nécessairement une réorganisation de la filière Risques. En effet, la majorité des activités actuellement réalisées par les équipes de Dexia SA Bruxelles et par les quelques centres

d'expertise situés chez Dexia Banque Belgique, devront être recréées afin de gérer l'ensemble des risques de la banque. Dans l'attente de la mise en place de cette nouvelle organisation, les équipes actuelles assurent une continuité des services conformément aux *Service Level Agreements* actuellement en place.

L'organisation et la gouvernance présentées ci-après correspondent à la structure en place au 31 décembre 2011 ; cette structure sera amenée à évoluer dans un avenir proche en ligne avec les changements susmentionnés.

Les principales responsabilités opérationnelles de la filiale Risques de Dexia sont les suivantes :

- élaborer la politique générale en matière de risque sous l'égide du comité de direction ;
- mettre en place et gérer la fonction de surveillance des risques et les processus de décision ;
- déterminer les limites de crédit et les délégations pour les différents décisionnaires.

Dans cette optique, la direction des Risques a ainsi mis en place des méthodologies d'évaluation des risques Dexia pour chacune des activités et entités du groupe.

Risque de crédit

Définition

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que Dexia peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

Organisation

La direction des Risques de Dexia supervise le risque de crédit de Dexia, sous l'égide du comité de direction et de comités spécialisés. Elle est en charge de la définition de la politique du groupe en matière de risque de crédit, qui englobe le processus de décision d'octroi des crédits, la supervision des processus de notation des contreparties, l'analyse des dossiers de crédit ainsi que le suivi des expositions.

Depuis 2010, afin de renforcer son efficacité et de valoriser au mieux les compétences du groupe, la filière Risques a évolué vers une organisation par centre d'expertise spécialisé, notamment le financement de projets, le financement des collectivités locales ou le financement des entreprises, en lien avec les différents métiers du groupe Dexia (Banque de détail et commerciale, Public and Wholesale Banking et activités de marché). En accord avec cette nouvelle organisation, des comités de risques spécialisés par centre d'expertise ont été mis en place, une coordination étant assurée par des équipes et des comités transversaux.

Comités transversaux

Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) définit les politiques de risque dont les règles d'attribution d'octroi de crédit, pour les différents secteurs et types de contreparties.

Le comité exécutif des risques, qui se réunit sur une base hebdomadaire, décide de la stratégie en matière de gestion des risques et de l'organisation de la filière.

Le *Management Credit Committee* est en charge des décisions d'engagement.

Comités spécialisés par centre d'expertise

Afin de fluidifier le processus de décision, le *Management Credit Committee* délègue son pouvoir de décision à des comités de crédit organisés par entité et/ou par centre d'expertise. Cette délégation est régie par des règles spécifiques, par type de contrepartie, sur la base de leur niveau de notation et du montant de l'exposition du groupe. Le *Management Credit Committee* reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté en comité de crédit, une analyse indépendante est réalisée, présentant les principaux indicateurs de risque, ainsi qu'une analyse qualitative de l'opération.

Parallèlement au suivi du processus d'octroi des lignes de crédit, plusieurs comités sont en charge de la supervision de risques spécifiques. Ces comités sont organisés par centre d'expertise et par entité et se réunissent sur une base trimestrielle. Il s'agit notamment :

- des comités « Watchlist » qui supervisent les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance ;
- des comités de défaut qui qualifient et suivent les contreparties en défaut en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia et conformément au cadre réglementaire Bâle II ;
- des comités des provisions qui arrêtent le montant des provisions affectées et surveillent le coût du risque ;
- des comités de notation qui s'assurent de l'application correcte des systèmes de notation interne et veillent à l'adéquation des processus de notation par rapport aux principes établis ainsi qu'à l'homogénéité de ces processus au sein des différentes entités.

La direction des Risques de crédit de chaque entité du groupe Dexia se concentre sur la gestion du risque de crédit propre à son marché domestique et est en charge d'analyser et de surveiller les contreparties locales. Cette activité inclut également le développement et la maintenance des systèmes de notation interne relatifs à ces contreparties ainsi que la production des reportings locaux.

Risque de marché

Définition

Le risque de marché représente l'exposition du groupe aux variations des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, le cours des actions ou les taux de change.

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général résultant de l'évolution du marché, et d'un risque de taux d'intérêt spécifique (*spread*) lié à l'émetteur. Ce dernier découle des variations de *spread* d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation. Le risque lié au cours des actions représente le risque découlant de la perte de valeur potentielle de l'action. Quant au risque de change, il représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises vis-à-vis de l'euro.

Organisation

La direction des Risques de marchés financiers (*Financial Markets Risk Management – FMRM*) supervise le risque de marché sous l'égide du comité de direction et de comités

de risque spécialisés. FMRM est une filière intégrée au sein de la filière Risques. Forte de son approche globale de la gestion des risques, elle est chargée d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris la valorisation des actifs) liés aux activités de marché.

Les politiques, les directives et les procédures documentant et encadrant chacune des activités de marché sont définies au sein de Dexia SA et s'appliquent à l'ensemble des entités du groupe Dexia. Les équipes centrales rassemblées au sein de centres d'expertise ou d'équipes transversales ont pour mission de définir les méthodes de calcul du compte de résultats et de mesure des risques, ainsi que de garantir la mesure, le reporting et le suivi consolidés des risques et des résultats de chacune des activités dont elles ont la responsabilité.

Implantées au niveau des entités opérationnelles, les équipes FMRM locales sont chargées du suivi de l'activité journalière, c'est-à-dire, entre autres, de la mise en œuvre des politiques et directives définies au niveau du groupe, mais également de l'évaluation et du suivi des risques au niveau local (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des triggers, encadrement des nouvelles activités/nouveaux produits etc.), ainsi que du reporting, du rapprochement avec le contrôle de gestion, la comptabilité et les systèmes d'information locaux. Chaque entité opérationnelle est également responsable du suivi et du reporting aux comités de direction locaux ainsi qu'aux organes de contrôle et de réglementation locaux.

Comités

Le comité des risques de marché et des guidelines (*Market Risk and Guidelines Committee* – MRGC) se réunit chaque mois et traite des thématiques suivantes : analyse des rapports relatifs aux risques et triggers des résultats⁽¹⁾ et décisions y afférentes, définition et révision des limites, proposition d'approbation de nouveaux produits, discussion des directives, gouvernance et normes en matière de risques, concepts de risque et méthodes de mesure des risques, qualité des processus de valorisation.

Des MRGC *ad hoc* peuvent être organisés sur des problématiques spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons liées à l'activité ou à la gestion des risques.

En marge du MRGC mensuel, un MRGC spécifique se réunit chaque trimestre pour examiner les rapports relatifs à l'activité et à la gestion des risques liés aux activités de marché.

Le comité des risques de marché de Dexia (*Dexia Market Risk Committee* – DMRC) se réunit toutes les deux semaines et fait office de comité de surveillance du MRGC.

Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) et le comité exécutif de la direction des risques valident tous les changements importants à apporter au profil de risque ou à la gouvernance du risque.

Gestion du bilan

Définition

La direction en charge de la gestion du bilan ou *Balance Sheet Management* (BSM) couvre l'ensemble des risques structurels liés au « banking book », à savoir le risque de taux, de change, de prix sur actions et le risque de liquidité.

⁽¹⁾ Les triggers relatifs aux résultats avertissent d'une détérioration des résultats et sont exprimés en pourcentage des limites de VaR, à savoir généralement 50 %, 75 % et 100 % pour les déclencheurs 1, 2 et 3 et cessent l'activité à 300 % de la VaR.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique, du risque de change ainsi que du risque lié aux actions sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché. Le risque de liquidité mesure la capacité du groupe à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et en cas de dégradation de la situation, le groupe travaillant sur différents scénarios stressés.

Organisation

La direction en charge de la gestion du bilan (*Balance Sheet Management* – BSM) est placée sous la responsabilité de la filière Finance et a pour mission de gérer les risques structurels de l'ensemble du groupe.

Au sein de la direction des Risques, une équipe dédiée, dite BSM Risques, est chargée de définir le cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée par BSM Finance (facteurs de risque, limites, univers d'investissement, paramètres), de valider les modèles utilisés dans la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport aux standards du groupe, de définir les stress à appliquer aux différents facteurs de risque, de valider la gestion du risque effectuée par la filière Finance et de s'assurer de la conformité du cadre avec les réglementations externes en vigueur.

Comités

Les risques BSM sont gérés par le comité ALCO de Dexia SA (*Group Assets & Liabilities Committee*) qui se réunit sur une base mensuelle. Le comité ALCO de Dexia SA décide du cadre de risque global, fixe les limites, garantit la cohérence de la stratégie et délègue sa mise en œuvre opérationnelle aux ALCO locaux. Le comité ALCO de Dexia SA décide globalement du niveau des expositions en cohérence avec l'appétit au risque défini par le comité de direction et valide les mécanismes de prix de cession interne au sein du groupe Dexia. Les comités ALCO locaux gèrent les risques spécifiques de leur bilan dans le cadre défini par et sous la responsabilité du comité ALCO du groupe.

Le comité du funding et de la liquidité (*Funding and Liquidity Committee* – FLC), par délégation du comité ALCO de Dexia SA, centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller la position de liquidité du groupe, son évolution et sa couverture par des ressources à court, moyen et long terme. Il suit la réalisation des objectifs de liquidité fixés par le comité de direction et contribue à élaborer les stratégies de financement et de cession d'actifs qui vont permettre au groupe de surmonter les scénarios dégradés réalisés en interne ou à la demande des régulateurs. Le FLC, qui se réunit sur une base bimensuelle, met tout en œuvre pour améliorer le profil de liquidité du groupe.

Risque opérationnel

Définition

Le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatiques, juridiques et de conformité, mais exclut le risque stratégique.

La définition du risque opérationnel donnée par Dexia s'inspire, de manière non limitative, de celle donnée par le comité de Bâle, qui met l'accent sur les pertes (impacts financiers négatifs). La politique de Dexia requiert également la collecte de données concernant les événements ayant engendré des gains financiers.

Organisation

Le cadre de gestion du risque opérationnel au sein de Dexia repose sur une gouvernance solide, avec des responsabilités et des rôles clairement définis.

- Le comité de direction examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités du groupe et prend les décisions qui s'imposent.
- Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee* – RPC), composé des membres du comité de direction, approuve la politique pour l'ensemble du groupe.
- Le comité d'acceptation des risques opérationnels, réuni sur une base trimestrielle, examine les principaux risques identifiés, décide de leur caractère acceptable ou non, et des actions correctrices à mettre éventuellement en œuvre. Il valide également les propositions de mesure de prévention ou d'amélioration en relation avec les différents éléments du dispositif (contrôle permanent, sécurité de l'information, programme d'assurances...). Il est présidé par le directeur des Risques groupe.
- Le comité de gestion des risques opérationnels, réuni sur une base mensuelle et présidé par le directeur des Risques opérationnels groupe, élabore un dispositif de gestion des risques opérationnels cohérent pour l'ensemble du groupe, incluant aussi la continuité de l'activité, la gestion de crise, la sécurité de l'information et la politique d'assurance.
- Le management intermédiaire reste le principal garant de la gestion des risques opérationnels. Dans chaque domaine d'activité, il désigne un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle consiste à coordonner la collecte de données et à évaluer des risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels locaux.

Suivi du risque

Risque de crédit

Politique de Dexia en matière de risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, la direction des Risques de Dexia a mis en place un cadre général de politiques et de procédures en cohérence avec l'appétit au risque de la banque. Ce cadre définit la gestion du risque de crédit dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques.

La direction des Risques gère le processus d'octroi de crédit en accordant des délégations aux différents comités et responsables de filière, dans les limites mises en place par la direction de la banque et en présidant les comités de crédit. Dans le cadre de sa fonction de surveillance du risque de crédit, la direction des Risques, et plus particulièrement les différentes équipes en charge du risque de crédit, contrôlent l'évolution du risque de crédit de ses portefeuilles en réalisant régulièrement des analyses de dossiers de crédit

et en revoyant les notations. Elles définissent et mettent en place également la politique en matière de provision. En ce sens, elles qualifient les dossiers en défaut, et décident des provisions spécifiques et collectives.

Mesure du risque

La mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes de notation interne mis en place par Dexia dans le cadre de Bâle II. Chaque contrepartie se voit attribuer une notation interne par les analystes en charge du risque de crédit qui s'appuient sur des outils de notation dédiés. Cette notation interne correspond à une évaluation du niveau de risque de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne, et constitue un élément-clé dans le processus d'octroi de crédit. Les notations sont revues a minima sur une base annuelle, ce qui permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi régulier par le comité « Watchlist ».

Afin de contrôler le profil général du risque de crédit du groupe et de limiter la concentration des risques, des limites de risques de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées par la direction des Risques. Cette dernière réalise un suivi proactif des limites, qu'elle peut réduire à tout moment, en fonction de l'évolution des risques associés.

Fondamentaux du risque de crédit de Dexia en 2011

Environnement macroéconomique

Le Fonds monétaire international (FMI) fait état d'un ralentissement de la croissance économique mondiale depuis le deuxième trimestre 2011, sous l'effet de différents facteurs : catastrophe naturelle au Japon, hausse des prix pétroliers, incertitude sur les finances publiques au sein de la zone euro. En conséquence, la croissance de l'activité mondiale s'établirait à 3,8 % en 2011.

En 2012, la persistance des freins observés en 2011 mais aussi la possible survenance de chocs supplémentaires pourraient fragiliser la croissance. Susceptible de réajustements significatifs, la prévision de croissance du FMI est néanmoins fixée à 3,3 %.

La croissance de la zone euro a brutalement ralenti au 2^e trimestre, portant à 1,6 % l'estimation de croissance du FMI pour 2011. Affaiblie par des déficits et un endettement élevés, générant de fortes tensions sur les marchés, l'amélioration de la situation reste largement conditionnée par la mise au point d'une réponse politique à la crise de la dette des États. De fortes disparités en termes de croissance sont observables : l'Allemagne enregistrerait un taux de croissance parmi les plus élevés avec +3 %, alors que la plupart des autres économies se situeraient à des niveaux plus faibles (+1,6 % en France, +0,4 % en Italie, +0,7 % en Espagne), voire négatives (-5,0 % en Grèce, -2,2 % au Portugal). D'une manière générale, cette crise a amené l'ensemble des pays européens à adopter des mesures d'austérité financière visant à réduire leur endettement public. Pour 2012, le FMI anticipe une diminution de la croissance de la zone euro, à hauteur de -0,5 %.

En 2011, au sein de la zone euro, l'inquiétude des marchés s'est portée en priorité sur les pays dits « PIIGS », à savoir, le Portugal, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne.

La situation de la Grèce est la plus préoccupante, le pays ayant connu en 2011 une quatrième année consécutive de récession et affichant un taux d'endettement proche de 160 % du PIB.

Le premier plan de sauvetage de EUR 110 milliards mis en place en juillet 2011 s'est avéré insuffisant pour permettre le retour à un équilibre budgétaire. Les difficultés de mise en œuvre des réformes imposées par la Troïka (Fonds monétaire international, Commission européenne et Banque centrale européenne) dans un contexte social tendu et le déficit chronique des recettes de l'État par rapport à ses dépenses dû notamment aux faiblesses structurelles de la collecte de l'impôt rendent difficile l'assainissement budgétaire, malgré la mise en place d'un gouvernement d'union nationale sous l'égide du premier ministre Lucas Papademos en octobre 2011.

Cette situation a conduit à la mise en place d'un deuxième plan d'aide d'un montant de EUR 130 milliards, dont EUR 40 milliards sont destinés à recapitaliser les banques. Le déblocage de cette aide est conditionné à la conclusion d'un accord d'échange avec les créanciers privés, représentés par l'Institut de la Finance Internationale (IIF), impliquant une large décote sur les titres souverains grecs détenus par ces derniers. Ce plan, auquel Dexia a souscrit pour l'ensemble des titres qu'il détenait alors, a été mis en œuvre avec succès durant la première quinzaine du mois de mars 2012.

En Espagne, les élections générales de novembre 2011 ont donné une forte majorité au gouvernement conservateur du premier ministre Mariano Rajoy qui a confirmé son intention de mettre en place des mesures d'austérité additionnelles permettant à l'Espagne de conserver à fin 2011 un coût de financement soutenable. L'Espagne demeure à la recherche d'un nouveau modèle de croissance alors que confrontée à un chômage massif (20 %) et à un déficit fiscal élevé (8 % contre un taux attendu de 6 %), elle pourrait connaître une phase de récession en 2012, conséquence notamment des mesures d'austérité mises en œuvre.

En Italie, l'absence d'une majorité parlementaire a entraîné la démission du premier ministre Silvio Berlusconi, remplacé par Mario Monti à la tête d'un gouvernement chargé de la mise en œuvre des mesures d'austérité et des réformes demandées par la Commission européenne.

Le risque d'une paralysie politique n'a toutefois pas disparu, la majorité parlementaire étant loin d'être assurée et une partie importante de la population restant opposée aux réformes. À cela s'ajoutent les difficultés du secteur bancaire italien qui nécessiterait une recapitalisation d'envergure. Enfin, les mesures d'austérité annoncées sont de nature à peser sur la croissance économique, ce qui explique la méfiance des marchés à l'égard d'un pays dont la dette publique est supérieure à EUR 1 900 milliards et les besoins de refinancement mensuels en 2012 sont de EUR 20 milliards.

Au Portugal, le gouvernement réformateur du premier ministre Pedro Passos Coelho au pouvoir depuis début 2011 a poursuivi la mise en place d'un programme conforme aux exigences du FMI et de l'Union européenne. Toutefois, les conditions de financement du pays demeurent très défavorables (avec un taux de rendement des obligations à 10 ans au-delà de 12,5 %).

L'Irlande, de son côté, semble avoir réussi la mise en œuvre d'une politique de dévaluation interne et a retrouvé un taux de croissance positif depuis 2011. Le gouvernement reste fermement décidé à poursuivre la réalisation du programme convenu avec le FMI et l'Union européenne avec l'adhésion, jusqu'à présent, de la population. Le coût de la recapitalisation des banques semble à présent stabilisé. Néanmoins, l'Irlande étant une économie ouverte, elle demeure très exposée à un ralentissement économique de la zone euro et/ou du Royaume-Uni.

D'une manière générale, l'ensemble des souverains dits « PIIGS » fait l'objet d'un suivi spécifique et régulier par le centre d'expertise Analyse Pays et le comité Special Mention et Watchlist.

Aux États-Unis, la croissance a enregistré un ralentissement plus fort que prévu en 2011. Au-delà de la forte hausse des cours pétroliers, la confiance des ménages et des chefs d'entreprise s'est dégradée, le chômage demeure à des niveaux élevés et les marchés financiers restent très volatils. La croissance du PIB atteindrait 1,8 % en 2011 et 2012 selon le FMI.

À noter également que les incertitudes nées des bouleversements dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont amené le groupe à geler provisoirement ses activités avec les pays de cette zone.

Engagements sur le secteur local

Dans le contexte de crise de la dette des États, il est important de ne pas extrapoler le risque de défaut d'un souverain à celui de ses collectivités locales.

Néanmoins, les données financières disponibles pour les collectivités locales montrent une altération des performances dans la plupart des pays européens et aux États-Unis, conséquence d'un contexte économique tendu conduisant à une baisse des recettes fiscales; les capacités d'épargne se réduisent et des tensions apparaissent sur les trésoreries. Cette détérioration générale, en réponse à laquelle Dexia a enregistré en 2011 des provisions collectives, notamment sur le secteur public local en Espagne, en Italie et en Amérique du Nord, s'avère contenue et ne se traduit pas, à ce stade, par une augmentation des défauts. Ce constat est corroboré par l'évolution des dossiers suivis trimestriellement en comité Special Mention et Watchlist. Cela tient notamment au cadre institutionnel régissant les collectivités locales, très contraignant dans la quasi-totalité des pays où Dexia compte des clients, et à son renforcement récent, dans un contexte de crise économique mondiale. Les situations diffèrent cependant d'un pays à l'autre.

En France, malgré un contexte difficile et après la forte baisse constatée l'an dernier, l'investissement local repart à la hausse (+2,9 % en 2011, contre un repli marqué de 5 % en 2010), en particulier dans le secteur communal. Cet effort d'investissement se fait avec un recours limité au levier fiscal, les collectivités locales ayant fait le choix d'une hausse modérée des taux d'imposition (+0,7 % sur la taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises).

2011 a marqué la mise en place de la nouvelle structure des ressources de remplacement de la taxe professionnelle. Les recettes fiscales ont progressé mais à un rythme moins soutenu que l'année précédente (+4,5% en 2011 après +6,2% en 2010), et ce, malgré une nouvelle hausse conjoncturelle du produit des droits de mutation à titre onéreux (+15%). Parallèlement, les dotations de l'État demeurent stables (EUR 48,1 milliards, +0,5%).

Les budgets locaux 2011 traduisent un effort de maîtrise des dépenses de gestion (EUR 160 milliards, +2,4%, après +2,7% en 2010), particulièrement marqué pour les dépenses de personnel (+2,0%, après +2,9% en 2010 et +4,5% en 2009).

Après deux années de baisse (-13,5% en 2009 et -5,3% en 2010), les frais financiers augmentent à nouveau en 2011 (+8,2%) sous l'effet de l'accroissement passé du stock de dette et du renchérissement récent du crédit. Leur poids dans les dépenses de fonctionnement reste cependant limité à 3%.

Au total, l'épargne brute, représentant la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, progresse de 5,3% et atteint EUR 39,4 milliards.

Les collectivités locales ont limité le recours à l'endettement dans un contexte de raréfaction du crédit. La variation de la dette en 2011 peut être estimée à EUR 2,7 milliards, contre EUR 6 milliards en moyenne depuis 2003. L'encours de dette des collectivités locales s'établit ainsi à EUR 154,7 milliards à la fin de l'année 2011, soit 7,7% du PIB.

La crise financière est depuis plusieurs mois source d'inquiétudes pour les collectivités locales. Les contraintes de liquidité et de refinancement qui pèsent aujourd'hui sur les banques ont en effet conduit la plupart d'entre elles à réduire leurs capacités de financement du secteur public local, voire à se retirer totalement du marché. Il en résulte, depuis quelques mois, une insuffisance de financement pour couvrir les besoins de l'ensemble des collectivités, une hausse des taux proposés liée au renchérissement du coût de l'accès à la liquidité ainsi qu'un raccourcissement de la maturité des nouveaux crédits. La perspective de mise en place des nouvelles normes dites « Bâle III » limite encore la capacité des établissements bancaires à financer un secteur demandeur de volumes importants de crédits, traditionnellement amortis sur des durées longues.

Cette situation a conduit les pouvoirs publics à mettre en place, comme en 2008, une enveloppe d'urgence portée par la Caisse des dépôts et consignations afin de couvrir une partie des besoins de la fin d'année 2011.

L'année 2011 se caractérise donc globalement par une consolidation des équilibres financiers du secteur public local, ce constat reposant pour partie sur des effets conjoncturels, notamment la dynamique du produit des droits de mutation, qui devraient être moins favorables à l'avenir. Il masque par ailleurs de fortes disparités de situation entre territoires.

En Espagne, où le secteur local apparaît plus touché que les collectivités locales françaises, italiennes ou américaines, la réforme du financement des régions se met progressivement en place. Elle sera pleinement effective en 2013 et a pour objet d'allouer davantage de recettes fiscales aux régions.

Les contraintes visant à limiter l'endettement se sont renforcées :

- Pour les régions, un objectif de déficit a été fixé à -1,3% pour 2011 et 2012. En cas de non-respect de cet objectif, les régions doivent soumettre un Plan Économique et Financier (PEF) au gouvernement central. Si ce PEF n'est pas validé par l'État, les régions ne peuvent pas emprunter à long terme.

- Le recours à l'emprunt a été interdit pour les communes et les provinces dont l'endettement dépasse 75% des recettes courantes.

Sur les trois segments (régions, provinces, communes), une baisse des niveaux d'épargne est constatée tandis que l'endettement augmente. Les premiers éléments 2010 (dernières données disponibles) montrent une baisse significative des recettes des régions (taux d'épargne attendu à -6% ; endettement à 91%).

Au 3^e trimestre 2011, le déficit régional consolidé atteint 1,19% du PIB et six régions présentent des déficits inférieurs à 1,3% du PIB régional.

Les satellites régionaux subissent des réductions de transferts/subventions et sont donc contraints de revoir leurs budgets et plans pluriannuels. Certaines régions lancent des programmes de rationalisation du secteur public.

En Italie, le Pacte de Stabilité Interne, visant à réguler les dépenses et la dette publique, demeure d'application. Les transferts de l'État aux collectivités locales devraient diminuer de 10% en 2012.

Le service de la dette est plafonné à 8% des recettes courantes des collectivités locales. Sur les derniers comptes disponibles à ce jour, soit 2009, les recettes courantes des villes ont augmenté en moyenne de 3%, au même rythme que les dépenses de gestion : l'épargne de gestion est donc relativement stable. Cependant, la dette moyenne par habitant a fortement augmenté et les marges de manœuvre fiscales se sont réduites.

Concernant les régions italiennes, l'État continue d'intervenir pour limiter les déficits du secteur de la santé (ce poste représente 80% des dépenses courantes des régions).

Les recettes courantes régionales sont restées stables en 2009 et les dépenses en légère diminution, générant une légère baisse de l'épargne. Le niveau moyen d'endettement reste mesuré.

Aux États-Unis, deux collectivités ont demandé à être placées sous *Chapter 9*, fait suffisamment rare pour être mentionné : le comté de Jefferson⁽¹⁾ et la ville de Harrisburg⁽²⁾. Si ces cas sont révélateurs d'un accroissement des tensions sur le secteur local américain, ils demeurent extrêmement rares.

Globalement, les derniers comptes disponibles montrent une légère dégradation des indicateurs des *Local Governments* expliquée par les facteurs suivants :

- Leurs recettes dépendent en partie des transferts versés par les États fédérés ; or ceux-ci tendent à restreindre leur concours.

- Les *Local Governments* sont financés par les *property taxes* (70% des recettes des villes) et des *sale taxes* (pour les comtés) qui sont affectées par le ralentissement économique. Soulignons toutefois que le service de la dette (moins de 8% des recettes) et les taux d'endettement demeurent globalement stables.

(1) Non client de Dexia.

(2) Non cliente de Dexia qui a seulement un encours sur un satellite bénéficiant d'une garantie Assured.

Activité de DenizBank en Turquie

L'amélioration des indicateurs de risques notée en 2010 se poursuit en 2011. En Turquie, le net rebond économique et la vigueur de la demande intérieure se sont traduits par des volumes de production soutenus, un retour des entrées en défaut à un niveau d'avant-crise et des récupérations importantes. L'amélioration des outils de gestion des risques et le resserrement des politiques de crédit ont également été poursuivis en 2011. En conséquence, le coût du risque s'est inscrit en net recul par rapport à 2010 sur l'ensemble des portefeuilles de crédits.

Portefeuilles obligataires en extinction

Dexia gère deux portefeuilles obligataires en extinction :

- le portefeuille obligataire en run-off, d'un montant de EUR 75,2 milliards au 31 décembre 2011 ;
- le portefeuille Financial Products, d'un montant de EUR 5,5 milliards au 31 décembre 2011.

Le programme de cessions d'actifs non stratégiques de Dexia s'est poursuivi en 2011, en ligne avec les engagements pris envers la Commission européenne, entraînant mécaniquement une réduction du risque de crédit du groupe.

EUR 14,8 milliards d'obligations du **portefeuille obligataire en run-off** ont été vendues en 2011. Les cessions d'obligations ont principalement porté sur des expositions bancaires, des ABS/MBS et des expositions souveraines et publiques. Le groupe s'est efforcé de réduire son profil de risque, en cédant notamment EUR 4,5 milliards d'actifs dans une optique de réduction du risque. La notation moyenne des actifs cédés est de A. Les efforts de cession ont été concentrés sur des obligations en devises hors euro, les ventes d'actifs libellés en USD représentant 37 % des volumes cédés. Les ventes n'ont pas sensiblement dégradé la qualité moyenne du portefeuille, qui demeure à 88 % *investment grade*, ni son profil de diversification par classe d'actifs, secteur, pays et devise. Les migrations de notation sur l'année s'expliquent par la cession de Dexia Banque Belgique. La dégradation des notes de souverains européens, notamment de l'Italie et de la Grèce, et les dégradations induites ont également entraîné des migrations de notations significatives. Malgré la réduction du montant total du portefeuille et la cession d'actifs risqués, le niveau de provisionnement du portefeuille a progressé pour atteindre EUR 2,6 milliards, en raison des provisions passées sur les expositions souveraines grecques et assimilées.

En mai 2011, le groupe a annoncé sa volonté d'accélérer sa transformation financière, en cédant les EUR 6,4 milliards d'actifs garantis du **portefeuille Financial Products**. Le portefeuille restant est de qualité *investment grade* à 99 %, les actifs de moins bonne qualité ayant été cédés. Ce portefeuille est financé à hauteur de EUR 3,7 milliards par des contrats d'investissement garanti (GIC), lesquels sont collatéralisés par USD 5,0 milliards de bons du Trésor américain et d'assimilés.

Exposition maximale au risque de crédit ⁽¹⁾

L'exposition maximale au risque de crédit reprend :

- la valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c'est-à-dire la valeur comptable après déduction des provisions spécifiques) ;
- la valeur de marché pour les produits dérivés ;
- le total des engagements hors bilan : l'engagement total est soit la partie non prélevée des facilités de liquidité ou le montant maximum que Dexia est tenu d'honorer en raison des garanties données à des tiers.

Lorsque l'exposition au risque de crédit est garantie par un tiers dont la pondération du risque est plus faible, le principe de substitution s'applique.

L'exposition maximale au risque de crédit (activités poursuivies et activités destinées à être cédées) comprend les filiales du groupe Dexia entièrement consolidées et 50 % de la joint venture RBC Dexia Investor Services.

Au 31 décembre 2011, l'exposition maximale au risque de crédit du groupe Dexia s'élève à EUR 371 533 millions, dont EUR 273 154 millions pour les activités poursuivies et EUR 98 379 millions pour les activités destinées à être cédées.

Exposition maximale au risque de crédit par type de contrepartie (au 31 décembre 2011)

Au 31 décembre 2011, les expositions des activités poursuivies demeurent majoritairement concentrées sur le secteur public local (43,2 %). La part des établissements financiers augmente fortement, pour représenter 21 % du total des activités poursuivies au 31 décembre 2011, en raison de la déconsolidation de Dexia Banque Belgique, qui est dès lors devenue une contrepartie de Dexia.

(en millions d'EUR)	Total	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
États	43 502	36 222	7 281
Secteur public local	187 370	118 841	68 530
Entreprises	24 929	21 394	3 535
Rehausseurs de crédit	5 969	5 969	0
ABS/MBS	9 271	9 192	79
Financements de projets	16 998	16 763	235
Particuliers, professions libérales, indépendants	14 302	7 355	6 947
Établissements financiers	68 949	57 192	11 758
Autres	243	226	16
TOTAL	371 533	273 154	98 379

(1) Voir également la note 12.2. « Exposition au risque de crédit » aux comptes consolidés de ce rapport annuel (page 201).

Exposition maximale au risque de crédit par zone géographique (au 31 décembre 2011)

Au 31 décembre 2011, les expositions du groupe demeurent majoritairement concentrées dans l'Union européenne.

La vente de Dexia Banque Belgique a eu pour effet de diminuer fortement l'exposition à la Belgique, qui ne représente plus que 11,2 % de l'exposition des activités poursuivies fin 2011 contre 20,3 % de l'exposition totale en 2010.

Le transfert des expositions de Dexia Municipal Agency et de Dexia Banque Internationale à Luxembourg vers les activités destinées à être cédées engendre une baisse importante des

expositions à la France et au Luxembourg. Ainsi, la France ne représente plus que 14,4 % de l'exposition des activités poursuivies fin 2011 contre 18,2 % de l'exposition totale en 2010. Pour le Luxembourg, la proportion est de 0,1 % fin 2011 contre 2,4 % fin 2010. Enfin, mécaniquement, la proportion de l'exposition sur les autres pays augmente. C'est notamment le cas de la Turquie, des États-Unis, de l'Espagne et de l'Italie.

(en millions d'EUR)	Total	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
France	94 863	39 596	55 267
Italie	39 877	35 670	4 207
Belgique	37 227	29 020	8 208
Allemagne	29 356	26 999	2 357
Espagne	25 909	25 158	750
Grande-Bretagne	19 616	17 816	1 800
Turquie	15 771	15 764	7
Luxembourg	10 580	221	10 359
Europe centrale et de l'Est	6 446	6 384	62
Suisse	4 801	359	4 442
Portugal	4 449	4 196	253
Pays scandinaves	2 915	1 924	992
Autriche	2 755	2 165	590
Pays-Bas	1 394	1 058	336
Grèce	1 206	1 203	3
Irlande	1 186	1 123	63
Reste de l'Europe	381	298	83
États-Unis et Canada	46 175	38 991	7 184
Japon	7 297	7 225	72
Amérique centrale et du Sud	2 211	2 059	152
Asie du Sud-Est	2 127	1 828	299
Autres	14 989	14 098	891
TOTAL	371 533	273 154	98 379

Exposition maximale au risque de crédit par notation (au 31 décembre 2011)

Au 31 décembre 2011, près de la moitié des expositions des activités poursuivies de Dexia sont notées AAA ou AA et seulement 10 % des expositions sont notées *Non Investment Grade* (NIG). La composition du portefeuille de Dexia en termes de notation est comparable à celle de 2010.

La part des contreparties non notées augmente entre 2010 et 2011 (de 6,0 % à 8,4 %). Ceci s'explique par la modification de la structure du groupe Dexia : la majorité des contreparties classées dans la catégorie « Pas de notation » sont clientes de

DenizBank et pèsent donc davantage sur le portefeuille des activités poursuivies. DenizBank attribue bien une notation interne à ses contreparties, mais celle-ci n'étant actuellement pas compatible avec le format du groupe, les contreparties sont considérées comme non notées. Le projet de développement du système de notation avancé applicable à DenizBank, devant permettre de remonter des notations sur les contreparties de DenizBank, a été récemment mis en suspens.

La hausse des défauts s'explique par la dégradation des souverains grecs.

En %	Total	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
AAA	14,4 %	12,7 %	19,4 %
AA	27,9 %	30,4 %	20,9 %
A	20,8 %	20,9 %	20,4 %
BBB	20,4 %	18,1 %	27,1 %
D	1,4 %	1,6 %	0,7 %
NIG ⁽¹⁾	8,2 %	8,0 %	8,8 %
Pas de notation	6,9 %	8,4 %	2,6 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

⁽¹⁾ *Non investment grade*.

Aggravation de la crise de la dette souveraine et dépréciation sur l'exposition à la Grèce

Au sein de la zone euro, la crise de la dette souveraine, qui s'est amplifiée durant l'été, a eu un impact considérable sur le groupe. En effet, Dexia est le premier financier du secteur public local dans la zone euro, et ses expositions souveraines, hier considérées comme sans risque, sont significatives – notamment en Italie, en Grèce et au Portugal.

La situation de la Grèce semble la plus préoccupante. Le premier plan de sauvetage s'est avéré insuffisant pour permettre un retour à davantage de sérénité. Ce premier plan a été suivi par l'annonce d'un deuxième plan de soutien, impliquant une large décote sur les titres souverains grecs détenus par les créanciers privés. Ce second plan, auquel Dexia a souscrit pour l'ensemble des titres qu'il détenait alors, a été mis en œuvre avec succès durant la première quinzaine du mois de mars 2012.

Dans ce contexte, Dexia a comptabilisé en 2011 une dépréciation totale de EUR 2,4 milliards sur ses obligations d'État grecques et son exposition assimilée, ce qui représente une décote de 75% sur les EUR 3,2 milliards⁽¹⁾ d'exposition nominale du groupe au 31 décembre 2011.

En outre, Dexia a également déprécié EUR 1 milliard au titre de la réévaluation de couverture de taux d'intérêt de dérivés comptabilisés en couverture de juste valeur et en couverture de flux de trésorerie en raison des incertitudes pesant sur les flux de trésorerie escomptés des obligations conduisant à une inefficience des couvertures comptables. En conséquence, la dépréciation totale liée à l'exposition de Dexia à la Grèce s'élève à EUR 3,4 milliards pour l'ensemble de l'année 2011.

(1) EUR 2,9 milliards d'obligations d'État et EUR 0,3 milliard d'exposition assimilée.

Répartition du portefeuille d'obligations d'État sur certains pays européens

EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en millions d'EUR)	Exposition maximale au risque de crédit	Dont portefeuille bancaire	Dont portefeuille d'assurance	Dont portefeuille de trading
Grèce	4 266	3 437	828	1
Irlande	326	0	326	0
Italie	13 502	12 354	1 143	5
Portugal	2 162	1 927	235	0
Espagne	1 702	1 373	314	15
TOTAL	21 958	19 091	2 846	21

EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'EUR)	Montant nominal	Exposition maximale au risque de crédit (portefeuille bancaire)	Dont activités poursuivies	Dont activités destinées à être cédées
Grèce	2 916	747	747	0
Irlande	0	0	0	0
Italie	9 604	9 779	9 146	632
Portugal	1 967	1 575	1 474	100
Espagne	488	481	481	0
TOTAL	14 975	12 581	11 848	733

Du fait de la vente de Dexia Banque Belgique et de sa filiale d'assurance Dexia Insurance Belgium, Dexia n'a plus d'expositions classées en portefeuille de trading ni en portefeuille d'assurance. Par ailleurs, la baisse de l'exposition totale s'explique essentiellement également par la cession de Dexia Banque Belgique.

L'exposition maximale au risque de crédit des obligations d'État grecques s'élève à EUR 747 millions fin décembre 2011, après déduction de la dépréciation enregistrée par le groupe en 2011.

Des informations complémentaires sur les expositions aux titres souverains de Dexia sont fournies à l'annexe 12.2.1 aux comptes consolidés de ce rapport annuel (page 208).

Qualité des actifs

En 2011, les prêts et créances dépréciés sur la clientèle diminuent de EUR 3 milliards pour s'établir à EUR 2,5 milliards. Cette forte baisse s'explique par la vente des actifs garantis du portefeuille Financial Products, la déconsolidation de Dexia

Banque Belgique et, de façon plus marginale, par un effet de change. Elle est combinée à une diminution de 50 % des provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle, qui s'établissent à EUR 1,6 milliard. Le taux de couverture est dès lors de 62,9 %, contre 57,9 % en 2010.

QUALITÉ DES ACTIFS

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)

	31/12/10	31/12/11
Prêts et créances dépréciés sur la clientèle	5 554	2 534
Provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle	3 214	1 594
Ratio de qualité des actifs ⁽¹⁾	1,6 %	1,1 %
Ratio de couverture ⁽²⁾	57,9 %	62,9 %

(1) Le rapport entre les prêts et créances dépréciés sur la clientèle et l'encours brut des prêts et créances sur la clientèle.

(2) Le rapport entre les provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle et les prêts et créances dépréciés sur la clientèle.

Risque de marché

Politique de Dexia en matière de risque de marché

Afin d'avoir une gestion des risques de marché solide et intégrée, Dexia a développé un cadre basé sur les éléments suivants :

- une approche complète de mesure du risque qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque du groupe Dexia ;
- une structure solide de limites et de procédures qui régissent les prises de risques, en cohérence avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque, ainsi qu'avec l'adéquation de la position en capital.

Mesure du risque

Le groupe Dexia a adopté la méthodologie de mesure de la *Value at Risk* (VaR) comme l'un des principaux indicateurs de risque. La VaR mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia met en œuvre différentes approches de VaR pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités.

- Le risque de taux d'intérêt général et le risque de change sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique dont la méthodologie est basée sur une hypothèse de distribution normale des rendements des facteurs de risque.
- Le risque de taux d'intérêt spécifique, le risque lié aux actions et les autres risques dans le portefeuille de trading sont mesurés au travers d'une VaR historique. La VaR historique est une VaR dont la distribution est construite en appliquant les scénarios historiques des facteurs de risque concernés sur le portefeuille actuel.

Dexia utilise un modèle interne de VaR paramétrique pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires pour le risque de taux d'intérêt général et de change au sein des activités de trading.

Les méthodologies de VaR font l'objet d'une amélioration constante. Le projet « Market Risk Engine » lancé en 2010 permet désormais de disposer d'une VaR historique sur l'ensemble des facteurs de risque (avec réévaluation complète sur les facteurs de risque non linéaires).

La VaR historique complète, qui s'est affirmée comme la norme dans de nombreuses banques, permet de disposer d'une mesure des risques cohérente et précise. En outre, ce nouvel outil facilite le stress testing, l'analyse des valeurs extrêmes et la mise en œuvre de la VaR stressée en application de la CRD 3.

Un dossier a été introduit auprès de la Banque nationale de Belgique (BNB) fin 2011 afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser la VaR historique en remplacement de la VaR paramétrique pour la détermination de l'exigence réglementaire en fonds propres pour le risque de taux d'intérêt général et le risque de change. Une fois l'autorisation reçue, la VaR historique sera également utilisée pour la gestion des risques en interne.

En complément aux mesures de VaR et aux triggers de résultats, Dexia applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers et portefeuilles (limites en termes de nominal, d'échéances, de marché et de produits autorisés, de sensibilité aux différents facteurs de risque...).

Le stress testing complète le dispositif de gestion des risques en explorant un éventail d'événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les mesures de la VaR évaluent le risque de marché dans une conjoncture journalière classique, alors que le stress testing le quantifie dans une conjoncture anormale. Dans ce contexte, les différentes hypothèses de scénarios sont régulièrement révisées et mises à jour. En 2011, des scénarios de stress sur les émissions souveraines, les corrélations de taux et les ajustements de valeur de crédit ont ainsi été mis en place. Les résultats de stress tests consolidés et l'analyse correspondante sont trimestriellement présentés aux MRGC et DMRC.

Le portefeuille obligataire (bancaire) n'est pas soumis aux limites de VaR, étant donné son horizon de placement différent mais fait l'objet de stress tests réguliers.

Exposition au risque de marché⁽¹⁾

Value at Risk

Le détail de la VaR utilisée par les activités de marché – portefeuille obligataire bancaire non compris – est repris dans le tableau ci-dessous. La VaR moyenne des activités poursuivies s'élève à EUR 8,8 millions en 2011 (contre EUR 44,6 millions en 2010 pour l'ensemble du groupe Dexia).

Depuis 2008, les limites ont été fortement revues à la baisse pour se conformer au principe de réduction de l'appétit au

risque énoncé dans le plan de transformation de Dexia. La limite a été ramenée de EUR 178 millions au troisième trimestre 2008 à EUR 100 millions au premier trimestre 2009. Elle a été à nouveau diminuée fin 2011, passant de EUR 82 millions (à la fin du deuxième trimestre) à EUR 29 millions afin de refléter la sortie de Dexia Banque Belgique du périmètre de Dexia dans la gestion des risques. Elle sera abaissée au fur et à mesure de la vente des entités destinées à être cédées.

VALUE AT RISK DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

(en millions d'EUR)

VaR (10 jours, 99 %)	2011					Activités destinées à être cédées 2011	Activités poursuivies	Limite
	IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading et Banking) ⁽³⁾	EQT Trading ⁽⁴⁾	Spread Trading	Autres risques ⁽⁵⁾				
Moyenne	11,4	1,6	11,6	1,8		1,6	8,8	29
Fin de période	5,9	0,0	2,7	0,0		1,5	7,2	
Maximum	24,5	5,6	20,7	3,8		7,4	14,1	
Minimum	3,9	0,0	2,5	0,0		0,4	5,2	

(en millions d'EUR)

VaR (10 jours, 99 %)	2010					Total 2010	Limite
	IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading et Banking) ⁽³⁾	EQT Trading ⁽⁴⁾	Spread Trading	Autres risques ⁽⁵⁾			
Moyenne	16,6	2,1	22,4	3,5		44,6	100
Fin de période	19,0	1,0	15,3	3,7		39,1	
Maximum	28,0	4,7	30,0	5,8		55,5	
Minimum	12,1	0,9	14,7	2,9		35,8	

(1) IR : taux d'intérêt.

(2) FX : change.

(3) IR & Forex : hors gestion du bilan (BSM).

(4) EQT : actions.

(5) Autres risques : inflation, CO₂, matières premières.

Portefeuilles obligataires

Les portefeuilles obligataires représentent un montant de EUR 114,6 milliards au 31 décembre 2011. Une partie importante de ces portefeuilles est gérée en extinction au sein de la Legacy Division (EUR 75,2 milliards dans le portefeuille obligataire en run-off et EUR 5,5 milliards dans le portefeuille Financial Products). Le risque de taux d'intérêt de ces portefeuilles est couvert. Une partie importante des portefeuilles obligataires est classée en « Prêts et autres créances ». La réserve AFS de ces titres est insensible aux variations des spreads de marché. S'agissant des autres portefeuilles obligataires, classés en AFS, la sensibilité de la juste valeur (et de la réserve AFS) à une augmentation du spread de marché d'un point de base s'élève à EUR -31,4 millions.

Compte tenu de la faible liquidité des marchés et de la plus faible visibilité sur les cours/spreads dans le processus de valorisation, des valorisations par modèle ont été appliquées au périmètre « illiquide » des actifs disponibles à la vente (AFS).

Gestion du bilan

Politique de Dexia en matière de risque ALM

Le principal objectif de la gestion du bilan de Dexia est de minimiser la volatilité du résultat, d'une part, en immunisant la marge commerciale générée par les métiers et, d'autre part, en préservant la création de valeur globale du groupe.

Il n'y a pas d'objectif de création de revenus supplémentaires à travers la prise de risque de taux d'intérêt volontaire. L'attention est portée sur la stabilisation globale des revenus de la banque.

Mesure du risque

Taux d'intérêt

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes entités du groupe. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1% sur la courbe de taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions BSM à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques.

Une VaR paramétrique basée sur les sensibilités de taux d'intérêt est calculée à titre indicatif au niveau du groupe Dexia. Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps restent toutefois les principaux indicateurs de risque sur lesquels les comités des risques actif-passif (ALCo) gèrent les risques.

Le risque de taux structurel du groupe Dexia se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre structurel entre les actifs et les passifs de Dexia après couverture du risque de taux.

(1) Voir aussi la note 12.5. « Risques de marché et Balance Sheet Management (BSM) » aux comptes consolidés de ce rapport annuel (page 213).

Actions

Le risque sur actions est désormais marginal à la suite de la vente, au mois d'octobre 2011, de Dexia Banque Belgique et de sa filiale d'assurance Dexia Insurance Belgium, dans laquelle était logé l'essentiel du portefeuille d'actions.

Change (structurel)

La devise de consolidation de Dexia est l'euro mais ses actifs, passifs, revenus et coûts sont également libellés dans de nombreuses autres devises. Le comité ALCo du groupe décide de la couverture du risque lié à l'évolution de ces résultats en devises étrangères. Depuis 2010, une couverture systématique et au fil de l'eau de ces expositions a été réalisée.

Les risques structurels liés au financement de participations ayant des fonds propres en devises étrangères ainsi qu'à la volatilité du ratio de solvabilité du groupe font aussi l'objet d'un suivi régulier.

(en millions d'EUR)	2010	2011	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Sensibilité	-150	-60	49
Limite	400	196	79

Sensibilité du bilan aux actions (actions cotées)

À la suite de la vente de Dexia Banque Belgique et de Dexia Insurance Belgium, la sensibilité du bilan aux actions est désormais marginale.

Liquidité

Politique de Dexia en matière de risque de liquidité

Depuis 2010, Dexia a complètement revu son processus interne de gestion du risque de liquidité, y compris son plan de financement d'urgence, de manière à mettre en place une gestion plus efficace et coordonnée de la liquidité. La pierre angulaire de ce nouveau processus de gestion est le *Funding and Liquidity Committee* (FLC) ⁽¹⁾, comité central réunissant toutes les parties intéressées à la liquidité et au financement et coordonnant leurs actions.

En 2011, le *Funding and Liquidity Committee* s'est réuni à concurrence de 2 à 3 fois par mois pour suivre au plus près l'évolution de la liquidité du groupe et pour prendre, mandaté par le comité de direction, des décisions structurantes visant à l'améliorer. Cession d'actifs non stratégiques et d'actifs risqués des portefeuilles obligataires et portefeuilles de prêts, opérations de financements collatéralisés à long terme, swaps de titres, financements sécurisés à long terme (via les véhicules d'émissions sécurisées du groupe Dexia KommunalBank Deutschland, Dexia Municipal Agency et Dexia LDG Banque) et financements non sécurisés, ainsi que surveillance rapprochée des sources de financement et de la production sont autant de leviers et d'efforts déployés par Dexia à l'initiative de ce comité pour redresser la situation de liquidité du groupe.

Le processus de gestion de la liquidité se base sur la couverture des besoins de financement du groupe par ses réserves de liquidité disponibles. Les besoins de financement sont évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive en prenant en

Exposition du bilan

Exposition du bilan au risque de taux d'intérêt

La sensibilité au risque de taux d'intérêt mesure le changement de la valeur économique nette du bilan si le taux d'intérêt augmente de 1 % sur l'ensemble de la courbe.

Pour les activités poursuivies, la sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR -60 millions au 31 décembre 2011 (contre EUR -150 millions au 31 décembre 2010 pour l'ensemble du groupe Dexia).

La limite de sensibilité au taux d'intérêt s'élève à EUR 196 millions/% au 31 décembre 2011 (contre EUR 400 millions/% à fin 2010). Cette limite est conforme à la stratégie de *Balance Sheet Management*, qui vise à minimiser la volatilité du compte de résultats tout en préservant la création de valeur globale.

Ces variations de la sensibilité et des limites s'expliquent par la redéfinition du périmètre de Dexia.

considération les transactions existantes et projetées au bilan et hors bilan ; les réserves sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles Dexia a accès (Banque centrale européenne, Federal Reserve, Banque centrale de Turquie).

Des canaux d'information régulière ont été mis en place à l'attention des organes de direction :

- un reporting journalier à destination des membres du comité de direction et de tous les intervenants à la gestion de la liquidité du groupe, à savoir les membres de l'ALCo, du FLC, Audit, Finance, Risk Management, Cash & Liquidity Management, TFM ;
- un reporting hebdomadaire au comité de direction commentant les évolutions et actions entreprises durant la semaine ;
- des réunions du FLC plusieurs fois par mois, durant lesquelles l'évolution de la situation de liquidité est étudiée et analysée en détail ;
- des réunions très régulières du comité d'audit et du conseil d'administration ;
- un challenging annuel du plan pluriannuel de financement de Dexia par le comité de direction et le FLC.

Adossé à ces processus d'information et de décision, un plan de financement d'urgence a également été mis en place. Il modifie la structure de gouvernance pour la rendre plus réactive en cas de stress de liquidité nécessitant une prise de décision rapide.

Malgré ces améliorations apportées au processus de gestion de liquidité du groupe et la diligence avec laquelle Dexia a veillé à maintenir un niveau de réserves de liquidité adéquat, l'aggravation soudaine de la crise européenne et ses conséquences sur le marché de la liquidité ont lourdement impacté le groupe dès l'été 2011.

(1) Ce comité est décrit dans la partie « Gouvernance – Gestion du Bilan » (page 70).

Mesure du risque

Le processus interne de gestion du risque de liquidité définit des indicateurs permettant de mesurer la résistance de Dexia face à un risque de liquidité. Ces indicateurs incluent les – mais ne se limitent pas aux – « ratios de liquidité » comparant les réserves de liquidité aux impasses de liquidité. Ils intègrent également des limites sur la taille absolue des besoins de liquidité ainsi que des limites sur la proportion de financement à court terme. Tous ces indicateurs sont évalués selon différents scénarios, dans les devises principales et à tous les niveaux de consolidation opportuns. Ils font partie du cadre d'appétit au risque de Dexia et sont régulièrement communiqués au comité de direction ainsi qu'au comité d'audit.

Le risque de liquidité de Dexia est également encadré par les ratios de liquidité suivis par ses différents régulateurs, la Banque nationale de Belgique (BNB) pour Dexia SA et l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) pour Dexia Crédit Local.

Le ratio BNB auquel est assujéti Dexia SA calcule la position de liquidité d'un établissement en comparant la liquidité requise (au numérateur) et la liquidité disponible (au dénominateur) à une semaine et à un mois. Il doit être inférieur à 100 % à chacune de ces échéances (circulaire CBFA_2009_18-1 du 8 mai 2009).

Le coefficient ACP auquel est assujéti Dexia Crédit Local est défini comme le rapport entre les liquidités (au numérateur) et les exigibilités (au dénominateur) sur une période prospective d'un mois; le coefficient ainsi calculé doit à tout moment être supérieur à 100 (instruction n° 2009-05 du 29 juin 2009 relative à l'approche standard du risque de liquidité).

Ces ratios sont communiqués à la BNB et à l'ACP sur une base mensuelle.

À partir de l'été 2011, les tensions induites sur la liquidité du groupe ont engendré une dégradation significative du coefficient réglementaire de liquidité de Dexia SA et de sa filiale Dexia Crédit Local, alors qu'une amélioration continue de ces ratios avait été observée au cours des mois précédents. Dexia SA et Dexia Crédit Local n'ont dès lors pas été en mesure d'atteindre le seuil réglementaire minimum requis pour le respect du coefficient de liquidité auquel ces entités sont respectivement assujéties à la fin de l'année 2011. Le respect de ce ratio dans le futur dépendra de la mise en œuvre du plan d'émission du groupe qui demeure soumis à de nombreuses incertitudes.

Gestion de la liquidité

L'amélioration de la structure financière du groupe Dexia et la réduction de son besoin de liquidité ont constitué l'un des objectifs prioritaires du plan de transformation engagé en 2008. Jusqu'à l'été 2011, d'importants progrès ont été réalisés dans ce domaine permettant notamment :

- de réduire le besoin de financement à court terme du groupe de EUR 164 milliards entre fin 2008 et juin 2011 via un programme volontaire de cession d'actifs et une contraction de la production de prêts commerciaux;
- d'améliorer la diversification de ses sources de financement via une croissance des dépôts de la banque de détail (EUR +12 milliards entre fin 2008 et fin juin 2011) et une baisse des ressources de marché à court terme visant en particulier à réduire la dépendance du financement en provenance des banques centrales (EUR -75 milliards entre fin 2008 et fin juin 2011);

- de gérer activement le risque de liquidité hors bilan auquel le groupe était fortement exposé via notamment les lignes de liquidité en USD octroyées aux collectivités locales américaines (*Stand-by Bond Purchase Agreement*); pour mémoire, cet encours a culminé à USD 50,8 milliards début octobre 2008 et a été réduit à USD 4,3 milliards début février 2012.

À partir de mi-2011, l'environnement exceptionnellement difficile a sévèrement détérioré la situation de liquidité du groupe (voir chapitre « Faits marquants » de ce rapport annuel, page 14), conduisant fin décembre 2011 à un financement du gap de liquidité de EUR 88 milliards reposant quasi exclusivement sur des financements banques centrales et garantis.

Entre fin juin et fin décembre 2011, la part des emprunts auprès des banques centrales a augmenté de EUR 17 milliards ⁽¹⁾, compensant une partie de la perte des financements non sécurisés du groupe. À fin décembre 2011, l'encours de EUR 31 milliards d'emprunts auprès des banques centrales comprend le tirage sur la ligne de liquidité d'urgence (ELA) activé par le groupe Dexia à partir de début octobre 2011 auprès de l'ensemble du système de banques centrales. À cette même date, soit après la sortie de Dexia Banque Belgique du périmètre du groupe, le montant de la ligne de liquidité d'urgence s'élève à EUR 18,7 milliards. Le groupe s'efforcera de réduire ce montant qui n'est pas significativement différent du pic d'utilisation atteint en octobre 2011 avant la cession de Dexia Banque Belgique. Le calendrier de réduction du tirage de l'ELA sera toutefois fonction de la capacité d'émission de dette garantie du groupe.

Compte tenu de l'évolution très négative de l'environnement et d'une défiance croissante vis-à-vis de la signature du groupe Dexia, restreignant son accès aux financements de marché, un nouveau mécanisme de garantie a été mis en place par les États belge, français et luxembourgeois visant à soutenir la mise en œuvre des mesures structurelles annoncées par le groupe en octobre.

Un accord temporaire de la Commission européenne a été obtenu le 21 décembre 2011 sur ce schéma de garantie permettant à Dexia Crédit Local d'exécuter ses premières émissions à court terme. À fin décembre 2011, l'encours de dette émise avec le bénéfice de cette garantie s'élève à EUR 22 milliards (EUR 41 milliards au 15 mars 2012). Les ressources ainsi levées ont permis, d'une part, de réduire le tirage de la ligne de liquidité d'urgence et, d'autre part, de rembourser une partie du financement non sécurisé octroyé par Dexia Banque Belgique à Dexia Crédit Local, conformément aux engagements pris par le groupe.

De plus amples informations sur cette nouvelle convention de garantie sont fournies à l'annexe 9.3.D. aux comptes consolidés de ce rapport annuel (page 168).

L'exécution du programme de financement à moyen et long terme du groupe doit également s'apprécier selon deux séquences distinctes : durant le premier semestre, les marchés financiers ont été globalement bien orientés, offrant des conditions favorables d'émission. À partir du mois de juin, le marché a été pratiquement fermé aux institutions financières du fait de l'enlisement de la crise de la dette souveraine ainsi que de la quasi-fermeture de l'accès au segment à court terme du marché du dollar US. L'impact s'est matérialisé tant sur le volume des émissions primaires que sur leur marge : l'indice iBoxx France Banks Senior a vu passer la marge moyenne de la dette bancaire senior de 86 points de base en moyenne en janvier 2011 à 234 points de base à la fin de l'année 2011, après

(1) Hors participation du groupe au « LTRO » ou « opération de refinancement à plus long terme » lancée le 21/12/2011 et ayant une maturité de trois ans.

avoir atteint un pic à 284 points de base en novembre 2011. De même, l'indice iBoxx France Covered témoigne d'une forte progression de la marge des obligations sécurisées (*covered bonds*) de 52 points de base en janvier 2011 à 154 points de base fin décembre 2011. Alors qu'en 2011, le montant émis sur le marché des obligations sécurisées en Europe est en ligne avec les attentes, à EUR 180 milliards, le rythme d'exécution des émissions suit la tendance du marché : EUR 98 milliards ont été émis au premier trimestre 2011, EUR 42 milliards au second, EUR 28 milliards au troisième et enfin EUR 15 milliards lors du dernier trimestre 2011, le marché terminant l'année dans un climat d'attente.

Dans ce contexte, l'activité de financement à long terme du groupe Dexia a été soutenue pendant la première partie de l'année, permettant de réaliser à fin juin la quasi-totalité du budget prévu pour l'année 2011. Au total, Dexia a levé EUR 38,2 milliards de ressources à moyen et long terme, dont EUR 9,5 milliards sous forme d'obligations sécurisées (*covered bonds*) affichant une durée moyenne de 7,2 ans et EUR 2,0 milliards sous forme de financements senior non sécurisés de durée moyenne de 3,2 ans. Parmi les transactions notables, on peut citer deux transactions « benchmark » de Dexia Municipal Agency à 10 et 5 ans (cette dernière, émise en mai 2011, a bénéficié d'une importante sursouscription) ainsi que deux émissions « benchmark » à 3 et 5 ans de Dexia Kommunalbank Deutschland. Plusieurs transactions bilatérales sécurisées ont également permis de lever EUR 6,8 milliards de financement à long terme avec une durée moyenne de 5,4 ans et le groupe a participé à l'opération de refinancement à 3 ans, lancée en décembre par la Banque centrale européenne (LTRO) à hauteur de EUR 20 milliards.

Risque opérationnel

Politique de Dexia en matière de risque opérationnel

En matière de gestion des risques opérationnels, la politique de Dexia consiste à identifier et apprécier régulièrement les différents risques et contrôles existants, afin de vérifier que le niveau de tolérance défini par activité est bien respecté. Si tel n'est pas le cas, la gouvernance mise en place doit conduire à l'élaboration rapide d'actions correctrices ou d'améliorations qui permettront de revenir à une situation acceptable. Ce dispositif est complété par une politique de prévention notamment en matière de sécurité de l'information, de garantie de la continuité des activités et, si nécessaire, par le transfert de certains risques par le biais de l'assurance.

Mesure et gestion du risque

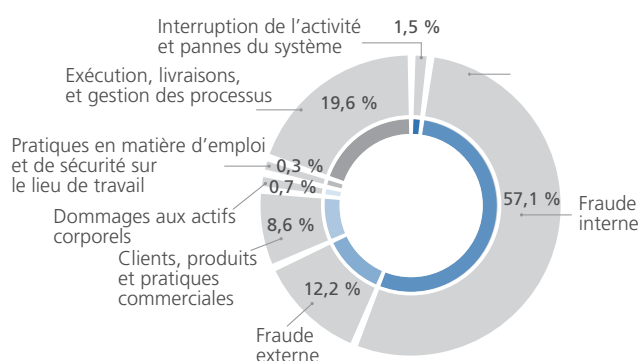
Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur les éléments suivants.

Base de données des risques opérationnels

La collecte et la surveillance systématiques des incidents opérationnels figurent parmi les principales exigences du comité de Bâle, quelle que soit l'approche retenue pour le calcul du capital (mesure standard ou avancée) : « les séries historiques sur les pertes peuvent fournir des informations utiles afin d'évaluer l'exposition au risque opérationnel et d'élaborer une politique visant à maîtriser et atténuer ce risque ».

La collecte de données sur les incidents opérationnels permet à Dexia de se conformer aux exigences réglementaires et d'obtenir des informations précieuses pour améliorer la qualité de son système de contrôle interne. En termes de reporting, au-delà du seuil de déclaration obligatoire fixé à EUR 1000, des règles ont été formulées et diffusées au niveau du groupe, afin d'assurer que les informations cruciales soient répercutées en temps utile à la direction. Le comité de direction reçoit un rapport des principaux événements, y compris les plans d'actions définis par le management intermédiaire et permettant de réduire les risques.

Sur les trois dernières années, sur le périmètre des activités poursuivies, la répartition du total des pertes entre les catégories d'incidents standard est la suivante :



Compte tenu de la réduction du périmètre du groupe Dexia, la répartition des différentes catégories d'incidents est profondément modifiée. Cette répartition pour les activités poursuivies fait apparaître une part importante de fraudes internes. Le calcul de répartition par catégorie d'incidents étant réalisé sur une période glissante de trois ans, des incidents majeurs de ce type survenus en 2009 dans l'entité turque du groupe pèsent donc mécaniquement de façon plus importante dans la répartition. Ils ont depuis donné lieu à des actions d'amélioration du système de contrôle interne.

Les pertes dues à des incidents liés à la catégorie « Exécution, livraisons et gestion des processus », événements plus classiques, représentent la deuxième catégorie la plus importante. Les événements les plus significatifs enregistrés dans cette catégorie de risque survenus en 2009 ne se sont pas répétés depuis.

Les autres catégories présentent des incidents limités en nombre et en montant de pertes. Les principaux événements sont sujets à des actions correctrices approuvées par les organes de direction.

Autoévaluation des risques et du contrôle

Outre l'établissement d'un historique des pertes, une cartographie de l'exposition de Dexia aux principaux risques a été réalisée pour toutes les activités importantes. Pour ce faire, toutes les entités du groupe Dexia se prêtent à des exercices bottom-up d'autoévaluation des risques, et des contrôles existants. Ils peuvent donner lieu à la définition d'actions de limitation des risques. Ils fournissent une vue d'ensemble de la plupart des domaines de risques dans les différentes entités

et activités, afin de rendre compte des résultats à la direction, et aux différents niveaux de management. Ces exercices sont répétés annuellement.

Définition et suivi des plans d'actions

Le management intermédiaire définit les actions correctives permettant de corriger les incidents importants, les contrôles déficients ou les risques notables identifiés. Un suivi régulier est réalisé par la fonction Gestion des risques opérationnels. Ce processus permet d'améliorer constamment le système de contrôle interne et de réduire les risques de manière appropriée au fil du temps.

Contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent a pour objectif de vérifier l'existence et la qualité des contrôles-clés présents dans toutes les activités et permettant de couvrir les risques majeurs, quelle que soit leur nature. Sont concernés, les contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels, comme ceux de second niveau effectués par les fonctions de support non opérationnelles.

Initialement déployé en France, il a été étendu en 2011 à un certain nombre d'activités importantes (Compliance, Risk Management, Operations) dans d'autres entités du groupe.

Gestion de la sécurité de l'information et de la continuité des activités

La politique de sécurité de l'information et les consignes, normes et pratiques y afférentes visent à sécuriser les actifs informationnels de Dexia.

Grâce à des programmes de sécurité et des responsabilités bien définies, toutes les activités s'inscrivent dans un cadre sécurisé.

Comme l'exige par ailleurs la politique du groupe sur la continuité des activités, les métiers doivent établir des analyses d'impact pour les activités vitales en cas d'interruption. Ils doivent définir et étayer des plans de reprise et faire en sorte que les plans de continuité des activités soient testés et actualisés au moins une fois par an. Sur la base de rapports réguliers, le comité de direction valide les stratégies de reprise, les risques résiduels et les plans d'actions dans une optique d'amélioration continue. Ainsi, des actions d'amélioration ont été prises en 2011 sur la base de l'évaluation des dispositifs de continuité d'activité qui avait été réalisée au cours de l'année 2010 sur l'ensemble des filiales de Dexia.

Gestion des polices d'assurance

La réduction des risques opérationnels auxquels Dexia est exposé, est aussi garantie par la souscription à des polices d'assurance collectives, qui couvrent la responsabilité professionnelle, la fraude, le vol et l'interruption des activités. L'objectif est par ailleurs d'établir, grâce à une politique commune d'assurance, des principes de couverture des différents risques encourus, à mettre en œuvre au niveau des entités et des filiales. Il s'agit aussi d'encadrer de manière centralisée les négociations avec les courtiers et les compagnies d'assurances. Dans ce contexte, une cartographie des polices existantes dans chaque entité et filiale a été réalisée en 2010, afin d'améliorer la couverture effective. L'adaptation des polices locales s'est poursuivie en 2011 dans la perspective d'une harmonisation au sein du groupe.

Coordination accrue avec d'autres fonctions impliquées dans le système de contrôle interne

Un nouveau logiciel a été mis en service en 2010 afin de couvrir la plupart des éléments constitutifs du cadre de la gestion du risque opérationnel et de mettre certaines fonctionnalités-clés à la disposition d'autres fonctions centrales (audit interne, conformité, validation, contrôle permanent ou contrôle qualité). Ce logiciel permet d'utiliser un langage et des systèmes de référence communs à ces fonctions et de générer des informations consolidées à l'intention du management intermédiaire de la banque, en particulier en ce qui concerne tout type de plan d'action ou de recommandation à suivre au fil du temps. L'utilisation de cet outil s'est intensifiée en 2011 avec le recensement des principaux contrôles dans les entités les plus importantes.

Calcul des exigences de fonds propres réglementaires

Dexia applique l'approche standard de Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires dans le cadre de la gestion du risque opérationnel.

Cette approche consiste principalement à appliquer un pourcentage (appelé facteur bêta, dans une fourchette de 12 % à 18 %) à un indicateur d'activité approprié, calculé pour chacun des huit métiers définis par le comité de Bâle (Financement d'entreprise, Banque commerciale, Banque de détail, Activités de marché, Gestion d'actifs, Fonctions d'agent, Courtage de détail, Paiements et règlements).

L'indicateur en question est défini par le régulateur et se compose pour l'essentiel du résultat d'exploitation des activités sous-jacentes qui comprend les revenus nets de commissions et d'intérêts. Les revenus provenant des activités d'assurances ne sont pas pris en compte, puisqu'ils ne sont pas soumis à la réglementation Bâle II.

La somme des fonds propres réglementaires pour chaque métier est utilisée pour calculer les exigences totales en fonds propres du risque opérationnel. Il s'agit d'une moyenne sur les trois dernières années. Le calcul est actualisé chaque fin d'année.

Le tableau ci-dessous présente les exigences de fonds propres pour l'année 2010 et l'année 2011 :

EXIGENCE EN CAPITAL	2010	2011
(en millions d'EUR)	772	625

La diminution de 19 % par rapport à l'année 2010 est due principalement à la méthode de calcul. En effet, celle-ci repose sur une moyenne de trois années. En 2011, les revenus de l'année 2008 ont été remplacés par ceux de l'année en cours. Ceux-ci étant nettement inférieurs à ceux des années précédentes, compte tenu de la réduction des activités, la moyenne est donc en baisse. La sortie de plusieurs entités du périmètre de référence n'a encore que peu d'impact dans la mesure où les régulateurs ont demandé à ce que les revenus correspondant aux entités destinées à être cédées soient pris en compte jusqu'à leur date de sortie du groupe.

Gestion du risque opérationnel dans la période de transition

La période de transition actuelle, avec la cession ou la mise en extinction de plusieurs activités du groupe, est propice au développement de certains risques opérationnels, notamment du fait d'éléments bien identifiés : départ de personnes-clés, démotivation éventuelle des collaborateurs, modification des processus de traitement lorsque les applications opérationnelles doivent être remplacées etc.

Toutefois, les principaux éléments du dispositif de gestion décrits précédemment restent tout à fait valables, en particulier l'autoévaluation des risques et des contrôles, qui doit être mise à jour avec une fréquence accrue.

Par ailleurs, un processus d'escalade des nouveaux risques ou des risques en accroissement du fait du contexte actuel a été mis en place avec des comités de transition interentités, destinés à gérer les principaux chantiers de transition et les problèmes qui en découlent.

Enfin, tous les responsables de départements de Dexia SA ont été sensibilisés spécifiquement à la nécessité d'être attentifs à la dégradation des facteurs de risque mentionnés plus haut, d'assurer la meilleure continuité possible notamment du point de vue de la documentation des activités et d'alerter la direction en cas de besoin.

Risque juridique

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia fait face à plusieurs enquêtes réglementaires et litiges, y compris des recours collectifs aux États-Unis et en Israël. Le statut des principaux litiges et enquêtes résumés ci-dessous est, sauf mention contraire, arrêté au 31 décembre 2011, et est basé sur les informations disponibles chez Dexia à cette date. Selon les informations dont dispose Dexia à la date précitée, les autres litiges et enquêtes en cours ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière du groupe, ou il est encore trop tôt pour correctement évaluer s'ils peuvent ou non avoir un tel impact.

Les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia en fonction des informations disponibles à la date de référence précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact important sur la situation financière, les résultats ou les activités du groupe, sont reflétées dans les comptes consolidés du groupe. Sous réserve des conditions générales de la police d'assurance responsabilité professionnelle et des polices d'assurance responsabilité des dirigeants conclues par Dexia, les conséquences financières défavorables de l'ensemble ou d'une partie de ces litiges et enquêtes peuvent être couvertes, en tout ou partie, dans le cadre d'une/de ces police(s), et, sous réserve de l'acceptation de ces risques par les assureurs concernés, être compensées par les paiements que Dexia pourrait recevoir en vertu de ce(s) contrat(s).

Dexia Nederland BV

Contexte

Les difficultés liées aux activités de leasing d'actions de la Banque Labouchere (devenue depuis lors Dexia Bank Nederland BV, ci-après dénommée l'Entreprise) sont apparues lors de la chute rapide et prononcée de la Bourse d'Amsterdam à la fin de 2001. La valeur des titres utilisés pour garantir les

emprunts octroyés par l'Entreprise s'est avérée insuffisante pour de nombreux contrats, ce qui a entraîné une dette résiduelle au lieu de la plus-value initialement espérée.

Litiges spécifiques

Situations ayant trait au devoir de diligence

Comme mentionné dans le rapport annuel 2010, la cour suprême des Pays-Bas a rendu un jugement important le 5 juin 2009 en ce qui concerne les contrats de leasing d'actions de l'Entreprise. De nombreuses charges ont été rejetées, parmi lesquelles les accusations d'erreurs, de publicité mensongère, d'abus de circonstances et l'applicabilité de la loi néerlandaise sur le crédit à la consommation. Par ailleurs, la cour suprême des Pays-Bas a décidé qu'un devoir de diligence spécifique aurait dû être mis en œuvre au moment de la conclusion d'un contrat de leasing d'actions. La cour suprême a opéré une distinction entre deux catégories de clients : les clients pour qui le contrat était une charge financière supportable et ceux pour qui le contrat était une charge financière déraisonnable. Toujours comme indiqué dans le précédent rapport annuel, le 1^{er} décembre 2009, la cour d'appel d'Amsterdam a rendu quatre jugements détaillés précisant comment appliquer la distinction faite par la cour suprême des Pays-Bas entre ces deux catégories de clients. Les clients qui déclarent avoir été confrontés à une charge financière déraisonnable sont tenus de démontrer les faits. De plus, la cour d'appel d'Amsterdam a décidé que les gains réalisés sur des produits de leasing d'actions antérieurs doivent être pris en compte lors du calcul du dommage subi et que les intérêts légaux à rembourser doivent être calculés à partir de la date de résiliation du contrat. Peu après les jugements de la cour d'appel d'Amsterdam, un pourvoi en cassation a été déposé par deux anciens clients à l'encontre de deux de ces jugements. Le 29 avril 2011, la cour suprême a rejeté ce pourvoi en cassation. La cour suprême a également confirmé que si un client a réalisé des gains sur des contrats de leasing d'actions, de tels gains doivent, lorsque certaines conditions sont remplies, compenser les dommages subis dans le cadre de contrats enregistrant des pertes.

Les jugements de la cour d'appel d'Amsterdam et leur confirmation par la cour suprême (ci-après la « Jurisprudence ») constituent le fondement des tentatives de règlement à l'amiable de l'Entreprise.

Situations ayant trait au consentement de l'époux/se

La question ayant trait au « consentement de l'époux/se » est moins évidente que celle du devoir de diligence. La cour suprême des Pays-Bas a jugé le 28 mars 2008 que l'article 1:88 du code civil néerlandais est applicable aux contrats de leasing d'actions. L'applicabilité de cet article signifie que le consentement écrit de l'époux (ou du partenaire enregistré) est nécessaire pour conclure un contrat de leasing d'actions, à défaut duquel l'époux est autorisé à annuler le contrat, avec pour effet que tout paiement effectué en vertu du contrat doit être remboursé et que toute dette existante envers l'Entreprise découlant du contrat est éteinte. Par décision du 28 janvier 2011, la cour suprême a confirmé que l'époux ou le partenaire doit annuler le contrat dans les trois ans qui suivent la prise de connaissance de son existence. Toutefois, la controverse demeure quant à la nature de la preuve requise pour démontrer la connaissance de l'époux. Le 27 février 2012, la cour suprême a rendu un jugement, dans le cadre d'un pourvoi en cassation, en vertu duquel la connaissance du contrat peut être présumée lorsque des paiements faits dans

le cadre du contrat l'ont été à partir d'un compte commun aux époux ou partenaires. Cependant, contrairement à la décision de la cour d'appel d'Amsterdam, la cour suprême a également jugé que les époux ou partenaires gardent le droit (d'essayer) de démontrer la non-connaissance de l'existence d'un tel contrat devant les tribunaux.

Nombre de procès en cours

Au 31 décembre 2011, l'Entreprise est toujours concernée par quelque 1400 procédures civiles (contre 2000 fin 2010). La grande majorité de ces procédures a toutefois été suspendue. La plupart des clients en procès (en particulier les plaignants invoquant le manque de devoir de diligence) se sont vu offrir, en 2011, un règlement à l'amiable sur la base de la Jurisprudence. Le nombre de clients en procès diminuera fortement en 2012 en raison de règlements amiables attendus à la suite des jugements de la cour suprême et de la cour d'appel d'Amsterdam. Les procédures ayant trait au « consentement de l'époux/se » se poursuivent encore en raison des divergences d'interprétation.

Litiges en général

Plusieurs litiges sont survenus entre l'Entreprise et ses clients concernant des produits de leasing d'actions. En ce qui concerne la nature spécifique de ces litiges, Dexia se réfère à ses rapports précédents. Globalement, seuls les quelque 19000 clients qui ont déposé une déclaration de retrait (« opt-out ») avant le 1^{er} août 2007 et qui n'ont pas accepté de proposition de règlement amiable depuis lors sont toujours habilités à entamer ou poursuivre une procédure à l'encontre de l'Entreprise. Plus de 3 200 dossiers ont été classés en raison de règlements amiables avec l'Entreprise ou de la clôture des procédures en justice.

Klachteninstituut Financiële Dienstverlening (KiFiD)

Fin 2011, neuf procédures liées au leasing d'actions étaient toujours à l'étude au *Klachten Instituut Financiële Dienstverlening* (KiFiD), l'institution chargée des plaintes liées aux services financiers.

Provisions au 31 décembre 2011

Les provisions sont adaptées trimestriellement et peuvent être influencées par les fluctuations de valeur du sous-jacent des contrats de leasing d'actions, le comportement des clients et les jugements futurs. Fin 2011, le modèle de provisionnement a été adapté en fonction des dernières informations relatives au comportement des clients et de la Jurisprudence. Son impact financier net sur le compte de résultats 2011 est négligeable. Fin décembre 2011, le total des provisions s'élève à EUR 115 millions.

Financial Security Assurance

Financial Security Assurance Holdings Ltd (FSA Holdings) et sa filiale, Financial Security Assurance Inc. (actuellement dénommée Assured Guaranty Municipal Corp. (AGM)), anciennes filiales du groupe Dexia, ainsi que de nombreuses autres banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes aux États-Unis de la part de la Division Concurrence du ministère de la Justice américain, des autorités fiscales américaines et de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) aux motifs qu'elles auraient manqué aux lois et règlements relatifs aux appels d'offre et à la mise

en place de certaines transactions avec les collectivités locales, dont la commercialisation de contrats d'investissement garantis (*Guaranteed Investment Contracts ou GIC*⁽¹⁾), conclues avec des émetteurs d'obligations municipales. Plusieurs États américains ont engagé en parallèle des enquêtes similaires.

En plus des enquêtes gouvernementales décrites ci-dessus, un grand nombre de banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, parmi lesquelles figurent dans certains cas FSA Holdings, Dexia et/ou AGM, ont été assignées au civil dans divers dossiers relatifs à des GIC et autres transactions conclues avec des collectivités locales. Ces demandes au civil se fondent sur de prétendus manquements aux lois en matière de concurrence et à d'autres lois et règlements. La quasi-totalité de ces actions au civil ont été regroupées à des fins de « pré-jugement » devant la US District Court pour le District Sud de New York.

Dans le cadre de la cession de FSA Holdings et d'AGM à Assured Guaranty Ltd, Dexia a conservé l'activité Financial Products et a accepté d'indemniser AGM et Assured Guaranty Ltd pour toutes les pertes liées à cette activité qu'elles auraient à subir en conséquence des enquêtes et poursuites décrites ci-dessus.

Le 27 juillet 2010, le ministère de la Justice des États-Unis a inculpé Steven Goldberg, ancien employé d'AGM, ainsi que deux anciens collègues de M. Goldberg chez son précédent employeur dans le cadre de l'affaire de soumissions concertées. Le ministère de la Justice des États-Unis n'a pas inculpé AGM ni toute autre entité du groupe Dexia dans le cadre de l'inculpation de M. Goldberg.

Dexia n'est actuellement pas en mesure de raisonnablement prévoir la durée et l'issue des enquêtes ou actions en cours, ainsi que leurs éventuelles conséquences financières. Par ailleurs, en raison de la nature des enquêtes du ministère de la Justice des États-Unis et de la SEC ainsi que des actions civiles relatives au même dossier, toute indication quant à la constitution d'une provision dans le cadre de ces enquêtes ou litiges ou de leur objet et, le cas échéant, le montant de celle-ci, pourraient sérieusement porter préjudice à la position juridique de Dexia ou à sa défense dans le contexte de ces actions en justice ou de toute procédure connexe.

Manquements présumés de la communication financière

Un actionnaire, M. Robert Casanovas, a déposé en 2009 une plainte auprès des parquets de Bruxelles et Paris relative à des manquements présumés commis par Dexia dans le cadre de sa communication financière. Ces plaintes ont donné lieu à l'ouverture de deux enquêtes préliminaires. M. Casanovas et son épouse, Mme Christine Guil, ont, par ailleurs, fait délivrer une citation directe à comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris à la société Dexia SA ainsi qu'à plusieurs dirigeants du groupe (anciens et actuels).

En octobre 2009, M. Robert Casanovas et son épouse se sont désistés de leur instance à l'encontre de la société Dexia SA, qui en a pris acte. Ce désistement est intervenu après que le Procureur de la République de Paris a classé sans suite la

(1) Les contrats d'investissement garantis (GIC) faisant l'objet de ces enquêtes et de ces assignations ont été émis par des filiales de FSA Holdings en échange de fonds investis par des municipalités américaines, ou au bénéfice d'émetteurs de titrisation. Les GIC, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent droit à leurs détenteurs de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable), ainsi qu'à un remboursement du principal. Le versement du principal et des intérêts des GIC était garanti par AGM et le reste après le rachat de cette société par Assured Guaranty Ltd.

plainte déposée par M. Robert Casanovas et son épouse. S'agissant de la plainte déposée à Bruxelles, le Procureur du Roi a également décidé de la classer sans suite.

Néanmoins, en octobre 2010, M. Casanovas et son épouse ont à nouveau intenté une action contre Dexia devant le tribunal civil de Perpignan sur la base de motifs similaires à ceux invoqués en 2009. La procédure est toujours en cours devant le tribunal de Perpignan.

Dexia réfute avoir commis tout manquement dans le cadre de sa communication financière et estime que les allégations de M. Casanovas et de son épouse sont sans fondement.

Aucune provision spécifique n'a été constituée.

Dexia a été assignée en tant que partie défenderesse dans deux autres actions au civil fondées sur des manquements présumés dans le cadre de sa communication financière et des tiers ont déclaré à la presse belge avoir déposé des plaintes au pénal sur la base de motifs similaires. À l'heure actuelle, Dexia n'a pas été officiellement notifié d'une quelconque enquête pénale concernant la société, ses dirigeants ou administrateurs.

Dexia banka Slovensko

En juin 2009, l'un des clients de Dexia banka Slovensko, dont les opérations sur devises ont été résiliées par cette dernière dans la mesure où le client était dans l'incapacité de répondre aux appels de marge induits par ces opérations, a engagé une action en justice à l'encontre de Dexia banka Slovensko en réclamant EUR 162,4 millions pour non-respect de la législation et des obligations contractuelles. Dexia banka Slovensko a, de son côté, effectué une demande reconventionnelle pour un montant de EUR 92,2 millions.

Le 17 mai 2010, le tribunal de première instance de Bratislava a rendu un jugement en faveur de l'ancien client, condamnant Dexia banka Slovensko à payer EUR 138 millions en principal. La banque a en outre été condamnée, par jugement séparé, à payer un montant de EUR 15,3 millions au titre de frais de justice. Dexia banka Slovensko a interjeté appel de ces deux décisions près la cour d'appel de Bratislava et, en réponse à ces condamnations, a retiré sa demande reconventionnelle qui était toujours pendante devant le tribunal de première instance et l'a soumise à la chambre permanente d'arbitrage de l'association bancaire slovaque.

Le 25 janvier 2011, la cour d'appel de Bratislava a rendu un arrêt annulant les deux jugements rendus par le tribunal de première instance de Bratislava. Dans son arrêt, la cour d'appel de Bratislava est revenue sur pratiquement l'ensemble de l'argumentation du tribunal de première instance en soulignant que le tribunal n'avait pas établi les faits de manière satisfaisante et en invalidant le raisonnement juridique du tribunal. En principe, l'affaire aurait dû à nouveau être soumise au tribunal de première instance, lequel doit tenir compte de l'argumentation (contraignante) de la cour d'appel. L'arrêt de la cour d'appel a toutefois fait l'objet d'un recours extraordinaire introduit par l'ancien client auprès de la cour suprême slovaque, lequel est toujours en cours.

Dans le contexte de la vente de Dexia banka Slovensko au début de 2011, l'exposition résiduelle du groupe Dexia dans le cadre de cette action est plafonnée à un montant non communiqué, lequel est garanti par des fonds en dépôt.

Dexia Crediop

Dexia Crediop, comme d'autres établissements bancaires en Italie, fait l'objet de certains recours judiciaires ayant trait à des opérations de couverture conclues dans le cadre d'accords de réaménagement de dette avec des collectivités locales.

En droit italien, une opération de réaménagement de dette n'est possible que si elle conduit à réduire le coût qui pèse sur la collectivité (« critère de l'intérêt économique »). La question juridique posée consiste à savoir si le coût à prendre en considération inclut ou non celui des opérations de couverture. En septembre 2011, dans un litige entre Dexia Crediop et la province de Pise, le conseil d'État a décidé que la décision d'autotutelle prise par la province de Pise satisfait aux exigences formelles de validité et que les coûts de l'opération de couverture doivent être pris en compte lors du test du critère de l'intérêt économique. Le conseil a désigné un expert technique afin de réaliser ce test. Le rapport de l'expert a été présenté au conseil d'État en janvier 2012.

Le conseil d'État a en outre estimé que les tribunaux administratifs italiens disposent d'une juridiction exclusive en la matière, indépendamment du choix de la juridiction anglaise opérée par les parties, position que Dexia Crediop entend contester devant la cour suprême italienne. Dexia Crediop a également décidé de demander à la cour suprême de soumettre à la Cour de justice européenne la question du conflit de juridiction entre les tribunaux italiens et anglais.

En outre, Dexia Crediop a introduit différents recours devant des tribunaux civils et administratifs afin de préserver ses droits découlant de certaines opérations de couverture.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de prévoir de manière raisonnable la durée ou l'issue des litiges, de même que leurs éventuelles répercussions financières. Dès lors, seule une provision de EUR 7 millions pour couvrir les frais juridiques liés aux dossiers contentieux figure dans les comptes au 31 décembre 2011.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg et Dexia Banque Privée (Suisse)

À la suite de la faillite de Bernard Madoff Investment Securities (« BMIS »), les administrateurs judiciaires de BMIS et de certains fonds d'investissement liés à M. Madoff ont engagé des poursuites judiciaires contre de nombreux établissements financiers et investisseurs institutionnels qui ont acheté des titres Madoff et des produits d'investissement liés à M. Madoff. Ils réclament, selon le principe dit de « clawback », la restitution des profits et remboursements obtenus sur ces investissements au cours d'une période de plusieurs années courant jusqu'à la découverte du montage frauduleux mis en place par BMIS entraînant sa faillite.

Certaines de ces actions de « clawback » ont été intentées à l'encontre de Dexia Banque Internationale à Luxembourg et de sa filiale Dexia Banque Privée (Suisse), les plaignants réclamant le remboursement d'un montant en principal estimé à environ USD 79 millions, dont la majeure partie correspond à des investissements effectués par Dexia Banque Internationale à Luxembourg pour le compte de tiers.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue des actions en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières. Si les tribunaux devaient donner raison aux plaignants, Dexia Banque Internationale à Luxembourg a l'intention de

demander, auprès des bénéficiaires pour le compte desquels elle a agi, le remboursement des sommes qu'elle serait condamnée à restituer.

Au 31 décembre 2011, aucune provision relative aux actions de « clawback » n'a été constituée.

Par ailleurs, un nombre limité d'actions en justice ont été engagées à l'encontre de Dexia Banque Internationale à Luxembourg par certains clients qui ont investi dans des produits liés à M. Madoff.

Dexia Asset Management

En décembre 2010, un investisseur professionnel a introduit une action en justice à l'encontre de Dexia Asset Management devant la cour d'Irlande, alléguant une prétendue violation du contrat et, à ce titre, réclamant un montant non spécifié de dommages et intérêts.

Cette action concerne des investissements effectués par cet investisseur professionnel dans deux fonds irlandais gérés par Dexia Asset Management.

La procédure a été engagée et signifiée à Dexia Asset Management. Elle suit actuellement son cours.

Au 31 décembre 2011, un montant de EUR 2 millions a été provisionné afin de couvrir les frais juridiques et les coûts que Dexia pourrait engager pour assurer sa défense.

Dexia Crédit Local

Il n'a pas été observé à l'occasion de l'exercice 2011, d'évolution notable du nombre des contentieux avec les clients, qui est demeuré faible eu égard au nombre de clients. S'agissant des contentieux relatifs aux crédits dits « structurés », le nombre total de clients ayant assigné Dexia Crédit Local au 21 février 2012 était de 17. Dexia Crédit Local analyse ces demandes mais n'est actuellement pas en mesure de prévoir de manière raisonnable la durée et l'issue des actions en cours, ainsi que leurs éventuelles conséquences financières.

Par ailleurs, la presse française s'est fait écho du dépôt de deux plaintes au pénal par deux collectivités locales à l'encontre de Dexia Crédit Local. Dexia Crédit Local se défend d'avoir commis une quelconque infraction pénale.

Dexia Israël

En mai 2002, une plainte a été déposée concernant le rachat par Dexia des actions détenues par l'État d'Israël sur la base d'une prétendue violation de la loi sur les sociétés. En avril 2009, la Central District Court a rejeté la demande d'action collective formulée par les plaignants. En juin 2009, ces derniers ont fait appel auprès de la cour suprême. L'audience a eu lieu en novembre 2010. La cour n'a pas encore rendu sa décision.

En décembre 2011, une autre action collective a été déposée par neuf actionnaires individuels contre Dexia Crédit Local et l'*Union for Local Authorities in Israël* (ULAI), en leur qualité d'actionnaires, et contre Dexia Israël. Cette action repose notamment sur un manquement présumé de réalisation du processus d'égalisation des droits attachés aux actions de Dexia Israël, ayant porté préjudice aux plaignants.

Aucune provision spécifique n'a été constituée.

Dexia Bank Denmark

Une banque danoise, EBH BANK, a fait faillite dans la tourmente de la crise de 2008, et des personnes liées à cette banque ont été inculpées pour fraude et manipulation de marché dans le cadre de transactions sur les actions d'EBH BANK et celles d'autres sociétés cotées.

Dans le cadre de ce dossier, des plaintes ont été déposées auprès de la police par le régulateur danois à l'encontre de Dexia Bank Denmark (DBD) et l'un de ses traders pour assistance d'EBH BANK dans la manipulation de marché présumée. Ce trader et, dans un second temps, DBD, en tant que personne morale, ont été mis en examen pour cette présumée assistance. L'enquête de la police est toujours en cours et est susceptible d'aboutir à une inculpation de DBD et de son trader.

DBD réfute fermement toute implication dans les actes criminels visés.

Aucune provision spécifique n'a été constituée.

Dexia Banque Belgique SA

Le 20 octobre 2011, Dexia SA a signé une convention de cession des actions de Dexia Banque Belgique SA (« Dexia Banque ») à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA (« SFPI »), société entièrement détenue par l'État belge.

La convention de cession comprend des garanties soumises aux restrictions (de temps) usuelles pour ce type d'opération et certaines indemnités spécifiques dans le chef du groupe Dexia. À ce jour, aucune demande de garantie ou d'indemnité n'a pas été déposée.

Dexia SA et Dexia Crédit Local : requête en annulation à l'encontre de l'arrêté royal belge octroyant une garantie des États

Le Royaume de Belgique a été autorisé à octroyer une garantie à Dexia SA et Dexia Crédit Local SA en vertu de l'arrêté royal belge du 18 octobre 2011.

Le 23 décembre 2011, le Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde (CADTM) et l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide au Citoyen (ATTAC), deux associations sans but lucratif, ont déposé auprès du Conseil d'État belge une requête en annulation de l'arrêté royal du 18 octobre 2011. Dexia SA a décidé d'intervenir dans la procédure devant le Conseil d'État belge afin de faire valoir ses droits.

Stress tests

Dexia a mis en œuvre dès la fin 2010 une gouvernance renforcée des exercices de stress tests basée sur une approche transversale et intégrée du processus de gestion des risques du groupe.

Les stress tests ont pour objectif de mesurer, en situation de choc adverse, la sensibilité de la banque en termes de pertes attendues, de risques pondérés, de besoins de liquidité ou d'exigences en fonds propres.

En 2011, Dexia a conduit un ensemble de tests (analyse de sensibilité, analyse par scénario, évaluation de vulnérabilités potentielles) lui permettant d'évaluer les effets potentiels

sur ses équilibres financiers d'un événement ou d'une combinaison d'événements hypothétiques. Dans ce cadre, des scénarios macroéconomiques simulant des situations de crise, communs à l'ensemble du groupe, ont été définis avec les économistes.

Outre le stress des risques de marché et de liquidité réalisés de manière régulière et répondant aux exigences réglementaires, Dexia a mis en œuvre en 2011 des tests de résistance couvrant la majorité des portefeuilles de crédit. Dans le cadre du Pilier 1 de Bâle II, les expositions couvertes par des systèmes de notation interne font l'objet de tests de sensibilité et de scénarios d'évolution défavorable des variables macroéconomiques.

Dexia a également participé en 2011 aux tests de résistance menés par l'Autorité bancaire européenne (ABE) et les régulateurs nationaux. Ces tests⁽¹⁾ étaient destinés à mesurer la solvabilité des banques européennes dans le cas d'une dégradation de la qualité de crédit, des paramètres du risque de marché et du coût de financement.

Après la publication des résultats de ces tests, le 15 juillet 2011, un nouvel exercice⁽²⁾, qui intègre un stress sur les expositions souveraines, a été réalisé sur 71 banques, sur la base des données au 30 septembre 2011, afin de répondre aux préoccupations des investisseurs sur le risque souverain. L'objectif était de constituer une réserve en capital temporaire et exceptionnelle, de manière à atteindre un seuil de ratio Core Tier 1 de 9% au 30 juin 2012 (contre 5% lors du test publié en juillet) et de couvrir les réductions de valeur potentielles sur les expositions souveraines. Selon la méthodologie de l'ABE, un déficit de capital de EUR 6,3 milliards a été identifié pour Dexia, sur un périmètre incluant toutefois Dexia Banque Belgique (cédée le 20 octobre 2011). Selon la méthodologie de l'ABE, le déficit en capital par rapport au ratio seuil se monterait à EUR 4,2 milliards à fin septembre sur une base *pro forma* excluant Dexia Banque Belgique.

Depuis l'échéance du 30 septembre 2011, le groupe a annoncé un vaste plan de restructuration incluant les cessions prévues de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, RBC Dexia Investor Services, Dexia Asset Management, Dexia Municipal Agency et DenizBank. Conformément à ce processus de restructuration, le groupe ne développera plus d'activité transfrontalière significative et sa taille sera considérablement réduite. Afin de mener à bien ce plan, le groupe bénéficiera du support d'une garantie des États belge, français et luxembourgeois sur ses nouvelles émissions, approuvée à titre temporaire par la Commission européenne le 21 décembre 2011.

Compte tenu de ces éléments, Dexia n'est pas soumis aux exigences de recapitalisation de cet exercice de constitution d'une réserve de capital et ne fera désormais plus partie de l'échantillon de l'ABE.

(1) L'exercice a été réalisé selon les scénarios, la méthodologie et les hypothèses fournis par l'EBA, détaillés dans le rapport global publié sur le site internet de l'EBA le 15/07/11 : <http://www.eba.europa.eu/EU-wide-stress-testing/2011/2011-EU-wide-stress-test-results.aspx>.

(2) L'exercice a été réalisé selon les scénarios, la méthodologie et les hypothèses fournis par l'EBA, détaillés dans le rapport global publié sur le site internet de l'EBA le 08/12/11 : <http://www.eba.europa.eu/News--Communications/Year/2011/The-EBA-publishes-Recommendation-and-final-results.aspx>.

Application et évolution du cadre réglementaire

Le groupe Dexia a mis en œuvre l'ensemble des dispositifs liés à la réglementation Bâle II et s'est inscrit dans un dispositif d'amélioration permanente.

Le groupe utilise depuis le 1^{er} janvier 2008 la méthode avancée basée sur les notations internes (*Advanced Internal Rating Based Approach* – AIRBA) pour le calcul de ses exigences en fonds propres et de ses ratios de solvabilité.

Le Pilier 3, qui définit un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives relatives aux risques diffusées aux acteurs du marché, est d'application au plus haut niveau consolidé du groupe Dexia et fait partie intégrante de sa communication externe depuis 2008 (voir le document Risk Report – Pillar 3 of Basel II publié sur le site internet www.dexia.com).

Le pilier 2, applicable depuis le 31 décembre 2008, impose aux banques de démontrer à leurs régulateurs l'adéquation de leur profil de risque et de leur capital. Pour ce faire, elles doivent notamment disposer de systèmes internes de calcul et de gestion de leurs risques, capables d'estimer leur besoin en capital économique (*Internal Capital Adequacy Assessment Process* – ICAAP). Consolidé au sein du groupe en 2010, ce processus s'illustre notamment par la définition de l'appétit au risque et le processus d'adéquation des fonds propres, (voir partie Adéquation interne des fonds propres dans le chapitre « Gestion du capital » du présent rapport annuel, pages 90-91).

Enfin, Dexia s'est fortement impliqué dans les consultations nationales et internationales en participant notamment à l'étude d'impact de la Banque des règlements internationaux sur la réforme Bâle III en matière de définition des fonds propres, de ratio de levier, de ratios de liquidité...

Dexia a travaillé activement à l'application des Directives européennes dites « CRD 2 » et « CRD 3 ».

Ainsi, dans le cadre de la CRD 2, Dexia a, dès le 31 décembre 2010, mis en œuvre les changements relatifs aux expositions intragroupe et interbancaires pour le calcul des « Grands Risques » et développé des directives internes pour assurer la rétention de 5% des expositions titrisées dans l'éventualité de nouvelles originations futures.

De même, dans le cadre de la CRD 3, applicable au 31 décembre 2011, le groupe a développé une mesure interne de *Value at Risk* (VaR) stressée pour le calcul de la charge en capital au titre du risque de marché et mis en œuvre les nouvelles exigences de calcul de consommation de fonds propres pour les positions de titrisation et de retitrisation (toutefois très limitée au sein de Dexia) au sein des portefeuilles bancaires et de trading.

La forte implication du groupe Dexia dans le suivi des changements réglementaires Bâle III s'est traduite par la mise en place d'une gouvernance dédiée avec une forte collaboration entre les équipes Risques et Finance, dans le but de mener à bien l'ensemble des adaptations nécessaires au respect des nouvelles exigences de calcul de la consommation des fonds propres (ajustements de la valeur de crédit, corrélation de la valeur des actifs, liquidité, définition des fonds propres).

Appétit au risque

L'appétit au risque exprime le niveau de risque qu'une institution est prête à prendre, étant donné les attentes des principales parties prenantes (actionnaires, créanciers, régulateurs, agences de notation, clients...), pour atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

Basé sur une approche globale, l'appétit au risque est un point de référence pour :

- guider la stratégie et la planification ;
- encadrer la performance en termes de création de valeur ;
- faciliter les décisions d'investissement ou de cession au quotidien.

L'appétit au risque de Dexia s'illustre par une série de ratios qui constituent un élément-clé pour définir des limites au niveau des grands équilibres financiers. Ce cadre est basé sur un mix de ratios comptables (gearing), réglementaires

(Tier 1, risques pondérés), économiques (fonds propres économiques, Earnings at Risk) et intègre des ratios de liquidité et de structure de financement, ainsi que des limites de concentration de crédit.

Des limites ont été définies pour chacun de ces ratios et sont validées par le conseil d'administration chaque année. Les filières Risques et Finance sont en charge du suivi de ces ratios, et proposent, le cas échéant, des mesures au comité de direction pour s'assurer du respect des limites.

Après un déploiement au niveau du groupe en 2010, l'approche d'appétit au risque a été intégrée en 2011 dans les principales filiales du groupe et validée par leurs organes de gouvernance.

Gestion du capital

Solvabilité

Dexia suit sa solvabilité en utilisant les règles et ratios établis par le comité de Bâle sur la supervision bancaire et la directive européenne CRD.

Ces ratios, le ratio d'adéquation du capital et le ratio des fonds propres de base (Tier 1) rapportent respectivement le montant des fonds propres réglementaires et le montant des fonds propres réglementaires au sens strict, y compris le capital hybride (Tier 1 capital), au total des risques pondérés. D'un point de vue réglementaire, ils doivent s'élever à minimum 4 % pour le ratio des fonds propres de base (Tier 1) et 8 % pour le ratio d'adéquation du capital.

Un autre indicateur utilisé par Dexia dans le cadre du suivi de sa solvabilité est le ratio Core Tier 1, qui rapporte le montant des fonds propres réglementaires au sens strict, hors capital hybride, au total des risques pondérés.

La Banque nationale de Belgique (BNB) demande à Dexia de lui remettre le calcul des fonds propres nécessaires à la réalisation de son activité suivant la réglementation prudentielle bancaire, d'une part, et suivant la réglementation prudentielle des conglomérats financiers, d'autre part.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires se décomposent en :

- fonds propres réglementaires au sens strict, y compris le capital hybride (Tier 1 capital), qui comprennent le capital social, les primes, le report à nouveau incluant les profits de l'exercice, les titres hybrides, les écarts de conversion et les participations ne donnant pas le contrôle, diminués des immobilisations incorporelles, des dividendes courus, des actions propres et des écarts d'acquisition ;

- fonds propres complémentaires (Tier 2 capital) qui incluent la part éligible des dettes subordonnées à long terme, diminuée des dettes subordonnées et des actions d'institutions financières.

Conformément aux exigences réglementaires :

- les réserves disponibles à la vente sur obligations et les réserves de couverture de cash-flow ne sont pas incluses dans les fonds propres réglementaires ;
- les réserves disponibles à la vente sur actions sont incluses aux fonds propres complémentaires si elles sont positives (limitées à 90 %) ou déduites des fonds propres de base si elles sont négatives ;
- certains ajustements IFRS sur les dettes subordonnées, les participations ne donnant pas le contrôle et les dettes doivent être repris pour refléter les caractéristiques d'absorption de perte de ces instruments ;
- d'autres éléments (entités ad hoc, impôts différés...) sont également ajustés en fonction des exigences de la BNB.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2007, en application de la directive CRD (Capital Requirement Directive), la BNB a adapté la déclinaison du calcul des fonds propres prudentiels. Le principal élément pouvant impacter Dexia est le fait que les éléments actuellement déduits du capital réglementaire total (valeur de mise en équivalence d'établissements financiers, participations qualifiées dans des établissements financiers ou encore créances subordonnées émises par de tels établissements) sont déduits pour 50 % du Tier 1 capital et pour 50 % du capital réglementaire total. Pour ces éléments relatifs aux entreprises d'assurances, la nouvelle règle de déduction ne s'appliquera qu'à partir de janvier 2013.

COMPARAISON FONDS PROPRES TOTAUX (ÉTATS FINANCIERS) ET FONDS PROPRES CALCULÉS POUR LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

	31/12/10		31/12/11	
	États financiers	États prudentiels	États financiers	États prudentiels
(en millions d'EUR)				
Fonds propres du groupe	8 945	8 945	(2 018)	(2 018)
Participations ne donnant pas le contrôle	1 783	1 773	1 698	1 698
<i>dont fonds propres de base</i>	1 858	1 849	1 819	1 819
<i>dont gains ou pertes latents ou différés</i>	(75)	(76)	(121)	(121)
FONDS PROPRES TOTAUX	10 728	10 718	(320)	(320)

Dans les calculs réglementaires, les compagnies d'assurances sont mises en équivalence. Aussi, les participations ne donnant pas le contrôle diffèrent de celles publiées dans les états financiers. De plus, les éléments de participation discrétionnaire ne concernent que les compagnies d'assurances.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES	31/12/10	31/12/11
Fonds propres réglementaires (après répartition)	20 636	8 589
Fonds propres réglementaires au sens strict y compris le capital hybride (Tier 1 capital)	18 425	6 305
Fonds propres de base	19 214	7 589
Écarts de conversion – groupe	(361)	(803)
Filtres prudentiels	(104)	(335)
Participations ne donnant pas le contrôle (éligibles en Tier 1)	660	627
Versement de dividendes (participation ne donnant pas le contrôle)	(6)	(0)
Éléments à déduire	(2 401)	(1 772)
<i>Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition</i>	(2 262)	(1 416)
<i>Participations dans d'autres établissements de crédit et établissements financiers > 10 % de leur capital (50 %)</i>	(54)	(45)
<i>Excédent – par rapport à la limite de 10 % des fonds propres – de la détention d'actions, de parts et d'emprunts subordonnés émis par des compagnies financières holdings, des établissements de crédit et des établissements financiers non liés (50 %)</i>	0	(310)
<i>Créances subordonnées et autres instruments dans les entreprises d'assurances dans lesquelles la participation dépasse 10 % de leur capital (50 %)</i>	(85)	0
Instruments hybrides novateurs de fonds propres Tier 1	1 423	999
Fonds propres complémentaires (Tier 2 capital)	2 211	2 284
Emprunts subordonnés à durée indéterminée et instruments hybrides novateurs de fonds propres Tier 1 en excès pour leur reconnaissance en Tier 1	839	424
Emprunts subordonnés à durée déterminée	2 541	2 104
Réserve de juste valeur sur actions (+)	308	202
Excédent de provision IRB	0	44
Éléments à déduire	(1 298)	(1 478)
<i>Participations dans d'autres établissements de crédit et établissements financiers > 10 % de leur capital (50 %)</i>	(186)	(138)
<i>Créances subordonnées et autres instruments dans les entreprises d'assurances dans lesquelles la participation dépasse 10 % de leur capital (50 %)</i>	(85)	(0)
<i>Excédent – par rapport à la limite de 10 % des fonds propres – de la détention d'actions, de parts et d'emprunts subordonnés émis par des compagnies financières holdings, des établissements de crédit et des établissements financiers non liés (50 %)</i>	0	(310)
<i>Participations dans des entreprises d'assurances</i>	(1 206)	(42)

Fin 2011, le Tier 1 capital s'élève à EUR 6 305 millions, en baisse de 66 % à la suite de la perte reportée au titre de l'exercice.

La directive européenne CRD 2 limite la reconnaissance du capital hybride à 15 % du Tier 1 capital (considéré avant déduction des participations). En application de cette règle, seuls EUR 999 millions sur les EUR 1 423 millions d'instruments hybrides Tier 1 du groupe ont pu être reconnus dans les comptes au titre du Tier 1 capital. Le solde de EUR 424 millions est reconnu dans les fonds propres complémentaires (Tier 2 capital).

En conséquence, le capital core Tier 1 du groupe s'élève à EUR 5 306 millions fin 2011.

Au 31 décembre 2011, les instruments hybrides Tier 1 du groupe sont composés de trois émissions :

- un instrument de capital hybride perpétuel de EUR 225 millions émis par Dexia Banque Internationale à Luxembourg;
- des titres de dette subordonnée non cumulatifs pour EUR 700 millions, émis par Dexia Crédit Local et comptabilisés pour un montant de EUR 700 millions;
- des titres perpétuels non cumulatifs pour EUR 500 millions, émis par Dexia Funding Luxembourg et comptabilisés pour un montant de EUR 498 millions.

Les caractéristiques de ces trois émissions sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Émetteur	Montant comptabilisé (en millions d'EUR)	Taux	Date du call	Taux applicable après le call
Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA	225	6,821 %	6 juillet 2011	Euribor 3 mois + 230 points de base
Dexia Crédit Local SA	700	4,30 %	18 novembre 2015	Euribor 3 mois + 173 points de base
Dexia Funding Luxembourg SA	498	4,892 %	2 novembre 2016	Euribor 3 mois + 178 points de base

L'accord avec la Commission européenne prévoit certaines restrictions concernant le paiement des coupons et les exercices de call des instruments de capital hybrides de Dexia. Dexia s'est effectivement engagé à ne payer des coupons sur

ses instruments de dette subordonnée et de capital hybride que s'il existe une obligation contractuelle et à ne procéder à aucun exercice de call jusqu'à fin 2011. En 2012, le groupe entend appliquer cette même règle.

À la suite de la vente de Dexia Banque Belgique en octobre 2011 et dans le cadre du dénouement des liens existants entre Dexia SA et Dexia Banque Belgique, Dexia Banque Belgique a lancé, le 20 février 2012, une offre publique d'achat sur les titres perpétuels non cumulatifs d'une valeur de EUR 500 millions émis par Dexia Funding Luxembourg SA, à un prix d'achat s'élevant à 25 % de la valeur nominale des titres. Dans le cadre de cette transaction, le groupe Dexia s'est engagé à racheter à Dexia Banque Belgique les titres apportés à l'offre. Dexia Banque Belgique remboursera l'emprunt subordonné de EUR 500 millions existant accordé par Dexia Funding Luxembourg et financé par l'émission super-subordonnée, à concurrence du montant nominal des titres apportés à l'offre. Cette opération a été clôturée le 29 février 2012, avec une participation des investisseurs pour un montant de EUR 459 millions, soit un taux de participation de 91,84 %.

Par ailleurs, dans une optique de renforcement des fonds propres durs (Core Tier 1) de Dexia et de sa filiale Dexia Crédit Local, Dexia Crédit Local a lancé, le 2 mars 2012, une offre de rachat sur ses EUR 700 millions de titres hybrides Tier 1, au prix d'achat (exprimé en pourcentage du nominal) de 24 %. Cette

offre, clôturée le 14 mars 2012, a remporté un taux de succès de 91,96 %, représentant un montant de EUR 644 millions de titres apportés par les investisseurs.

Par rapport au 31 décembre 2011, ces deux opérations se traduiront par une amélioration du ratio des fonds propres durs (Core Tier 1) du groupe de 83 points de base et sont neutres au niveau des fonds propres de base (Tier 1).

Risques pondérés

Les risques pondérés sont constitués de trois éléments : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Chacun de ces risques est décrit dans le chapitre « Gestion des risques » du présent rapport annuel (pages 69-71).

Fin 2011, les risques pondérés s'élèvent à EUR 83 milliards fin 2011, en baisse de EUR 57 milliards comparé à fin 2010 du fait de la vente des actifs garantis du portefeuille Financial Products au cours du premier semestre 2011 et de la cession de Dexia Banque Belgique en octobre 2011 (impact de EUR 46 milliards sans prise en compte du risque représenté par l'exposition du groupe Dexia sur Dexia Banque Belgique).

(en millions d'EUR)	31/12/10	31/12/11		
		Total	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Risques de crédit pondérés	128 240	73 507	64 615	8 892
Risques de marché pondérés	2 945	2 047	1 756	291
Risques opérationnels pondérés	9 650	7 821	7 821	-
TOTAL	140 834	83 374	74 192	9 182

Ratios de solvabilité

À respectivement 7,6 % et 6,4 %, le ratio des fonds propres de base (Tier 1) et le ratio des fonds propres durs (Core Tier 1) ont été impactés par les pertes comptabilisées en 2011. La réduction des fonds propres de base s'est traduite par une baisse de 861 points de base du ratio Tier 1, alors que la diminution des risques pondérés a permis d'améliorer le ratio de 309 points de base.

En excluant les risques pondérés des entités destinées à être cédées en 2012, les ratios Tier 1 et Core Tier 1 pro forma du groupe s'élèveraient à respectivement 8,6 % et 7,3 %.

Le ratio d'adéquation des fonds propres s'élève à 10,3 % fin 2011.

Il est à noter également que les rachats des titres hybrides Tier 1 émis par Dexia Funding Luxembourg et Dexia Crédit Local, effectués début 2012, se traduiront par une amélioration du ratio des fonds propres durs (Core Tier 1) du groupe de 83 points de base et sont neutres au niveau des fonds propres de base (Tier 1) par rapport au 31 décembre 2011 (pour plus de détails concernant ces offres de rachat, voir la section consacrée au capital réglementaire ci-dessus).

	31/12/10	31/12/11
Ratio des fonds propres de base (Tier 1)	13,1 %	7,6 %
Ratio « Core Tier 1 »	12,1 %	6,4 %
Ratio d'adéquation des fonds propres	14,7 %	10,3 %

Adéquation interne des fonds propres

Dans la continuité de ce qui avait été mis en place en 2010 au sein de Dexia SA pour répondre aux exigences du pilier 2 de Bâle II, Dexia a déployé, en 2011, son dispositif d'appétit au risque et d'adéquation des fonds propres dans les principales filiales du groupe. Dexia a également poursuivi le dialogue avec ses différents régulateurs sur l'analyse du pilier 2 (adéquation des fonds propres par rapport aux risques pris, principalement basé sur l'approche capital économique). La restructuration du groupe n'est pas neutre puisqu'elle impactera les équilibres de concentration/diversification des activités poursuivies. Dexia adaptera son dispositif de gestion en 2012 à la nouvelle configuration du groupe.

Fonds propres économiques

Les fonds propres économiques se définissent comme la déviation potentielle de la valeur économique du groupe par rapport à la valeur attendue à un intervalle de confiance et à un horizon de temps donnés. Le processus de quantification des fonds propres économiques est organisé en trois étapes : l'identification des risques (définition et cartographie mises à jour annuellement jusqu'au niveau local), leur mesure (essentiellement sur la base de méthodes statistiques) et leur agrégation sur la base d'une matrice de diversification inter-risques. La plupart des risques sont capitalisés en fonction d'une mesure de perte attendue ; certains risques ne sont

cependant pas capitalisés si d'autres modes de gestion (limites, scénarios, gouvernance...) sont considérés comme plus à même de les couvrir.

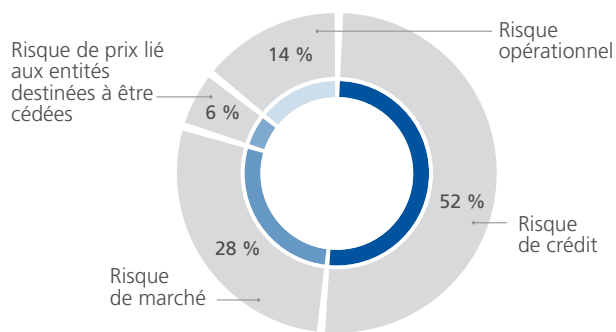
L'évaluation des risques capitalisés se fait à un niveau de sévérité élevé (99,97 % à un an).

Adéquation des fonds propres économiques

Le comité d'analyse de la performance économique (Economic Performance Analysis Committee – EPAC), créé en 2009, gère le processus d'adéquation des fonds propres et a pour mission de proposer des solutions adaptées à la stratégie de Dexia. Sur une base trimestrielle, l'EPAC examine les ratios, limites et triggers (réglementaires et économiques) définis dans la politique d'appétit au risque et le cadre budgétaire, ainsi que les écarts éventuels par rapport aux prévisions. Il évalue la capacité du groupe à les absorber et étudie des propositions d'action. Les informations qui constituent le rapport EPAC sont établies conjointement par les filières Risques et Finance.

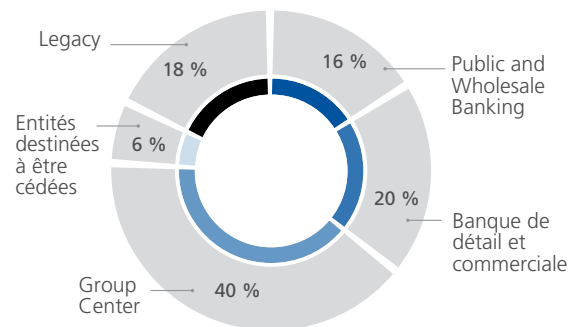
Fonds propres économiques par type de risque au 31 décembre 2011

La répartition entre les différentes catégories reste stable malgré la redéfinition du périmètre du groupe : le risque de crédit représente environ 52 % des fonds propres économiques, le risque de marché, (qui inclut les risques de taux, de change et le risque lié aux actions) 28 % et le risque opérationnel 14 %. Le risque de prix, qui correspond au capital économique porté par les entités destinées à être cédées, représente 6 % des fonds propres économiques.



Fonds propres économiques par métier au 31 décembre 2011

La Legacy Division – qui inclut le portefeuille obligataire en run-off, le portefeuille Financial Products, certains prêts non stratégiques au secteur public ainsi que des engagements hors bilan liés à des lignes de liquidité aux États-Unis – consomme 18 % des fonds propres économiques du groupe. Les métiers Public and Wholesale Banking et Banque de détail et commerciale (essentiellement en Turquie) représentent respectivement 16 % et 20 %. Le solde se constitue de 40 % alloués au Group Center (ALM, participations...) et de 6 % pour les activités destinées à être cédées.



Résultats financiers

Présentation des comptes consolidés 2011 du groupe Dexia

Les comptes consolidés de Dexia SA au 31 décembre 2011 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*), ce qui repose sur un certain nombre d'hypothèses qui sont détaillées dans la section « Continuité de l'exploitation et plan d'affaires » du chapitre « Faits marquants » de ce rapport annuel (page 17). Dans le cadre de la présentation des comptes annuels 2011 de Dexia, les mesures structurelles engagées par le groupe en octobre 2011 ont été reflétées par l'application, pour les entités dont la cession est très probable en 2012, de la norme IFRS 5 relative aux « actifs non courants et groupes destinés à être cédés ». En application de cette norme, les résultats dégagés par Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Municipal Agency, Dexia Asset Management et RBC Dexia Investor Services ainsi que, le cas échéant, le résultat lié à la cession de ces entités, ont été enregistrés dans une ligne « Résultat net des activités abandonnées ». De la même façon, les actifs et passifs de ces entités sont présentés séparément sur une ligne du bilan. La période comparative est retraitée au niveau du compte de résultats ; le bilan n'est pas retraité. Dexia Banque Belgique a été déconsolidée en date du 1^{er} octobre 2011. Son résultat pour les neuf premiers mois de 2011 ainsi que la perte de cession réalisée par Dexia sont enregistrés au niveau du « résultat net des activités abandonnées ».

L'aboutissement du processus de vente de DenizBank demeure trop incertain pour justifier l'application de la norme IFRS 5 en 2011.

Compte de résultats consolidé

En 2011, le groupe Dexia dégage un **résultat net part du groupe** de EUR -11 639 millions dont EUR -6 398 millions sont attribuables aux activités poursuivies du groupe.

À EUR -4 383 millions, les **revenus de 2011 des activités poursuivies** ont été lourdement impactés par EUR 3 054 millions de provisions sur les titres souverains grecs et assimilés et sur les opérations de couverture liées. EUR 310 millions de provisions ont également été enregistrées au niveau du coût du risque, portant l'impact total à EUR -3 364 millions.

En l'absence d'accord sur les termes de la contribution du secteur privé au plan de sauvetage de la Grèce ⁽¹⁾, Dexia a en effet décidé de comptabiliser dans ses résultats du

4^e trimestre 2011 une dépréciation supplémentaire sur ses obligations d'État grecques et son exposition assimilée, portant le montant de la provision à EUR 2 355 millions, soit une décote de 75 % sur les EUR 3,2 milliards d'exposition nominale du groupe à fin décembre 2011. À ce montant s'ajoutent EUR 1 009 millions de dépréciations au titre de la réévaluation de couverture de taux d'intérêt de dérivés comptabilisés en couverture de juste valeur et en couverture de flux de trésorerie en raison des incertitudes pesant sur les flux de trésorerie escomptés des obligations couvertes conduisant à une inefficience des couvertures comptables.

Le programme de cession d'actifs a également pesé sur les revenus 2011. Ainsi, le groupe a enregistré EUR 438 millions de perte sur la cession de EUR 11,5 milliards de titres et prêts non stratégiques en excluant Dexia Banque Belgique. À la suite de la décision annoncée au mois de mai 2011 d'accélérer le processus de vente d'actifs non stratégiques, Dexia a également cédé les actifs garantis du portefeuille Financial Products avec une perte de EUR 1 928 millions.

En juin 2011, le groupe a transféré EUR 17,6 milliards de nominal d'actifs financiers en « actifs non courants et groupes destinés à être cédés » (IFRS 5) (EUR 14,8 milliards en excluant Dexia Banque Belgique) entraînant un ajustement de juste valeur de EUR -1 745 millions (EUR -1 487 millions hors Dexia Banque Belgique). Les cessions d'entités opérationnelles annoncées en octobre 2011 permettront à Dexia de dépasser son objectif de réduction de taille du bilan et par conséquent de ralentir le rythme des cessions d'actifs non stratégiques. Le groupe a donc décidé, conformément aux règles comptables, de reclasser les actifs non cédés dans leur catégorie comptable d'origine, ce qui l'a conduit à annuler l'ajustement de valeur effectué en juin ⁽²⁾. Sur l'ensemble de l'année, ces écritures conduisent à un ajustement net de valeur de EUR -252 millions après reprise de EUR 30 millions au 3^e trimestre et de EUR 1 205 millions au 4^e trimestre 2011. Dans le cadre de la mise en place de la garantie temporaire des États sur la liquidité, une commission de EUR 225 millions a été comptabilisée par le groupe fin 2011 et a été payée aux États belge, français et luxembourgeois, à hauteur de leur quote-part respective dans la garantie.

Enfin, les revenus 2011 ont bénéficié d'une plus-value de cession de EUR 135 millions sur la vente de DenizEmeklilik, la filiale d'assurance de DenizBank en Turquie, à MetLife.

L'impact total de ces éléments significatifs sur le résultat avant impôts du groupe s'élève à EUR -6,2 milliards.

Outre les éléments significatifs, les revenus annuels ont également été impactés par un moindre résultat de transformation (EUR -162 millions au niveau de la division

(1) Ce plan, auquel Dexia a souscrit pour l'ensemble des titres qu'il détenait alors, a été mis en œuvre avec succès durant la première quinzaine du mois de mars 2012. L'échange de titres ne provoquera pas d'impact significatif sur les comptes du groupe, la valorisation retenue par Dexia pour ces titres au 31 décembre 2011 étant proche de la valeur estimée des nouveaux titres reçus en échange.

(2) À l'exception de la valeur résiduelle de la « réserve de valeur gelée » des titres reclassés en prêts.

Group Center et EUR -96 millions au niveau de la division Legacy par rapport à 2010) et par EUR -136 millions d'effet change sur les revenus de DenizBank.

Les **coûts** s'élevaient à EUR 1 114 millions en recul de 2 % par rapport à l'exercice 2010 durant lequel, dans le cadre de son plan de transformation, Dexia avait comptabilisé EUR 145 millions de coûts de restructuration. En 2011, la base de coûts a également bénéficié d'un effet change de EUR 77 millions au niveau de DenizBank.

En 2011, le **résultat brut d'exploitation** atteint EUR -5 497 millions.

Le **coût du risque** s'inscrit en baisse de 10 % par rapport à 2010 à EUR 551 millions. Ceci s'explique notamment par la baisse du coût du risque sur le portefeuille de Financial Products dont les actifs les plus risqués ont été vendus en 2011 (EUR +466 millions par rapport à fin 2010) ainsi que par un niveau plus bas de provisionnement de l'activité de banque de détail et commerciale en Turquie dans un contexte d'amélioration générale de l'environnement économique. Comme indiqué ci-dessus, le coût du risque a également été impacté par une provision de EUR 310 millions sur l'exposition du groupe à la Grèce.

Les « **autres dépréciations et provisions pour litiges juridiques** » s'inscrivent en hausse de EUR 196 millions par rapport à fin 2010. Cette hausse est entièrement liée à des dépréciations sur écarts d'acquisition de Dexia Crédit Local, Dexia Crediop et Dexia Israël.

Dès lors, le **résultat avant impôts des activités poursuivies** s'établit à EUR -6 244 millions.

La **charge d'impôts** s'établit à EUR -161 millions et a été impactée par des éléments positifs et négatifs non récurrents. Le **résultat net des activités poursuivies** s'élève à EUR -6 405 millions.

Le **résultat net des activités abandonnées** s'élève à EUR -5 236 millions. Cette perte s'explique essentiellement par la moins-value de EUR 4,2 milliards liée à la cession de Dexia Banque Belgique ainsi que par la perte de EUR 1 milliard attendue sur la vente de Dexia Municipal Agency. Pour rappel, la perte enregistrée sur la vente de Dexia Banque Belgique comprend les résultats de la banque pour les neuf premiers mois de 2011, y compris la provision de EUR 1,3 milliard sur l'exposition à la Grèce.

Après prise en compte de EUR -2 millions de participations ne donnant pas le contrôle, le **résultat net part du groupe** atteint EUR -11 639 millions en 2011.

Compte tenu des pertes importantes dégagées en 2011, le conseil d'administration du 22 février 2012 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 9 mai 2012 de ne pas verser de dividende au titre de 2011 sous quelque forme que ce soit.

D'autre part, en 2012, le groupe n'envisage pas de payer les coupons de ses émissions de capital hybride sauf obligation contractuelle. Il n'entend pas non plus exercer les options de remboursement par anticipation (*call*) des dettes subordonnées du groupe.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)	2010 tel que publié	2010 retraité ⁽¹⁾	2011
Revenus	5 310	1 562	(4 383)
Coûts	(3 703)	(1 136)	(1 114)
Résultat brut d'exploitation	1 607	426	(5 497)
Coût du risque	(641)	(611)	(551)
Autres dépréciations et provisions pour litiges juridiques	(42)	(38)	(196)
Résultat avant impôts des activités poursuivies	924	(223)	(6 244)
Charge d'impôts	(127)	56	(161)
Résultat net des activités poursuivies	-	(167)	(6 405)
Résultat net des activités abandonnées	-	964	(5 236)
Résultat net	797	797	(11 641)
Participations ne donnant pas le contrôle	74	74	(2)
Résultat net part du groupe	723	723	(11 639)
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	-	(231)	(6 398)
Bénéfice par action (en EUR)	0,39	0,37	(5,97)
Bénéfice par action des activités poursuivies (en EUR)	-	0,12	(3,28)

(1) En ligne avec l'application d'IFRS 5, les informations relatives aux activités abandonnées pour la période comparative ont été publiées séparément.

(2) Chiffres 2010 retraités pour prendre en considération l'émission d'actions de bonus distribuées aux actionnaires.

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2011, le bilan consolidé du groupe s'élevé à EUR 413 milliards, dont EUR 110 milliards d'actifs disponibles à la vente. Le bilan est présenté en ligne avec la norme IFRS 5 qui a été appliquée à toutes les entités dont la vente est très probable en 2012, à la suite de l'annonce par le groupe de nouvelles mesures structurelles en octobre 2011. Les actifs concernés ont donc été comptabilisés en « actifs non courants et groupes destinés à être cédés » sans retraitement des périodes précédentes. Les transactions intragroupe entre activités courantes et groupes destinés à la vente ont été éliminées.

Comparée au 31 décembre 2010, la taille du bilan a diminué de EUR 154 milliards. Cette évolution reflète principalement :

- la vente de Dexia Banque Belgique, déconsolidée au 1^{er} octobre 2011 (EUR -150 milliards⁽¹⁾), qui explique la quasi-totalité de la baisse du total bilantaire ;
- la cession d'obligations et prêts non stratégiques, y compris les actifs garantis du portefeuille Financial Products (EUR -19,7 milliards) ;
- l'amortissement naturel des actifs ;
- la baisse des taux d'intérêt, qui a provoqué une augmentation de la valeur négative des dérivés de taux, donc une augmentation des montants de nantissement en cash, nécessitant un recours encore plus important au financement externe ;
- la hausse des spreads de crédit et de liquidité, qui ont mené à une baisse de la valeur des titres classés dans la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente, principalement ceux des PIIGS, ce qui a pesé sur les fonds propres via le résultat (Grèce) ou par une réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente encore plus négative ;
- la baisse de l'euro par rapport aux principales devises utilisées par Dexia (USD, GBP, CAD, qui représentent environ 2 à 3 % du total du bilan), partiellement compensée par la faiblesse de la lire turque, dont le cours a baissé de 19 % en 2011.

Fonds propres

Les fonds propres du groupe comprennent les fonds propres de base (capital, primes d'émission et d'apport, réserves, bénéfice de l'exercice avant affectation moins les actions propres) et les gains ou pertes latents ou différés (*Other Comprehensive Income*) non inclus dans le compte de résultats.

Au 31 décembre 2011, le total des fonds propres du groupe Dexia est négatif (EUR -2,0 milliards) à la suite de l'impact de la perte nette de EUR 11,6 milliards enregistrée en 2011, malgré une amélioration de EUR 0,7 milliard des gains ou pertes latents ou différés (*Other Comprehensive Income*).

Au 31 décembre 2011, les fonds propres de base s'élevaient à EUR 7,6 milliards, après l'impact de la perte nette enregistrée en 2011.

Les gains ou pertes latents ou différés comprennent la juste valeur des actifs disponibles à la vente, la variation de la juste valeur « gelée » des actifs reclassés en prêts et autres créances, la juste valeur des instruments dérivés de couverture et les écarts de conversion. Ce poste s'établit à EUR -9,6 milliards au 31 décembre 2011. Sur l'année, les gains ou pertes latents ou différés enregistrent une amélioration de EUR 0,7 milliard par rapport au 31 décembre 2010. Au cours du premier semestre 2011, les pertes et ajustements à la juste valeur liés à l'accélération des cessions d'actifs ont conduit à une amélioration de EUR 2 milliards. La tendance s'est ensuite

inversée au deuxième semestre sous l'effet de la désactivation d'impôts différés et de l'élargissement des spreads de crédit de certains émetteurs souverains.

La diminution de EUR 1,4 milliard de la réserve de juste valeur des actifs disponibles à la vente reflète l'élargissement des spreads de crédit sur la dette souveraine. Il est à noter cependant, qu'entre la fin 2011 et mi-février 2012, cette réserve s'est améliorée de EUR 800 millions dans un contexte de marché plus favorable au crédit et sous l'effet du resserrement des spreads de certains émetteurs souverains.

La variation de la juste valeur « gelée » des actifs reclassés en prêts et autres créances, rubrique qui résulte des amendements à IAS 39 et IFRS 7, s'élevé à EUR -2,4 milliards au 31 décembre 2011 contre EUR -5,3 milliards fin décembre 2010. Cette forte amélioration résulte de la vente des actifs garantis du portefeuille Financial Products combinée à l'amortissement naturel des actifs.

Les participations ne donnant pas le contrôle se montent à EUR 1,7 milliard fin 2011.

Passif

En 2011, EUR 116,4 milliards de dette ont été transférés dans la rubrique **Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés**, en application de la norme IFRS 5.

Cette application de la norme IFRS, combinée à la déconsolidation de Dexia Banque Belgique, explique la baisse des **dépôts de la clientèle** de 85 % à EUR 19 milliards et la réduction de moitié des **titres représentés par une dette** à EUR 105 milliards au 31 décembre 2011.

Les dettes subordonnées s'élevaient à EUR 1,7 milliard contre EUR 3,9 milliards le 31 décembre 2010.

Les dettes envers les établissements de crédit atteignent EUR 106 milliards (hausse de EUR 8 milliards par rapport au 31 décembre 2010), ce qui témoigne de l'accroissement des emprunts auprès des banques centrales consécutif à la situation difficile du groupe en matière de liquidité fin 2011.

Actif

Au 31 décembre 2011, les actifs non courants et groupes destinés à être cédés s'élevaient à EUR 110,4 milliards, après le transfert vers cette rubrique des actifs et groupes d'actifs dont la vente est très probable en 2012, en application de la norme IFRS 5.

Les prêts et créances sur établissements de crédit reculent à EUR 46 milliards, soit une variation négative de EUR 8 milliards par rapport à décembre 2010.

Les caisses et avoirs auprès des banques centrales atteignent EUR 4,8 milliards.

Les prêts et créances sur la clientèle diminuent de plus de moitié par rapport à 2011 (-50,7 % ou EUR -179 milliards) et s'établissent à EUR 174 milliards fin 2011. Ceci est le résultat de la déconsolidation de Dexia Banque Belgique, du transfert vers les « actifs non courants et groupes destinés à être cédés », de la politique de réduction du bilan et de l'amortissement naturel des actifs.

Les actifs financiers à juste valeur par le résultat sont en baisse de EUR 6,6 milliards en raison de la vente de Dexia Banque Belgique (impact de l'assurance et, plus particulièrement, des contrats d'assurance en unités de compte) et se montent à EUR 2,7 milliards.

Les investissements financiers, qui comprennent les actifs disponibles à la vente, déclinent à EUR 41 milliards, toujours pour les mêmes raisons.

(1) Sur la base des chiffres estimés au 30 septembre 2011.

BILAN CONSOLIDÉ		
(en millions d'EUR)	31/12/10	31/12/11
ACTIF	566 735	412 759
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	3 266	4 847
Prêts et créances sur établissements de crédit	53 379	45 728
Prêts et créances sur la clientèle	352 307	173 550
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	9 288	2 690
Investissements financiers	87 367	40 691
Dérivés	47 077	28 298
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 003	3 020
Investissements dans des entreprises associées	171	0
Immobilisations corporelles	2 346	736
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	2 276	1 184
Actifs fiscaux	2 847	932
Autres actifs	2 358	724
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés	50	110 359
PASSIF	566 735	412 759
Dettes envers les établissements de crédit	98 490	106 384
Dettes envers la clientèle	127 060	19 419
Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	20 154	5 200
Dérivés	72 347	56 037
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 979	445
Dettes représentées par un titre	210 473	105 288
Dettes subordonnées	3 904	1 691
Provisions techniques des sociétés d'assurance	15 646	0
Provisions et autres obligations	1 498	332
Dettes fiscales	157	192
Autres passifs	4 299	1 741
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	0	116 350
Total des dettes	556 007	413 079
Capital souscrit	8 442	4 618
Primes d'émission et d'apport	13 618	13 649
Actions propres	(21)	(4)
Réserves et report à nouveau	(3 548)	965
Résultat net de la période	723	(11 639)
Fonds propres de base	19 214	7 589
Gains ou pertes latents ou différés	(10 269)	(9 607)
Fonds propres du groupe	8 945	(2 018)
Participations ne donnant pas le contrôle	1 783	1 698
Fonds propres totaux	10 728	(320)

Activité des métiers

Dexia Banque Belgique ayant été cédée à l'État belge et déconsolidée en octobre 2011, le commentaire par segment d'activité ci-dessous ne porte pas sur les activités de banque de détail et de Public and Wholesale Banking de cette entité ni sur l'assurance, qui a également été cédée dans le cadre de cette vente. Malgré l'application dans les comptes de la norme IFRS 5 pour les entités dont la cession est très probable en 2012, à savoir Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Municipal Agency, Dexia Asset Management et RBC Dexia Investor Services, le commentaire ci-dessous porte sur l'activité de toutes les entités encore consolidées au 31 décembre 2011.

Des éléments de rentabilité des métiers sont fournis à la note 3. « Analyse par segment » aux comptes consolidés de ce rapport annuel (page 131).

Public and Wholesale Banking ⁽¹⁾

L'année 2011 s'est déroulée en deux phases distinctes. Au cours de la première moitié de l'année, l'activité a notamment été soutenue par une offre dynamique de services à valeur ajoutée au secteur public ainsi que par une production sélective de prêts réalisés à des marges élevées. Le groupe était en avance sur ses objectifs commerciaux et financiers, fixés dans le cadre défini par le plan de restructuration mis en œuvre fin 2008 et qui privilégiait l'adéquation entre la production et les capacités de financement du groupe à long terme.

Le choc engendré durant l'été par la crise des souverains a freiné la production et conduit à privilégier les financements adossés à des enveloppes de ressources spécifiques dans une optique de prudence encore accrue de la gestion du bilan.

Dans ce contexte, les nouveaux engagements de prêts à long terme s'inscrivent en baisse de 29% en 2011, à EUR 4,4 milliards, un retrait constaté dans toutes les zones d'activité du groupe.

En France, les nouveaux engagements aux collectivités locales à court et à long terme totalisent EUR 5,3 milliards en 2011, dont EUR 1,3 milliard de distribution d'enveloppes préfinancées (BEI, CDC...) et EUR 4,0 milliards de production, dont EUR 2,7 milliards à court terme.

Au niveau du **financement du secteur public**, l'année 2011 a vu se confirmer la nette progression des marges observée au 4^e trimestre 2010. Les niveaux de production de financement à long terme ont été maîtrisés dans l'ensemble des marchés couverts par le groupe. En France, où les alternatives de financement ne se sont pas concrétisées et où la concurrence s'est fortement

contractée, le groupe a généré EUR 2,7 milliards de prêts à long terme à des niveaux de marge en progression sensible et des durées de vie moyennes plus courtes qu'en 2010. Ces prêts sont pour deux tiers réalisés auprès de collectivités locales, 15% dans le secteur de la santé et 11% dans celui du logement social.

Au 4^e trimestre 2011, la production a principalement été adossée à des enveloppes de ressources spécifiques. En particulier, une enveloppe de EUR 3 milliards a été adjudgée par la Caisse des Dépôts en octobre dans un contexte de pénurie de l'offre de crédit au secteur public. Dexia a obtenu 21% de cette enveloppe, soit EUR 628 millions qu'elle a placés dans un délai très court auprès de cent dix clients.

À l'international, la production a été réduite de moitié, à EUR 550 millions. Elle a été majoritairement réalisée en Espagne.

Par ailleurs, dans une logique d'accompagnement de ses clients dans la durée, EUR 8,9 milliards d'opérations de réaménagement de dette ont été réalisés, dont EUR 4,6 milliards en France et le reste principalement en Espagne et au Royaume-Uni.

La collecte de dépôts demeure une priorité pour le groupe. En hausse de EUR 247 millions, le montant net de dépôts collectés sur l'année s'établit à EUR 811 millions. La collecte a été soutenue au cours des trois premiers trimestres de l'année, tout particulièrement en Allemagne, où le montant net de dépôts collectés augmente de EUR 613 millions sur l'ensemble de l'année 2011. Au 4^e trimestre 2011, une décollecte importante a été constatée, dans un contexte de dégradation des notations du groupe.

Après un début d'année relativement atone, l'activité de **financement de projets** a été soutenue durant les 2^e et 3^e trimestres. Les nouveaux engagements totalisent EUR 1,1 milliard. Au total, Dexia a conclu une trentaine d'opérations en 2011, intervenant comme arrangeur et/ou conseiller financier. Les financements ont été principalement consentis en France et se sont répartis entre les secteurs suivants : infrastructures (30%), énergie (25%), secteur social et partenariats public-privé (38%), traitement des eaux et déchets (3%).

La production de **prêts aux grandes entreprises** a connu un développement satisfaisant, principalement basé sur le développement de produits liés au crédit-bail, à l'affacturage et à la location longue durée, au travers des filiales de financement spécialisées du groupe. Elles ont notamment été actives dans le financement des équipements médicaux du secteur hospitalier et les opérations de crédit-bail mobilier liées à l'environnement et aux services publics marchands, qu'illustre par exemple la construction d'une usine de traitement des eaux usées en région Rhône-Alpes.

(1) Le commentaire inclut la production d'actifs logés au bilan de Dexia Municipal Agency qui représente environ la moitié de la production de prêts au secteur public en France pour l'année 2011.

L'année 2012 devrait se traduire par des changements structurels majeurs pour l'activité de prêts au secteur public. La crise financière est depuis plusieurs mois source d'inquiétudes pour les collectivités locales. Les contraintes de liquidité et de refinancement qui pèsent aujourd'hui sur les banques ont en effet conduit la plupart d'entre elles à réduire leurs capacités de financement du secteur public local, voire à se retirer totalement du marché. Il en résulte depuis quelques mois une insuffisance de financement pour couvrir les besoins de l'ensemble des collectivités, une hausse des taux proposés liée au renchérissement du coût de l'accès à la liquidité et une réduction des durées de remboursement des nouveaux crédits. La perspective de mise en place des nouvelles normes dites de « Bâle » limite encore la capacité des établissements bancaires à financer un secteur demandeur de volumes importants de crédits, traditionnellement amortis sur des durées longues.

Des solutions plus structurelles sont toutefois activement recherchées afin de compenser le retrait des banques traditionnelles. C'est dans ce cadre que s'organise la transformation de Dexia Crédit Local, prêteur historique des collectivités locales, et la mise en place, autour de La Banque Postale et de la Caisse des Dépôts, d'un nouveau pôle de financement du secteur public qui vise « à offrir aux collectivités locales les prêts bancaires qui sont nécessaires à leur développement » (discours du Premier ministre français le 7 octobre 2011). Ce nouveau dispositif, en cours de mise au point, devrait être opérationnel dans le courant du 1^{er} semestre 2012.

Banque de détail et commerciale

Hors Dexia Banque Belgique, le total des avoirs de la clientèle de la banque de détail et commerciale s'élève à EUR 39 milliards au 31 décembre 2011, dont EUR 22 milliards de dépôts et EUR 17 milliards d'actifs hors bilan, y compris les réserves techniques d'assurance vie. Les prêts s'élèvent à EUR 22 milliards.

En **Turquie**, DenizBank a enregistré une très bonne performance commerciale et poursuivi le développement de sa franchise en 2011. 88 nouvelles agences destinées aux clients particuliers et aux PME ont été inaugurées durant l'année, portant leur nombre total à 588 unités fin décembre et à 600 en tenant compte des agences étrangères. Sur les 2370 distributeurs automatiques de billets actuellement disponibles pour la clientèle, plus de la moitié ont été installés durant l'année en collaboration avec la Poste turque (PTT). Au 31 décembre 2011, DenizBank compte 5,1 millions de clients, dont 875 000 nouveaux clients acquis en 2011. La collecte de dépôts a été vigoureuse, portant leur encours total à TRY 26,5 milliards (EUR 10,8 milliards), soit +34 % par rapport à 2010. Ce rythme de progression des dépôts a été supérieur à la croissance moyenne du secteur, qui s'établit à 13 %. Les prêts augmentent de 30 % à TRY 30,9 milliards (ou EUR 12,7 milliards), essentiellement sous l'impulsion des prêts aux entreprises. La croissance soutenue des dépôts s'est traduite par une baisse du ratio des prêts sur les dépôts, qui s'établit à 117 % fin 2011, comparé à 121 % fin 2010.

Au **Luxembourg**, les avoirs de la clientèle s'élèvent à EUR 28 milliards au 31 décembre 2011, en baisse de 13,8 % par rapport à décembre 2010. L'aggravation de la crise de la dette souveraine durant l'été et les incertitudes

concernant le groupe Dexia ont entraîné d'importantes fuites de dépôts, au mois d'octobre 2011. L'encours des prêts augmente légèrement (+3,1 %) à EUR 9,3 milliards. Depuis l'annonce, le 20 décembre 2011, de la signature d'un protocole d'accord entre Dexia, Precision Capital et le grand-duché de Luxembourg concernant la vente de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, les flux se sont stabilisés et ont à nouveau enregistré une légère croissance en décembre.

Asset Management and Investor Services

Avec EUR 78 milliards d'**actifs sous gestion** à fin décembre 2011, Dexia Asset Management est parvenu à limiter la baisse des actifs sous gestion à moins de 10 % (ou EUR 8,4 milliards) par rapport à la fin de l'année 2010. La forte baisse des marchés s'est traduite par un impact de EUR -2,4 milliards qui a amplifié l'effet des flux de sortie nets atteignant EUR -6 milliards. Ces flux de sortie concernent avant tout les fonds obligataires retail qui, dans un environnement incertain, sont généralement les plus touchés par les arbitrages des clients particuliers en faveur des dépôts et des émissions obligataires de bonne qualité.

L'approche de Dexia Asset Management en matière de solutions d'investissement a été payante, comme l'atteste la bonne résistance générale des mandats et de l'activité de conseil tout au long de l'année.

Fin 2011, les actifs sous gestion sont répartis de façon équilibrée entre les différentes classes d'actifs : stratégies d'allocation d'actifs (36 %), obligations (28 %), actions (19 %), marché monétaire (11 %), investissements alternatifs (6 %). Les fonds ISR représentent 23 % du total des actifs.

Investor Services a connu une évolution asymétrique en 2011. L'activité soutenue en début d'année a ralenti au second semestre sous l'effet du recul des marchés d'actions et en dépit d'une croissance solide de l'encours des clients sous-jacents. Globalement, les actifs sous administration sont restés stables à EUR 2 066 milliards, ainsi que le nombre de comptes d'actionnaires.

Legacy Portfolio Management Division

La Legacy Portfolio Management Division regroupe le portefeuille obligataire en run-off, le portefeuille Financial Products, un portefeuille de prêts « non stratégiques » au secteur public ainsi que des engagements hors bilan liés à des lignes de liquidité aux États-Unis (*Stand-by Bond Purchase Agreements*).

Au 31 décembre 2011, les engagements de la Legacy Division s'élèvent à EUR 95,1 milliards (en incluant les engagements hors bilan). Les engagements inscrits au bilan se montent à EUR 89,7 milliards, en baisse de EUR 44,6 milliards par rapport à la fin 2010, principalement sous l'effet du programme de cession d'actifs et de la vente de Dexia Banque Belgique. Le profil de financement de la Legacy est comparable d'une année à l'autre, le ratio de financement à court terme passant de 43,0 % à 41,3 % entre décembre 2010 et décembre 2011. Au cours des cinq premiers mois de l'année 2011, le groupe Dexia a poursuivi sa politique volontariste de cession d'actifs, conformément aux engagements pris envers la Commission européenne, afin de réduire le besoin de financement à court terme du groupe et de limiter son profil de risque. Sur cette période, le taux de perte sur cessions est resté en ligne avec celui observé les années précédentes, à un niveau proche de 1,5 %.

Le 27 mai 2011, le groupe Dexia a annoncé une accélération du rythme de cession de ses actifs portant sur EUR 17,6 milliards de prêts et d'obligations non stratégiques ainsi que sur le portefeuille garanti des Financial Products. Cette décision s'est traduite par le reclassement en IFRS 5 des actifs à céder et leur comptabilisation en juste valeur dans le cadre des résultats du 2^e trimestre 2011. Le groupe a, par ailleurs, rapidement exécuté la vente des actifs garantis du portefeuille Financial Products, soit EUR 6,4 milliards d'actifs. Cette cession a permis d'améliorer sensiblement le profil de risque du groupe et a eu un impact positif sur ses ratios de solvabilité via une réduction de EUR 11,7 milliards des risques pondérés.

À partir d'octobre, en réponse à la rapide dégradation de l'environnement, Dexia a annoncé un ensemble de mesures structurelles comprenant la cession de certaines de ses entités opérationnelles. La vente de Dexia Banque Belgique, finalisée le 20 octobre 2011, a entraîné une réduction significative de la Legacy Division, de EUR 18,7 milliards. À la suite de ces décisions, le groupe n'envisage pas de poursuivre activement son programme de vente d'actifs, les cessions projetées d'entités permettant d'atteindre la cible de réduction du bilan envisagée. En conséquence et conformément aux règles comptables, le groupe a procédé au reclassement des actifs Legacy non cédés dans leur catégorie comptable d'origine fin décembre 2011.

En 2011, Dexia a vendu EUR 24,6 milliards d'actifs dont EUR 6,9 milliards cédés par Dexia Banque Belgique. Les ventes ont porté sur EUR 6,4 milliards d'actifs du portefeuille de Financial Products, EUR 16,4 milliards d'obligations (Core et Legacy) et EUR 1,8 milliard de prêts. Hors vente des Financial Products, les cessions d'obligations ont principalement porté sur des expositions bancaires, des ABS/MBS et des expositions souveraines et publiques. Le groupe s'est efforcé de réduire son profil de risque, cédant notamment EUR 4,5 milliards d'actifs dans une optique de réduction du risque. Le rating moyen des actifs cédés est de A. Les efforts de cession se sont concentrés sur des obligations en devises hors euro, les ventes d'actifs libellés en USD représentant 37 % des volumes cédés. Dans un marché difficile, le groupe a su maintenir les taux de perte à des niveaux limités sur les cessions d'obligations, à 2,1 %. Les cessions de prêts sont restées dynamiques sur l'ensemble de l'année, portant notamment sur les prêts au

Japon et au Mexique. Sur les prêts, le taux de perte s'élève à 5,2 % et reflète un effort de réduction du risque du portefeuille, notamment par la vente des actifs mexicains.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille obligataire en run-off s'élevait à EUR 75,2 milliards. Les ventes n'ont pas sensiblement dégradé la qualité moyenne du portefeuille, qui demeure à 88 % *investment grade*, ni son profil de diversification par classe d'actifs, secteur, pays et devise. Les migrations de notation sur l'année s'expliquent par la cession de Dexia Banque Belgique. La dégradation des notes des souverains européens, notamment de l'Italie et de la Grèce, et les dégradations induites ont également entraîné des migrations de notations significatives. Malgré la réduction du montant total du portefeuille et la cession d'actifs risqués, le niveau de provisionnement du portefeuille a progressé pour atteindre EUR 2,6 milliards, en raison des provisions passées sur les expositions souveraines grecques et assimilées.

À la suite de la vente des actifs garantis par les États belge et français, le portefeuille Financial Products a été réduit à EUR 5,5 milliards à la fin 2011. Le portefeuille restant est désormais de qualité *investment grade* à 99 %, les actifs de moins bonne qualité ayant été cédés. Ce portefeuille est financé à hauteur de EUR 3,7 milliards par des contrats d'investissement garanti (GIC), lesquels sont collatéralisés par USD 5,0 milliards de bons du Trésor américain et d'assimilés.

Dexia gère également en extinction un portefeuille de prêts non stratégiques du métier Public and Wholesale Banking en provenance de pays où le groupe a mis un terme à son activité commerciale, notamment en Suisse, en Scandinavie, en Europe centrale et orientale, en Australie et au Mexique, pour un total de EUR 9,4 milliards à fin décembre 2011. Ce portefeuille comprend également des engagements liés à des lignes de liquidité aux États-Unis (*Stand-by Bond Purchase Agreements*) pour un montant total de USD 6,0 milliards à fin décembre 2011, dont USD 0,1 milliard étaient tirés à cette date. Dans le cadre de sa politique de réduction du bilan, Dexia a cédé pour EUR 1,8 milliard de prêts en 2011 et a réduit ses engagements hors bilan de EUR 13,8 milliards sur l'année, via une gestion proactive des SBPA. En particulier, en 2011, Dexia a vendu la totalité de son portefeuille de prêts japonais et une part importante de ses expositions au Mexique.

102	Bilan consolidé
104	Compte de résultats consolidé
105	Variation des fonds propres consolidés
108	État consolidé de résultat global
109	Tableau des flux de trésorerie consolidé
110	Notes aux comptes consolidés
110	Note 1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés
129	Note 2. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des principales filiales et entreprises associées du groupe Dexia
131	Note 3. Analyse par segment
134	Note 4. Éléments significatifs repris dans le compte de résultats
134	Note 5. Événements postérieurs à la clôture
135	Note 6. Litiges
136	Note 7. Notes sur l'actif du bilan consolidé
153	Note 8. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé
162	Note 9. Autres notes annexes au bilan consolidé
184	Note 10. Notes sur les éléments hors bilan
185	Note 11. Notes annexes au compte de résultats consolidé
194	Note 12. Notes annexes sur l'exposition au risque

Comptes consolidés
États financiers
au 31 décembre 2011

Bilan consolidé

ACTIF	Notes	31/12/10	31/12/11
(en millions d'EUR)			
I. Caisse et avoirs auprès des banques centrales	7.2.	3 266	4 847
II. Prêts et créances sur établissements de crédit	7.3.	53 379	45 728
III. Prêts et créances sur la clientèle	7.4.	352 307	173 550
IV. Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	7.5.	9 288	2 690
V. Investissements financiers	7.6.	87 367	40 691
VI. Dérivés	9.1.	47 077	28 298
VII. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 003	3 020
VIII. Investissements dans des entreprises associées	7.8.	171	0
IX. Immobilisations corporelles	7.9.	2 346	736
X. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.10.	2 276	1 184
XI. Actifs fiscaux	7.11. & 9.2.	2 847	932
XII. Autres actifs	7.12.	2 358	724
XIII. Actifs non courants et groupes destinés à être cédés	7.13. & 9.4.	50	110 359
TOTAL DE L'ACTIF		566 735	412 759

Les notes de la page 110 à 221 font partie intégrante des états financiers consolidés.

DETTES		Notes	31/12/10	31/12/11
(en millions d'EUR)				
I.	Dettes envers les établissements de crédit	8.1.	98 490	106 384
II.	Dettes envers la clientèle	8.2.	127 060	19 419
III.	Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	8.3.	20 154	5 200
IV.	Dérivés	9.1.	72 347	56 037
V.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 979	445
VI.	Dettes représentées par un titre	8.4.	210 473	105 288
VII.	Dettes subordonnées	8.5.	3 904	1 691
VIII.	Provisions techniques des sociétés d'assurance	9.11.	15 646	0
IX.	Provisions et autres obligations	8.6.	1 498	332
X.	Dettes fiscales	8.7. & 9.2.	157	192
XI.	Autres passifs	8.8.	4 299	1 741
XII.	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	8.9. & 9.4.	0	116 350
TOTAL DES DETTES			556 007	413 079

FONDS PROPRES		Notes	31/12/10	31/12/11
(en millions d'EUR)				
XIV.	Capital souscrit	9.5.	8 442	4 618
XV.	Primes d'émission et d'apport		13 618	13 649
XVI.	Actions propres		(21)	(4)
XVII.	Réserves et report à nouveau		(3 548)	965
XVIII.	Résultat net de la période		723	(11 639)
FONDS PROPRES DE BASE			19 214	7 589
XIX.	Gains ou pertes latents ou différés		(10 269)	(9 607)
	a) Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente		(3 927)	(5 279)
	b) Ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances		(5 320)	(2 378)
	c) Gains ou pertes latents ou différés des actifs inclus dans des groupes destinés à être cédés		0	(238)
	d) Autres réserves		(1 022)	(1 712)
FONDS PROPRES DU GROUPE			8 945	(2 018)
XX.	Participation ne donnant pas le contrôle		1 783	1 698
FONDS PROPRES TOTAUX			10 728	(320)
TOTAL DU PASSIF			566 735	412 759

Les notes de la page 110 à 221 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR)		Notes	31/12/10 ⁽¹⁾	31/12/11
I.	Produits d'intérêts	11.1.	23 375	23 917
II.	Charges d'intérêts	11.1.	(22 090)	(23 174)
III.	Dividendes	11.2.	12	7
IV.	Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat	11.3.	(102)	(56)
V.	Résultat net sur investissements	11.4.	43	(5 226)
VI.	Honoraires et commissions perçus	11.5.	422	437
VII.	Honoraires et commissions versés	11.5.	(107)	(342)
VIII.	Primes et produits techniques des activités d'assurance		40	41
IX.	Charges techniques des activités d'assurance		(26)	(29)
X.	Autres résultats nets d'exploitation	11.6.	(5)	42
REVENUS			1 562	(4 383)
XI.	Frais de personnel	11.7.	(716)	(722)
XII.	Frais généraux et administratifs	11.8.	(293)	(279)
XIII.	Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	11.9.	(127)	(113)
COÛTS			(1 136)	(1 114)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION			426	(5 497)
XIV.	Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit	11.10.	(611)	(551)
XV.	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	11.11.	0	(6)
XVI.	Dépréciation d'écarts d'acquisition	11.12.	0	(183)
XVII.	Provisions pour litiges juridiques	11.13.	(38)	(7)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES			(223)	(6 244)
XVIII.	Charges d'impôts	11.14.	56	(161)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES			(167)	(6 405)
XIX.	RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	9.4.	964	(5 236)
RÉSULTAT NET			797	(11 641)
	Part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		74	(2)
	Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		723	(11 639)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES			(167)	(6 405)
	Part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		64	(7)
	Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		(231)	(6 398)
(en EUR)				
	Résultat par action	11.15.		
	- de base		0,37 ⁽²⁾	(5,97)
	- dilué		0,37 ⁽²⁾	(5,97)
	Résultat par action des activités poursuivies	11.15.		
	- de base		(0,12)	(3,28)
	- dilué		(0,12)	(3,28)

(1) En raison de l'annonce de la restructuration du groupe, conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative des activités abandonnées est présentée séparément.

(2) Les chiffres au 31 décembre 2010 ont été recalculés pour prendre en considération l'émission d'actions nouvelles attribuées aux actionnaires à titre gratuit (actions de bonus).

Les notes de la page 110 à 221 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Variation des fonds propres consolidés

FONDS PROPRES DE BASE	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en millions d'EUR)						
AU 31 DÉCEMBRE 2009	8 089	13 618	(25)	(4 194)	1 010	18 498
<i>Mouvements de la période</i>						
- Émission de capital	353			(355)		(2)
- Activités de trading sur actions propres			4			4
- Transfert aux réserves et report à nouveau				1 010	(1 010)	0
- Paiement fondé sur des actions : valeur des services du personnel				3		3
- Variation du périmètre de consolidation				(13)		(13)
- Autres mouvements				1		1
- Résultat net de la période					723	723
AU 31 DÉCEMBRE 2010	8 442	13 618	(21)	(3 548)	723	19 214

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	Gains ou pertes latents ou différés				Gains ou pertes latents ou différés – part du groupe
	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances, net d'impôts	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôts	Écarts de conversion	
(en millions d'EUR)					
AU 31 DÉCEMBRE 2009	(1 510)	(5 574)	(702)	(531)	(8 317)
<i>Mouvements de la période</i>					
- Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	(2 089)				(2 089)
- Décomptabilisation des impôts différés		(525)			(525)
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de dépréciations	28	215			243
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de leur vente	(267)	281			14
- Amortissement de la juste valeur gelée sur le portefeuille reclassé en application de la révision de IAS 39		625			625
- Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés			83		83
- Variation rapportée au résultat de la juste valeur des instruments dérivés			(4)		(4)
- Écarts de conversion	(89)	(342)	(38)	170	(299)
AU 31 DÉCEMBRE 2010	(3 927)	(5 320)	(661)	(361)	(10 269)

PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Participation ne donnant pas le contrôle
(en millions d'EUR)			
AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 813	(7)	1 806
<i>Mouvements de la période</i>			
- Émission de capital	5		5
- Dividendes	(32)		(32)
- Résultat net de la période	74		74
- Variation de la juste valeur par les réserves		(98)	(98)
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de leur vente		20	20
- Amortissement de la juste valeur gelée sur le portefeuille reclassé en application de la révision de IAS 39		4	4
- Écarts de conversion	(1)	7	6
- Variation du périmètre de consolidation	(1)		(1)
- Autres		(1)	(1)
AU 31 DÉCEMBRE 2010	1 858	(75)	1 783
Fonds propres de base			19 214
Gains ou pertes latents ou différés attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère			(10 269)
Participation ne donnant pas le contrôle			1 783
FONDS PROPRES TOTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2010			10 728

FONDS PROPRES DE BASE	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en millions d'EUR)						
AU 31 DÉCEMBRE 2010	8 442	13 618	(21)	(3 548)	723	19 214
<i>Mouvements de la période</i>						
- Émission de capital				(1)		(1)
- Transfert aux réserves et report à nouveau	(3 824) ⁽¹⁾	31		4 516	(723)	0
- Variation du périmètre de consolidation			17			17
- Autres mouvements				(2)		(2)
- Résultat net de la période					(11 639)	(11 639)
AU 31 DÉCEMBRE 2011	4 618	13 649	(4)	965	(11 639)	7 589

(1) Ce montant représente la réduction de capital à concurrence de EUR 4 047 millions par apurement à due concurrence de la perte subie et l'augmentation de capital de EUR 243 millions par l'incorporation de réserves. En représentation de cette augmentation de capital, des actions de bonus ont été émises et distribuées à titre gratuit aux actionnaires. Ces décisions ont été approuvées par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011.

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS

	Gains ou pertes latents ou différés						Gains ou pertes latents ou différés – part du groupe
	Des actifs non courants destinés à être cédés	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances, net d'impôts	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôts	Entreprises associées	Écarts de conversion	
(en millions d'EUR)							
AU 31 DÉCEMBRE 2010	0	(3 927)	(5 320)	(661)	0	(361)	(10 269)
<i>Mouvements de la période</i>							
- Variation par les réserves de la juste valeur des titres	(79)	(4 907)					(4 986)
- Décomptabilisation d'impôts différés actifs	(7)	(838)	(160)	(130)			(1 135)
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de dépréciations		2 157	28				2 185
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de leur vente	1 196	228	497				1 921
- Amortissement de la juste valeur gelée sur le portefeuille reclassé en application de la révision de IAS39			380				380
- Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés				(289)			(289)
- Variation rapportée au résultat de la juste valeur des instruments dérivés				64			64
- Transferts	(1 450)	202	1 157	117	3	(29)	0
- Variation des gains ou pertes latents ou différés des entreprises associées					(3)		(3)
- Écarts de conversion	(4)	2	41	20		(432)	(373)
- Variation du périmètre de consolidation	106	1 804	999	(1)		(11)	2 897
- Autres mouvements				1			1
AU 31 DÉCEMBRE 2011	(238)	(5 279)	(2 378)	(879)	0	(833)	(9 607)

PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

(en millions d'EUR)	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Participation ne donnant pas le contrôle
AU 31 DÉCEMBRE 2010	1 858	(75)	1 783
<i>Mouvements de la période</i>			
- Émission de capital	7		7
- Dividendes	(26)		(26)
- Résultat net de la période	(2)		(2)
- Variation de la juste valeur par les réserves			(52)
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de leur vente			5
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de dépréciations			1
- Amortissement de la juste valeur gelée sur le portefeuille reclassé en application de la révision de IAS 39			1
- Écarts de conversion			(3)
- Variation du périmètre de consolidation	(18)		(16)
AU 31 DÉCEMBRE 2011	1 819	(121)	1 698
Fonds propres de base			7 589
Gains ou pertes latents ou différés attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère			(9 607)
Participation ne donnant pas le contrôle			1 698
FONDS PROPRES TOTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011			(320)

Les notes de la page 110 à 221 font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de résultat global

(en millions d'EUR)	31/12/10			31/12/11		
	Montant brut	Impôts	Montant net	Montant brut	Impôts	Montant net
RÉSULTAT COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS			797			(11 641)
Gains (pertes) latents ou différés sur investissements financiers disponibles à la vente	(3 401)	902	(2 499)	(728)	(667)	(1 395)
Ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances	1 048	(779)	269	3 527	(583)	2 944
Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	54	(20)	34	(171)	(47)	(218)
Écarts de conversion	176		176	(478)		(478)
Gains (pertes) latents ou différés des groupes destinés à être cédés				(389)	152	(237)
GAINS (PERTES) LATENTS OU DIFFÉRÉS	(2 123)	103	(2 020)	1 761	(1 145)	616
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL			(1 223)			(11 025)
Part attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère			(1 229)			(10 977)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			6			(48)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES				(4 116)	(1 458)	(5 574)
Part attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère						(5 520)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						(54)

Les notes de la page 110 à 221 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/10	31/12/11
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net après taxes	797	(11 641)
Ajustements pour :		
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	347	720
- Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	347	3 895
- Gains ou pertes nets sur investissements	(235)	2 863
- Charges pour provisions (principalement activité d'assurance)	2 000	1 217
- Pertes et profits non réalisés	(8)	133
- Revenus des entreprises associées	(5)	(7)
- Dividendes des entreprises associées	3	5
- Impôts différés	41	(54)
- Autres ajustements	3	0
Variation des actifs et des dettes opérationnels	(3 530)	6 693
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(240)	3 824
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(535)	(577)
Ventes d'immobilisations	284	112
Acquisitions d'actions non consolidées	(1 069)	(480)
Ventes d'actions non consolidées	1 937	938
Acquisitions de filiales et d'unités d'exploitation	(49)	0
Ventes de filiales et d'unités d'exploitation	(47)	1 759
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	521	1 752
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de nouvelles actions	0	5
Émission de dettes subordonnées	1	254
Remboursement de dettes subordonnées	(335)	(278)
Achat d'actions propres	(32)	0
Dividendes payés	0	(26)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(366)	(45)
LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES	(85)	5 531
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	14 167	14 724
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	(240)	3 824
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	521	1 752
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(366)	(45)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	642	67
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	14 724	20 322
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Impôt payé	(159)	(135)
Dividendes reçus	85	76
Intérêts perçus	48 346	44 419
Intérêts payés	(45 411)	(42 090)

Les flux nets de trésorerie des activités abandonnées sont présentés en note 9.4. « Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées – groupes destinés à être cédés – activités abandonnées ».

Les notes de la page 110 à 221 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes aux comptes consolidés

1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

Information générale	110	1.14. « Gain ou perte au premier jour de la transaction »	123
1.1. Règles comptables de base	110	1.15. Immobilisations corporelles	123
1.2. Changements dans les principes comptables intervenus depuis la dernière publication annuelle, qui peuvent impacter le groupe Dexia	112	1.16. Actifs incorporels	124
1.3. Consolidation	113	1.17. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	124
1.4. Compensation des actifs et passifs financiers	114	1.18. Écarts d'acquisition	125
1.5. Conversions des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères	115	1.19. Autres actifs	125
1.6. Actifs et passifs financiers	115	1.20. Contrats de location	125
1.7. Juste valeur des instruments financiers	118	1.21. Opérations de pensions et prêts de titres	126
1.8. Produits financiers et charges financières	119	1.22. Impôt différé	126
1.9. Honoraires et commissions : produits et charges	119	1.23. Avantages au personnel	126
1.10. Activité d'assurance et de réassurance	120	1.24. Provision pour risques et charges	128
1.11. Frais du réseau	122	1.25. Capital et actions propres	128
1.12. Dérivés de couverture	122	1.26. Activités fiduciaires	128
1.13. Couverture du risque de taux d'un portefeuille	122	1.27. Trésorerie et équivalents de trésorerie	128
		1.28. Résultat par action	128

INFORMATION GÉNÉRALE

Dexia est un groupe bancaire européen qui, en 2011, a exercé ses activités principalement en Belgique, au Luxembourg, en France et en Turquie dans les domaines de la banque de détail et commerciale, de l'offre de prêts et de services au secteur public, de la gestion d'actifs et des services aux investisseurs.

Depuis décembre 2008, le groupe a considérablement réduit son profil de risque et recentré ses franchises commerciales sur ses métiers et marchés historiques, en ligne avec le plan de restructuration validé par la Commission européenne. Dans un souci de consolidation et de renforcement de ses franchises commerciales, Dexia a recentré son portefeuille d'activités autour de la banque de proximité, en saisissant les opportunités de croissance de la banque de détail en Turquie. Dans le domaine du public banking, le groupe a choisi de rester un spécialiste sélectif, rentable et reconnu, disposant d'une offre de produits diversifiée. Ce plan s'est déroulé en ligne avec les objectifs fixés jusqu'en milieu d'année 2011.

À la suite de l'aggravation de la crise souveraine au sein de la zone euro et, plus généralement, du durcissement de l'environnement macroéconomique, Dexia a été confronté à un regain de tension sur sa liquidité au cours de l'été 2011. Dans ce contexte, le groupe a agi rapidement et engagé, en octobre 2011, de profondes modifications de sa structure, comprenant :

- la mise en place d'un programme de garantie de ses financements par les États belge, français et luxembourgeois ;
- la vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge, finalisée le 20 octobre 2011 ;
- un accord avec la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et l'État français dans le domaine du financement des collectivités locales françaises ;

- la cession de certaines filiales opérationnelles du groupe, notamment Dexia Banque Internationale à Luxembourg, DenizBank, Dexia Asset Management et RBC Dexia Investor Services.

La société mère du groupe est Dexia SA, une société anonyme de droit belge. Son siège social est situé Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles.

L'action Dexia est cotée sur le marché boursier NYSE Euronext Bruxelles et également sur la place boursière de Luxembourg. Les actions s'échangent également sur NYSE Euronext Paris.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration en date du 20 mars 2012.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes :

- IASB : International Accounting Standards Board (conseil des normes comptables internationales)
- IFRIC : International Financial Reporting Interpretations Committee (comité des interprétations des normes internationales d'information financière)
- IFRS : International Financial Reporting Standards (normes internationales d'information financière)

1.1. RÈGLES COMPTABLES DE BASE

1.1.1. Généralités

Les états financiers consolidés de Dexia sont préparés conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne (UE).

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement EC 1606/2002 qui impose aux groupes cotés d'appliquer les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Depuis sa publication en 2002, ce règlement a fait l'objet de plusieurs mises à jour.

Les états financiers de Dexia ont donc été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2011, en incluant les conditions d'application de la couverture du risque de taux d'un portefeuille et la possibilité de couvrir des dépôts à vue.

Nos principes comptables incluent principalement les éléments pour lesquels un texte IFRS laisse la possibilité d'un choix.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euro (EUR), sauf mention contraire.

Les comptes consolidés de Dexia SA au 31 décembre 2011 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*, voir partie « Continuité de l'exploitation et plan d'affaires » du chapitre « Faits marquants » du rapport de gestion en page 17), ce qui repose sur un certain nombre d'hypothèses dont notamment :

- l'approbation par la Commission européenne d'un plan comprenant notamment une garantie des États belge, français et luxembourgeois ;
- l'octroi par les États belge, français et luxembourgeois d'une garantie d'un montant de EUR 90 milliards; dont le principe a été annoncé en octobre 2011 et reflété dans les législations d'habilitation adoptées par les États belge, français et luxembourgeois. Par ailleurs, aux termes de l'article 15(f) de la convention de garantie autonome conclue le 16 décembre 2011 entre les États belge, français et luxembourgeois, Dexia SA, Dexia Crédit Local et les États se sont engagés à négocier de bonne foi le renouvellement de la convention de garantie, qui pourrait prévoir une augmentation du plafond global de la garantie à EUR 90 milliards ;
- une rémunération de la garantie des États dont le montant sera soit suffisamment faible pour permettre à Dexia SA de générer un résultat positif, soit affecté à un renforcement des fonds propres de Dexia SA. La rémunération payée au titre de la garantie sera l'un des éléments significatifs de nature à influencer la rentabilité du groupe ; et
- le soutien des États au regard de la situation de liquidité du groupe au titre des garanties accordées afin de mener à bien les profondes mesures de restructuration annoncées en octobre 2011.

En l'absence de mesures complémentaires correctrices, la non-matérialisation de l'une ou plusieurs de ces hypothèses pourrait avoir un impact sur la situation de continuité d'exploitation de Dexia SA et engendrer des tensions sur la situation de liquidité et de solvabilité du groupe. Ces hypothèses

reposent sur un certain nombre de facteurs exogènes qui ne sont pas du ressort de Dexia SA. Leur réalisation demeure donc incertaine et dépend, entre autres facteurs, de la décision de la Commission européenne.

1.1.2. Estimations et jugements comptables

Dans la préparation des états financiers consolidés, la direction se doit de faire des estimations et des hypothèses qui impactent les montants présentés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations disponibles dans l'élaboration de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- classification des instruments financiers dans les catégories appropriées « Prêts et créances », « Détenus jusqu'à l'échéance », « Disponibles à la vente », « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par résultat sur option » en fonction de la méthode d'évaluation, et selon les caractéristiques de l'instrument et l'intention de gestion de Dexia (cf. I.6.) ;
- les instruments financiers dont les prix de marché cotés sur un marché actif ne sont pas disponibles sont valorisés à partir de techniques de valorisation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est basé sur des critères tels que le volume de transaction, la liquidité du marché, l'écart achat-vente... (cf. I.7.) ;
- détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur à partir de techniques de valorisation (cf. I.7.) ;
- détermination de l'existence d'un contrôle sur une entité acquise par Dexia, y compris une entité *ad hoc* (cf. I.3.) ;
- identification des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (IFRS 5) (cf. I.17.) ;
- désignation d'un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture (Cf. I.12., I.13.) ;
- existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige (cf. I. 24.) ;
- identification des critères de déclenchement de dépréciation (Cf. I.6.5.).

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes (comme précisé ci-dessus) des règles d'évaluation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- détermination du montant recouvrable des actifs financiers dépréciés et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (cf. I.6.5. et I.17.) ;
- évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture (cf. I.12., I.13.) ;

- détermination des corrections de valeur de marché de manière à ajuster la valeur de marché et l'incertitude du modèle (cf. I.7.) ;
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles (cf. I.15. et I.16.) ;
- évaluation des passifs pour les contrats d'assurance (cf. I.10.) ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension (cf. I.23. et note 8.6.) ;
- estimation des profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés actifs (cf. I.22.) ;
- estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition (cf. I.18.2.).

Nous attirons l'attention sur les points présentés en note 9.4. « Acquisition et cession d'entités consolidées – groupes destinés à être cédés – activités abandonnées » et 12.2. « Exposition au risque de crédit qui incluent des jugements et estimations ayant un impact significatif sur les états financiers de 2011 ».

1.2. CHANGEMENTS DANS LES PRINCIPES COMPTABLES INTERVENUS DEPUIS LA DERNIÈRE PUBLICATION ANNUELLE, QUI PEUVENT IMPACTER LE GROUPE DEXIA

La vue d'ensemble des textes reprise ci-dessous est basée sur la situation à la date d'arrêt du 31 décembre 2011.

1.2.1. Textes de l'IASB et de l'IFRIC avalisés par la Commission européenne et appliqués à partir du 1^{er} janvier 2011

Les normes, interprétations ou amendements suivants ont été avalisés par la Commission européenne et sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2011.

- « Améliorations aux IFRS » (publiées par l'IASB en mai 2010), qui sont une série d'amendements aux normes internationales de reporting financier existantes. Ces amendements prennent effet au 1^{er} janvier 2011 et impacteront principalement les informations à fournir dans les annexes aux états financiers de Dexia.
- IAS 24 « Information relative aux parties liées ». Cette norme remplace IAS 24 « Information relative aux parties liées » (dans sa version révisée de 2003) et n'a pas d'impact significatif sur Dexia.
- Amendement à IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ». Cet amendement n'a pas d'impact sur Dexia.
- Amendement à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants ». Cet amendement n'a pas d'impact sur Dexia qui n'est plus un premier adoptant.
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ». Cette interprétation n'a pas d'impact sur Dexia.

- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – classement des émissions de droits ». Cet amendement n'a pas d'impact sur Dexia.

1.2.2. Textes de l'IASB et de l'IFRIC avalisés par la Commission européenne durant l'année en cours mais pas encore applicables au 1^{er} janvier 2011

- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers ». Cet amendement impactera les annexes aux états financiers de Dexia du fait de l'exigence d'informations plus détaillées sur les transferts d'actifs financiers.

1.2.3. Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore avalisés par la Commission européenne

- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation – Compensation des actifs et des passifs financiers ». Clarifie l'application des règles de compensation des instruments financiers et élimine certains points de divergence dans son application. L'amendement à IAS 32 sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2014 et pourra impacter Dexia en fonction des conditions de compensation.
- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation des actifs et des passifs financiers ». Requiert des informations supplémentaires à fournir en annexe aux états financiers sur les instruments financiers comptabilisés qui ont été compensés et sur les instruments financiers comptabilisés sujets à des accords de compensation exécutoires ou à des contrats similaires, même s'ils ne sont pas compensés selon IAS 32. Cet amendement à IFRS 7 sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et complètera les informations à fournir en annexe aux états financiers annuels et intermédiaires de Dexia sur la compensation des instruments financiers.
- Amendement à IFRS 9 et IFRS 7 « Date d'entrée en vigueur obligatoire et informations à fournir en annexe sur la transition ». Reporte la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2015 et requiert des informations supplémentaires sur la transition d'IAS 39 à IFRS 9, en fonction de la date de transition. L'amendement requiert également des informations à fournir en annexe sur les reclassifications afin de permettre une réconciliation des catégories d'évaluation selon IAS 39 et IFRS 9, les lignes de publication des états financiers et les classes d'instruments financiers. Cet amendement impactera Dexia.
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert ». Cette interprétation n'a pas d'impact sur Dexia.
- Amendement à IAS 19 « Avantages du personnel ». Modifie principalement la comptabilisation et l'évaluation des régimes de retraite à prestation définie (avec notamment la suppression du mécanisme du « corridor ») et améliore les informations à fournir en annexe relatives à ces régimes. L'amendement à IAS 19 sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et impactera Dexia. Selon cet amendement, Dexia présentera le passif ou l'actif net des prestations définies au bilan. Dexia ne sera plus autorisé à utiliser la méthode du corridor car, selon cet

amendement, le montant total des gains ou pertes actuariels sera comptabilisé directement dans les gains (pertes) latents ou différés. La rémunération nette sur le passif des prestations définies sera calculée en utilisant un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt des obligations d'entreprises de haute qualité. Enfin, les taxes à payer au titre du plan sur les contributions attachées aux services avant la date d'arrêt ou sur les avantages résultant de ces services seront incluses dans l'évaluation des obligations au titre des prestations définies. Cet amendement aura un impact limité sur Dexia, dans la mesure où les entités détentrices des principaux régimes impactés par ces changements ont soit été vendues en 2011 (Dexia Banque Belgique) soit devraient l'être en 2012 (Dexia BIL Luxembourg).

- Amendement à IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global ». Clarifie les dispositions sur la présentation de l'état du résultat global et introduit une présentation des autres éléments du résultat global, en distinguant ceux qui sont recyclables ou non. Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et impactera la présentation des gains (pertes) latents ou différés de Dexia.

- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ». Décrit la façon d'évaluer la juste valeur en IFRS et introduit de nouvelles exigences d'information à présenter dans les annexes. IFRS 13 sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et impactera la façon d'évaluer la juste valeur par Dexia.

- Un ensemble de cinq normes nouvelles ou révisées liées au traitement comptable et aux informations à fournir en annexe des participations dans les autres entités sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013. Cette publication regroupe les textes suivants :

- IFRS 10 « États financiers consolidés ». Introduit un modèle de comptabilisation unique pour toutes les entités, lequel est basé sur le contrôle, sans considération de la nature de l'entité consolidée. Dexia n'envisage pas un impact significatif de cette norme sur ses états financiers.

- IFRS 11 « Accords conjoints ». Ne permettra plus l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle pour la comptabilisation des participations dans les entités sous contrôle commun. La méthode de la mise en équivalence sera l'unique méthode autorisée pour la consolidation des coentreprises de Dexia. L'impact le plus important concerne les modalités de comptabilisation de RBC-DIS. La vente de cette entité est toutefois attendue en 2012.

- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités ». Exigera une amélioration des informations à présenter en annexe relatives aux participations de Dexia dans des filiales, des accords conjoints, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées dans lesquelles Dexia a une implication.

- IAS 27 « États financiers individuels » révisée. Demeure une norme qui traite uniquement des états financiers individuels : les règles actuelles restent inchangées.

- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises » révisée. Est modifiée pour s'adapter aux changements liés à la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.

1.2.4. Changements de présentation comptable

À la suite de l'annonce du processus de démantèlement de certaines entités opérationnelles du groupe, Dexia a décidé de présenter sur une ligne distincte en fonds propres les « gains (pertes) latents ou différés des groupes destinés à être cédés » de la période. Compte tenu du fait que les entités vendues ou dont la vente est attendue en 2012 représentent des secteurs d'activités, la ligne « Activités abandonnées » a été ajoutée au compte de résultats pour enregistrer le résultat cumulé, net d'impôt, des entités de ces secteurs. Lorsque la juste valeur diminuée des coûts de la vente est inférieure à la valeur comptable, la perte est également présentée dans cette ligne de publication.

1.3. CONSOLIDATION

1.3.1. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs en date d'acquisition des actifs transférés par Dexia, des passifs contractés par Dexia à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par Dexia en échange du contrôle de la société acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont généralement enregistrés en résultat lorsqu'ils sont engagés. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation contrôlante dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est déterminé opération par opération. La part des capitaux propres et du résultat des participations ne donnant pas le contrôle est identifiée sur une ligne distincte respectivement au bilan et au compte de résultats.

Lorsque la contrepartie que Dexia transfère en échange de l'entreprise acquise comprend tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition comme partie de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étape, Dexia réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (date à laquelle Dexia obtient le contrôle) et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat. Les montants résultant des intérêts dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat sur la même base que si cet intérêt était cédé.

1.3.2. Filiales

Les filiales sont des sociétés pour lesquelles Dexia exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion ou sur la politique financière.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Dexia et sortent du périmètre de consolidation dès que Dexia perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Dexia.

Les changements dans la participation de Dexia dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. Les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations relatives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si Dexia perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles ; et
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition) et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et subséquente d'un actif financier selon IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ou, le cas échéant, comme étant le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

1.3.3. Coentreprises, sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent ensemble une activité économique, soumise à un contrôle conjoint. Les coentreprises sont consolidées par intégration proportionnelle. Dans les états financiers consolidés, les actifs et passifs, les produits et les charges sont intégrés au prorata de leur pourcentage de détention.

Les opérations intragroupe suivent le même traitement que celui appliqué aux filiales. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des coentreprises ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia.

1.3.4. Entreprises associées

Les sociétés associées sont initialement évaluées au coût et consolidées par mise en équivalence. Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Dexia exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. Les participations dans lesquelles Dexia possède entre 20 et 50 % des droits de vote relèvent de cette catégorie. La quote-part du groupe dans le résultat de l'exercice de la société associée est comptabilisée en résultat des entreprises associées tandis que la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence est comptabilisée sur une ligne distincte dans le compte de résultats global. La participation dans cette société est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la quote-part de l'actif net, y compris les écarts d'acquisition.

Les gains latents résultant d'opérations entre Dexia et ses participations mises en équivalence sont éliminés dans la limite de la participation de Dexia. L'enregistrement des pertes des sociétés mises en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que Dexia ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés associées ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia.

1.3.5. Entités *ad hoc* (Special Purpose Entities)

Une entité *ad hoc* doit être consolidée quand, en substance, la relation entre l'entité *ad hoc* et Dexia indique que l'entité *ad hoc* est contrôlée par Dexia. Le contrôle peut être matérialisé par la structuration des activités de l'entité *ad hoc* (fonctionnant en « pilotage automatique » ou d'une autre façon). Les circonstances suivantes nécessitent l'exercice d'un jugement et peuvent indiquer une relation dans laquelle Dexia contrôle une entité *ad hoc* (et doit, en conséquence, consolider cette entité *ad hoc*) :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte de Dexia selon ses besoins opérationnels spécifiques ;
- Dexia a les pouvoirs de décision ou délègue ces pouvoirs pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ;
- Dexia a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et, par conséquent, peut être exposé aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ; ou
- Dexia conserve la majorité des risques résiduels ou de propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

1.4. COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand Dexia a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de décomptabiliser l'actif ou d'éteindre le passif de manière simultanée.

1.5. CONVERSIONS DES OPÉRATIONS ET DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

1.5.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Dexia sont convertis dans la monnaie de présentation de Dexia (EUR) au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de change sont comptabilisées au résultat comme partie du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de ladite entité et convertis au cours de clôture.

1.5.2. Opérations en monnaies étrangères

Pour les entités de Dexia sur une base individuelle, les opérations sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existant à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût, sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en résultat, à l'exception de l'impact de change des ajustements de juste valeur des obligations disponibles à la vente, lesquelles sont comptabilisées en capitaux propres. Les différences de change des actifs et passifs non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur.

1.6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La direction exerce son jugement sur les critères exposés ci-dessous pour décider de la catégorie comptable appropriée de ses investissements au moment de leur achat. Cependant, sous certaines conditions, l'actif financier peut être ultérieurement reclassé.

1.6.1. Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transac-

tion. En ce qui concerne ces actifs, Dexia comptabilise dès la date de transaction les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur en date d'arrêt au compte de résultats en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

Les autres achats ou ventes de titres, pour lesquels la livraison s'effectue selon un autre délai d'usage, sont comptabilisés en date de règlement, correspondant à la date de livraison desdits titres.

Un passif financier est enregistré au bilan lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dexia décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation spécifiée au contrat est exercée, annulée ou est arrivée à expiration.

1.6.2. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Dexia classe les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif dans cette catégorie (dénommé Loans and Receivables – L&R, selon IAS 39), à l'exception de :

- ceux que Dexia a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et ceux que Dexia, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ;
- ceux que Dexia, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme disponibles à la vente ; ou
- ceux pour lesquels Dexia ne pourrait pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, Dexia enregistre les prêts et créances à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.6.3. Instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat

1.6.3.1. Prêts et titres détenus à des fins de transaction

Dexia présente les prêts détenus à des fins de transaction en « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » à leur juste valeur, avec les gains et pertes latents enregistrés dans le compte de résultats en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts courus

non échus sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en « Revenus d'intérêt ».

Les titres détenus à des fins de transaction sont les titres acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou les titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Dexia comptabilise les titres détenus à des fins de transaction initialement à leur juste valeur et les réévalue ensuite avec les variations de juste valeur enregistrées en résultat. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts acquis pendant la période de détention de ces actifs sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts perçus ». Les dividendes encaissés sont comptabilisés sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

1.6.3.2. Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction.

1.6.3.3. Prêts et valeurs désignés à la juste valeur par résultat (FVO)

Sous certaines conditions, et sous réserve d'une documentation appropriée, un actif ou un passif financier (ou un groupe d'instruments financiers) peut être désigné à la juste valeur par le résultat dès lors que :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification qui aurait existé sans l'application de cette option ;
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ;
- un instrument contient un dérivé incorporé :
 - qui modifie significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat ; ou
 - il n'est pas évident, sur la base d'une analyse simple ou sans analyse que la séparation du dérivé incorporé est interdite.

1.6.3.4. Passifs désignés à la juste valeur sur option par le résultat (FVO)

Lors de la réévaluation ultérieure, les principes applicables pour les passifs désignés à la juste valeur par le résultat suivent les principes appliqués aux instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat, décrits plus haut.

1.6.3.5. Dérivés – portefeuille de transactions

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est réputé être un dérivé détenu à des fins de transaction. Les principaux instruments financiers dérivés portent sur des contrats de change ou de taux d'intérêt mais Dexia utilise aussi des dérivés de crédit ou d'action. Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis sont ensuite

revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation internes suivant le cas. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultats.

Dexia présente les dérivés comme des actifs si leur juste valeur est positive, ou comme des passifs si elle est négative. Certains dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont décomposés et traités comme des dérivés séparés lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le résultat avec variation des gains ou pertes latents présentés en résultat.

1.6.4. Investissements financiers

1.6.4.1. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Dexia classe les actifs financiers portant intérêts et ayant une échéance donnée dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (HTM) dans le cas où la direction a l'intention et la capacité de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Dexia comptabilise de tels actifs financiers portant intérêt initialement à leur juste valeur (après coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif déterminé initialement après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

1.6.4.2. Actifs financiers disponibles à la vente

Dexia classe les actifs détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).

Dexia comptabilise initialement ces actifs à leur juste valeur plus les coûts de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans la marge d'intérêt. Dexia comptabilise les dividendes reçus des titres à revenu variable en « Dividendes ».

Dexia réévalue ultérieurement à leur juste valeur les actifs financiers disponibles à la vente (cf. 1.7. « Juste valeur des instruments financiers »). Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans une ligne spécifique « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lorsque ces actifs sont vendus ou dépréciés, Dexia recycle la juste valeur accumulée dans les capitaux propres en résultat en « Résultats nets sur investissements ».

1.6.5. Dépréciation d'actifs financiers

Dexia déprécie un actif financier ou un groupe d'actifs financiers lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement générateur de pertes (a) a un impact sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, (b) qui peut être estimé de façon fiable.

1.6.5.1. Actifs financiers au coût amorti

Dexia évalue dans un premier temps s'il existe individuellement une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, soumis collectivement à un test de dépréciation.

Détermination de la dépréciation

- **Dépréciation spécifique** – S'il existe une indication objective qu'un actif classé dans la catégorie « Prêt et Créances » ou qu'un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, le montant de la dépréciation de cet actif est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, nets des garanties et des nantissements (déterminés par l'exercice du jugement), actualisé au taux d'intérêt effectif original de l'actif. Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée (sauf pour les actifs reclassés, voir ci-dessous). Les actifs de faible valeur ayant des caractéristiques de risque similaires suivent les principes décrits ci-dessous.

- **Dépréciation collective** – La dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans des portefeuilles ou dans d'autres engagements de prêts liés à la date d'arrêtés des comptes. Dexia estime ces pertes en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment, la notation affectée à chaque emprunteur et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel celui-ci se trouve. À cet effet, Dexia a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défaut et pertes en cas de défaut. Ce modèle est régulièrement testé a posteriori. Il se fonde sur les données de Bâle II et sur les modèles de risque, conformément au modèle des pertes avérées. Des hypothèses sont prises pour déterminer la manière de modéliser les pertes avérées et pour déterminer les paramètres requis à partir des informations historiques.

Traitement comptable de la dépréciation

Dexia comptabilise les variations du montant de la dépréciation en résultat en « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit ». Une fois que l'actif est déprécié, la dépréciation est reprise par le compte de résultats si la rééva-

luation positive est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

Lorsqu'un actif est jugé par la direction comme étant irrécupérable, la dépréciation spécifique résiduelle est reprise en compte de résultats en « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit » et la perte nette est présentée sur cette même rubrique du compte de résultats. Les récupérations ultérieures sont également comptabilisées dans cette rubrique.

1.6.5.2. Actifs financiers reclassés

Dans de rares cas, Dexia peut reclasser des actifs financiers de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » ou « Disponibles à la vente » vers la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et créances ». Dans de telles circonstances, la juste valeur en date de transfert devient le nouveau coût amorti de ces actifs financiers. Tout ajustement de juste valeur initialement comptabilisé en capitaux propres est gelé et amorti sur la maturité résiduelle de l'instrument. Les actifs financiers reclassés sont dépréciés selon les mêmes estimations, jugements et principes comptables que lors de la dépréciation des actifs financiers au coût amorti. S'il existe une indication objective qu'un actif reclassé est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé par Dexia comme la différence entre sa valeur nette comptable (hors réévaluations de juste valeur liées au précédent classement en AFS), et sa valeur recouvrable actualisée au taux de rendement effectif attendu recalculé en date du transfert. Toute réserve AFS « gelée » non amortie est recyclée en compte de résultats et présentée sous la rubrique « Provisions sur prêts et provisions pour engagements de crédit ».

1.6.5.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Dexia déprécie un actif financier disponible à la vente sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Détermination de la dépréciation

- **Instruments de capitaux propres** – Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative (plus de 50 %) ou prolongée (cinq ans) de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. De plus, la direction peut décider de comptabiliser une dépréciation dès lors que d'autres indicateurs objectifs existent.

- **Instruments de dettes portant intérêts** – Pour les instruments de dettes portant intérêts, la dépréciation est déclenchée selon les mêmes critères que ceux qui s'appliquent individuellement aux actifs dépréciés comptabilisés au coût amorti (voir 1.6.5.1.).

Traitement comptable de la dépréciation

Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés, Dexia recycle la réserve AFS et présente la dépréciation au compte de résultats en « Résultat net sur investissements ». Toute baisse supplémentaire de la juste valeur est comptabilisée dans la même catégorie pour les instruments

de capitaux propres. Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée pour des instruments de dette portant intérêts, toute diminution de la juste valeur est comptabilisée en « Résultat net sur investissements » quand il y a indication objective de dépréciation. Dans tous les autres cas, les changements de la juste valeur sont comptabilisés en « Capitaux propres ».

Une perte de valeur constatée sur des instruments de capitaux propres ne peut pas être reprise en compte de résultats à la suite d'une augmentation ultérieure du cours de la valeur.

1.6.5.4. Engagements de hors bilan

Dexia convertit généralement les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple, les garanties ou les *stand-by letters of credit* (lettres de crédit)) et les lignes de crédit, en éléments de bilan, lorsqu'ils sont appelés.

Toutefois, dans certaines circonstances (incertitudes sur la solvabilité de la contrepartie notamment), l'engagement hors bilan devrait être considéré comme déprécié. Les engagements de prêts font l'objet de dépréciation si la solvabilité du client s'est détériorée au point de rendre douteux le remboursement du capital du prêt et des intérêts afférents.

1.6.6. Emprunts

Dexia comptabilise initialement les emprunts à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti. Dexia comptabilise toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant remboursé au compte de résultats sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La distinction entre instruments portant intérêts et instruments de capitaux propres est fondée sur la substance et non sur la forme juridique des opérations.

1.7. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un actif est le montant pour lequel il peut être échangé et la juste valeur d'un passif le montant auquel il peut être éteint, entre des parties consentantes et bien informées et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les prix de marché cotés sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une Bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier. Cependant, dans beaucoup de cas, il n'existe pas de prix de marché actif pour les actifs ou passifs détenus ou émis par Dexia.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète ce que serait le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale en prenant en compte un cadre normal d'activités, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une

transaction normale qui n'est pas une vente ou une liquidation forcée.

Le modèle de valorisation devrait prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les principes de valorisation retenus par Dexia pour ses instruments financiers (instruments mesurés via le résultat, AFS et annexes) peuvent être résumés comme suit.

1.7.1. Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le compte de résultats, disponibles à la vente, dérivés)

1.7.1.1. Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles

Si le marché est actif – ce qui implique qu'il y ait des cours d'achat-vente représentant des transactions effectives conclues dans des conditions normales de marché entre parties consentantes –, ces prix de marché correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations.

Ces prix de marché utilisés dans un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 7, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads cotés.

1.7.1.2. Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation

Les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. Les modèles utilisés par Dexia varient de modèles standard (modèles d'actualisation de flux de trésorerie) à des modèles développés en interne.

Pour être éligible à la juste valeur de niveau 2, seules des données de marché observables peuvent être utilisées. Les données que Dexia intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads) ou bien encore sont le résultat d'hypothèses faites par Dexia sur la base de données de marché non observables. Les justes valeurs d'instruments financiers qui utilisent significativement les hypothèses retenues par Dexia doivent être qualifiées en niveau 3 pour les besoins de publication aux annexes.

Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, les titres sont valorisés en utilisant l'approche *mark-to-model* développée par Dexia. Le prix de valorisation est constitué d'une composante prix de marché et d'une composante prix de modèle. La pondération accordée à la composante prix de modèle reflète l'estimation du niveau d'activité du marché en considérant les caractéristiques du titre.

Pour ses prix de modèles (*mark-to-model*), Dexia utilise un modèle de flux de trésorerie actualisés basé sur des spreads actualisés qui tient aussi bien compte du CDS/spread de crédit que du cash/CDS basis. Le spread de crédit est estimé sur la base des caractéristiques spécifiques des titres considérés (secteur, notation, pertes en cas de défaut (LGD)...) et sur la base d'indices de CDS liquides. Une composante cash/CDS s'ajoute ensuite à la composante crédit pour former le spread du titre.

1.7.2. Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

1.7.2.1. Instruments financiers reclassés du portefeuille de négociation ou disponibles à la vente vers le portefeuille de prêts

En réponse à la crise financière, l'IASB a publié le 13 octobre 2008 un amendement à IAS 39 autorisant la reclassification de certains actifs financiers illiquides. À cette occasion, Dexia a décidé d'utiliser cet amendement pour reclassifier les actifs pour lesquels n'existaient plus de marché actif ou de cotations fiables. L'équipe Modélisation a développé et déployé de nouveaux modèles de valorisation pour ces instruments devenus et restés illiquides.

1.7.3. Instruments financiers classés en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en prêts et créances dès l'origine

1.7.3.1. Valorisation des prêts et créances, y compris les prêts hypothécaires

Principes généraux :

- la valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois est considérée comme étant leur juste valeur ;
- la valorisation des titres classés en « Titres détenus jusqu'à l'échéance » ou en « Prêts et créances depuis l'origine » suit les mêmes principes de valorisation que les « Titres disponibles à la vente ».

Impact des taux d'intérêt :

- la juste valeur des prêts à taux fixe et des prêts hypothécaires rend compte des variations des taux d'intérêt depuis l'origine ;
- les dérivés incorporés, tels que les caps, floors et options de remboursement anticipé, sont inclus pour déterminer la juste valeur des prêts et créances ;
- la juste valeur des prêts à taux variable est approximativement estimée comme étant leur valeur comptable.

Impact du risque de crédit :

- pour les prêts aux entreprises et les portefeuilles à bénéfice social, le différentiel de crédit depuis l'origine est pris en compte dans la juste valeur. Pour certains secteurs, tels que le secteur public ou la clientèle privée, les spreads demeurent inchangés puisqu'aucune information fiable n'est disponible pour les SME et aucune perte de crédit n'a été enregistrée sur le secteur public où Dexia est présent.

1.8. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Tous les instruments financiers générant des intérêts, excepté lorsqu'ils sont désignés à la juste valeur par le résultat, voient leurs produits financiers et leurs charges financières comptabilisés au compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif fondée sur la valeur comptable initiale (y compris les coûts de transaction).

Les coûts de transaction sont des coûts complémentaires qui sont directement imputables à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier et qui sont inclus dans le taux d'intérêt effectif. Un coût complémentaire peut être défini comme un coût qui n'aurait pas été supporté si l'acquisition de l'instrument financier n'avait pas été effectuée.

Les intérêts courus sont comptabilisés sous la même rubrique de bilan que les actifs financiers ou les passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un instrument financier a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur le ramenant à sa valeur recouvrable, les produits d'intérêts sont alors estimés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie qui servent à calculer sa valeur recouvrable.

1.9. HONORAIRES ET COMMISSIONS : PRODUITS ET CHARGES

L'essentiel des honoraires et commissions générés par l'activité de Dexia est étalé sur la durée de l'opération génératrice de commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés lorsque l'acte important est achevé.

En ce qui concerne la gestion d'actifs, les produits proviennent essentiellement d'honoraires de gestion et d'administration de sicav et de fonds communs (FCP). Les produits de ce type d'opérations sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les bonus ou intéressements ne sont comptabilisés que lorsque toutes les conditions suspensives sont levées et qu'ils sont définitivement acquis.

Les commissions d'engagement sur prêts sont comptabilisées comme faisant partie du taux d'intérêt effectif si le prêt est

octroyé. Si le prêt n'est pas octroyé, cette commission d'engagement est comptabilisée en tant que commission à la date d'expiration de l'engagement.

1.10. ACTIVITÉ D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

1.10.1. Assurance

Dexia est principalement actif sur le marché des produits bancaires. Certains produits d'assurance vendus par des sociétés d'assurance sont considérés comme des produits financiers, car ils ne remplissent pas les caractéristiques des produits d'assurance, selon IFRS 4.

La norme IFRS 4 prévoit la possibilité de continuer à comptabiliser les contrats d'assurance en conformité avec les normes comptables locales, s'ils sont qualifiés comme tels par cette norme.

De ce fait, Dexia a décidé d'utiliser les normes comptables locales pour évaluer les provisions techniques pour les contrats qui sont régis par la norme IFRS 4, ainsi que les contrats d'investissement comprenant des éléments de participation discrétionnaire.

Un contrat qui remplit les conditions d'un contrat d'assurance demeure un contrat d'assurance jusqu'à ce que tous les droits et obligations y afférents cessent d'exister ou arrivent à expiration. Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'assureur) accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police.

Un contrat peut être comptabilisé initialement comme un contrat d'investissement et devenir un contrat d'assurance lorsque des composants d'assurance significatifs apparaissent au fur et à mesure du déroulement du contrat.

Les montants reçus et payés relatifs aux produits d'assurance (incluant les produits non-vie) sont enregistrés respectivement en primes et produits techniques et charges techniques des activités d'assurance, tandis que les pertes et les changements dans les provisions pour rehaussement de crédit, qui sont similaires aux activités bancaires sont classés dans la rubrique « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit ».

Tous les autres éléments provenant d'activités d'assurance sont classés selon leur nature au bilan, à l'exception des provisions techniques, qui sont identifiées dans une rubrique séparée.

Les activités d'assurance de Dexia sont principalement le fait de Dexia Insurance Belgium (DIB) (produits vie et non-vie).

1.10.1.1. Activités de DIB : vie et non-vie

Les produits d'assurance de DIB sont comptabilisés selon les normes locales. Ce groupe est principalement constitué d'entités belges et luxembourgeoises, pour lesquelles les normes locales sont applicables, s'ils sont reconnus comme tels selon IFRS 4. Toutefois, les provisions pour catastrophes et égalisation sont extournées.

Le portefeuille d'assurance vie comprend :

- les contrats d'assurance incluant les contrats de réassurance et les conventions de réassurance acceptées, à l'exception des régimes à prestations définies gérés pour le groupe ;
- les instruments financiers émis incluant une clause discrétionnaire de participation bénéficiaire (clause de participation discrétionnaire) ;
- les contrats en unités de compte stipulant que le détenteur de la police d'assurance peut convertir celle-ci à tout instant, sans frais, en produit d'investissement à taux de rendement garanti et avec partage probable des bénéfices.

1.10.1.2. Classification

La classification est effectuée contrat par contrat, tandis que pour les assurances groupe, la classification est faite au niveau de l'employeur.

Le portefeuille non-vie inclut seulement les contrats d'assurance contenant un risque d'assurance significatif.

1.10.1.3. Comptabilité miroir

Un assureur est autorisé à, mais n'est pas tenu de, changer de méthodes comptables afin qu'une plus-value ou une moins-value comptabilisée mais latente sur un actif affecte les évaluations de la même façon qu'une plus-value ou une moins-value réalisée. L'ajustement correspondant du passif d'assurance (ou des coûts d'acquisition reportés ou des immobilisations incorporelles) doit être comptabilisé en capitaux propres si, et seulement si, les plus-values ou moins-values non réalisées sont directement comptabilisées en capitaux propres.

Le groupe Dexia a décidé d'appliquer la comptabilité miroir si, selon les conditions légales et/ou contractuelles, la réalisation de profits est de nature à affecter l'évaluation de tout ou partie de ces contrats d'assurance et contrats d'investissement comprenant un élément de participation discrétionnaire.

1.10.1.4. Ajustement miroir des pertes

Afin de déterminer le besoin d'un ajustement miroir des pertes, Dexia détermine si des provisions techniques additionnelles seront nécessaires, sur la base des taux de marché actuels plutôt que du taux estimé de rendement des actifs. Si le niveau de provision technique nécessaire est supérieur au passif total, alors la différence doit être diminuée des profits latents comptabilisés en fonds propres et augmentée des passifs, via une prime différentielle d'ajustement miroir.

Ceci requiert que le test d'adéquation des passifs soit réalisé à l'issue de l'ensemble des ajustements miroirs – s'il y a lieu.

S'il n'y a pas suffisamment, en fonds propres, de gains latents pour compenser l'ajustement miroir négatif, l'augmentation de passif additionnelle doit être comptabilisée en compte de résultats.

1.10.1.5. Élément de participation discrétionnaire

Un élément de participation discrétionnaire est un droit contractuel de recevoir, outre les prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui devraient probablement représenter une quote-part importante du total des avantages contractuels ;
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement fondées sur :
 - la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrat spécifié ;
 - les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur ; ou
 - le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

Toutes les plus ou moins-values latentes provenant des valeurs représentatives et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire sont réparties proportionnellement pour la partie relative aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement comportant des clauses de participation bénéficiaire discrétionnaire. Elles sont présentées sur une ligne distincte des fonds propres.

Des calculs proportionnels sont effectués sur la base de la réserve bilantaire et par une gestion distincte des actifs.

1.10.1.6. Contrats d'assurance avec une composante « dépôt » (décomposition)

Tous les contrats libellés en unités de compte qui contiennent à la fois une composante « assurance » ainsi qu'une composante « dépôt » font l'objet d'une décomposition. La norme relative aux contrats d'assurance s'applique à la composante assurance tandis que la norme relative aux instruments financiers s'applique à la composante « dépôt ».

Les produits libellés en unités de compte qui peuvent être convertis en produits d'investissement à taux garanti (Branche 21) avec clause de partage des bénéfices sont régis par la norme IFRS 4 (investissement avec élément de participation discrétionnaire) et ne sont pas décomposés.

1.10.1.7. Dérivés incorporés

La norme IAS 39 s'applique aux dérivés incorporés dans un contrat d'assurance à moins que la composante dérivée incorporée ne réponde aux caractéristiques d'un contrat d'assurance. Les tests de suffisance du passif requis pour les contrats d'assurance avec élément de participation discrétionnaire s'appliquent aussi aux instruments financiers avec élément de participation discrétionnaire.

Par dérogation aux dispositions d'IAS 39, Dexia n'a pas besoin de séparer ni d'évaluer à la juste valeur l'option de rachat

pour un montant fixe (ou pour un montant basé sur un montant fixe et sur un taux d'intérêt) d'un contrat d'assurance, détenue par un titulaire de police même si le prix d'exercice diffère de la valeur comptable du passif d'assurance hôte. Toutefois, la disposition d'IAS 39 s'applique à une option de vente ou à une option de rachat immédiate incorporée dans un contrat d'assurance si la valeur de rachat varie en fonction d'une variable financière (telle qu'un cours ou un indice d'instruments de capitaux propres ou de marchandises) ou d'une variable non financière, qui n'est pas spécifique à une des parties au contrat.

1.10.1.8. Contrats d'assurance avec élément de participation discrétionnaire

Si l'émetteur classe une partie de cet élément comme une composante distincte des fonds propres, l'engagement reconnu pour l'ensemble du contrat ne pourra être inférieur au montant qui aurait résulté de l'application de la norme IAS 39 à l'élément garanti.

À chaque date de publication, Dexia vérifie si ce minimum requis est respecté et ajuste les passifs correspondants en cas d'insuffisance.

1.10.1.9. Test de suffisance du passif

Un assureur applique un test de suffisance du passif pour ses produits d'assurance et ses contrats d'investissement avec participation discrétionnaire. Dexia vérifie à chaque date de clôture que ses passifs d'assurance comptabilisés sont adéquats au regard des flux futurs estimés.

Si ce test (sur la base de l'ensemble des portefeuilles d'assurance vie et non-vie pris séparément) montre que la valeur comptable des passifs d'assurance (déduction faite des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées) n'est pas suffisante par rapport aux flux de trésorerie, cette insuffisance doit être comptabilisée en compte de résultats.

Pour les contrats d'assurance vie, le test d'adéquation des passifs utilise les paramètres suivants, fondés sur l'arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'assurance vie :

- primes : primes d'encours collectées plus primes contractuelles d'encours ;
- taux d'intérêt pour actualisation des flux de trésorerie : taux de rendement des actifs couvrant les passifs d'assurance ;
- table de mortalité : table du pays (Assuralia pour la Belgique) ;
- frais : calculs fondés sur la dernière mise à jour des tarifs et des frais comptabilisés ;
- les frais de tarification prennent en compte les charges additionnelles d'encours et commerciales ainsi que des frais fixes ;
- les frais réels prennent en compte les coûts de gestion, les dépenses de traitement des litiges et les commissions. Ces frais sont stipulés par type de produits et sont indexés. En considérant les défaillances, les décès et les expirations, le delta annuel est déterminé entre les coûts contractuels et les

coûts réels. Les différents deltas ainsi obtenus sont actualisés au taux du test d'adéquation des passifs.

Pour les contrats non-vie, le test de suffisance du passif est inclus dans la norme IFRS 4 ; il examine si la prime et la provision du litige sont suffisantes pour régler définitivement le montant du litige, ainsi que celui de tout litige qui pourrait survenir pendant la durée des contrats.

Un test de suffisance du passif est pratiqué pour tous les produits. Ce test est subdivisé en deux parties. Durant la première phase, Dexia examine si les réserves constituées sont suffisantes pour couvrir les litiges en cours, et durant la deuxième phase, Dexia réalise une estimation des pertes attendues sur les portefeuilles d'assurance pour les risques potentiels et examine l'adéquation des ressources.

Concernant les réserves pour les litiges en cours, Dexia a effectué des calculs statistiques utilisant des estimations des charges liées aux litiges.

1.10.2. Réassurance

Les contrats de réassurance de Dexia avec des tiers qui présentent suffisamment de risques d'assurance pour être classés en contrats d'assurance restent comptabilisés suivant les normes locales.

Un actif de réassurance est déprécié si, et seulement si :

- il existe des preuves tangibles, à la suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre de réassurance, que le bénéficiaire peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus aux termes du contrat ; et si
- cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que le bénéficiaire recevra du réassureur.

Pour mesurer la solvabilité d'un réassureur, Dexia se réfère à sa notation de crédit et à ses règles de dépréciation.

1.11. FRAIS DU RÉSEAU

Ce poste contient les commissions payées aux agents en vertu d'un mandat de vente exclusif pour l'apport d'opérations avec la clientèle.

1.12. DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

Dexia désigne un dérivé comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace (entre 80 % et 125 %) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au long de l'exercice ou de la période de couverture ; et
- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Dexia comptabilise les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, Dexia amortit la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier en résultat, sur la durée résiduelle de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir le tableau de variation des fonds propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultats. Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultats et comptabilisés en produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue a un impact sur le résultat.

1.13. COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX D'UN PORTEFEUILLE

Comme expliqué au 1.1.1. « Généralités », Dexia applique l'IAS 39 tel qu'adopté par l'Union européenne (« IAS 39 carve-out ») qui reflète plus précisément la manière dont Dexia gère ses instruments financiers.

La relation de couverture a pour but de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs, désignés comme éléments couverts.

Dexia effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixe, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan et au hors bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque,

tels que les activités de marché financier, à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité.

Dexia applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalles de temps de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact. Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille s'ils font l'objet d'études comportementales pour estimer la date de maturité attendue. Dexia peut choisir différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que des actifs ou portefeuilles de prêts classés comme « disponibles à la vente », comme des éléments à couvrir.

À partir de cette analyse en différentiel, réalisée sur une base nette, Dexia définit lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle les tests sont réalisés.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Dexia comptabilise les éléments de couverture à leur juste valeur avec variations de juste valeur au compte de résultats.

Dexia présente les revalorisations relatives au risque couvert d'instruments comptabilisés au coût au bilan au sein des « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

1.14. « GAIN OU PERTE AU PREMIER JOUR DE LA TRANSACTION »

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » s'applique à toutes les transactions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est la différence entre :

- le prix de transaction et son prix de marché coté, si la transaction est effectuée sur un marché coté; ou
- le prix de transaction et la juste valeur déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation (modèles de valorisation interne) incluant certains ajustements de marché : risque de liquidité, risque de modèle, risque de crédit, si la transaction n'est pas cotée.

Si Dexia considère que les paramètres principaux sont observables et si la Direction des Risques valide le modèle, le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » sera comptabilisé immédiatement au compte de résultats.

Si Dexia ne considère pas que ces données sont observables, ou si le modèle n'est pas validé par la Direction des Risques, le « Gain ou Perte au premier jour de la transaction » sera

amorti linéairement au compte de résultats sur la durée de vie attendue de la transaction. Si, par la suite, les données de marché deviennent observables, Dexia comptabilisera le montant résiduel du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » au compte de résultats.

Dans le cas de dénouement avant la maturité, la part résiduelle du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est comptabilisée au compte de résultats. Dans le cas d'un dénouement partiel avant la maturité, Dexia comptabilise au compte de résultats la part du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » correspondante au dénouement partiel anticipé.

1.15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent principalement des immeubles de bureau, des matériels et équipements, ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureau, les matériels et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant, si nécessaire, s'il est probable que Dexia bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisations :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 20 à 50 ans
- matériel informatique : 3 à 6 ans
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans
- véhicules : 2 à 5 ans.

Une immobilisation corporelle peut être constituée de composants ayant des durées d'usage différentes. Dans ce cas, chaque composant est déprécié de manière séparée sur sa durée de vie estimée. Les composants suivants ont été retenus :

- infrastructure des immeubles : 50 ans
- toitures et façades : 30 ans
- installations techniques : 10 à 20 ans
- agencements et finitions : 10 à 20 ans

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont enregistrés en charge.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés.

Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée individuellement, Dexia détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel il appartient. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Résultat net sur investissements ».

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas, Dexia utilise pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée par Dexia pour son propre compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si, en revanche, la partie utilisée par Dexia n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement que si la portion utilisée par Dexia ne représente qu'une faible portion de l'investissement total.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeur. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Autres résultats nets d'exploitation ».

1.16. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé au compte de résultats lorsque le coût est avéré. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées et viennent augmenter son coût d'origine. Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre trois et cinq ans, à l'exception des applications liées au cœur de métier pour lesquelles la durée d'utilité maximum est de dix ans.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction, ou la production de l'actif forment la valeur de l'actif et, en conséquence, sont immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme une charge de l'exercice.

Les actifs incorporels (autres que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur

recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. Les plus ou moins-values de cession des actifs incorporels sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées en « Résultat net sur investissement ».

1.17. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants sont classés en « Détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués par Dexia au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan, sans retraitement des périodes précédentes. Lorsqu'un groupe d'actifs est classé en « Détenus en vue de la vente », les gains ou pertes latents ou différés sont isolés dans une ligne de publication distincte au sein des fonds propres. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Les comptes intragroupe entre les activités courantes et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente continuent d'être éliminés.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée au compte de résultats. Les périodes précédentes sont retraitées.

Compte tenu de l'activité financière du groupe, les groupes d'actifs détenus en vue de la vente et les activités abandonnées regroupent essentiellement des actifs et passifs financiers. Lorsque la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants qui sont évalués dans le périmètre d'IFRS 5, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destiné à être cédé, y compris les actifs financiers, et est comptabilisée au résultat de la période. De manière à comptabiliser dans le résultat de la période la perte totale des actifs classés en prêts, la réserve AFS gelée du prêt qui a été reclassé depuis le portefeuille AFS en 2008 a été recyclée.

Toutefois, selon IFRS 5, les changements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et les écarts de conversion cumulés aux capitaux propres des groupes d'actifs détenus en vue de la vente ne sont recyclés au compte de résultats qu'au moment de la cession. Ce recyclage n'est

donc pas comptabilisé à la date à laquelle le groupe d'actifs est classé en « Détenus en vue de la vente ». Le résultat de la vente d'un groupe d'actifs destiné à être cédé peut ainsi être enregistré dans deux périodes distinctes, principalement lorsque la juste valeur diminuée des coûts de la vente est inférieure à la valeur comptable et lorsque la valeur comptable inclut des pertes latentes ou différées, comme la réserve AFS et/ou les écarts de conversion cumulés, lesquels seront enregistrés lors de la période comptable suivant la cession.

Lorsqu'un actif non courant n'est plus classé en « Détenus en vue de la vente » à la suite des changements des conditions de marché, de l'impossibilité de le céder par manque de contreparties ou pour d'autres raisons, celui-ci est reclassé dans son portefeuille d'origine à la valeur à laquelle il aurait été comptabilisé s'il n'avait jamais été classé en « Détenus en vue de la vente ». Dans ce cas, la différence entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur si aucun reclassement n'avait été réalisé, est reprise dans le résultat de la période. La réserve gelée des titres AFS reclassés en prêts n'est pas reconstituée.

1.18. ÉCARTS D'ACQUISITION

1.18.1. Évaluation de l'écart d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre

- la somme des éléments suivants :
 - le montant de la contrepartie transférée ;
 - le montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise ; et
 - la juste valeur des intérêts préalablement détenus par Dexia dans l'entité acquise ;
- le montant à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Une réévaluation négative (*negative goodwill*) est comptabilisée directement au résultat en plus-value d'achat décoté.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre le montant des actifs nets achetés ou vendus et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

1.18.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année. Dans ce but, Dexia

alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur à la suite d'événements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié si la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle il a été alloué, est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs attendus pris en compte par Dexia sont issus du plan financier à trois ans approuvé par la direction.

L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la valeur temps de l'argent (au taux d'intérêt sans risque), ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

Pour les filiales opérant sur un marché économique stable et mature, le taux d'actualisation utilisé est le coût du capital de Dexia défini selon un modèle d'actualisation de dividende. Pour les filiales opérant dans un marché émergent, un taux d'actualisation spécifique est appliqué au cas par cas.

1.19. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.), des contrats de promotion immobilière, des stocks et des actifs provenant des plans de retraite des salariés. Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable diminuée des éventuelles pertes de valeur s'il y a lieu. Les actifs gérés dans le cadre des obligations de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

1.20. CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

1.20.1. Dexia est locataire

Dexia conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultats linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé anticipativement, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et que le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.20.2. Dexia est bailleur

Dexia conclut des contrats de location-financement et des contrats de location simple.

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, Dexia enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

1.21. OPÉRATIONS DE PENSIONS ET PRÊTS DE TITRES

Les titres vendus avec un engagement de rachat (*repos*) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan dans leur catégorie initiale. La contrepartie au passif est incluse dans la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (*reverse repos*) sont comptabilisés au hors bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle ».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêts ou une charge d'intérêts. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés. Ils sont maintenus dans les états financiers dans la même catégorie. Les titres empruntés ne figurent pas dans les états financiers.

Si ces titres sont vendus à des tiers, le bénéfice ou la perte est comptabilisé(e) sous la rubrique « Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat », et l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à sa

juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers – mesurés à la juste valeur par le résultat ».

1.22. IMPÔT DIFFÉRÉ

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.

Les principales différences temporelles résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs (incluant les contrats dérivés, des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi), des dépréciations sur prêts et autres dépréciations, et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur base fiscale. Le taux d'impôt utilisé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours.

Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé. Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires déductibles et aux reports déficitaires sont constatés uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires et les pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est calculé pour toute différence temporelle résultant de participations dans des filiales, entreprises contrôlées conjointement ou sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporelle peut être maîtrisée, et où il est peu probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

1.23. AVANTAGES AU PERSONNEL

1.23.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme, payables dans un délai de 12 mois maximum après le service rendu, ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense.

1.23.2. Passifs liés aux retraites

Si Dexia a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des régimes à prestations définies, soit au sein des régimes à cotisations définies. Dexia offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies à travers le monde. Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance ou des fonds de pension. Ces régimes sont financés à la fois par les versements des employés et par ceux de Dexia.

Dans certains cas, Dexia offre à ses salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie.

1.23.2.1. Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA, qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif associé. La technique de valorisation pour l'estimation des dépenses des régimes à prestations définies prend en compte des hypothèses actuarielles constituées d'hypothèses démographiques et financières (taux d'inflation par exemple).

Les coûts des régimes à prestations définies sont déterminés selon la « méthode des unités de crédit projetées », selon laquelle chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune des unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. La fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor (correspondant à la valeur la plus élevée des deux suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute et 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du plan) est comptabilisée au compte de résultats sur la durée d'activité prévue du salarié.

Le montant comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaire à l'extinction de l'obligation liée aux services rendus actuels et futurs de l'employé), ajustée des gains et pertes actuariels latents et du coût des services rendus non comptabilisés, et déduction faite de la juste valeur des actifs composant le plan de retraite. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette ou un actif. Aussi, un actif peut être calculé si le plan est surcouvert et comptabilisé séparément si ces actifs sont détenus par une société du groupe.

Tout actif comptabilisé est limité au total des gains et pertes actuariels latents et du coût des services rendus, et à la valeur actualisée de tout avantage économique prenant la forme d'un remboursement du plan ou d'une réduction des futures contributions au plan.

Ce calcul est confié à des actuaires professionnels tant internes qu'externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de Dexia. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent les normes IAS 19.

1.23.2.2. Régimes à cotisations définies

Les contributions de Dexia aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations de Dexia se limitent à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

1.23.2.3. Contribution au coût de l'assurance maladie des retraités

Le droit à ces avantages est généralement donné aux salariés présents dans l'entreprise au moment de leur retraite et pouvant justifier d'une certaine ancienneté. Le montant du passif estimé est capitalisé sur la durée d'activité du salarié, en utilisant une méthode semblable à celle utilisée pour le calcul du passif des régimes de retraites à prestations définies.

1.23.3. Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés après qu'ils ont accompli une certaine période.

Au contraire des régimes à prestations définies, les écarts actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement en résultat. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les congés payés annuels ou jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'ils sont accordés à l'employé. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêt des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

1.23.4. Indemnités de fin de contrat de travail

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où Dexia est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite et à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Dexia doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

1.23.5. Paiements fondés sur des actions

Dexia accorde à ses salariés des paiements fondés sur des actions, tels que options sur instruments de capitaux propres, plans d'acquisition d'actions réservés aux employés et paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie.

La juste valeur des plans dont le dénouement se fait sur la base d'actions est évalué en date d'attribution par référence à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres sous-jacent (basé sur des modèles d'évaluation, des données de marché), prenant en compte des données de marché existantes en date d'acquisition. L'impact des autres conditions d'acquisition est pris en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction. La juste valeur est comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des capitaux propres.

Dans le cas de paiements fondés sur des actions, et qui sont réglés en trésorerie, les services rendus et l'obligation encourue de payer ces services sont évalués à la juste valeur de l'obligation. Cette juste valeur est évaluée en date d'attribution et à chaque date d'arrêt des comptes jusqu'au règle-

ment de l'obligation. La juste valeur est comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des passifs.

1.24. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Dexia a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de prêts sont comptabilisées dès lors qu'il existe une incertitude sur la solvabilité de la contrepartie.

1.25. CAPITAL ET ACTIONS PROPRES

1.25.1. Coût d'émission d'actions

Des coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.25.2. Dividendes sur actions ordinaires

Dexia comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêté du bilan, sont mentionnés dans la note relative aux événements postérieurs à la clôture.

1.25.3. Actions de préférence

Dexia comptabilise en capitaux propres les actions de préférence qui sont non remboursables et pour lesquelles les dividendes sont déclarés à la discrétion des directeurs.

1.25.4. Actions propres

Lorsque Dexia ou ses filiales achètent des actions de Dexia ou sont obligés d'acheter un montant fixe d'actions de trésorerie pour un montant fixe de trésorerie, le montant reçu incluant

les coûts de transactions nets d'impôts est déduit des capitaux propres. Les gains et pertes sur ventes d'actions propres sont comptabilisés en débit ou en crédit du compte actions de trésorerie enregistré en capitaux propres.

1.25.5. Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance

Dexia classe les gains et pertes latents liés aux actifs classés en disponible à la vente et aux contrats de réassurance avec des éléments de participation discrétionnaire comme suit :

- comme un passif dans la mesure du rendement garanti aux détenteurs du contrat ;
- comme une composante distincte des fonds propres suivant les caractéristiques discrétionnaires de cette participation bénéficiaire.

1.26. ACTIVITÉS FIDUCIAIRES

Lorsque Dexia intervient en qualité de fiduciaire comme agent, administrateur ou intermédiaire, les actifs et les revenus qui en découlent ainsi que les engagements de reprise de tels actifs ne sont pas inclus dans les états financiers.

1.27. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes, dont l'échéance est inférieure à trois mois, auprès des banques centrales, des prêts et avances interbancaires, et des actifs financiers disponibles à la vente.

1.28. RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action avant dilution est calculé en divisant la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice, en excluant le nombre moyen d'actions ordinaires acquises par Dexia et détenues en actions propres.

En ce qui concerne le bénéfice par action dilué, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et le résultat net sont ajustés pour prendre en compte la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, telles que des dettes convertibles et des options sur actions octroyées aux employés. Des émissions d'actions potentielles ou éventuelles sont traitées comme dilutives quand les options de conversion sont dans la monnaie et que leur conversion en actions ferait décroître le résultat net par action.

2. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des principales filiales et entreprises associées du groupe Dexia

2.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation

En 2010

Consécutivement à sa vente en avril 2010, Dexia Épargne Pension est sortie du périmètre de consolidation. Les résultats des trois premiers mois de 2010 ont été consolidés.

Dexia a vendu les 51 % qu'il détenait dans Adinfo. Les résultats des six premiers mois 2010 d'Adinfo ont été consolidés.

En 2011

Dans le cadre des mesures structurelles annoncées en octobre 2011, le groupe Dexia Banque Belgique (à l'exception de sa participation dans Dexia Asset Management) a été vendu à l'État belge représenté par la SFPI (Société Fédérale de Participations et d'Investissement/Federale Participatie- en Investeringsmaatschappij) pour un montant de EUR 4 milliards avec un mécanisme de complément de prix en faveur de Dexia SA en cas de revente dans un délai de cinq ans.

La transaction s'est soldée par une perte de EUR 3,3 milliards. Dexia Banque Belgique a été déconsolidée en date du 1^{er} octobre 2011. Son résultat pour les neuf premiers mois de 2011 ainsi que la perte de cession sont présentés au niveau de « Résultat net des activités abandonnées ».

Dexia banka Slovensko (DBS) est sortie du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2011 en raison de la finalisation de sa vente au groupe d'investissement d'Europe centrale Penta Investments.

L'impact de la vente de DBS ainsi que la reprise de provision relative au litige avec Ritro Finance ont été reconnus en 2010. L'impact final de la transaction sur les comptes de Dexia sera évalué lorsque le jugement final concernant le litige avec Ritro Finance aura été rendu.

DenizEmeklilik, filiale de DenizBank spécialisée dans les assurances vie et pension, a été vendue à MetLife avec un gain de EUR 135 millions avant impôts. Elle a été déconsolidée au 1^{er} octobre 2011.

L'accord de vente inclut également un contrat d'exclusivité de 15 ans pour la distribution des produits d'assurance vie, pension, accident vie privée et perte d'emploi de MetLife via le réseau d'agences de DenizBank. L'accord de distribution prévoit un mécanisme de partage des bénéfices par lequel une partie des bénéfices futurs résultant de la vente des produits de Deniz-Emeklilik via le réseau de DenizBank au cours des 15 prochaines années reviendra à DenizBank.

Nous renvoyons également à la note 9.4. « Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées – groupes destinés à être cédés – activités abandonnées ».

2.2. Principales filiales et entreprises associées du groupe Dexia ⁽¹⁾

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenu (en %)	Méthode de consolidation
PARTICIPATIONS DIRECTES DE DEXIA SA			
Associated Dexia Technology Services SA (ADTS)	23, Atrium Business Park – z.a. Bourmicht L-8070 Bertrange	100	globale
Dexia Funding Luxembourg SA	180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg	100	globale
Dexia Participation Belgique SA	Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles	100	globale
Dexia Participation Luxembourg SA	69, route d'Esch – L-2953 Luxembourg	100	globale
Group DenizBank AŞ	Büyükdere Cad. No: 106 T-34394 Esentepe/Istanbul	99.85	globale
Group Dexia Nederland NV	Piet Heinkade 55 – NL-1019 GM Amsterdam	100	globale

(1) Liste complète disponible sur demande.

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenu (en %)	Méthode de consolidation
PRINCIPALES FILIALES DU SOUS-GROUPE DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG			
Dexia Asset Management Luxembourg SA ^(*)	136, route d'Arlon – L-1150 Luxembourg	100 ⁽¹⁾	globale
Dexia Banque Internationale à Luxembourg ^(*)	69, route d'Esch – L-2953 Luxembourg	99,95	globale
Dexia LdG Banque SA	69, route d'Esch – L-1470 Luxembourg	100	globale
RBC Dexia Investor Services Ltd ^(*)	77 Queen Victoria Street UK-London EC4N 4AY	50	proportionnelle
RBC Dexia Investor Services Bank SA ^(*)	14, rue Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette	50	proportionnelle
RBC Dexia Investor Services Trust Ltd ^(*)	77 King Street West – 35th floor Royal Trust Tower Toronto, ON, Canada M5W-1P9	50	proportionnelle
PRINCIPALES FILIALES DU SOUS-GROUPE DEXIA CRÉDIT LOCAL SA			
Dexia CLF Banque	1, Passerelle des Reflets – Tour Dexia La Défense 2, F-92919 La Défense	100	globale
Dexia Crediop Spa	Via Venti Settembre 30 – I-00187 Roma	70	globale
Dexia Crediop Ireland	6 George's Dock, IRL-IFSC Dublin 1	100	globale
Dexia Crédit Local SA	1, Passerelle des Reflets – Tour Dexia La Défense 2, F-92919 La Défense	100	globale
Dexia Delaware LLC	15 East North Street Delaware, 19901 Dover – USA	100	globale
Dexia FP Holdings Inc.	445 Park Avenue – 5th floor New York NY 10022 USA	100	globale
Dexia Holdings Inc.	445 Park Avenue – 5th floor New York NY 10022 USA	100	globale
Dexia Israel Bank	19 Ha'arbaha st. – "Hatifon" building Tel Aviv 61200. P.O.B. 7091	65,99	globale
Dexia Kommunalbank Deutschland AG	Charlottenstrasse 82 – D-10969 Berlin	100	globale
Dexia Kommunalkredit Bank AG	Fischhof 3 – A-1010 Vienne – Autriche	100	globale
Dexia Kommunalkredit Bank Polska	ul Sienna 39 – 00-121 Warschau – Pologne	100	globale
Dexia Municipal Agency SA ^(*)	1, Passerelle des Reflets – Tour Dexia La Défense 2, F-92919 La Défense	100	globale
Dexia Sabadell Banco Local	Paseo de las 12 Estrellas 4 Campo de las Naciones – E-28042 Madrid	60	globale
Dexia Sofaxis	Route de Créton, F-18110 Vasselay	100	globale
FSA Global Funding Ltd	PO Box 1093GT – Boundery Hall Cricket Square – Grand Cayman Cayman Islands	100	globale

(1) 49 % détenus par Dexia SA, 51 % détenus par Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

(*) Les filiales indiquées avec un astérisque ont été transférées dans les groupes destinés à être cédés, à la suite de la restructuration du groupe Dexia.

3. Analyse par segment

Un segment est un ensemble identifiable d'activités de Dexia qui, soit fournit des produits ou services donnés (secteur d'activités), soit fournit des produits ou services donnés dans un environnement économique donné, qui est sujet à des risques et à des avantages économiques différents de ceux d'un autre secteur. Les secteurs dont la majorité des produits proviennent de ventes à des clients externes et dont le produit net bancaire, le résultat ou les actifs représentent au moins 10 % du total constituent des secteurs présentés séparément.

Conformément à la décision de la Commission européenne de février 2010, Dexia classe ses portefeuilles en run-off dans la Legacy Portfolio Management Division à côté de la Core Division. La Core Division se compose des métiers Banque de détail et commerciale (RCB), Public and Wholesale Banking (PWB), Asset Management and Services (AMS) et Group Center.

La Legacy Portfolio Management Division est reprise au bilan dans une division séparée qualifiée de non stratégique, avec un financement qui lui est clairement alloué. Le financement

garanti par les États est attribué à cette division. Il en résulte que la Core Division n'est plus impactée par le coût du financement garanti par les États.

Les intérêts sur fonds propres alloués par le Group Center aux métiers sont désormais calculés sur le nouveau concept de fonds propres alloués :

- (i) sur les segments de la Core Division, les fonds propres alloués sont égaux aux fonds propres économiques ;
- (ii) sur les segments de la Legacy Division, les fonds propres alloués sont égaux aux fonds propres normatifs, soit 12,5 % du volume pondéré des risques.

Les revenus des capitaux alloués mesurent la performance de chacun des métiers.

Les participations vendues sont reprises en Group Center. Les chiffres de 2010 ont été adaptés en conséquence.

En raison de la restructuration du groupe et de l'application de la norme IFRS 5 qui s'ensuit, les groupes destinés à la vente et les activités abandonnées sont présentées dans une ligne distincte du bilan et du compte de résultats.

Une autre conséquence de la restructuration du groupe est la révision de l'analyse par segment dans les prochains mois.

ANALYSE PAR MÉTIER	31/12/10			31/12/11		
	Actif	dont investissements dans des entreprises associées	Passif	Actif	dont investissements dans des entreprises associées	Passif
(en millions d'EUR)						
Core Division	432 461	171	550 996	224 723	0	293 079
Banque de détail et commerciale	54 162	52	88 043	12 654		10 872
Public and Wholesale Banking	214 250	86	25 857	115 974		6 861
Asset Management and Services	29 468	8	29 576	0		0
<i>Asset Management</i>	332	0	116	0		0
<i>Services aux investisseurs</i>	9 700	0	9 588	0		0
<i>Assurances</i>	19 436	8	19 872	0		0
Group Center	134 581	25	407 519	96,095		275 346
Legacy Portfolio Management Division	134 274	0	5 011	77 677	0	3 650
Groupes destinés à être cédés				110 359		116 350
Fonds propres totaux			10 728			(320)
TOTAL	566 735	171	566 735	412 759		412 759

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

Les chiffres de 2010 ont été revus en raison de la vente de Dexia banka Slovensko.

	Revenus	dont marge d'intérêts	Résultat net avant impôts des activités poursuivies
(en millions d'EUR)			
Au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾			
Core Division	1 407	1 147	228
Banque de détail et commerciale	915	614	232
Public and Wholesale Banking	281	56	45
Asset Management and Services	0	0	0
<i>Asset Management</i>	0	0	0
<i>Services aux investisseurs</i>	0	0	0
<i>Assurances</i>	0	0	0
Group Center	211	477	(49)
Legacy Portfolio Management Division	155	140	(451)
TOTAL	1 562	1 287	(223)
Résultat net avant impôts des activités poursuivies			(223)
Impôts			56
Résultat net des activités abandonnées			964
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			74
Résultat net – part du groupe			723

(1) Les chiffres de 2010 ont été revus conformément à l'application de la norme IFRS 5.

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

	Revenus	dont marge d'intérêts	Résultat net avant impôts des activités poursuivies
(en millions d'EUR)			
Au 31 décembre 2011			
Core Division	1 185	865	(142)
Banque de détail et commerciale	893	564	258
Public and Wholesale Banking	218	53	(100)
Asset Management and Services	0	0	0
<i>Asset Management</i>	0	0	0
<i>Services aux investisseurs</i>	0	0	0
<i>Assurances</i>	0	0	0
Group Center	74	248	(299)
Legacy Portfolio Management Division	(5 569)	(122)	(6 102)
TOTAL	(4 383)	743	(6 244)
Résultat net avant impôts des activités poursuivies			(6 244)
Impôts			(161)
Résultat net des activités abandonnées			(5 236)
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			(2)
Résultat net – part du groupe			(11 639)

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

AUTRE INFORMATION SECTORIELLE	31/12/10				31/12/11 – activités poursuivies			
	Investis- sements	Amortisse- ments sur immobi- lisations incorpo- relles et corporelles	Dépré- ciations (1)	Autres charges sans contre- partie de trésorerie (2)	Investis- sements	Amortisse- ments sur immobi- lisations incorpo- relles et corporelles	Dépré- ciations (1)	Autres charges sans contre- partie de trésorerie (2)
(en millions d'EUR)								
Core Division	(368)	(120)	(102)	(138)	(142)	(113)	(299)	1
Banque de détail et commerciale	(84)	(72)	(145)	(5)	(61)	(64)	(74)	1
Public and Wholesale Banking	(254)	(19)	83	4	(68)	0	(64)	1
Asset Management and Services	0	0	0	(6)	0	0	0	1
<i>Asset Management</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Services aux investisseurs</i>	0	0	0	(6)	0	0	0	0
<i>Assurances</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Group Center	(30)	(28)	(39)	(131)	(13)	(49)	(161)	(2)
Legacy Portfolio Management Division	(1)	(7)	(509)	(2)	0	0	(441)	2
TOTAL	(369)	(127)	(611)	(139)	(142)	(113)	(740)	2

(1) Composé de « Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles », « Dépréciations sur titres », « Dépréciations de prêts et provisions pour engagements de crédit » et « Dépréciations d'écarts d'acquisition ». Les montants ont été revus à la suite de l'application de la norme IFRS 5.

(2) Y compris les coûts, liés à l'application de IFRS 2, les dotations nettes aux provisions pour restructuration, les dotations nettes aux provisions liées à l'application de l'IAS 19, les moins-values de réévaluation sur échange d'actifs et les provisions pour litiges juridiques.

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

Les relations entre les lignes de produits et plus particulièrement entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de service font l'objet de rétrocessions et/ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché. Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, en ce compris les coûts de la gestion de cette transformation et les fonds propres alloués à cette activité sur la base de l'encours à moyen et à long terme ;

- l'intérêt sur le capital économique : le capital économique est alloué aux lignes de produits commerciales pour des besoins internes et le retour sur le capital économique est utilisé pour mesurer la performance de chaque ligne commerciale ;
- le coût du financement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont allouées au segment « Group Center » sauf si elles sont directement gérées par une ligne de produits commerciale ou financière.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	Belgique	France	Irlande	Turquie	États-Unis	Autres	Total
(en millions d'EUR)							
Au 31 décembre 2010							
Revenus	(7)	(25)	117	979	90	408	1 562
Au 31 décembre 2011							
Revenus	(256)	(2 095)	(892)	1 069	(2 224)	15	(4 383)

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non par le pays de la contrepartie de la transaction.

4. Éléments significatifs repris dans le compte de résultats

Les montants détaillés concernent des opérations significatives et/ou inhabituelles. Il s'agit de montants cumulés, avant taxes.

L'aggravation de la crise des dettes souveraines européennes, les tensions accrues sur la liquidité du groupe et la volonté de préserver les franchises commerciales des entités opérationnelles ont conduit Dexia à revoir profondément son plan de restructuration. Plus précisément, les décisions suivantes ont été prises :

- vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge ;
- négociation d'un accord avec les autorités françaises au sujet du financement des collectivités ;
- processus de mise en vente d'autres entités opérationnelles du groupe.

Du point de vue de la présentation comptable, ces décisions justifient l'application de la norme IFRS 5 pour les entités qualifiées d'activités abandonnées (Dexia BIL – hors certains portefeuilles exclus –, Dexia Asset Management, RBC Dexia, Dexia Municipal Agency et Dexia Banque Belgique pour la part de ses résultats attribuable au groupe Dexia). Le résultat des activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultats.

Le résultat des activités poursuivies a été fortement impacté par les éléments suivants :

- les dépréciations sur les titres émis par le souverain grec (ou assimilés) pour un montant de EUR -2,9 milliards en « V. Résultat net sur investissements », de EUR -0,1 milliard en « IV. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat » et de EUR -0,3 milliard en « XIV. Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit ». Ces montants représentent 75 % de la valeur nominale des titres et 100 % de la juste valeur de la couverture réalisée au moyen de dérivés de taux d'intérêt ;
- l'accélération de la restructuration financière du groupe décidée fin mai 2011 a conduit à reconnaître des pertes en « V. Résultat net sur investissements » pour EUR -1,9 milliard sur le désinvestissement du portefeuille Financial Products et pour EUR -0,3 milliard sur les cessions anticipées d'autres prêts et titres ;
- l'allègement du bilan en prêts et titres non stratégiques pour EUR 11,5 milliards s'est soldé par des pertes de l'ordre de EUR -0,4 milliard en « V. Résultat net sur investissements » ;
- la rémunération de la garantie accordée en 2008 par les États belge, français et luxembourgeois au financement de Dexia est reprise pour EUR -279 millions en « II. Charges d'intérêts » tout comme la rétribution de EUR -47 millions pour la garantie reçue des États belge et français pour le portefeuille de Financial Products et des dettes GIC qui y sont associées. De plus, le poste « VII. Honoraires et commissions versés » reprend la commission upfront de EUR -225 millions payée pour la mise en place des nouvelles garanties des États accordées en décembre 2011 ;

- les ajustements de valeur de crédit de swaps (CVA) conclus avec l'État italien sont repris pour EUR -60 millions en « IV. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat » ;
- la vente de DenizEmeklilik, la filiale d'assurances du groupe DenizBank a généré un gain en capital de EUR 135 millions en « V. Résultat net sur investissements » ;
- les frais de restructuration du personnel de Dexia SA employé en Belgique impactent négativement le poste « XI. Frais de personnel » pour un montant de EUR -54,3 millions ;
- le poste « XIV. Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit » comprend EUR -92 millions (USD -127 millions) relatifs au portefeuille de Financial Products et également une reprise de provision de EUR 20 millions sur trois créances Lehman Brothers en raison de leur vente ;
- les écarts d'acquisition sur Dexia Crediop, Dexia Crédit Local et Dexia Israel Bank ont été dépréciés pour des montants de respectivement EUR -131 millions, EUR -40 millions et EUR -12 millions en « XVI. Dépréciation d'écarts d'acquisition » ;
- le poste « XVIII. Charges d'impôts » comprend un carry back chez Dexia Crédit Local (EUR +133 millions) compensé par des réductions d'impôts différés actifs (EUR -132 millions).

Le « résultat net des activités abandonnées » comprend la perte de EUR 4,2 milliards relative à la vente de Dexia Banque Belgique et la contribution au résultat et mise à juste valeur des entités mises en vente avec essentiellement, Dexia Municipal Agency et RBC-DIS pour respectivement EUR -963 millions et EUR -142 millions.

Nous faisons également référence à la note 9.4 « Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées – groupes destinés à être cédés – activités abandonnées ».

5. Évènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre des mesures structurelles engagées par le groupe Dexia à l'automne 2011 et dans la continuité du protocole de négociation finalisé le 20 octobre 2011 par la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et Dexia, les principes d'un accord d'ensemble associant également l'État français ont été arrêtés le 10 février 2012 afin de pérenniser le financement du secteur public local français.

Le schéma défini en commun s'articule autour de 2 axes :

- la mise en place d'une co-entreprise entre La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, comme prévu dans le protocole de négociation d'origine, qui commercialisera des financements nouveaux au bénéfice des collectivités locales ;
- la création d'un nouvel établissement de crédit détenu par l'État français (31,7 %), la Caisse des Dépôts (31,7 %), Dexia Crédit Local (31,7 %) et La Banque Postale (4,9 %). Ce nouvel établissement de crédit sera la maison mère de Dexia Municipal Agency, société de crédit foncier dédiée au financement du secteur public local, qu'il détiendra à 100 %

et dont il assurera la gestion. Il gèrera également la plateforme industrielle au service de Dexia Municipal Agency et de certaines activités de la co-entreprise et du groupe Dexia. Les prêts éligibles octroyés par la co-entreprise seront refinancés par Dexia Municipal Agency.

Le projet a pour vocation de constituer l'un des volets du plan de restructuration qui sera présenté par les États belge, français et luxembourgeois à la Commission européenne d'ici à fin mars 2012.

Il a été approuvé par le conseil d'administration du groupe Dexia SA et sera soumis à l'approbation de la Commission européenne et des autorités réglementaires compétentes. Il sera également présenté pour avis aux représentants du personnel concernés.

Il est prévu que Dexia fournisse à Dexia Municipal Agency certaines garanties juridiques et financières et soit en partie contre-garanti par l'État français sur les crédits sensibles conformément à ce qui avait été communiqué le 20 octobre 2011.

Ce projet permettra de poursuivre la réduction de la taille du bilan et du besoin de liquidité du groupe Dexia (de l'ordre de EUR 12 milliards), tout en préservant son outil industriel. Le prix de cession de Dexia Municipal Agency à 100 % est de EUR 380 millions et a été pris en compte pour l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente dans les comptes 2011 ainsi que cela est présenté dans la note 9.4. « Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées – groupes destinés à être cédés – activités abandonnées ».

À la suite du plan de restructuration du groupe Dexia, Dexia Banque Belgique SA (« DBB ») a lancé le 20 février 2012 une offre publique d'achat sur les instruments « Dexia Funding Luxembourg 500 000 000 EUR Fixed Rate/Floating Rate Perpetual Non-cumulative Guaranteed Securities » (ISIN : XS0273230572) émis par Dexia Funding Luxembourg SA (« DFL ») et garantis par Dexia SA en vertu et conformément aux conditions du prospectus du 31 octobre 2006 (les « Titres DFL »).

Dexia Banque Belgique proposait d'acheter les instruments à un prix de 25 % de la valeur nominale des titres.

Cette opération a connu un grand succès avec une participation des investisseurs pour un montant de EUR 459 212 000, soit un taux de participation de 91,84 %.

Par ailleurs, Dexia a convenu d'acheter à Dexia Banque Belgique les Titres DFL apportés à l'Offre et acquis par DBB à la suite de l'Offre. De son côté, DBB s'est engagée à rembourser l'emprunt fortement subordonné de EUR 500 000 000 existant accordé par DFL à DBB (l'« Emprunt Subordonné ») et financé par l'émission des Titres DFL, pour un montant équivalent à la valeur nominale globale des Titres DFL apportés à l'Offre et acquis par DBB à la suite de l'Offre.

En conséquence de ces opérations, Dexia acquerra les Titres DFL apportés à l'Offre et l'exposition du groupe sur DBB en vertu de l'Emprunt Subordonné sera réduite d'un montant équivalent à la valeur nominale globale des Titres DFL ainsi acquis. Le résultat net de ces transactions n'entraînera aucun impact de liquidité pour le groupe Dexia. L'Emprunt Subordonné à DBB restera en cours pour le solde des

EUR 500 000 000 en principal non remboursé à la suite de ces opérations.

Le groupe n'a pas l'intention de revendre les Titres DFL ainsi acquis et envisage de fusionner plus tard cette année DFL avec Dexia SA, sujet à l'obtention de l'approbation des régulateurs et des actionnaires concernés et, dans ce cas, d'annuler les Titres DFL ainsi acquis par Dexia SA. À la suite de la réalisation de la fusion, Dexia SA sera le seul débiteur des Titres DFL subsistants qui n'auront pas été apportés à l'Offre et acquis par Dexia SA suite à l'Offre.

Le 2 mars 2012, Dexia Crédit Local a lancé une offre de rachat sur les EUR 700 000 000 de titres super subordonnés à durée indéterminée à taux fixe/taux variable émis le 18 novembre 2005 (ISIN : FR0010251421) au prix d'achat (exprimé en pourcentage du nominal) de 24 %.

Un montant total de EUR 643 750 000 a été apporté à l'offre par les investisseurs, soit 92 % du montant nominal de l'émission. Cette transaction permet au groupe Dexia d'améliorer son ratio de fonds propres durs (Core Tier 1) de 59 points de base (0,59 %).

Compte tenu de la situation financière de la Grèce, un premier plan de sauvetage a été mis en place en juillet 2011 mais celui-ci s'est avéré insuffisant pour permettre le retour à un équilibre budgétaire. Cette situation a conduit à la mise en place d'un deuxième plan, impliquant une large décote sur les titres souverains grecs détenus par les créanciers privés, représentés par l'Institut de la Finance Internationale (IFI). Ce plan, auquel Dexia a souscrit pour l'ensemble des titres qu'il détenait alors, a été mis en œuvre avec succès durant la première quinzaine du mois de mars 2012. L'échange de titres ne provoquera pas d'impact significatif sur les comptes du groupe, car la valorisation retenue par Dexia pour ces titres au 31 décembre 2011 était proche de la valeur estimée des nouveaux titres reçus en échange.

Le 21 mars 2012, les États belge, français et luxembourgeois ont soumis à la Commission européenne un plan en ligne avec leur engagement vis-à-vis du groupe Dexia (voir la partie « continuité de l'exploitation et plan d'affaires » du chapitre « Faits marquants » du rapport de gestion en page 17).

Ce plan reprend l'ensemble des cessions d'entités opérationnelles ainsi que la présentation des activités demeurant dans le périmètre du groupe. Il comprend une garantie définitive de EUR 90 milliards permettant de couvrir les besoins de financement du groupe à terme et dont la rémunération devra être suffisamment faible pour permettre de mener à son terme la restructuration du groupe.

6. Litiges

Nous renvoyons ici à la partie « Risque juridique » du chapitre Gestion des risques, page 83.

7. Notes sur l'actif du bilan consolidé

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

À la suite de l'annonce de la restructuration du groupe et de l'application de la norme IFRS 5 qui en résulte, les activités abandonnées ne contribuent plus aux différentes rubriques du compte de résultats et leur résultat net est présenté distinctement dans la ligne spécifiquement allouée.

En conséquence de ceci, dans les notes annexes présentant l'évolution de postes bilantaires en relation avec des montants du compte de résultats, les données au 1^{er} janvier 2011 du sous-groupe vendu Dexia Banque Belgique ont été reprises en « Modifications du périmètre de consolidation » et les données au 1^{er} janvier 2011 des filiales destinées à être cédées ont été présentées en « Transferts vers les groupes destinés à être cédés ».

7.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	136	7.8. Investissements dans des entreprises associées	144
7.2. Caisse et avoirs auprès des banques centrales	137	7.9. Immobilisations corporelles	145
7.3. Prêts et créances sur établissements de crédit	137	7.10. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	147
7.4. Prêts et créances sur la clientèle	138	7.11. Actifs fiscaux	149
7.5. Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	139	7.12. Autres actifs	149
7.6. Investissements financiers	141	7.13. Actifs non courants et groupes destinés à être cédés	150
7.7. Reclassement des actifs financiers (IAS 39 amendée)	142	7.14. Contrats de location	150
		7.15. Qualité des actifs financiers	152

7.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent comme suit : (échéance inférieure à 90 jours)

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/10	31/12/11
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	3 264	4 847
Prêts et créances sur établissements de crédit	8 534	3 196
Investissements financiers disponibles à la vente	2 926	3 464
Actifs non courants destinés à être cédés	0	8 816
TOTAL	14 724	20 323

B. DONT TRÉSORERIE RESTREINTE

	31/12/10	31/12/11
Réserves obligatoires ⁽¹⁾	1 897	4 711
<i>des activités poursuivies</i>		1 655
<i>des activités abandonnées</i>		3 055
TOTAL	1 897	4 711

(1) Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou auprès d'autres banques centrales.

7.2. Caisse et avoirs auprès des banques centrales

ANALYSE PAR NATURE

	31/12/10	31/12/11
Trésorerie disponible	767	249
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires en dépôt	600	2 942
Réserves obligatoires en dépôt	1 899	1 655
TOTAL	3 266	4 847
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	3 264	4 847

7.3. Prêts et créances sur établissements de crédit

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/10	31/12/11
Comptes nostro et cash collatéraux	34 157	36 772
Conventions de cession-rétrocession	6 307	489
Prêts et autres avances	8 354	5 385
Instruments de dettes	4 577	3 072
Prêts dépréciés	13	0
Instruments de dettes dépréciés	22	26
Moins :		
Dépréciation spécifique sur prêts dépréciés ou instruments de dettes dépréciés	(25)	(5)
Dépréciation collective	(26)	(11)
TOTAL	53 379	45 728
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	8 534	3 196

B. ANALYSE QUALITATIVE

Voir la note 7.15. « Qualité des actifs financiers ».

C. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

D. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

E. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS (IAS 39 AMENDÉE)

Voir la note 7.7.

7.4. Prêts et créances sur la clientèle

A. ANALYSE PAR CONTREPARTIE

	31/12/10	31/12/11
Secteur public	180 415	96 766
Autres	170 834	76 351
Prêts dépréciés	2 715	1 347
Instruments de dettes dépréciés	2 839	1 015
Moins :		
Dépréciation spécifique sur prêts dépréciés ou instruments de dettes dépréciés ⁽¹⁾	(3 214)	(1 385)
Dépréciation collective ⁽²⁾	(1 282)	(543)
TOTAL	352 307	173 550
dont inclus en location-financement	5 302	2 293

(1) 31/12/2010 : dont EUR 1 679 millions liés à l'activité Financial Products.

31/12/2011 : dont EUR 455 millions liés à l'activité Financial Products.

(2) 31/12/2010 : dont EUR 327 millions liés à l'activité Financial Products.

B. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/10	31/12/11
Cash collatéraux	3 883	145
Conventions de cession-rétrocession	1 428	0
Prêts et autres avances	264 300	112 356
<i>dont effets de commerce et acceptations propres</i>	150	99
<i>dont créances résultant de location-financement</i>	5 302	2 293
<i>dont prêts titrisés</i>	19 893	666
<i>dont prêts non hypothécaires à tempérament</i>	4 128	2 205
<i>dont prêts hypothécaires</i>	19 425	6 104
<i>dont prêts à terme</i>	180 103	98 689
<i>dont avances en comptes courants</i>	6 444	265
<i>dont autres crédits</i>	28 856	2 036
Instruments de dettes	81 637	60 616
Prêts dépréciés	2 715	1 347
Instruments de dettes dépréciés	2 839	1 015
Moins :		
Dépréciation spécifique sur prêts dépréciés ou instruments de dettes dépréciés ⁽¹⁾	(3 214)	(1 385)
Dépréciation collective ⁽²⁾	(1 282)	(543)
TOTAL	352 307	173 550

(1) 31/12/2010 : dont EUR 1 679 millions liés à l'activité Financial Products. 31/12/2011 : dont EUR 455 millions liés à l'activité Financial Products.

(2) 31/12/2010 : dont EUR 327 millions liés à l'activité Financial Products.

C. ANALYSE QUALITATIVE

Voir la note 7.15. « Qualité des actifs financiers ».

D. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

E. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

F. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS (IAS 39 AMENDÉE)

Voir la note 7.7.

7.5. Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

	31/12/10	31/12/11
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 347	2 541
Actifs financiers désignés à la juste valeur	3 941	148
TOTAL	9 288	2 690

7.5.1. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

A. ANALYSE PAR CONTREPARTIE

	31/12/10	31/12/11
Secteur public	572	162
Établissements de crédit	545	30
Autres	4 229	2 350
TOTAL	5 347	2 541

B. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/10	31/12/11
Prêts	214	0
Obligations émises par des entités publiques	506	162
Autres obligations et instruments à revenu fixe	4 491	2 340
Actions et instruments à revenu variable	136	39
TOTAL	5 347	2 541

C. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES OBLIGATIONS ÉLIGIBLES AU REFINANCEMENT AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

	31/12/10	31/12/11
Bons du Trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales	35	0

D. TITRES NANTIS DANS LE CADRE DE CESSION-RÉTROCESSION AVEC D'AUTRES BANQUES

	31/12/10	31/12/11
	Juste valeur	Juste valeur
Inclus dans les obligations émises par des entités publiques	53	
Inclus dans les autres obligations et instruments à revenu fixe	5	

E. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

F. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

G. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS (IAS 39 AMENDÉE)

Voir la note 7.7.

7.5.2. ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

A. ANALYSE PAR CONTREPARTIE

	31/12/10	31/12/11
Secteur public	111	6
Établissements de crédit	31	0
Autres	3 799	142
TOTAL	3 941	148

B. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/10	31/12/11
Prêts	43	16
Obligations émises par des entités publiques	36	0
Autres obligations et instruments à revenu fixe	285	132
Actions et instruments à revenu variable	34	0
Assurance – contrats en unités de compte – prêts et obligations	459	0
Assurance – contrats en unités de compte – actions et instruments à revenu variable	3 085	0
TOTAL	3 941	148

Les actifs financiers sur le secteur public se retrouvent en obligations émises par des entités publiques, en prêts et dans les contrats en unités de compte.

C. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES OBLIGATIONS ÉLIGIBLES AU REFINANCEMENT AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

Néant.

D. TITRES NANTIS DANS LE CADRE DE CESSIION-RÉTROCESSION AVEC D'AUTRES BANQUES

Néant.

E. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

F. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

Pour les actifs financiers, l'option de juste valeur est surtout utilisée dans les situations suivantes :

- 1) Dans le cadre de l'activité d'assurance, pour les contrats en unités de compte (Branche 23) ; le rendement de ce type de contrat appartient complètement au détenteur de la police d'assurance.
- 2) L'option de juste valeur est utilisée comme méthode alternative pour réduire la volatilité en compte de résultats

quand, à la date d'acquisition, un risque existe de ne pas rencontrer les exigences de la comptabilité de couverture.

La méthodologie adoptée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur est exposée dans la note 1. « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés – section 1.7. « Juste valeur des instruments financiers ».

7.6. Investissements financiers

A. ANALYSE PAR CONTREPARTIE

	31/12/10	31/12/11
Secteur public	43 059	20 333
Établissements de crédit	28 669	12 927
Autres	15 195	6 370
Investissements financiers dépréciés	1 166	4 169
TOTAL INVESTISSEMENTS FINANCIERS AVANT DÉPRÉCIATION	88 089	43 799
Moins :		
Dépréciation (spécifique ou collective)	(722)	(3 108)
TOTAL	87 367	40 691
Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	2 926	3 464

B. ANALYSE QUALITATIVE

Voir la note 7.15. « Qualité des actifs financiers ».

C. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4, 12.5 et 12.6.

D. ANALYSE PAR NATURE

	Investissements disponibles à la vente		Investissements détenus jusqu'à leur échéance		Total	
	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11
Prêts	42	0	0	0	42	0
Obligations émises par des entités publiques	38 323	19 073	881	765	39 204	19 838
Autres obligations et instruments à revenu fixe	45 470	22 990	565	439	46 036	23 429
Actions et instruments à revenu variable	2 806	532	0	0	2 806	532
TOTAL INVESTISSEMENTS FINANCIERS AVANT DÉPRÉCIATION	86 643	42 595	1 446	1 204	88 089	43 799
Dépréciation (spécifique ou collective)	(722)	(2 954)	0	(153)	(722)	(3 108)
TOTAL INVESTISSEMENTS FINANCIERS	85 921	39 640	1 446	1 051	87 367	40 691

E. OBLIGATIONS CONVERTIBLES INCLUSES DANS LE PORTEFEUILLE DISPONIBLE À LA VENTE (POSITIONS SUPÉRIEURES À EUR 50 MILLIONS)

Néant.

F. TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES

Néant.

G. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

H. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS (IAS 39 AMENDÉE)

Voir la note 7.7.

7.7. Reclassement des actifs financiers (IAS 39 amendée)

	De « Détenus à des fins de transaction » vers « Prêts et créances » (1)	De « Détenus à des fins de transaction » vers « Disponibles à la vente » (2)	De « Disponibles à la vente » vers « Prêts et créances » (3)
Valeur comptable des actifs reclassés, au 1 ^{er} octobre 2008 (périmètre des sociétés consolidées au 31 décembre 2010)	6 591	2 704	90 784
Valeur comptable des actifs reclassés, au 1 ^{er} Janvier 2009 (périmètre des sociétés consolidées au 31 décembre 2010)			874
Valeur comptable des actifs reclassés, au 1 ^{er} octobre 2008 (périmètre des sociétés consolidées au 31 décembre 2011)	3 784	2 704	75 393
Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2010 (A)	3 801	342	75 759
Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2010 (B)	3 513	324	74 557
MONTANT CUMULÉ NON PRIS EN PRODUIT NET (1)&(2) EN RAISON DU RECLASSEMENT (B)-(A)	(288)	(18)	n.a.
MONTANT CUMULÉ NON COMPTABILISÉ DANS LA RÉSERVE DE JUSTE VALEUR DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE (3) EN RAISON DU RECLASSEMENT (B)-(A)	n.a.	n.a.	(1 202)
Amortissement pendant l'exercice de la prime/décote par le résultat	18	20	n.a.
Amortissement pendant l'exercice de la prime/décote par l'ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances	n.a.	n.a.	816
Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2011 (A)	2 407	189	60 740
Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2011 (B)	2 070	173	59 047
MONTANT CUMULÉ NON PRIS EN PRODUIT NET (1)&(2) EN RAISON DU RECLASSEMENT (B)-(A)	(337)	(16)	n.a.
MONTANT CUMULÉ NON COMPTABILISÉ DANS LA RÉSERVE DE JUSTE VALEUR DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE (3) EN RAISON DU RECLASSEMENT (B)-(A)	n.a.	n.a.	(1 693)
Amortissement pendant l'exercice de la prime/décote par le résultat	30	6	n.a.
Amortissement pendant l'exercice de la prime/décote par l'ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances	n.a.	n.a.	380

Impacts des reclassifications de 2008 et 2009 sur les fonds propres et le résultat

Les modifications de périmètre en 2011 impactent la valeur comptable des actifs reclassés. Il s'agit essentiellement des modifications liées à la cession du groupe Dexia Banque Belgique

Transfert de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » aux rubriques « Prêts et créances » et « Investissements disponibles à la vente »

La différence entre la valeur comptable à la date de reclassement et le montant de remboursement est amortie sur la durée résiduelle de l'actif. L'impact en résultat de cet amortissement est publié dans la ligne « Amortissement pendant l'exercice de la prime/décote par le résultat ». La différence entre la valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2010 » et la juste valeur représente

les changements cumulés de juste valeur depuis la date de reclassement jusqu'à la clôture. Elle inclut également l'amortissement cumulé de la prime/décote depuis la date de reclassement. En 2010 et en 2011, la différence est négative pour les actifs détenus à des fins de transaction reclassés. En effet, les spreads continuent à augmenter en raison de l'impact de la crise souveraine au sein de la zone euro.

Transfert de la rubrique « Investissements disponibles à la vente » à la rubrique « Prêts et créances »

Dexia dispose d'un portefeuille « Investissements disponibles à la vente » particulier en ce sens qu'il est composé de titres à très longue échéance. Il en résulte que de petites variations de spreads induisent des changements de valeur significatifs.

L'impact du reclassement sur le coût du risque est une estimation du montant net des dotations et utilisations aux provisions collectives et aux provisions spécifiques. Les

montants cités prennent en compte l'impact sur le coût du risque des entités considérées comme activités abandonnées. L'impact sur le coût du risque lié au groupe Dexia Banque Belgique n'est toutefois pas pris en considération comme les actifs reclassés ne sont plus pris dans les comptes au 31 décembre 2011. Le reclassement des titres d' « Investissements disponibles à la vente » vers « Prêts et créances » a eu pour effet de diminuer le coût du risque de 13 millions en 2010. En 2011, une charge de EUR 79 millions a été enregistrée au regard des dépréciations collectives. L'impact des dépréciations spécifiques est considéré comme non significatif.

La diminution de la valeur comptable des actifs reclassés provient essentiellement de l'accélération de la vente des actifs non stratégiques qui a été annoncée en mai 2011 ainsi que du changement dans le périmètre de consolidation (cession de Dexia Banque Belgique).

Comparativement à 2010, l'augmentation de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs reclassés reflète principalement l'augmentation de la valeur comptable

sur la période de 380 millions (amortissement de la prime/décote) et les changements dus aux variations de spreads de liquidité et de crédit sur les marchés.

Impacts du reclassement sur la marge d'intérêt

Le reclassement est sans impact en marge d'intérêts pour les actifs reclassés des « Investissements disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances » car l'amortissement de la prime/décote de l'actif est exactement compensé par l'amortissement de la réserve de juste valeur gelée. Pour les actifs reclassés des « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les « Investissements disponibles à la vente » ou les « Prêts et créances », l'impact en marge d'intérêts s'élève à EUR 38 millions en 2010 et EUR 36 millions en 2011.

7.8. Investissements dans des entreprises associées

A. VALEUR COMPTABLE

	2010	2011
VALEUR COMPTABLE AU 1^{er} JANVIER	171	171
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	0	(50)
- Acquisitions	1	0
- Cessions	(4)	0
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	(121)
- Part du résultat avant impôt	6	0
- Dividendes payés	(3)	0
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	171	0

B. ÉCARTS D'ACQUISITION INCLUS DANS LA VALEUR COMPTABLE

	2010	2011
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{er} JANVIER	33	33
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	0	(33)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE (A)	33	0
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{er} JANVIER	(6)	(6)
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	0	6
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE (B)	(6)	0
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE (A)+(B)	27	0

C. LISTE DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Entreprises associées	2010	2010	2011	2011	Référence au site web
	Valeur comptable	Juste valeur de l'investissement	Valeur comptable	Juste valeur de l'investissement	
SLF Finances SA	63	63			www.slf.be
Popular Banca Privada	49	64			www.popularbancaprivada.es
TOTAL	112	127			

7.9. Immobilisations corporelles

A. VALEUR NETTE COMPTABLE

	Terrains et bâtiments		Mobiliers de bureau et autres équipements			Immeubles de placement	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Location simple ⁽¹⁾		
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2010	2 041	3	1 124	78	141	1 112	4 499
- Acquisitions	173	0	92	10	81	13	369
- Dépenses ultérieures	6	0	0	0	0	45	51
- Cessions	(254)	0	(17)	0	(28)	(35)	(334)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(13)	0	(6)	0	(2)	0	(21)
- Transferts et annulations	(18)	0	(231)	0	0	53	(198)
- Écarts de conversion	4	0	9	3	0	5	20
- Autres	0	0	0	0	1	0	1
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2010 (A)	1 938	3	971	90	194	1 192	4 387
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2010	(632)	(1)	(845)	(50)	(44)	(531)	(2 103)
- Amortissements comptabilisés	(72)	0	(76)	(9)	(32)	(22)	(211)
- Dépréciations comptabilisées	0	0	0	0	0	(1)	(1)
- Reprises	0	0	0	0	0	1	1
- Cessions	6	0	12	0	14	28	60
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	9	0	5	0	1	0	16
- Transferts et annulations	32	0	231	0	0	(55)	208
- Écarts de conversion	(1)	0	(5)	(2)	0	(2)	(10)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010 (B)	(658)	(1)	(678)	(59)	(62)	(583)	(2 041)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2010 (A)+(B)	1 280	2	293	31	132	608	2,346

(1) Principalement des voitures.

	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements			Immeubles de placement	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Location simple ⁽¹⁾		
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{er} JANVIER 2011	1 938	3	971	90	194	1 192	4 387
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	(451)	0	(156)	0	(4)	(99)	(710)
- Acquisitions	1	0	58	18	65	1	143
- Cessions	(1)	0	(8)	0	(41)	0	(50)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(1 060)	(3)	(511)	0	0	(979)	(2 553)
- Transferts et annulations	0	0	(50)	24	0	0	(26)
- Écarts de conversion	(4)	0	(27)	(15)	0	(18)	(64)
- Autres	0	0	0	2	7	0	9
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2011 (A)	423	1	277	119	221	95	1 137
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{er} JANVIER 2011	(658)	(1)	(678)	(59)	(62)	(583)	(2 041)
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	212	0	133	0	1	16	362
- Amortissements comptabilisés	(8)	0	(29)	(15)	(31)	(1)	(84)
- Dépréciations comptabilisées	0	0	(2)	0	0	0	(2)
- Cessions	1	0	7	0	18	0	26
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	387	0	383	0	0	514	1,284
- Transferts et annulations	0	0	30	(4)	0	0	26
- Écarts de conversion	1	0	10	10	0	9	30
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011 (B)	(65)	(1)	(146)	(68)	(74)	(46)	(399)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2011 (A)+(B)	358	0	131	51	147	49	736

(1) Principalement des voitures.

B. JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/10	31/12/11
Juste valeur soumise à évaluation indépendante	59	49
Juste valeur non soumise à évaluation indépendante	578	0
TOTAL	637	49

C. DÉPENSES

Néant.

D. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES RELATIVES AUX IMMEUBLES DE PLACEMENT À LA CLÔTURE

Néant.

E. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES RELATIVES AUX TERRAINS ET BÂTIMENTS, MOBILIER DE BUREAU ET AUTRES ÉQUIPEMENTS À LA CLÔTURE

Néant.

7.10. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

	Écarts d'acquisition positifs ⁽¹⁾	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{er} JANVIER 2010	1 926	800	628	3 353
- Acquisitions	28	75	68	171
- Cessions	0	(4)	2	(2)
- Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	1	3	0	4
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	(10)	(1)	(11)
- Transferts et annulations	0	(11)	(50)	(61)
- Écarts de conversion	54	9	12	75
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2010 (A)	2 007	860	660	3 528
AMORTISSEMENTS CUMULÉS ET DÉPRÉCIATIONS AU 1^{er} JANVIER 2010	(186)	(583)	(408)	(1 176)
- Comptabilisés	0	(64)	(73)	(137)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	7	1	8
- Cessions	0	0	2	2
- Transferts et annulations	0	11	50	61
- Écarts de conversion	(2)	(3)	(5)	(10)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2010 (B)	(188)	(631)	(433)	(1 252)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2010 (A)+(B)	1 820	229	227	2 276

(1) Les amortissements cumulés des écarts d'acquisition positifs s'élèvent à EUR -177 millions au 31 décembre 2010. Ce montant a été comptabilisé avant l'application de IFRS.

(2) Les autres immobilisations incorporelles comprennent des achats de logiciels ainsi que des actifs incorporels identifiés dans le cadre de l'acquisition du groupe DenizBank pour un montant net de EUR 98 millions. Ceux-ci seront amortis au plus tard fin 2016.

	Écarts d'acquisition positifs ⁽¹⁾	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{er} JANVIER 2011	2 007	860	660	3 528
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	(371)	(171)	(139)	(681)
- Acquisitions	0	12	33	45
- Cessions	0	(68)	(10)	(78)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(139)	(478)	(98)	(715)
- Transferts et annulations	0	6	(6)	0
- Écarts de conversion	(190)	0	(44)	(234)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2011 (A)	1 307	161	396	1 864
AMORTISSEMENTS CUMULÉS ET DÉPRÉCIATIONS AU 1^{er} JANVIER 2011	(188)	(631)	(433)	(1 252)
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	75	81	82	238
- Comptabilisés	(183)	(17)	(47)	(247)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	31	374	71	476
- Cessions	0	68	12	80
- Transferts et annulations	0	(1)	1	0
- Écarts de conversion	0	0	26	26
AMORTISSEMENTS CUMULÉS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2011 (B)	(265)	(126)	(288)	(679)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2011 (A)+(B)	1 042	35	108	1 184

(1) Les amortissements cumulés des écarts d'acquisition positifs s'élèvent à EUR -80 millions au 31 décembre 2011. Ce montant a été comptabilisé avant l'application de IFRS.

(2) Les autres immobilisations incorporelles comprennent des achats de logiciels ainsi que des actifs incorporels identifiés dans le cadre de l'acquisition du groupe DenizBank pour un montant net de EUR 59 millions. Ceux-ci seront amortis au plus tard fin 2016.

ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS (montants supérieurs à EUR 100 millions)	31/12/10	31/12/11
DenizBank	1 173	983
Group RBC Dexia	203	0 ⁽¹⁾
Crediop	131	0 ⁽²⁾
DIB	104	0 ⁽³⁾

(1) À la suite du transfert, en décembre 2011, du groupe RBC Dexia vers les groupes destinés à être cédés, l'écart d'acquisition positif a été pris en résultat en conséquence de l'ajustement de la valeur comptable du groupe destiné à être cédé à la juste valeur diminuée des coûts. Voir la note 9.4. « Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées – groupes destinés à être cédés – activités abandonnées ».

(2) Voir la note 11.12. « Dépréciation d'écarts d'acquisition ».

(3) DIB a quitté le périmètre de consolidation – voir la note 2. « Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des principales filiales et entreprises associées du groupe Dexia ».

L'évaluation du montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) requiert l'incorporation des sorties de trésorerie associées au financement.

Si une filiale est active sur une seule UGT, les écarts d'acquisition sont alloués dans leur intégralité à cette UGT. Si une filiale est active sur plusieurs UGT, les écarts d'acquisition sont alloués aux UGT sur la base des flux de trésorerie attribuables à chaque UGT à la date d'acquisition. Si une activité est fortement intégrée, une UGT peut inclure plusieurs entités légales ou des UGT apparentées de différentes entités légales (Asset Management est considéré comme une seule UGT au même titre que Services aux investisseurs).

Conformément à la norme IAS 36, la dépréciation des écarts d'acquisition est comptabilisée en compte de résultats si le montant recouvrable d'un investissement est inférieur à sa valeur comptable. Le montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité (calculée sur la base de l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou DCF – *discounted cash flow*) et la juste valeur (transactions pour des activités comparables, cours boursiers pour des entreprises cotées aux activités comparables) diminuée des coûts de la vente.

La méthode des DCF repose sur une série d'hypothèses en termes de revenus et de dépenses futurs pour chaque entité. Ces paramètres s'appuient sur un plan financier approuvé par la direction. Ils sont extrapolés sur une période de croissance durable et se basent ensuite, en permanence, sur des taux de croissance à long terme.

Les tests intègrent le coût du capital basé sur un taux sans risque et majoré d'une prime de risque spécifique à l'UGT. Les paramètres clés, sensibles aux hypothèses émises, sont dès lors le coefficient d'exploitation, le taux de croissance à long terme et le coût du capital.

Il subsiste un écart d'acquisition significatif sur le groupe DenizBank, qui constitue une seule UGT. Cet écart est comptabilisé en TRY et sa valeur comptable exprimée en EUR évolue en fonction du TRY, avec un impact sur les écarts de conversion. Le plan à long terme est sous-tendu par le principe général selon lequel la Turquie va converger vers les standards de l'Europe occidentale en 2026. Le taux de croissance élevé des revenus va diminuer à 3 % en 2025 avec un coefficient d'exploitation qui diminuera de 54 % à 52 %. Le coût du risque va diminuer légèrement et le taux d'impôt se stabiliser à 20 %.

Le besoin en capital est lié au respect du ratio d'adéquation du capital et surtout au niveau des risques pondérés. L'évolution des risques pondérés est liée aux revenus. Le taux d'actualisation de 14,4 % en 2012 est basé sur des moyennes de coûts des fonds propres calculés par des brokers et par des institutions bancaires turques (JP Morgan, Morgan Stanley, Oyak Bank, Sekerbank...) et va converger vers les standards de l'Europe occidentale, à 11 % en 2026. La valeur actualisée nette des flux de trésorerie donne une valeur supérieure à EUR 3,5 milliards.

La valeur comptable de l'UGT qui doit faire l'objet du test de dépréciation s'élève à EUR 2 823 millions et est composée des éléments suivants (en millions d'EUR) :

Fonds propres de base (y compris l'écart d'acquisition)	3 628
Gains ou pertes latents ou différés – écarts de conversion	(786)
Gains ou pertes latents ou différés – autres	(18)
Valeur comptable de la UGT	2 823

En cas de vente, ainsi que cela est prévu par les normes IFRS, le montant des gains ou pertes latents ou différés doit être recyclé dans le compte de résultats, sans impact toutefois sur les fonds propres totaux ou le résultat global total.

7.11. Actifs fiscaux

	31/12/10	31/12/11
Courants/payés d'avance	136	223
Impôts différés – actif (voir note 9.2.)	2 710	708
TOTAL	2 847	932

Les impôts différés actifs (IDA) sont constitués pour EUR 0,63 milliard (EUR 2,03 milliards en 2010) d'IDA trouvant leur origine dans la réserve négative de juste valeur des obligations disponibles à la vente et dans l'ajustement de juste valeur « gelée » des actifs

financiers reclassés en Prêts et Créances et pour EUR 0,08 milliard (EUR 0,13 milliard en 2010) d'IDA résultant de la réserve négative de juste valeur des instruments dérivés de couverture.

7.12. Autres actifs

	31/12/10	31/12/11
Autres actifs non spécifiques aux activités d'assurance	2 094	724
Autres actifs spécifiques aux activités d'assurance	264	0
TOTAL	2 358	724

A. AUTRES ACTIFS NON SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Analyse par nature	31/12/10	31/12/11
Produits à recevoir	123	10
Charges payées d'avance	60	38
Débiteurs divers	1 044	363
Actifs de régimes de retraite ⁽¹⁾	17	3
Stocks	5	6
Impôts d'exploitation	73	35
Autres actifs	772	269
TOTAL	2 094	724

(1) Voir la note 8.6. i. « Provisions et autres obligations – réconciliation avec les états financiers ».

B. AUTRES ACTIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Analyse par nature (coûts d'acquisition et part des réassureurs)	31/12/10	31/12/11
Part des réassureurs dans les réserves techniques	77	
Créances résultant de transactions d'assurance directes	47	
Primes à émettre	50	
Coûts d'acquisition reportés	2	
Autres actifs d'assurance	89	
TOTAL	264	0

7.13. Actifs non courants et groupes destinés à être cédés

	31/12/10	31/12/11
Actifs de filiales destinées à la vente ⁽¹⁾	0	110 240
Actifs corporels et incorporels destinés à la vente	50	40
Autres actifs	1	78
TOTAL	50	110 359

(1) Voir la note 9.4. « Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées – groupes destinés à être cédés – activités abandonnées ».

7.14. Contrats de location

7.14.1. DEXIA EN TANT QUE BAILLEUR

A. LOCATIONS-FINANCEMENTS

Investissement brut en locations-financements :	31/12/10	31/12/11
À moins d'un an	1 206	358
Entre 1 an et 5 ans	2 385	788
Supérieur à 5 ans	2 642	1 265
SOUS-TOTAL (A)	6 233	2 412
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS SUR LOCATIONS-FINANCEMENTS (B)	862	70
INVESTISSEMENT NET EN LOCATIONS-FINANCEMENTS (A)-(B)	5 371	2 342

Investissement net en locations-financements	31/12/10	31/12/11
À moins d'un an	1 011	323
Entre 1 an et 5 ans	1 993	754
Supérieur à 5 ans	2 367	1 265
TOTAL	5 371	2 342

	31/12/10	31/12/11
Montant des créances irrécouvrables sur locations-financements incluses dans la provision pour pertes sur prêts à la fin de l'exercice	131	62
Juste valeur estimée des locations-financements	5 171	2 466
Provision cumulée pour loyers minimums irrécouvrables	62	32

B. LOCATIONS SIMPLES

Montant minimal des loyers futurs nets à recevoir au titre des locations simples irrévocables	31/12/10	31/12/11
À moins d'un an	45	38
Entre 1 an et 5 ans	93	59
Au-delà de 5 ans	36	2
TOTAL	174	99
Montant des loyers conditionnels comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	1	2

7.14.2. DEXIA EN TANT QUE LOCATAIRE

Les montants ont trait aux activités poursuivies et ce, pour les deux périodes.

A. LOCATIONS-FINANCEMENTS

Montant minimal des loyers	31/12/10	31/12/11
À moins d'un an	8	12
Entre 1 an et 5 ans	14	16
Supérieur à 5 ans	2	1
TOTAL	24	28

Valeur actuelle des dettes liées aux loyers	31/12/10	31/12/11
À moins d'un an	7	11
Entre 1 an et 5 ans	12	14
Supérieur à 5 ans	2	1
TOTAL	21	26

	31/12/10	31/12/11
Montant contractuel minimal des loyers nets futurs (A)	24	28
Correction à la suite de l'application du taux d'actualisation	(3)	(2)
VALEUR ACTUELLE DU MONTANT MINIMAL DES LOYERS FUTURS (A)+(B)	21	26

B. LOCATIONS SIMPLES

Montant minimal des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables	31/12/10	31/12/11
À moins d'un an	64	76
Entre 1 an et 5 ans	212	217
Supérieur à 5 ans	181	223
TOTAL ⁽¹⁾	457	516

(1) Essentiellement des loyers pour location d'immeubles, de voitures et d'équipements informatiques.

Montant minimal des recettes de sous-locations attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan	2	1

Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice		
- loyers minimums	142	131
- sous-loyers	(2)	0
TOTAL	140	131

7.15. Qualité des actifs financiers

Analyse des prêts et titres ordinaires	Montant brut (A)	
	31/12/10	31/12/11
Prêts et créances ordinaires sur établissements de crédit	53 395	45 719
Prêts et créances ordinaires sur la clientèle	351 249	173 117
Investissements financiers ordinaires détenus jusqu'à leur échéance	1 446	970
Investissements financiers ordinaires disponibles à la vente	85 477	38 660
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	83 042	38 302
<i>dont actions</i>	2 435	358
Dépréciation collective sur des prêts non spécifiquement dépréciés (-)	(1 308)	(555)
TOTAL	490 259	257 910

Analyse des prêts et titres dépréciés	Montant brut (B)		Provision spécifique sur prêts (C)		Total (B)+(C)	
	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11
Prêts et créances dépréciés sur établissements de crédit	35	26	(25)	(5)	10	21
Prêts et créances dépréciés sur la clientèle	5 554	2 362	(3 214)	(1 385)	2 340	977
Investissements financiers dépréciés détenus jusqu'à leur échéance	0	234	0	(153)	0	81
Investissements financiers dépréciés disponibles à la vente	1 166	3 935	(722)	(2 954)	444	980
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	794	3 761	(571)	(2 875)	222	886
<i>dont actions</i>	372	174	(151)	(79)	221	95
TOTAL	6 755	6 557	(3 961)	(4 497)	2 794	2 060

Ordinaires ou dépréciés	Montant brut (A)+(B)		Provision spécifique sur prêts (C)		Total (A)+(B)+(C)	
	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11
Prêts et créances sur établissements de crédit	53 430	45 745	(25)	(5)	53 405	45 739
Prêts et créances sur la clientèle	356 803	175 479	(3 214)	(1 385)	353 589	174 093
Investissements financiers détenus jusqu'à leur échéance	1 446	1 204	0	(153)	1 446	1 051
Investissements financiers disponibles à la vente	86 643	42 595	(722)	(2 954)	85 921	39 640
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	83 836	42 063	(571)	(2 875)	83 265	39 187
<i>dont actions</i>	2 806	532	(151)	(79)	2 656	453
Dépréciation collective sur des prêts non dépréciés (-)	(1 308)	(555)	0	0	(1 308)	(555)
TOTAL	497 014	264 468	(3 961)	(4 497)	493 053	259 970

8. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé

(en millions d'EUR – Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

À la suite de l'annonce de la restructuration du groupe et de l'application de la norme IFRS 5 qui en résulte, les activités abandonnées ne contribuent plus aux différentes rubriques du compte de résultats et leur résultat net est présenté distinctement dans la ligne spécifiquement allouée.

En conséquence de ceci, dans les notes annexes présentant l'évolution de postes bilantaires en relation avec des montants du compte de résultats, les données au 1^{er} janvier 2011 du sous-groupe vendu Dexia Banque Belgique ont été reprises en « Modifications du périmètre de consolidation » et les données au 1er janvier 2011 des filiales destinées à être cédées ont été présentées en « Transferts vers les groupes destinés à être cédés ».

8.1. Dettes envers les établissements de crédit	153	8.5. Dettes subordonnées	156
8.2. Dettes envers la clientèle	153	8.6. Provisions et autres obligations	157
8.3. Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	154	8.7. Dettes fiscales	161
8.4. Dettes représentées par un titre	155	8.8. Autres passifs	161
		8.9. Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	161

8.1. Dettes envers les établissements de crédit

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/10	31/12/11
À vue	6 999	595
À terme	7 624	1 639
Conventions de cession-rétrocession	34 873	17 423
Banques centrales	25 520	27 315
Autres emprunts ⁽¹⁾	23 474	59 413
TOTAL	98 490	106 384

(1) 31/12/2011 : le montant comprend EUR 18 milliards de tirage sur la ligne de liquidité d'urgence (ELA) et EUR 5,6 milliards vis-à-vis de la Banque Européenne d'Investissement.

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.2. Dettes envers la clientèle

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/10	31/12/11
Dépôts à vue	32 257	1 900
Comptes d'épargne	37 990	6 544
Dépôts à terme	26 892	8 345
Autres dépôts de la clientèle	7 863	82
TOTAL DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	105 001	16 870
Conventions de cession-rétrocession	19 161	38
Autres emprunts	2 898	2 511
TOTAL DES EMPRUNTS À LA CLIENTÈLE	22 058	2 550
TOTAL	127 060	19 419

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.3. Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat

	31/12/10	31/12/11
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	763	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur	19 390	5 200
TOTAL	20 154	5 200

8.3.1. PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION**A. ANALYSE PAR NATURE**

	31/12/10	31/12/11
Obligations émises par des entités publiques	457	0
Autres obligations	235	0
Actions	71	0
TOTAL	763	0

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.3.2. PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR**A. ANALYSE PAR NATURE**

	31/12/10	31/12/11
Passifs non subordonnés	15 588	5 200
Passifs subordonnés ⁽¹⁾	332	0
Contrats en unités de compte	3 471	0
TOTAL	19 390	5 200

*(1) Liste disponible sur demande.***B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT**

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1. et la note 12.2.H. pour le risque de crédit propre.

Pour les passifs financiers, l'option de juste valeur est surtout utilisée dans les situations suivantes :

1) Dans le cadre de l'activité d'assurance pour les contrats en unités de compte (Branche 23).

2) Par Dexia Financial Products Inc. et FSA Global Funding Ltd, pour les passifs pour lesquels les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou courent le risque de ne pas l'être; l'option de juste valeur est utilisée comme une alternative en vue de réduire la volatilité dans le compte de résultats.

Les classes de passifs suivantes sont soumises à un classement dans le cadre de l'option de juste valeur :

a) Les passifs à taux fixe qui constituent des contrats de funding fortement adaptés, notamment aux demandes sur mesure requises par des investisseurs (activités GIC). Le spread de crédit propre est calculé au moyen d'un spread repris dans le benchmark.

b) Les dettes à taux fixe de FSA Global Funding. Le spread de crédit utilisé est celui du financement à long terme de Dexia.

3) Dans le cas d'émission de dettes comprenant des dérivés incorporés.

8.4. Dettes représentées par un titre

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/10	31/12/11
Certificats de dépôt ⁽¹⁾	16 077	23 424
Bons d'épargne	12 430	33
Dettes convertibles ⁽²⁾	1	0
Obligations non convertibles	181 964	81 831
TOTAL	210 473	105 288

(1) 31/12/2011 : comprend un montant de EUR 21,6 milliards émis par Dexia Crédit Local avec la garantie des États.

(2) La liste des dettes convertibles est disponible sur demande.

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.5. Dettes subordonnées

A. ANALYSE PAR NATURE

Dettes subordonnées non convertibles	31/12/10	31/12/11
Emprunts perpétuels subordonnés	877	0
Autres	2 795	1 691
TOTAL	3 672	1 691

Liste disponible sur demande.

	31/12/10	31/12/11
Capital hybride et actions privilégiées remboursables	232	0

Dexia Banque Internationale à Luxembourg a émis un instrument de capital hybride le 6 juillet 2001 pour EUR 225 millions, un remboursement trimestriel est possible depuis le 6 juillet 2011. Cet instrument est maintenant repris en passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés.

B. ANALYSE DES DETTES SUBORDONNÉES ET CONVERTIBLES EN ACTIONS DEXIA

Néant.

C. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

D. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.6. Provisions et autres obligations

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/10	31/12/11
Litiges ⁽¹⁾	250	125
Restructurations	189	75
Régimes de retraite à prestations définies	702	41
Autres obligations postérieures à l'emploi	56	2
Autres avantages à long terme du personnel	41	4
Provision pour engagements de crédit hors bilan ⁽²⁾	142	77
Contrats onéreux	35	3
Autres provisions (hors assurances) ⁽³⁾	84	5
TOTAL	1 498	332

(1) Nous renvoyons ici à la partie « Risques juridiques » du chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion – page 83.

(2) Y compris les provisions relatives au dossier Legio Lease chez Dexia Nederland en 2010 et 2011, pour respectivement EUR 100 et 56 millions.

(3) Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour la remise en état d'immobilier, de matériel et d'outillage ainsi qu'un certain nombre de provisions pour des événements non matériels.

B. ANALYSE DES MOUVEMENTS

	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
AU 1^{ER} JANVIER 2010	329	160	778	152	52	109	1 581
Écarts de change	13	0	1	2	0	3	19
Provisions complémentaires	184	96	124	8	1	25	438
Montants non utilisés annulés	(188)	(32)	(18)	(10)	(9)	(41)	(298)
Utilisations au cours de l'année	(15)	(34)	(84)	(10)	(9)	(14)	(166)
Variation du périmètre (sorties)	0	(1)	(6)	0	0	(1)	(8)
Transferts	(73)	0	3	0	0	2	(68)
Autres mouvements	(1)	0	0	0	0	0	(1)
AU 31 DÉCEMBRE 2010	250	189	798	142	35	84	1 498

	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
AU 1^{ER} JANVIER 2011	250	189	798	142	35	84	1 498
Transferts vers les groupes destinés à être cédés	(37)	(39)	(133)	0	0	(11)	(220)
Écarts de change	2	(2)	0	(2)	0	0	(2)
Provisions complémentaires	60	55	4	13	0	6	138
Montants non utilisés annulés	(20)	(32)	(7)	(4)	0	(1)	(64)
Utilisations au cours de l'année	(42)	(4)	(4)	(47)	0	(2)	(99)
Variation du périmètre (sorties)	(89)	(92)	(614)	(24)	(35)	(70)	(924)
Transferts	0	0	2	0	3	0	5
AU 31 DÉCEMBRE 2011	124	75	46	78	3	6	332

C. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE

Voir la note 12.6.

D. PROVISIONS POUR RÉGIMES DE PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

a. Variation de la valeur actualisée des engagements	31/12/10	31/12/11
1. Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	2 001	2 088
2. Transferts vers les groupes destinés à être cédés	0	(345)
3. Coût des services rendus dans l'année	86	10
4. Coût financier	97	9
5. Contributions des salariés	5	1
6. Ajustements	(1)	0
7. Perte (gain) actuariel(le)	9	3
8. Prestations	(92)	(8)
9. Primes payées	(4)	(1)
10. Acquisitions/désinvestissements	(11)	(1 536)
11. Réductions de régimes	(1)	0
12. Liquidations de régimes	(11)	(1)
13. Écarts de change	10	0
14. ENGAGEMENTS À LA FIN DE L'ANNÉE	2 088	220

b. Variation des actifs des régimes	31/12/10	31/12/11
1. Juste valeur des actifs à l'ouverture	1 237	1 284
2. Transferts vers les groupes destinés à être cédés	0	(191)
3. Rentabilité attendue des actifs des régimes	61	6
4. Gain (perte) actuariel(le) sur les actifs des régimes	(16)	(4)
5. Contributions de l'employeur	100	15
6. Contributions des membres	5	1
7. Prestations	(91)	(8)
8. Primes payées	(4)	(1)
9. Liquidations de régimes	(11)	(1)
10. Acquisitions/désinvestissements	(7)	(940)
11. Écarts de change	10	0
12. JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA FIN DE L'ANNÉE	1 284	161

c. Montants repris au bilan	31/12/10	31/12/11
1. Valeur actualisée des obligations financées	1 455	210
2. Juste valeur des actifs des régimes	1 284	161
3. Déficit (excédent) des plans financés	171	49
4. Valeur actualisée des obligations non financées	633	9
5. Gain (perte) actuariel(le) net(te) non comptabilisé(e)	(39)	(20)
6. Effet de la limite du paragraphe 58(b)	12	4
7. PASSIF (ACTIF) NET	777	42
Montants repris au bilan		
1. Passif	797	47
2. Actif	(20)	(5)
3. PASSIF (ACTIF) NET	777	42

d. Composantes de la charge	31/12/10	31/12/11
Montants repris au compte de résultats		
1. Coût des services rendus durant la période	86	10
2. Charge d'intérêts	96	9
3. Rentabilité attendue des actifs des régimes	(61)	(6)
4. Amortissement services passés y compris coût § 58(a)	(1)	0
5. Effet de la limite du paragraphe 58(b)	2	0
6. Réduction des régimes perte (gain) comptabilisée	4	0
7. Liquidation des régimes perte (gain) comptabilisée	0	(1)
8. TOTAL CHARGE DES RÉGIMES PRISE EN RÉSULTAT	126	12
Rendement effectif des actifs		
Rendement effectif des actifs des régimes	45	2

e. Réconciliation du bilan	31/12/10	31/12/11
1. Passif (actif) reconnu au bilan au début de l'exercice	758	777
2. Transferts vers les groupes destinés à être cédés	0	(146)
3. Charges prises en résultat pendant l'exercice	126	12
4. Contributions de l'employeur pendant l'exercice	71	14
5. Prestations directes de la société pendant l'exercice	29	1
6. Acquisitions/désinvestissements	(7)	(586)
7. PASSIF (ACTIF) À LA FIN DE L'EXERCICE (1)+(2)+(3)-(4)-(5)+(6)	777	42

f. Actifs des régimes	Pourcentage des actifs des régimes	
	31/12/10	31/12/11
Catégories d'actifs		
1. Instruments de capitaux propres	12,30 %	8,85 %
2. Instruments de dettes	84,98 %	90,31 %
3. Biens immobiliers	0,32 %	0,07 %
4. Autres ⁽¹⁾	2,40 %	0,78 %

(1) Comprend les polices d'assurance qualifiantes.

g. Historique des pertes et des gains	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11
1. Écart entre le rendement effectif et le rendement attendu des plans d'actifs				
a. En montant	(141)	47	(16)	(4)
b. En pourcentage des actifs des régimes	-11,00 %	4,00 %	-1,00 %	-2,61 %
2. Écart entre les hypothèses retenues et les paramètres observés pour les engagements				
a. En montant	(5)	(18)	(28)	3
b. En pourcentage de la valeur actualisée des engagements	0,00 %	-1,00 %	-1,00 %	1,61 %

h. Fourchette des hypothèses retenues pour le calcul de la marge

	31/12/10					
	Taux d'actualisation	Inflation	Rentabilité attendue des actifs	Rentabilité attendue des obligations	Rentabilité attendue sur actions	Taux d'augmentation des salaires
Europe	3,25 % – 4,50 %	2,00 %	3,75 % – 5,55 %	2,25 % – 4,25 %	5,75 % – 7,38 %	2,50 % – 5,00 %
Suisse	2,75 %	0,80 %	3,50 %	2,75 %	6,60 %	1,50 %
Royaume-Uni	5,30 %	3,70 %	6,46 %	4,10 %	8,30 %	5,10 %

	31/12/11					
	Taux d'actualisation	Inflation	Rentabilité attendue des actifs	Rentabilité attendue des obligations	Rentabilité attendue sur actions	Taux d'augmentation des salaires
Europe	3,25 % – 4,57 %	2,00 %	3,00 % – 5,11 %	2,75 % – 4,25 %	5,75 % – 7,25 %	2,50 % – 5,00 %
Suisse	2,75 %	0,80 %	2,75 %	2,75 %	5,75 %	1,50 %
Royaume-Uni	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Commentaires sur les hypothèses

- 1) Les taux d'intérêt et les taux d'actualisation à fin d'année sont stables par rapport à 2010.
- 2) La rentabilité sur les actions tient compte d'une prime de risque.
Le rendement attendu des actifs est fonction de la répartition du portefeuille.

i. Réconciliation avec les états financiers

	2010	2011
Obligations à long terme		
Passifs nets liés à des régimes à prestations définies	702	41
Passifs nets liés à d'autres obligations postérieures à la retraite	56	2
Passifs nets liés à d'autres avantages à long terme	41	4
Total passifs nets repris dans les états financiers ⁽¹⁾	799	47
Total passifs nets calculé par des actuaires	797	47
TOTAL PASSIFS NETS POUR RÉGIMES DE RETRAITE NON SIGNIFICATIFS	(2)	0
Actifs nets liés à des régimes à prestations définies repris dans les états financiers ⁽²⁾	17	3
Total des actifs nets analysés par des actuaires	20	5
TOTAL DES ACTIFS NETS POUR RÉGIMES DE RETRAITE NON SIGNIFICATIFS	(3)	(2)

(1) Voir la note 8.6.A.

(2) Voir la note 7.12.A.

E. RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les contributions aux régimes légaux de retraite ne sont pas reprises dans ces montants.

Le montant comptabilisé en charges pour les régimes à cotisations définies est de EUR 16,2 millions pour 2011 en comparaison avec EUR 16,3 millions pour 2010.

8.7. Dettes fiscales

Analyse par nature	31/12/10	31/12/11
Impôt courant sur les bénéfices	123	59
Impôt différé passif (voir la note 9.2.)	33	132
TOTAL	157	192

8.8. Autres passifs

	31/12/10	31/12/11
Autres passifs (exceptés ceux relatifs aux activités d'assurance)	4 102	1 741
Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance	197	0
TOTAL	4 299	1 741

A. AUTRES PASSIFS (EXCEPTÉS CEUX RELATIFS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE)

	31/12/10	31/12/11
Charges à payer	287	141
Produits constatés d'avance	408	97
Subventions	94	92
Créditeurs divers	1 925	526
Autres montants attribués reçus	1	1
Salaires et charges sociales (dus)	299	53
Dividende dû aux actionnaires	101	92
Impôts d'exploitation	174	62
Autres passifs	813	676 ⁽¹⁾
TOTAL	4 102	1 741

(1) Le 16 décembre 2011, Dexia SA et Dexia Crédit Local ont signé avec les États belge, français et luxembourgeois une convention de garantie autonome ayant pour objectif de faciliter de manière temporaire le renouvellement de leur financement existant et de permettre ainsi au groupe Dexia de faire face à très court terme à ses engagements. Cette convention prévoit le paiement aux États d'une commission de mise en place s'élevant à EUR 225 millions venant à échéance le 6 janvier 2012.

B. AUTRES PASSIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31/12/10	31/12/11
Dépôts dus aux cessionnaires	64	
Dettes résultant de transactions d'assurance directe	120	
Dettes résultant de transactions de réassurance	13	
TOTAL	197	0

8.9. Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés

	31/12/10	31/12/11
Passifs de filiales destinées à la vente ⁽¹⁾	0	116 350
TOTAL	0	116 350

(1) Voir la note 9.4. « Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées – groupes destinés à être cédés – activités abandonnées ».

9. Autres notes annexes au bilan consolidé

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

À la suite de l'annonce de la restructuration du groupe et de l'application de la norme IFRS 5 qui en résulte, les activités abandonnées ne contribuent plus aux différentes rubriques du compte de résultats et leur résultat net est présenté distinctement dans la ligne spécifiquement allouée.

En conséquence de ceci, dans les notes annexes présentant l'évolution de postes bilantaires en relation avec des montants du compte de résultats, les données au 1^{er} janvier 2011 du sous-groupe vendu Dexia Banque Belgique ont été reprises en « Modifications du périmètre de consolidation » et les données au 1^{er} janvier 2011 des filiales destinées à être cédées ont été présentées en « Transferts vers les groupes destinés à être cédés ».

9.1. Dérivés	162	9.7. Participation ne donnant pas le contrôle –	
9.2. Impôts différés	165	fonds propres de base	178
9.3. Transactions avec des parties liées	167	9.8. Gestion du capital	178
9.4. Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées –		9.9. Taux de change	178
groupes destinés à être cédés – activités abandonnées	172	9.10. Rémunération du commissaire aux comptes	178
9.5. Fonds propres	176	9.11. Contrats d'assurance	179
9.6. Paiements fondés sur des actions	177		

9.1. Dérivés

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/10		31/12/11 – Activités poursuivies	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés détenus à des fins de transaction	32 575	34 878	20 221	23 293
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	7 806	26 658	5 575	26 538
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	512	1 170	357	1 073
Dérivés de couverture de portefeuille couvert en taux	6 183	9 641	2 145	5 133
Dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans une entité étrangère	1	1		
TOTAL	47 077	72 347	28 298	56 037

B. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/10				31/12/11 – Activités poursuivies			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	82 326	83 045	2 830	3 159	32 991	33 353	1 565	1 229
Foreign exchange forward	40 575	40 728	434	381	5 601	5 618	39	91
Foreign exchange future	81	82	1	2				
Cross currency swap	28 083	28 656	2 344	2 729	6 619	6 475	1 424	761
Foreign exchange option	2 367	2 368	49	47	2 729	2 713	84	81
Foreign exchange forward rate agreement	1 427	1 441						
Autres dérivés de change (FX)	9 793	9 770	2	0	18 041	18 546	18	297
Dérivés de taux d'intérêt	816 589	839 022	27 000	29 252	204 813	203 954	17 778	21 849
Option-cap-floor-collar-swaption	102 918	123 233	1 312	1 628	2 186	1 075	208	49
Interest rate swap	630 168	630 921	25 603	27 581	202 529	202 734	17 569	21 800
Forward rate agreement	59 734	60 559	41	41				
Interest future	23 769	24 227	15	1	98	98		
Autres dérivés de taux d'intérêt		82	29	1		47	1	
Dérivés sur actions	4 691	5 800	336	404	180	190	4	4
Equity forward	9	45	14	6				
Equity future	78	12						
Equity option	1 263	2 121	110	131	36	44	2	1
Warrant	56	225	2	7				
Autres dérivés sur actions	3 285	3 397	210	260	143	146	2	3
Dérivés de crédit	22 520	16 686	2 405	2 059	6 336	1 793	875	211
Credit default swap	18 794	12 960	2 119	1 667	6 336	1 793	875	211
Total return swap	3 726	3 726	286	392				
Dérivés sur matières premières	10	1	4	4	4	4		
TOTAL	926 136	944 554	32 575	34 878	244 323	239 293	20 221	23 293

C. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

	31/12/10				31/12/11 – Activités poursuivies			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	28 321	30 150	2 073	5 539	11 323	13 436	489	5 199
Cross currency swap	28 321	30 150	2 073	5 539	11 323	13 436	489	5 199
Dérivés de taux d'intérêt	192 547	192 325	5 343	20 979	133 474	133 438	4 966	21 314
Option-cap-floor-collar-swaption	325	232		7	291	189		8
Interest rate swap	192 222	192 093	5 343	20 972	133 184	133 249	4 966	21 306
Dérivés sur actions	6 888	7 345	389	140	2 750	2 637	120	25
Equity option	91	619	51	27	91		54	
Autres dérivés sur actions	6 797	6 726	338	113	2 659	2 637	66	25
Dérivés sur matières premières	20	20						
TOTAL	227 776	229 840	7 806	26 658	147 547	149 510	5 575	26 538

D. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/10				31/12/11 – Activités poursuivies			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	2 043	2 075	125	359	2 123	2 062	104	234
Foreign exchange forward	670	670			350	263	90	31
Cross currency swap	1 373	1 405	125	359	1 773	1 800	14	204
Dérivés de taux d'intérêt	25 602	25 611	386	810	13 429	13 445	253	838
Interest rate swap	25 602	25 611	386	810	13 429	13 445	253	838
TOTAL	27 645	27 686	512	1 170	15 552	15 507	357	1 073

E. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE PORTEFEUILLE COUVERT EN TAUX ⁽¹⁾

	31/12/10				31/12/11 – Activités poursuivies			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	227	163	2	11				
Dérivés de taux d'intérêt	311 798	311 789	6 181	9 630	124 675	124 698	2 145	5 133
TOTAL	312 025	311 952	6 183	9 641	124 675	124 698	2 145	5 133

(1) Uniquement stratégies de couverture de juste valeur.

F. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET DANS DES OPÉRATIONS ÉTRANGÈRES

	31/12/10				31/12/11 – Activités poursuivies			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
FX forward	469	468	1	1				

9.2. Impôts différés

A. ANALYSE

	31/12/10	31/12/11	31/12/11
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
IMPÔT DIFFÉRÉ – ACTIF (PASSIF)	2 677	576	473
Impôt différé – passif	(33)	(133)	(64)
Impôt différé – actif	5 700	6 452	548
Impôt différé	5 667	6 319	484
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(2 990)	(5 743)	(11)

B. MOUVEMENTS POUR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES

	2010	2011
AU 1^{ER} JANVIER	2 688	2 677
Mouvements de l'exercice :		
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés		(300)
- Montants reconnus dans le compte de résultats	(27)	(388)
- Éléments directement imputés aux fonds propres	(10)	(487)
- Modifications du périmètre de consolidation	(12)	(913)
- Écarts de change	109	(21)
- Autres mouvements	(70)	8
AU 31 DÉCEMBRE	2 677	576

Impôt différé provenant d'actifs du bilan	31/12/10		31/12/11	
	Total	Dont impact en résultat	Total	Dont impact en résultat
Trésorerie, prêts et provisions pour perte sur prêts	(2 800)	(1 255)	(1 414)	(656)
Titres	2 000	174	1 623	(263)
Dérivés	(3 718)	(1 994)	205	56
Immobilisations corporelles et incorporelles	(200)	(9)	(45)	(8)
Autres actifs spécifiques aux activités d'assurance	(1)	(1)		
Autres	31	10	3	(19)
TOTAL	(4 688)	(3 074)	372	(889)

Impôt différé provenant de passifs du bilan	31/12/10		31/12/11	
	Total	Dont impact en résultat	Total	Dont impact en résultat
Dérivés	6 756	2 912	1 594	594
Emprunts, dépôts et émission de dettes représentées par un titre	1 285	344	1 312	592
Provisions	84	(18)	82	68
Retraites	108	(4)	18	(1)
Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance	3	7		
Provisions non imposables	(105)	9	(283)	(214)
Autres	151	112	15	35
TOTAL	8 282	3 362	2 737	1 074

Impôt différé provenant d'autres éléments	31/12/10		31/12/11	
	Total	Dont impact en résultat	Total	Dont impact en résultat
Pertes fiscales récupérables	2 153	369	3 270	1 324
Crédit d'impôt reporté	1	(17)	1	1
Entités ayant un statut fiscal spécial	(82)	28	(60)	22
TOTAL	2 073	380	3 211	1 347
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ	5 667		6 319	

C. DATE D'EXPIRATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS – ACTIFS NON COMPTABILISÉS

Nature	31/12/10				Total
	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance illimitée	
Différences temporelles				(1 206)	(1 206)
Pertes fiscales récupérables	(4)	(131)	(1 457)	(190)	(1 782)
Crédit d'impôt reporté		(1)			(1)
TOTAL	(4)	(132)	(1 457)	(1 396)	(2 990)

Nature	31/12/11 – Activités poursuivies				Total
	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance illimitée	
Différences temporelles				(2 486)	(2 486)
Pertes fiscales récupérables	(627)	(1 362)	(769)	(497)	(3 255)
Crédit d'impôt reporté		(1)			(1)
TOTAL	(627)	(1 363)	(769)	(2 983)	(5 743)

9.3. Transactions avec des parties liées

A. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

	Principaux dirigeants ⁽¹⁾		Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité ⁽²⁾		Filiales		Entreprises associées		Coentreprises dans lesquelles l'entité est un coentrepreneur	
	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11
Prêts ⁽³⁾			1 529	2	7		235		69	35
Intérêts perçus ⁽⁴⁾			57	44			11	1	1	1
Dépôts ⁽³⁾	8		3 388	4 451	72	1	114	26	1 271	226
Intérêts payés ⁽⁴⁾			(60)	(98)	(3)		(1)		(6)	(6)
Commissions nettes ⁽⁴⁾			34	33			22	(1)	(7)	(7)
Garanties et engagements de crédit donnés par le groupe			415	2 714	1		124	21	2 281	683
Garanties et engagements de crédit reçus par le groupe			534				92		30	

(1) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

(2) Nous faisons ici référence aux principaux actionnaires de Dexia (2010-2011) : Arcofin, Holding Communal et la Caisse des dépôts et consignations. Dexia applique IAS 24 § 25 pour ces transactions conclues aux conditions générales de marché.

En conséquence, les transactions avec les États belge et français ne sont pas présentes dans le tableau A mais décrites au point 9.3.D.

(3) Les transactions avec des parties liées sont conclues aux conditions du marché.

(4) Les chiffres comprennent la contribution du groupe DBB-DIB pour une année complète en 2010 et pour les neuf premiers mois en 2011.

La variation entre les chiffres 2011 et les chiffres 2010 est due à la vente du groupe Dexia Banque Belgique.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les prêts octroyés à des parties liées.

Le groupe Dexia Banque Belgique (à l'exception de sa participation dans Dexia Asset Management) a été vendu à l'État belge représenté par la SFPI (Société Fédérale de Participations et d'Investissement/Federale Participatie- en Investeringsmaatschappij) pour un montant de EUR 4 milliards avec un mécanisme de complément de prix en faveur de Dexia SA en cas de revente dans un délai de cinq ans (voir également point C. « Relations avec le groupe Dexia Banque Belgique » et la note 9.4. « Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées – groupes destinés à être cédés – activités abandonnées »).

B. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

	31/12/10	31/12/11
Avantages à court terme	6	9
Avantages postérieurs à l'emploi	1	2
Indemnités de fin de contrat	1	0

Les détails par personne sont publiés dans le rapport de rémunération à la page 39 de ce rapport annuel.

« Avantages à court terme » comprend le salaire, la rémunération variable et les autres avantages. Le paiement de la rémunération variable est soumis à certaines conditions et est partiellement différé, comme expliqué dans le rapport de rémunération en pages 43 et 44.

« Avantages postérieurs à l'emploi » : comprend les engagements de pension calculés en conformité avec la norme IAS 19.

C. RELATIONS AVEC LE GROUPE DEXIA BANQUE BELGIQUE

Bien que Dexia Banque Belgique ait été vendue à l'État belge, le financement qu'elle avait octroyé aux entités de Dexia est toujours en cours.

Les EUR 4 milliards issus de la vente ont principalement été alloués aux remboursements des prêts octroyés par Dexia Banque Belgique à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Le financement accordé par Dexia Banque Belgique diminuera graduellement conformément aux conditions de vente.

Au 31 décembre 2011, les relations financières entre Dexia Banque Belgique et les entités du groupe Dexia s'élevaient à EUR 44 milliards dont EUR 10 milliards non sécurisés.

D. TRANSACTIONS AVEC LES ÉTATS BELGE, FRANÇAIS ET LUXEMBOURGEOIS

Dispositifs de garantie des financements de Dexia

Convention de garantie temporaire de 2011

Le 16 décembre 2011, les États français, belge et luxembourgeois ont signé avec Dexia SA (« Dexia ») et Dexia Crédit Local SA (« DCL ») une Convention de Garantie Autonome en vertu de l'arrêté royal belge du 18 octobre 2011 octroyant une garantie d'État à certains emprunts de Dexia SA et Dexia Crédit Local SA, de la loi de finances rectificative française n° 2011-1416 du 2 novembre 2011 et du règlement luxembourgeois du 14 octobre 2011 autorisant le Gouvernement à octroyer une garantie financière dans le cadre de la restructuration ordonnée du groupe bancaire Dexia.

En vertu de cette Convention de Garantie Temporaire, les trois États garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia et DCL de leurs obligations de remboursement résultant de certains financements attribués par les banques centrales, les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ou professionnelles, pour autant que ces obligations se rapportent à certains financements d'une durée maximale de trois ans contractés ou émis entre le 21 décembre 2011 et le 31 mai 2012 (cette échéance initiale pouvant être reportée à une ou plusieurs reprises avec l'accord des parties et de la Commission européenne).

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 60,5 % pour l'État belge ;
- (ii) 36,5 % pour l'État français ;
- (iii) 3,0 % pour l'État luxembourgeois.

L'engagement de garantie des États en vertu de cette Convention de Garantie Temporaire ne peut excéder un plafond de EUR 45 milliards en principal, calculé sur la base des obligations garanties en vertu de ladite convention, étant entendu que l'encours des obligations garanties en vertu de la Convention de Garantie de 2008 décrite ci-dessous n'est pas pris en considération pour les besoins du calcul dudit plafond de EUR 45 milliards.

Outre la convention de Garantie Temporaire, les trois États, Dexia SA et DCL ont signé un accord complémentaire complétant cette convention sur l'obligation de couvrir l'émission d'obligations garanties par des sûretés (collatéralisation), sauf exceptions, ainsi que sur les priorités d'affectation des produits des émissions garanties. Cet accord complémentaire définit les principes de valorisation des actifs donnés en sûreté (collatéral) et les exceptions à l'obligation de collatéralisation. Il règle l'affectation des produits des émissions garanties au remboursement, en priorité des crédits sans sûreté octroyés par Dexia Banque Belgique à Dexia SA et DCL et des crédits ELA (*Emergency Liquidity Assistance*) accordés par la Banque de France à DCL. Il prévoit enfin l'engagement de Dexia Banque Belgique à souscrire auprès de DCL des titres et instruments

financiers garantis d'une valeur éligible comme sûreté de EUR 12 milliards.

Les trois États, Dexia SA et DCL ont en outre signé un accord complémentaire relatif au dispositif d'alerte complétant la Convention de Garantie Temporaire, en vue d'assurer, notamment, l'information des États sur la situation de liquidité de Dexia. Cet accord complémentaire prévoit notamment la délivrance hebdomadaire d'un plan de financement intégrant Dexia, DCL et les filiales de cette dernière, couvrant une période d'un mois. Les trois États, Dexia SA et DCL ont encore signé un mémorandum opérationnel ainsi qu'un protocole de reporting énumérant certaines dispositions opérationnelles et de reporting. Enfin, les trois États, Dexia SA et DCL ont signé un protocole de gestion du collatéral réglant la détention et la valorisation du collatéral à fournir en cas d'émission d'obligations garanties collatéralisées.

Le 21 décembre 2011, la Commission européenne a autorisé ce mécanisme de garantie de façon temporaire pour une période courant jusqu'au 31 mai 2012, dans l'attente d'une décision définitive que celle-ci prendra dans le cadre d'une nouvelle procédure d'investigation ouverte au titre du contrôle des aides d'États sur la base, notamment, de la soumission par les États garants d'un nouveau plan dans un délai de trois mois venant à échéance le 21 mars 2012.

Aux termes de la convention de garantie, Dexia SA doit verser la rémunération suivante aux États :

- (i) une commission de mise en place de 50 points de base, calculée sur le plafond de EUR 45 milliards, soit EUR 225 millions ;
- (ii) une commission mensuelle, calculée sur les encours des financements garantis. Celle-ci se compose d'un montant de base fixe ou variable selon l'échéance de l'obligation garantie, majoré en fonction de la notation de Dexia et/ou DCL pour les financements ayant une échéance de moins de 12 mois, et réduit en cas de collatéralisation de l'engagement de garantie des États.

Le montant de base s'élève :

- (a) pour les financements ayant une échéance inférieure à 3 mois, à 120 points de base sur une base annuelle ;
- (b) pour les financements ayant une échéance comprise entre 3 mois et moins de 12 mois, à 50 points de base sur une base annuelle ; et
- (c) pour les financements ayant une échéance de 12 à 36 mois, à un montant variable égal au taux résultant de la formule suivante :
 - 40 points de base x (1 + (1/2 x A/B) + (1/2 x C/D)), soit environ 120 points de base sur la base des cotations à fin décembre 2011

Où :

- A est la médiane des marges de *CDS senior* à cinq ans de DCL,
- B est l'indice médian *iTraxx Europe Senior Financials* à 5 ans,
- C est la médiane des marges de *CDS senior* à 5 ans de l'ensemble des États membres de l'Union européenne, et
- D est la médiane des marges de *CDS senior* à 5 ans du Royaume de Belgique.

Les médianes sont calculées sur la période de trois ans prenant fin au dernier jour du mois qui précède la date d'émission des obligations garanties concernées.

La majoration en fonction de la notation de Dexia et/ou de DCL est de 20 à 40 points de base et s'applique aux financements ayant une échéance de moins de 12 mois.

L'abattement éventuel en cas de collatéralisation est fonction de la nature et de la valeur des actifs affectés à titre de sûreté. Au 31 décembre 2011, l'encours total des obligations de remboursement garanties au titre de la garantie temporaire de 2011 par les trois États s'élevait à EUR 21,6 milliards.

En 2011, Dexia SA a versé une rémunération totale de EUR 225 millions au titre de cette garantie.

Convention de garantie de 2008

Le 9 décembre 2008, les États français, belge et luxembourgeois ont signé avec Dexia SA une convention de garantie autonome précisant les modalités de mise en œuvre du protocole d'accord conclu le 9 octobre 2008 entre les trois États et Dexia. En vertu de cette convention de garantie, les trois gouvernements garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia SA, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Banque Belgique et DCL (ainsi que certaines de leurs succursales et entités d'émission) de leurs obligations de remboursement résultant de certains financements octroyés par les banques centrales, les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ou professionnelles, pour autant que ces obligations se rapportent à certains financements contractés ou émis entre le 9 octobre 2008 et le 31 octobre 2009 et arrivent à échéance au plus tard le 31 octobre 2011.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 60,5 % pour l'État belge ;
- (ii) 36,5 % pour l'État français ; et
- (iii) 3,0 % pour l'État luxembourgeois.

Outre la Convention de Garantie, les trois États et Dexia SA ont signé un mémorandum opérationnel complétant ladite convention sur des aspects opérationnels et de procédure. Ce mémorandum prévoit notamment un processus de suivi quotidien des montants garantis, comprenant la publication journalière du montant global garanti et, dans le cadre des émissions obligataires garanties de Dexia, un système de certificats d'éligibilité permettant aux États d'émettre, à la demande de Dexia, des certificats confirmant la couverture de chaque émission obligataire par le mécanisme de garantie.

Le 19 novembre 2008, la Commission européenne a autorisé ce mécanisme de garantie pour une période de six mois à compter du 3 octobre 2008, période renouvelée automatiquement en cas de soumission d'un plan de restructuration jusqu'à ce que la Commission se prononce définitivement sur ce plan. En mars 2009, les trois États ont confirmé la prolongation de la garantie, conformément à la décision de la Commission européenne du 13 mars 2009.

En date du 14 octobre 2009, par un Avenant à la Convention de Garantie du 9 décembre 2008 précitée, les États belge,

français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia SA, d'autre part, ont convenu de prolonger le dispositif de garantie pour une durée d'un an, couvrant certains financements contractés ou émis au plus tard le 31 octobre 2010. Cette prolongation s'est accompagnée de certains aménagements au dispositif de garantie, visant à limiter au strict minimum l'intervention étatique et à permettre une sortie ordonnée du mécanisme de garantie à un horizon crédible. Ces aménagements comprennent notamment :

- (i) la réduction du plafond des encours garantis de EUR 150 milliards à EUR 100 milliards, avec un engagement de Dexia de faire ses meilleurs efforts pour limiter l'utilisation de la garantie à EUR 80 milliards ;
- (ii) l'extension à quatre ans de l'échéance maximale des nouveaux financements contractés ou émis sous la garantie ainsi révisée ;
- (iii) la renonciation par Dexia SA au bénéfice de la garantie, à compter du 16 octobre 2009, pour tous les nouveaux contrats d'une échéance inférieure à un mois et pour l'ensemble des contrats à durée indéterminée.

Aux termes de la convention de garantie, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :

- (i) pour les financements ayant une échéance inférieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, calculée sur l'encours moyen des financements garantis, et
- (ii) pour les financements ayant une échéance égale ou supérieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, augmentée de la plus petite des deux valeurs suivantes : soit la médiane des CDS spreads de Dexia à cinq ans calculée sur la période débutant le 1^{er} janvier 2007 et s'achevant le 31 août 2008, soit la médiane des CDS spreads à cinq ans de l'ensemble des établissements de crédit ayant une notation de crédit à long terme équivalente à celle de Dexia, calculée sur l'encours moyen des financements garantis.

La prolongation et l'aménagement de la garantie ainsi prévus par l'avenant du 14 octobre 2009 ont été autorisés par la voie d'une décision intérimaire de la Commission européenne pour une période de quatre mois à compter du 30 octobre 2009 (soit jusqu'au 28 février 2010) ou jusqu'à décision définitive, si celle-ci intervient avant l'expiration de ladite période de quatre mois, de la Commission européenne dans le cadre de la procédure ouverte le 13 mars 2009 au titre du contrôle des aides d'État.

Dans le cadre d'un accord distinct daté du 17 mars 2010, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia SA, d'autre part, ont modifié et complété de la manière suivante l'avenant à la convention de garantie du 14 octobre 2009 afin de refléter les termes de la décision définitive de la Commission européenne dans le cadre de la procédure des aides d'État du 26 février 2010. Les changements comprennent :

- (i) l'avancement de la date limite pour contracter ou émettre des financements garantis au 31 mai 2010 (pour les financements dont la maturité est inférieure à 12 mois) et au 30 juin 2010 (pour les financements dont la maturité est égale ou supérieure à 12 mois) ;
- (ii) l'avancement de la date d'expiration de la garantie des dépôts (et assimilés) au 1^{er} mars 2010 ;

(iii) l'augmentation progressive *pro rata temporis* de la rémunération versée par Dexia au titre de la garantie lorsque l'encours des financements garantis dépasse certains plafonds (de 50 points de base sur la quotité des financements garantis comprise entre EUR 60 milliards et EUR 70 milliards, de 65 points de base sur la quotité des financements garantis comprise entre EUR 70 milliards et EUR 80 milliards, et de 80 points de base sur la quotité des financements garantis supérieure à EUR 80 milliards).

Tous les instruments non encore remboursés ayant été émis avant le 30 juin 2010 dans le cadre de la Convention de Garantie de 2008, telle qu'amendée, continueront à bénéficier de ladite garantie, conformément à leurs conditions.

Au 31 décembre 2011, l'encours total des obligations de remboursement garanties au titre de la Convention de Garantie de 2008, telle qu'amendée par les trois États s'élevait à EUR 23,3 milliards.

En 2011, Dexia SA a versé une rémunération totale de EUR 290 millions au titre de cette garantie.

Tous les accords susmentionnés, le montant total de l'encours des obligations de remboursement garanties ainsi que la liste des émissions obligataires certifiées peuvent être consultés sur le site www.dexia.com.

Garantie du portefeuille « Financial Products »

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé une convention de cession du pôle assurance de Financial Security Assurance (FSA) à Assured Guaranty Ltd (Assured). L'opération a été finalisée le 1^{er} juillet 2009. L'activité Financial Products de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et reste donc logée au sein du groupe Dexia.

Dans ce contexte, les États belge et français ont accepté d'apporter leur garantie aux actifs du portefeuille de Financial Products.

Les dispositions de cette garantie sont exposées dans deux conventions, la Convention de Garantie Autonome relative au portefeuille « Financial Products » de FSA Asset Management LLC et la Convention de Garantie de Remboursement, conclues entre les États belge et français et Dexia. Les principales dispositions de ces conventions sont les suivantes :

- Dexia SA et Dexia Crédit Local SA (« DCL ») ont conclu une convention d'option de vente en vertu de laquelle FSAM a le droit de vendre à Dexia et/ou DCL certains actifs du portefeuille de FSAM au 30 septembre 2008 (les *Actifs du Portefeuille de l'Option*) en cas de survenance de certains événements déclencheurs (défaut sur actif, défaut de liquidité, défaut de collatéral et insolvabilité de Dexia). Les États belge et français se sont engagés à garantir conjointement, mais non solidairement, les obligations de Dexia SA au titre de la convention d'option de vente dans la limite d'un montant global de USD 16,98 milliards et jusqu'à respectivement 62,3711 % et 37,6289 % de ce montant pour les États belge et français. Il était prévu que la garantie des États en cas de défaut sur actif ou de l'insolvabilité de Dexia expire en 2035, tandis que la garantie en cas de défaut de liquidité ou défaut de collatéral expirerait le 31 octobre 2011.

- L'accord de garantie obligeait Dexia à couvrir une première tranche de perte de USD 4,5 milliards, Dexia ayant cependant le droit d'exiger des États qu'ils effectuent des paiements à FSAM dans le cadre de leur garantie si les pertes excédaient la première tranche de USD 4,5 milliards. Les États auraient alors le droit de recouvrer auprès de Dexia tout montant payé dans le cadre de leur garantie comme décrit ci-dessous.

- Il a été exigé de Dexia de payer semestriellement aux États une commission de garantie à un taux de 1,13% l'an, calculée sur l'encours moyen en nominal des Actifs du Portefeuille de l'Option détenus par FSAM sur une période de six mois, augmentée d'une commission de 0,32% l'an calculée sur le plus petit des montants suivants : (i) le montant total des obligations en vertu des Contrats d'Investissement Garantis et (ii) l'encours moyen en nominal des actifs du portefeuille de l'option détenus par FSAM sur une période de six mois.

En 2011, avec l'accord des États belge et français, FSAM a vendu à DCL la totalité des Actifs du Portefeuille de l'Option subsistant. DCL a ensuite vendu la quasi-totalité de ces actifs à des parties tierces. Les pertes subies par Dexia dans le cadre des ventes des Actifs du Portefeuille de l'Option à des parties tierces n'ont pas été prises en considération au titre de la première tranche de perte de USD 4,5 milliards. Seuls les paiements de Dexia SA ou de DCL à FSAM pour des actifs vendus à ces entités lors de la survenance d'un événement déclencheur seraient pris en considération au titre de la première tranche de perte de USD 4,5 milliards. Au 31 décembre 2011, il n'y avait plus d'Actifs du Portefeuille de l'Option détenus par FSAM pouvant être vendus à Dexia SA et DCL et (si ces entités Dexia ne payaient pas le montant requis à FSAM) de nature à exiger que les États effectuent un paiement à FSAM. En outre, Dexia n'est plus redevable d'aucune rémunération de garantie envers les États dans la mesure où il n'y a plus d'encours en nominal d'Actifs du Portefeuille de l'Option détenus par FSAM.

La garantie relative aux Actifs du Portefeuille de l'Option accordée par les États belge et français continue cependant d'exister d'un point de vue technique. Les États peuvent dès lors toujours recouvrer à charge de Dexia les montants qu'ils auraient payés au titre de leur garantie. Ce recours des États s'exerce soit en numéraire, soit sous la forme d'instruments constitutifs de fonds propres de base (« Tier 1 ») de Dexia (actions ordinaires ou parts bénéficiaires). À la demande des États, Dexia peut également émettre des parts bénéficiaires en lieu et place des actions. Les parts bénéficiaires seraient émises à un prix d'émission égal au prix d'exercice des warrants, ne seraient pas assorties de droits de vote, ouvriraient un droit à un dividende spécial, et seraient assorties d'une option de conversion en actions ordinaires de Dexia, à raison d'une part pour une action. Les modalités des parts bénéficiaires ont été approuvées par les actionnaires de Dexia réunis en assemblée générale extraordinaire de Dexia le 24 juin 2009 et relèvent de l'article 4bis des statuts de Dexia.

Dexia a ainsi émis en faveur de chacun des États des droits de souscription (warrants) d'une durée de cinq ans, permettant aux États d'être indemnisés par l'émission de nouvelles actions à la suite de l'apport en nature de leur créance de rembour-

sement à Dexia. Les conventions prévoient que la réémission des warrants existants pour une nouvelle période de cinq ans sera soumise chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'absence de réémission des warrants, une pénalité s'appliquera (500 points de base par an pendant deux ans, appliqués à la commission de garantie). Dans la mesure où les Actifs du Portefeuille de l'Option détenus par FSAM et qui pourraient être vendus à Dexia SA et DCL et (dans la mesure où ces entités Dexia n'auraient pas payé le montant requis à FSAM) seraient de nature à obliger les États à effectuer un paiement à FSAM, ont été vendus par le groupe Dexia à des tiers en 2011, les États belge et français ont convenu de renoncer, pour l'année 2012, à la réémission annuelle des warrants. Les warrants émis par les États belge et français lors de l'assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2011 continueront cependant d'exister pour le temps à courir de leur durée de cinq ans.

Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne le 13 mars 2009.

Au 31 décembre 2011, Dexia a reconnu une charge d'intérêts d'EUR 47 millions pour cette garantie.

Une description détaillée de la garantie du portefeuille de Financial Products figure dans le rapport spécial du conseil d'administration du 12 mai 2009, actualisé la dernière fois par le rapport spécial du conseil d'administration du 18 mars 2011 relatif à la réémission des warrants. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de Dexia (www.dexia.com).

9.4. Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées – groupes destinés à être cédés – activités abandonnées

A. ACQUISITIONS IMPORTANTES

Année 2010

Le 31 mai 2010, RBC Dexia Investor Services a finalisé l'acquisition et le transfert de l'activité « banque dépositaire » du groupe Unione di Banche Italiane scpa (« UBI Banca »).

Suivant les termes de l'accord, RBC Dexia fournira des services de dépositaire et d'administration de fonds à UBI Pramerica, filiale d'UBI Banca et troisième plus grand administrateur de fonds italien.

Certains accords entre correspondants relatifs à la fourniture de services d'agent payeur en Italie pour des SICAV luxembourgeoises et des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) établis à Dublin ont également été inclus dans la transaction, avec l'accord du client.

Le montant de la transaction s'élève à EUR 93 millions. L'impact pour Dexia n'est que de 50 % de ce montant puisque le groupe RBC Dexia Investor Services est consolidé par intégration proportionnelle.

L'impact sur le total de l'actif n'est pas significatif.

Année 2011

Il n'y a pas d'acquisition significative en 2011.

B. CESSIONS IMPORTANTES

Année 2010

Le 30 avril 2010, Dexia Épargne Pension a été vendu à BNP Paribas Assurance. DEP offre des produits d'assurance vie en France.

Le 6 septembre 2010, la participation de 51 % dans le groupe Adinfo a été vendue à Network Research Belgium. Adinfo est un groupe actif dans les services informatiques pour les pouvoirs locaux belges.

Année 2011

Dans le cadre des mesures structurelles annoncées en octobre 2011, le groupe Dexia Banque Belgique (à l'exception de sa participation dans Dexia Asset Management) a été cédé à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, agissant pour le compte de l'État belge, pour un montant de EUR 4 milliards et un mécanisme de complément de prix en faveur de Dexia SA en cas de revente dans un délai de cinq ans.

Dexia Banque Belgique a été déconsolidée en date du 1^{er} octobre 2011. Son résultat pour les neuf premiers mois de 2011 ainsi que la perte de cession sont présentés au niveau de « Résultat net des activités abandonnées ».

Dexia banka Slovensko (DBS) est déconsolidée au 1^{er} janvier 2011, à la suite de la finalisation de la vente au groupe d'investissement d'Europe Centrale, Penta Investments.

À la suite de l'accord avec MetLife, DenizEmeklilik est déconsolidée au 1^{er} octobre 2011.

Les actifs et passifs cédés sont les suivants	2010	2010	2011	2011	2011
	Groupe Adinfo	Dexia Épargne Pension	Dexia banka Slovensko	Groupe DBB-DIB	Deniz-Emeklilik
Trésorerie et équivalents de trésorerie		66	90	2 313	51
Prêts et créances sur établissements de crédit	13	1	70	16 017	
Prêts et créances sur la clientèle		369	1 851	88 895	
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		1 769	40	5 037	30
Investissements financiers		2 147	396	29 938	14
Dérivés				24 124	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				3 013	
Actifs fiscaux	3	5	16	1 357	
Autres actifs	25	42	36	5 057	9
Comptes intragroupe – actifs-passifs nets			(501)	42 998	
Dettes envers les établissements de crédit	(2)	(86)	(196)	(28 784)	
Dettes envers la clientèle			(1 662)	(97 061)	
Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat			(8)	(11 521)	(30)
Dérivés			(16)	(37 398)	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				(13)	
Dettes représentées par un titre			(32)	(18 236)	
Dettes subordonnées		(108)		(1 718)	
Provisions techniques des sociétés d'assurances		(4 224)		(16 825)	(38)
Autres passifs	(15)	(23)	(9)	(3 122)	(3)
ACTIF NET	24	(42)	75	4 072	34
Produit de la vente (reçu en numéraire)	26		43	4 000	180
Moins : coût de la transaction			(2)	(12)	(4)
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues			(90)	(2 313)	(51)
PRODUIT NET ENCAISSÉ SUR LA VENTE	26	(*)	(49)	1 675	125

(*) Conformément au contrat de vente, les conditions de vente ne peuvent être divulguées.

C. ACTIFS ET PASSIFS INCLUS DANS DES GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Année 2010

Il n'y a pas d'actifs ni de passifs de groupes destinés à être cédés au 31 Décembre 2010.

Année 2011

Dans le contexte de la réorganisation du groupe, annoncée en octobre 2011, Dexia a décidé de vendre plusieurs filiales.

En application de la norme IFRS 5, un actif non courant ou des actifs et passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé peuvent être classés comme détenus en vue de la vente dans les conditions suivantes :

- l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) ;
- la vente est hautement probable ;
- la vente peut être conclue dans un délai de douze mois.

Les entités reprises dans le tableau ci-dessous respectent ces conditions au 31 décembre 2011. DenizBank ne respecte pas la condition de vente hautement probable dans les douze mois et, de ce fait, n'est pas classé comme un groupe destiné à être cédé.

Les actifs non courants ainsi que les actifs des groupes destinés à être cédés sont présentés sur une ligne distincte de l'actif, les dettes des groupes destinés à être cédés sont inclus sur une ligne distincte du passif et les gains (pertes) latents ou différés sont présentés séparément.

Les montants dans le tableau ci-dessous correspondent à la contribution des entités aux comptes consolidés de Dexia, après élimination des comptes intragroupe. Le montant net relatif à l'élimination des comptes intragroupe est présenté à la ligne « Comptes intragroupe – actifs-passifs nets ».

Lorsque les entités seront vendues, l'impact sur le total du bilan de Dexia va dépendre des comptes intragroupe existant à cette date. Si Dexia a encore des soldes bilantaires vis-à-vis de l'entité, ces soldes bilantaires ne seront plus éliminés et le total du bilan de Dexia augmentera de ce montant. Selon la norme IFRS 5, les montants relatifs aux périodes antérieures ne sont pas reclassés.

Les actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés contribuent aux comptes consolidés de Dexia comme suit

	Dexia BIL ⁽¹⁾	RBC-DIS	Dexia Asset Management	Dexia Municipal Agency	TOTAL
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 202	5 322	29	2 263	8 816
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 528	184		1 140	2 852
Prêts et créances sur la clientèle	9 171	389		73 502	83 061
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	97				97
Investissements financiers	691	1 405	249	1 118	3 463
Dérivés	1 434	155		10 191	11 780
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	29			875	904
Actifs fiscaux	291	24	24	219	559
Autres actifs	486	244	111	(622)	219
Comptes intragroupe – actifs-passifs nets	7 721	2 026	(1)	(2 778)	6 968
Dettes envers les établissements de crédit	(5 118)	(182)		(5 198)	(10 498)
Dettes envers la clientèle	(9 481)	(8 478)			(17 958)
Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	(2 997)				(2 997)
Dérivés	(1 872)	(147)		(9 839)	(11 859)
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(68)			(2 340)	(2 408)
Dettes représentées par un titre	(963)			(68 107)	(69 070)
Dettes subordonnées	(802)				(802)
Provisions techniques des sociétés d'assurances	(1)				(1)
Autres passifs	(448)	(146)	(112)	(51)	(757)
ACTIF NET	899	796	301	374	2 369

(1) Hors Dexia Lettre de Gage, Paripar et le portefeuille Legacy de Dexia BIL.

D. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte.

La norme IFRS 5 impose la présentation d'un seul montant dans l'état du résultat global ou dans le compte de résultats, comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées et du profit ou de la perte après impôt résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou de la cession des actifs ou du ou des groupes destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Le résultat de Dexia Banque Belgique (incluant Dexia Insurance) est donc présenté sous le poste « XIX. Résultat net des activités abandonnées », dans les chiffres de 2010 et pour les neuf premiers mois dans les chiffres de 2011.

Les autres entités représentant une ligne d'activité principale dans le groupe sont encore détenues au 31 décembre 2011. Leur résultat est pris en compte pour l'exercice entier en 2011.

La présentation des activités abandonnées en 2010 n'a pas d'impact sur le résultat net de 2010. L'actif net d'un groupe destiné à être cédé correspond aux fonds propres au 31 décembre 2011, comprenant les gains (pertes) latents ou différés (essentiellement des réserves négatives de juste valeur des titres disponibles à la vente). Lorsque l'écart entre l'actif net et l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est négatif, une perte est reconnue et présentée sous le poste « XIX. Résultat net des activités abandonnées ». Lorsque l'écart est positif, le profit est reporté jusqu'à la finalisation de la vente et la déconsolidation des actifs et passifs du groupe destiné à être cédé. Les gains (pertes) latents ou différés du groupe destiné à être cédé sont recyclés en résultat au moment de la finalisation de la vente.

Les résultats de la période sont consolidés jusqu'à la vente du groupe destiné à être cédé et présentés sous le poste « XIX. Résultat net des activités abandonnées ». Un test de dépréciation est réalisé de façon à ajuster l'écart entre l'actif net et l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente en prenant en considération l'évolution des conditions de marché ou du contrat si des négociations ont déjà été engagées.

Résultat net des activités abandonnées

31/12/10	Groupe DBB-DIB	Dexia BIL ⁽¹⁾	RBC-DIS	Dexia Asset Management	Dexia Municipal Agency	TOTAL
Revenus	2 377	453	390	200	268	3 687
Coûts	(1 593)	(357)	(330)	(131)	(96)	(2 506)
Dépréciations et provisions	(21)	(8)	(1)		(4)	(34)
Résultat avant impôts	764	88	59	68	168	1 147
Part de la charge d'impôts associée	(82)	(21)	(14)	(11)	(55)	(184)
Résultat net des activités abandonnées	682	67	45	57	112	964
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						10
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère						954
Résultat par action des activités abandonnées (en EUR)						
- de base						0,49
- dilué						0,49

(1) Hors Dexia Lettre de Gage, Paripar et le portefeuille Legacy de Dexia BIL.

31/12/11	Groupe DBB-DIB	Dexia BIL ⁽¹⁾	RBC-DIS	Dexia Asset Management	Dexia Municipal Agency	TOTAL
Revenus	23	401	428	177	255	1 285
Coûts	(1 135)	(326)	(352)	(127)	(93)	(2 033)
Dépréciations et provisions	(93)	(41)	(6)	1	(1)	(140)
Résultat avant impôts	(1 205)	34	71	50	162	(888)
Part de la charge d'impôts associée	287	(8)	(16)	(13)	(57)	193
Résultat net des activités abandonnées	(918)	25	55	38	105	(695)
Perte résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente			(197)		(1 100)	(1 297)
Résultat de cession	(3 261)					(3 261)
Part de la charge d'impôts associée	(15)				33	18
Résultat net des activités abandonnées	(4 194)	25	(142)	38	(963)	(5 236)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						5
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère						(5 241)
Résultat par action des activités abandonnées (en EUR)						
- de base						(2,69)
- dilué						(2,69)

(1) Hors Dexia Lettre de Gage, Paripar et le portefeuille Legacy de Dexia BIL.

Flux de trésorerie des activités abandonnées

	31/12/10	31/12/11
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	222	1 377
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	305	(2 240)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(353)	(324)
FLUX NET DE TRÉSORERIE	174	(1 187)

Segment des activités abandonnées

Le groupe DBB-DIB appartenait principalement aux segments « Banque de détail et commerciale » et « Asset Management and services (Assurances) ». Dexia BIL appartenait au segment « Banque de détail et commerciale » tandis que RBC-DIS et Dexia Asset Management appartenait au segment « Asset Management and Services » (Services aux investisseurs et Asset Management) et Dexia Municipal Agency au segment « Public and Wholesale Banking ».

9.5. Fonds propres

Par catégorie d'actions	2010	2011
Nombre d'actions autorisées non émises	1 767 244 371	1 948 984 474
Nombre d'actions émises et libérées	1 846 406 344	1 948 984 474
Valeur de l'action	pas de valeur nominale	pas de valeur nominale
En circulation au 1 ^{er} janvier	1 762 478 783	1 846 406 344
Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	83 927 561	102 578 130
En circulation au 31 décembre	1 846 406 344	1 948 984 474
Nombre d'actions propres	307 548	324 633
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre d'options de contrats de vente d'actions	307 548	324 633

(1) Émission d'actions nouvelles distribuées aux actionnaires à titre gratuit (actions de bonus).

Voir la note 9.3.D. « Transactions avec les États belge et français ».

Voir la note 9.6. pour les plans d'options sur actions.

9.6. Paiements fondés sur des actions

Plan d'options sur actions Dexia	31/12/10	31/12/11
	Nombre d'options	Nombre d'options
Encours au début de la période	71 242 716	70 960 487
Expirées au cours de la période	(3 548 469)	(10 428 518)
Ajustement ⁽¹⁾	3 266 240	3 942 118
Encours à la fin de la période	70 960 487	64 474 087
Pouvant être exercées à la fin de la période	59 776 398	60 942 463

(1) Afin de protéger les détenteurs de warrants contre les conséquences économiques défavorables découlant de l'émission d'actions de bonus à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 et du 11 mai 2011, le prix d'exercice des warrants a été réduit et le nombre de warrants augmenté conformément à un ratio d'ajustement déterminé selon la Corporate Action Policy d'Euronext NYSE Liffe.

31/12/10				31/12/11			
Fourchette de prix d'exercice (EUR) ⁽¹⁾	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Fourchette de prix d'exercice (EUR) ⁽¹⁾	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
9,63	7 378 529	0,00	7,50	9,12 - 10,27	7 553 684	9,12	6,50
10,47 - 10,85	8 069 375	10,85	2,56	10,28 - 10,73	8 065 490	10,28	1,56
11,34 - 13,04	18 363 514	12,60	3,86	10,74 - 12,35	17 852 138	11,95	2,88
16,45 - 17,05	5 499 997	17,05	1,00	12,36 - 16,29	0	0,00	
17,21 - 17,37	10 339 793	17,21	4,50	16,30 - 16,46	9 991 281	16,30	3,50
17,77 - 20,28	10 530 954	17,82	5,42	16,47 - 19,21	10 128 349	16,87	4,51
22,19	10 778 325	22,19	6,50	19,21 - 21,02	10 883 145	21,02	5,50

(1) Afin de protéger les détenteurs de warrants contre les conséquences économiques défavorables découlant de l'émission d'actions de bonus à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 et du 11 mai 2011, le prix d'exercice des warrants a été réduit et le nombre de warrants augmenté conformément à un ratio d'ajustement déterminé selon la Corporate Action Policy d'Euronext NYSE Liffe.

	31/12/10	31/12/11
Liquidations en actions	3	0
Liquidations en espèces ⁽¹⁾	3	(1)
Liquidations alternatives		
TOTAL DES DÉPENSES	6	(1)
Dettes pour liquidations en espèces	3	0
Dettes pour liquidations alternatives		
TOTAL DU PASSIF	3	0

(1) Le conseil d'administration a décidé d'appliquer des principes permettant de lier la rémunération variable aux performances sur le long terme. Pour ce faire, le paiement de la rémunération variable a été étalé et subordonné à certaines conditions à réaliser sur plusieurs années (cf. page 43).

9.7. Participation ne donnant pas le contrôle – fonds propres de base

AU 1^{ER} JANVIER 2010	1 813
- Augmentation de capital	5
- Dividendes	(32)
- Résultat net de la période	74
- Écart de conversion	(1)
- Variation du périmètre de consolidation	(1)
AU 31 DÉCEMBRE 2010 ⁽¹⁾	1 858
AU 1^{ER} JANVIER 2011	1 858
- Augmentation de capital	7
- Dividendes	(26)
- Résultat net de la période	(2)
- Variation du périmètre de consolidation	(18)
AU 31 DÉCEMBRE 2011 ⁽¹⁾	1 819

(1) Ce montant comprend :

- les titres perpétuels subordonnés non cumulatifs de EUR 700 millions, émis par DCL, pour un montant de EUR 700 millions ;
- les titres perpétuels subordonnés non cumulatifs de EUR 500 millions, émis par Dexia Funding Luxembourg, pour un montant de EUR 498 millions ;
- le solde représente essentiellement les intérêts minoritaires dans Dexia Crediop et Dexia Sabadell.

9.8. Gestion du capital

L'information relative à la gestion du capital est présentée dans le rapport de gestion aux pages 89 à 92.

9.9. Taux de change

		31/12/10		31/12/11	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1,3118	1,4388	1,2708	1,3415
Dollar canadien	CAD	1,3346	1,3675	1,3220	1,3798
Franc suisse	CHF	1,2490	1,3700	1,2169	1,2318
Couronne (Tchéquie)	CZK	25,0425	25,2419	25,5118	24,5628
Couronne danoise	DKK	7,4531	7,4477	7,4327	7,4495
Euro	EUR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Livre sterling	GBP	0,8573	0,8570	0,8359	0,8698
Dollar de Hong Kong	HKD	10,4144	10,2718	10,0801	10,8954
Forint	HUF	278,3240	276,2157	313,9378	280,2999
Shekel	ILS	4,7457	4,9283	4,9645	5,0079
Yen	JPY	108,7690	115,2675	100,1382	111,3213
Peso mexicain	MXN	16,5478	16,7025	18,0986	17,4227
Couronne norvégienne	NOK	7,8065	8,0048	7,7570	7,7812
Dollar néo-zélandais	NZD	1,7245	1,8343	1,6721	1,7511
Couronne suédoise	SEK	8,9795	9,4884	8,8999	8,9948
Dollar Singapour	SGD	1,7174	1,7955	1,6828	1,7530
Lire turque	TRY	2,0551	1,9880	2,4531	2,3500
Dollar US	USD	1,3399	1,3221	1,2978	1,4001

9.10. Rémunération du commissaire aux comptes

L'information relative à la rémunération du commissaire aux comptes est présentée dans le rapport de gestion à la page 56.

9.11. Contrats d'assurance

En raison de la vente du groupe Dexia Insurance Belgium (filiale du groupe Dexia Banque Belgique) et de la filiale turque DenizEmeklilik, la note annexe relative aux contrats d'assurance n'est plus pertinente pour 2011. Les informations arrêtées au 31 décembre 2010 sont reprises ci-dessous, telles qu'elles ont été publiées dans le rapport annuel 2010.

	31/12/10		
	Contrats sur la vie	Contrats non vie	Total
Réserves brutes ⁽¹⁾	14 797	848	15 645
Réserves brutes – part des réassureurs ⁽²⁾	12	66	78
Primes et contributions perçues	2 440	478	2 918
Sinistres encourus et variation des réserves techniques – part des réassureurs	44	18	62
Primes cédées aux réassureurs	(109)	(38)	(147)
Sinistres encourus	(852)	(283)	(1 135)
Variations des réserves techniques	(2 331)	(58)	(2 389)

(1) Dettes VIII. Provisions techniques des sociétés d'assurances.

(2) Voir la note 7.12. « Autres actifs, tableau B ».

A. CONTRATS SUR LA VIE

A.1. Revenus et dépenses

Primes perçues

	31/12/10				
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD ⁽¹⁾		Total
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	
Primes brutes souscrites	288	372	1 741	39	2 440
Primes cédées aux réassureurs	(5)	(103)	(1)	0	(109)
Variation des réserves brutes pour primes non acquises (RPNA)	(1)	0	0	0	(1)
PRIMES NETTES APRÈS RÉASSURANCE	282	269	1 740	39	2 330

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

Dépenses sur sinistres

	2010				
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Total
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	
Sinistres bruts payés	(186)	(143)	(505)	(18)	(852)
Réserves pour sinistres au 1 ^{er} janvier	39	6	26	0	71
Réserves pour sinistres au 31 décembre	(43)	(6)	(31)	0	(80)
Part des réassureurs	4	41	0	0	45
SINISTRES NETS ENCOURUS	(186)	(102)	(510)	(18)	(816)

Variations des réserves techniques

1) Variation de la réserve pour assurance vie

	2010				Total
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	
Réserve pour assurance vie au 1 ^{er} janvier	2 459	871	8 984	131	12 445
Variation de l'ouverture liée aux taux de conversion et aux variations de périmètre	1	0	0	0	1
Réserve pour assurance vie au 31 décembre	(2 499)	(1 028)	(10 862)	(191)	(14 580)
Réserve pour assurance vie transférée	3	(26)	10	0	(13)
Part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie au 1 ^{er} janvier	(7)	(3)	0	0	(10)
Part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie au 31 décembre	6	3	0	0	9
VARIATION NETTE DE LA RÉSERVE POUR ASSURANCE VIE	(37)	(183)	(1 868)	(60)	(2 148)
Variation de la réserve pour assurance vie 2010 à la suite de la vente de Dexia Épargne Pension ⁽¹⁾	(6)	0	(117)	(4)	(127)
Variation de la part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie 2010 à la suite de la vente de Dexia Épargne Pension ⁽¹⁾	1	0	0	0	1

(1) Au 31 décembre 2009, en application de IFRS 5, Dexia Épargne Pension a été transféré en actifs non courants et groupes destinés à être cédés et en passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés. Dexia Épargne Pension a été consolidé jusqu'au 31 mars 2010.

2) Variation de la réserve de participation aux bénéfices

	2010				Total
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	
Réserve de participation aux bénéfices au 1 ^{er} janvier	5	8	74	1	88
Réserve de participation aux bénéfices au 31 décembre	(6)	(11)	(109)	(1)	(127)
Réserve de participation aux bénéfices transférée	0	0	(8)	(1)	(9)
VARIATION NETTE DE LA RÉSERVE DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES	(1)	(3)	(42)	(1)	(47)

A.2. Actif et passif

Réserves brutes

	31/12/10				Total
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	
Réserve d'assurance vie normes locales	2 499	1 028	10 862	191	14 580
Réserves résultant des ajustements de comptabilité reflet	0	5	0		5
TOTAL DE LA RÉSERVE D'ASSURANCE VIE	2 499	1 033	10 862	191	14 584
Réserves pour sinistres	43	6	31	0	80
Primes brutes non acquises (UPR)	6	0	0	0	6
Autres réserves techniques	6	11	109	1	127
TOTAL DES RÉSERVES BRUTES	2 553	1 050	11 002	192	14 797

Part des réassureurs

	31/12/10				Total
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	
Part des réassureurs dans les réserves d'assurance vie	6	3	0	0	9
Part des réassureurs dans les réserves pour sinistres	2	0	0	0	2
PART TOTALE DES RÉASSUREURS	9	3	0	0	12

Réconciliation des variations de la réserve d'assurance vie

	2010		
	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net
RÉSERVE D'ASSURANCE VIE AU 1^{ER} JANVIER	12 453	10	12 443
Primes nettes acquises/primes à recevoir	1 790	1	1 788
Sinistres payés	(661)	(2)	(659)
Résultats sur décès et vie	(82)	0	(82)
Allocation des intérêts techniques	426	0	426
Autres variations	658	0	658
RÉSERVE D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE	14 584	9	14 575

B. CONTRATS NON VIE**B.1. Revenus et dépenses****Primes perçues**

	2010
Primes brutes souscrites	478
Primes cédées aux réassureurs	(38)
PRIMES NETTES APRÈS RÉASSURANCE (A)	440
Variation des réserves brutes pour primes non acquises	(4)
VARIATION DES RÉSERVES NETTES POUR PRIMES NON ACQUISES (RPNA) (B)	(4)
TOTAL DES PRIMES NETTES ACQUISES (A)+(B)	436

Dépenses sur sinistres

	2010
Sinistres bruts payés	(283)
Réserve pour sinistres au 1 ^{er} janvier	667
Réserve pour sinistres au 31 décembre	(720)
Part des réassureurs	18
SINISTRES NETS ENCOURUS	(318)

Variation des autres réserves d'assurance non vie

	2010
Autres réserves d'assurance non vie au 1 ^{er} janvier	21
Autres réserves d'assurance non vie au 31 décembre	(22)
Part des réassureurs dans les autres réserves d'assurance non vie au 1 ^{er} janvier	(1)
Part des réassureurs dans les autres réserves d'assurance non vie au 31 décembre	1
VARIATION NETTE DU PASSIF D'ASSURANCE	(1)

B.2. Actif et passif

Réserves brutes

	31/12/10
Réserves pour sinistres	652
Réserves pour frais internes de règlement de sinistres (FIRS)	26
Réserves pour sinistres encourus mais non comptabilisés (ENC)	42
Total des réserves pour sinistres	720
Autres réserves techniques	21
Réserve pour primes non acquises (RPNA)	107
TOTAL DES RÉSERVES BRUTES	848

Part des réassureurs

	31/12/10
Part des réassureurs dans les réserves pour sinistres	62
Part des réassureurs dans le total des réserves pour sinistres	62
Part des réassureurs dans les autres réserves techniques	1
Part des réassureurs dans les réserves RPNA	3
PART TOTALE DES RÉASSUREURS	66

Réconciliation des variations des réserves pour sinistres

	2010		
	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net
Réserve pour sinistres au 1 ^{er} janvier	667	62	605
Sinistres des années précédentes payés	(124)	(2)	(122)
Variation des charges pour sinistres par rapport aux exercices précédents	(47)	(2)	(45)
Passif sur sinistres de l'année courante	224	4	220
RÉSERVES POUR SINISTRES AU 31 DÉCEMBRE	720	62	658

Évolution des sinistres

Année de liquidation	Triangle de Run-Off (sinistralité brute)					
	Précédent	Année de survenance				
	2006	2007	2008	2009	2010	
2006	463	238				
2007	353	133	267			
2008	295	77	144	285		
2009	245	57	77	167	330	
2010	206	51	58	93	162	377

Le triangle indique que le ratio des dommages par année de survenance comparativement aux dommages totaux reste stable au fil des années. Toutefois, les pertes subies en 2010 se sont accrues en raison des tempêtes et des inondations.

10. Note sur les éléments hors bilan

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

À la suite de l'annonce de la restructuration du groupe et de l'application de la norme IFRS 5, les informations sont présentées en distinguant les activités poursuivies des activités destinées à être cédées.

10.1. Opérations en délai d'usance

	31/12/10	31/12/11	31/12/11
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Actifs à livrer	8 126	3 623	2 110
Passifs à recevoir	13 268	1 671	3 353

10.2. Garanties

	31/12/10	31/12/11	31/12/11
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Garanties données à des établissements de crédit	2 580	459	196
Garanties données à la clientèle	16 173	7 701	896
Garanties reçues d'établissements de crédit	1 732	1 927	196
Garanties reçues de la clientèle	53 784	12 064	4 854
Garanties des États ⁽¹⁾	50 825	44 942	

(1) Voir la note 9.3.D.

10.3. Engagements de crédit

	31/12/10	31/12/11	31/12/11
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Lignes non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	419	206	29
Lignes non utilisées ouvertes à la clientèle	82 857	17 945	4 110
Lignes non utilisées obtenues d'établissements de crédit ⁽¹⁾	9 999	5 777	181

10.4. Autres engagements

	31/12/10	31/12/11	31/12/11
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Activité d'assurance – engagements reçus	31		
Activité bancaire – engagements donnés	142 033	66 180	9 879
Activité bancaire – engagements reçus	110 221	80 739	10 114

11. Notes annexes au compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

À la suite de l'annonce de la restructuration du groupe et de l'application de la norme IFRS 5 qui en résulte, les activités abandonnées ne contribuent plus aux différentes rubriques du compte de résultats et leur résultat net est présenté distinctement dans la ligne spécifiquement allouée, pour les données de 2010 et de 2011.

Les notes annexes relatives au compte de résultats ont été adaptées pour prendre en compte cette classification.

11.1. Produits d'intérêts – charges d'intérêts	185	11.9. Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	190
11.2. Dividendes	186	11.10. Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit	190
11.3. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat	186	11.11. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	191
11.4. Résultat net sur investissements	187	11.12. Dépréciation d'écarts d'acquisition	191
11.5. Honoraires et commissions perçus et versés	188	11.13. Provisions pour litiges juridiques	191
11.6. Autres résultats nets d'exploitation	188	11.14. Charges d'impôts	192
11.7. Frais de personnel	189	11.15. Résultat par action	193
11.8. Frais généraux et administratifs	190		

11.1. Produits d'intérêts – Charges d'intérêts

	31/12/10	31/12/11
PRODUITS D'INTÉRÊTS	23 375	23 917
a) Produits d'intérêts sur actifs non évalués à la juste valeur par le résultat	9 130	8 878
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	21	10
Prêts et créances sur établissements de crédit	553	774
Prêts et créances sur la clientèle	6 466	6 364
Investissements financiers disponibles à la vente	1 721	1 486
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	116	98
Intérêts sur actifs dépréciés	133	64
Autres	120	82
b) Produits d'intérêts sur actifs évalués à la juste valeur par le résultat	14 245	15 038
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	90	81
Actifs financiers désignés à la juste valeur	11	6
Dérivés détenus à des fins de transaction	7 859	8 169
Dérivés utilisés à des fins de couverture	6 285	6 782
CHARGES D'INTÉRÊTS	(22 090)	(23 174)
a) Intérêts payés sur passifs non évalués à la juste valeur par le résultat	(5 675)	(6 230)
Dettes envers les établissements de crédit	(1 293)	(2 049)
Dettes envers la clientèle	(628)	(819)
Dettes représentées par un titre	(3 230)	(2 973)
Dettes subordonnées	(53)	(47)
Dépenses liées aux montants garantis par les États	(450)	(327)
Autres	(21)	(15)
b) Charges d'intérêts sur passifs évalués à la juste valeur par le résultat	(16 416)	(16 944)
Passifs financiers désignés à la juste valeur	(258)	(231)
Dérivés détenus à des fins de transaction	(7 687)	(8 048)
Dérivés utilisés à des fins de couverture	(8 471)	(8 665)
INTÉRÊTS NETS	1 285	743

11.2. Dividendes

	31/12/10	31/12/11
Investissements financiers disponibles à la vente	12	7
TOTAL	12	7

11.3. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat

	31/12/10	31/12/11
Résultat net du portefeuille de transaction	(91)	(54)
Résultat net de la comptabilité de couverture	(40)	(114)
Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats et résultat des dérivés liés ⁽¹⁾	(39)	14
Variation du risque de crédit propre ⁽²⁾	23	43
Activités de change et différences de change	45	56
TOTAL	(102)	(56)
(1) Parmi lesquels dérivés détenus à des fins de transaction inclus dans une stratégie d'option de juste valeur.	75	438

(2) Voir aussi la note 12.2.H. « Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats ».

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/10	31/12/11
Couverture de juste valeur	0	(24)
<i>Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert</i>	3 473	6 207
<i>Changement de la juste valeur des dérivés de couverture</i>	(3 473)	(6 232)
Couverture de flux de trésorerie	(2)	1
<i>Changement de juste valeur des dérivés de couverture – inefficacité</i>	(2)	1
Discontinuité de couverture de flux de trésorerie (les flux de trésorerie ne sont plus attendus) ⁽¹⁾	(2)	(70)
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	(48)	0
<i>Changement de juste valeur des dérivés de couverture – inefficacité ⁽²⁾</i>	(48)	0
Couverture de portefeuille couvert en taux	12	(22)
<i>Changement de juste valeur de l'élément couvert</i>	586	1 003
<i>Changement de juste valeur des dérivés de couverture</i>	(574)	(1 025)
TOTAL	(40)	(114)
Discontinuité de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (les flux de trésorerie sont toujours attendus) – montants comptabilisés en marge d'intérêt	6	7

(1) Composé principalement de ruptures de relation de couverture au niveau des obligations grecques.

(2) Dexia a couvert l'investissement dans Dexia Holding Investments (DHI), entité parente du groupe FSA. Comme cette société a fait une perte sur la vente de FSA Inc. et sur la dépréciation d'actifs de Dexia Financial Products, l'activité de FSA GIC conservée par Dexia, les couvertures sont devenues inefficaces et ont été arrêtées.

11.4. Résultat net sur investissements

	31/12/10	31/12/11
Gains sur prêts et créances	40	8
Gains sur actifs financiers disponibles à la vente	294	243
Gains sur immobilisations corporelles	14	14
Gains sur actifs destinés à être cédés	1	2
Gains sur passifs	47	123
Total des gains	396	390
Pertes sur prêts et créances ⁽¹⁾	(224)	(317)
Pertes sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	(145)	(238)
Pertes sur immobilisations corporelles	(14)	(14)
Pertes sur actifs destinés à être cédés ⁽¹⁾	0	(2 136)
Pertes sur passifs	(3)	(115)
Total des pertes	(386)	(2 821)
Dépréciation nette⁽²⁾	34	(2 796)
TOTAL	43	(5 226)

(1) Le conseil d'administration de Dexia SA a décidé le 27 mai 2011 d'accélérer la restructuration financière du groupe et d'anticiper la cession d'actifs. Conformément à l'IFRS 5, ces groupes d'actifs ont été transférés vers le poste « Groupes destinés à être cédés ». Dexia FP a vendu son portefeuille garanti en réalisant une perte de EUR -1 928 millions.

La réduction accélérée des portefeuilles Legacy et prêts PWB a eu un impact négatif de EUR -438 millions.

(2) 2011: la dette souveraine grecque a été dépréciée de EUR -2 896 millions. Une reprise de provision pour les titres Lehman a été comptabilisée à la suite de leur vente au 1^{er} trimestre 2011 (EUR 89 millions). Cette dernière compense la perte déclarée sur actifs financiers disponibles à la vente.

DÉPRÉCIATION NETTE

	Risque spécifique		Total
	Dotations	Reprises	
Au 31 décembre 2010			
Titres disponibles à la vente	(13)	47	34
TOTAL	(13)	47	34
Au 31 décembre 2011			
Titres détenus jusqu'à leur échéance	(149)	0	(149)
Titres disponibles à la vente	(2 757)	111	(2 646)
TOTAL	(2 906)	111	(2 796)

11.5. Honoraires et commissions perçus et versés

	31/12/10			31/12/11		
	Perçus	Versés	Net	Perçus	Versés	Net
Gestion d'OPCVM	3	0	3	3	0	3
Activité d'assurance	47	(1)	45	49	(2)	48
Activité de crédit	135	(11)	124	134	(9)	125
Achat et vente de titres	36	(4)	32	31	(2)	28
Achat et vente de parts d'OPCVM	4	0	4	2	0	2
Services de paiement	113	(56)	57	130	(64)	66
Ingénierie financière	9	0	9	8	0	8
Services sur titres autres que la garde	1	(4)	(3)	0	(4)	(4)
Conservation	5	(2)	3	5	(1)	4
Émissions et placements de titres	2	0	2	2	0	2
Compensation et règlement-livraison	19	(2)	17	20	(2)	18
Prêts de titres	1	(1)	0	3	(5)	(2)
Autres ⁽¹⁾	47	(25)	21	50	(253)	(203)
TOTAL	422	(107)	315	437	(342)	95

(1) 2011: dont -225 millions de commission payée pour la mise en place de la garantie accordée aux émissions de certaines entités de Dexia par les États belge, français et luxembourgeois.

Les honoraires et commissions relatifs aux actifs et passifs financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur par le résultat, ne sont pas matériels.

11.6. Autres résultats nets d'exploitation

	31/12/10	31/12/11
Loyers perçus d'immeubles de placement	3	4
Autres loyers perçus	32	37
Autres revenus bancaires	3	3
Autres revenus d'autres activités ⁽¹⁾	43	76
Autres revenus	80	121
Impôt lié à l'exploitation	(25)	(24)
Autres frais bancaires	(14)	(11)
Autres dépenses d'autres activités ⁽²⁾	(47)	(43)
Autres dépenses	(85)	(79)
TOTAL	(5)	42

(1) L'augmentation est due aux revenus perçus pour les services rendus par Dexia Technology Services (DTS) à Dexia Banque Belgique et à Dexia Insurance Belgium lors du 4^e trimestre 2011.

(2) Comprend les réductions de valeur et amortissements sur le mobilier et les équipements donnés en leasing opérationnel, les autres dépenses opérationnelles, les provisions pour autres litiges et les réductions de valeur et amortissements sur immeubles de placement.

11.7. Frais de personnel

	31/12/10	31/12/11
Rémunérations et salaires	526	495
Sécurité sociale et coûts d'assurance	108	104
Charges de retraite – régimes à prestations définies	12	9
Charges de retraite – régimes à cotisations définies	16	16
Avantages à long terme du personnel	0	(1)
Coûts de restructuration	10	50
Autres coûts	43	49
TOTAL	716	722

(ETP moyen)	31/12/10			31/12/11		
	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total
Cadres supérieurs	190	4	194	164	3	167
Salariés	13 645	19	13 664	13 978	22	14 000
Autres	11	0	11	14	0	14
TOTAL	13 846	22	13 869	14 156	25	14 181

(ETP moyen) 31/12/2010	Belgique	France	Luxembourg	Turquie	Autres Europe	USA	Autres	Total
Cadres supérieurs	78	28	12	42	19	9	6	194
Salariés	615	1 795	173	9 296	1 494	202	89	13 664
Autres	0	0	0	0	4	2	5	11
TOTAL	693	1 823	185	9 338	1 517	213	100	13 869

(ETP moyen) 31/12/2011	Belgique	France	Luxembourg	Turquie	Autres Europe	USA	Autres	Total
Cadres supérieurs	76	21	12	28	16	9	5	167
Salariés	632	1 757	173	10 534	661	187	56	14 000
Autres	0	0	0	0	5	4	5	14
TOTAL	708	1 778	185	10 562	682	200	66	14 181

11.8. Frais généraux et administratifs

	31/12/10	31/12/11
Charges d'occupation des locaux	26	25
Locations simples (sauf charges informatiques)	77	75
Honoraires professionnels	147	112
Marketing, publicité et relations publiques	58	49
Charges informatiques	135	127
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	28	46
Entretien et réparations	13	12
Coûts de restructuration autres que ceux liés au personnel ⁽¹⁾	0	(26)
Assurances (sauf liées aux pensions)	7	9
Transport de fonds	5	5
Taxes liées à l'exploitation	22	40
Autres frais généraux et administratifs	84	88
Solde des opérations entre activités poursuivies et activités abandonnées ⁽²⁾	(308)	(282)
TOTAL	293	279

(1) Utilisation d'une provision à la suite de la fermeture de succursales en Asie.

(2) Ceci représente le résultat opérationnel (charges moins revenus) généré par les activités poursuivies avec les activités abandonnées. Cela concerne principalement la refacturation des services rendus par Dexia Technology Services aux entités constituant des activités abandonnées.

11.9. Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

	31/12/10	31/12/11
Amortissements des terrains et des bâtiments	10	8
Amortissements des autres immobilisations corporelles	47	44
Amortissements des immobilisations incorporelles	70	61
TOTAL	127	113

11.10. Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit

Dépréciation collective	31/12/10			31/12/11		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts	(206)	341	135	(276)	175	(101)
TOTAL	(206)	341	135	(276)	175	(101)

Dépréciation spécifique	31/12/10				
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur la clientèle	(878)	265	(141)	8	(746)
Engagements	(8)	9	0	0	1
TOTAL	(886)	273	(141)	8	(745)

Dépréciation spécifique	31/12/11				
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	(5)	0	0	0	(5)
Prêts et créances sur la clientèle	(653)	326	(163)	2	(487)
Débiteurs divers ^{(1) (2)}	0	50	0	0	50
Engagements	(13)	4	0	0	(9)
TOTAL	(671)	381	(163)	2	(451)

(1) Publié à la ligne XII. de l'actif.

(2) Reprises de dépréciations sur les créances Lehman.

11.11. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/10	31/12/11
Dépréciation des autres immobilisations corporelles ⁽¹⁾	0	(2)
Dépréciation des immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	0	(3)
TOTAL	0	(6)

(1) Fermeture de DCL Tokyo.

11.12. Dépréciation d'écarts d'acquisition

	31/12/10	31/12/11
Dépréciation d'écarts d'acquisition ⁽¹⁾	0	(183)

(1) À la suite de la crise financière et de l'impact des problèmes rencontrés par les autorités souveraines en 2011, tous les écarts d'acquisition ont été revus. Les écarts d'acquisition sur Dexia Crediop (EUR 131 millions), Dexia Crédit Local (EUR 40 millions) et Dexia Israel (EUR 12 millions) ont complètement été dépréciés. Les écarts d'acquisition sur Sofaxis et DenizBank n'ont pas été dépréciés car ces sociétés sont moins affectées par la crise. Voir également la note 7.10. « Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ».

11.13. Provisions pour litiges juridiques

L'information relative aux provisions pour litiges juridiques est présentée dans le rapport de gestion à la page 83.

11.14. Charges d'impôts

	31/12/10	31/12/11
Impôt sur les bénéfices de l'exercice ⁽¹⁾	(2)	39
Impôt différé	37	(156)
Impôt sur le résultat de l'exercice (A)	35	(116)
Impôt sur les bénéfices de l'année précédente	(2)	3
Impôt différé de l'année précédente	(8)	(15)
Provision pour litiges fiscaux	32	(33)
Autres charges d'impôts (B)	22	(45)
TOTAL (A)+(B)	56	(161)

(1) 2011 : Ce montant comprend une créance d'impôt relative à l'imputation de pertes (carry back) au sein de l'intégration fiscale française..

TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

Le taux normal d'imposition applicable en Belgique en 2010 et en 2011 était de 33,99 %.

Le taux d'imposition effectif de Dexia était de 25,5 % en 2010 et de -1,9 % en 2011.

La différence entre le taux normal et le taux effectif peut s'analyser comme suit :

	31/12/10	31/12/11
Résultat net avant impôt	(223)	(6 244)
Dépréciation d'écarts d'acquisition	0	(183)
Base de l'impôt	(223)	(6 061)
Taux d'impôt légal	33,99 %	33,99 %
Charge fiscale sur la base du taux légal	(76)	(2 060)
Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions	(113)	(47)
Effet fiscal de produits non taxables	(127)	(52)
Effet fiscal des charges non déductibles fiscalement	61	713
Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales précédemment non comptabilisées	0	(1)
Effet fiscal du retraitement d'impôts différés actifs non comptabilisés	700	1 820
Effet fiscal d'un changement de taux d'impôt	0	15
Éléments imposés à un taux réduit	(106)	(149)
Autre augmentation (diminution) dans la charge d'impôt légale ⁽¹⁾	(396)	(123)
Impôt sur le résultat de l'exercice	(57)	116
Base de l'impôt	(223)	(6 061)
Taux d'imposition effectif	25,5 %	(1,9 %)

(1) Comprend la déduction fiscale sur la dépréciation des participations consolidées.

11.15. Résultat par action

DE BASE

Le résultat de base par action est obtenu en divisant la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées par la société et détenues comme actions propres.

	31/12/10	31/12/11
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	723	(11 639)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions) ⁽¹⁾	1 947	1 947
Résultat de base par action (exprimé en EUR par action) ⁽¹⁾	0,37	(5,97)

(1) Les chiffres au 31 décembre 2010 ont été adaptés pour tenir compte de l'émission des nouvelles actions ordinaires à titre gratuit (actions de bonus), distribuées aux actionnaires.

	31/12/10	31/12/11
Part du résultat provenant des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	(231)	(6 398)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions)	1 947	1 947
Résultat de base par action provenant des activités poursuivies (exprimé en EUR par action)	(0,12)	(3,28)

DILUÉ

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en supposant que les options attribuées aux salariés ont été converties en actions ordinaires. Pour les options sur actions, le calcul du nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (déterminée comme la moyenne du cours de l'action sur l'exercice) est effectué sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions calculé ci-dessus est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options. Les actions potentielles calculées de la façon décrite ci-dessus sont considérées comme dilutives uniquement si leur conversion en actions ordinaires diminue le résultat par action. Elle sont anti-dilutives et non prises en considération si leur conversion en actions ordinaires avait pour effet de diminuer la perte par action. Aucun ajustement n'a été apporté à la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère dans la mesure où il n'existe aucun instrument financier convertible en actions Dexia.

	31/12/10	31/12/11
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	723	(11 639)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions) ⁽¹⁾	1 947	1 947
Ajustement pour options sur actions (millions)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat par action dilué (millions) ⁽¹⁾	1 947	1 947
Résultat par action dilué (exprimé en EUR par action) ⁽¹⁾	0,37	(5,97)

(1) Les chiffres au 31 décembre 2010 ont été adaptés pour tenir compte de l'émission des nouvelles actions ordinaires à titre gratuit (actions de bonus), distribuées aux actionnaires.

	31/12/10	31/12/11
Part du résultat provenant des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	(231)	(6 398)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions)	1 947	1 947
Ajustement pour options sur actions (millions)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat par action dilué (millions)	1 947	1 947
Résultat par action dilué provenant des activités poursuivies (exprimé en EUR par action)	(0,12)	(3,28)

12. Notes annexes sur l'exposition au risque

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.)

Comme demandé par la norme IFRS7 § 34, les notes annexes sont basées sur l'information fournie en interne aux principaux dirigeants de l'entité. Nous référons également au chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion.

À la suite de l'annonce de la restructuration du groupe et de l'application de la norme IFRS 5, certaines informations sont présentées en distinguant les activités poursuivies des activités mises en vente.

Dans les notes annexes présentant une évolution de l'information entre le début et la fin de l'année, les montants au 1^{er} janvier 2011 du sous-groupe vendu Dexia Banque Belgique ont été repris en « Modifications du périmètre de consolidation » et les montants au 1^{er} janvier 2011 des filiales destinées à être cédées ont été présentés en « Transferts vers les groupes destinés à être cédés ».

12.1. Juste valeur	194	12.5 Risques de marché & Balance Sheet Management (BSM)	213
12.2. Exposition aux risques de crédit	201	12.6 Risque de liquidité	217
12.3. Instruments de garantie	209	12.7 Risque de change	221
12.4. Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt	210		

12.1. Juste valeur

A. COMPOSITION DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à nos règles d'évaluation, la juste valeur de certains postes est égale à leur valeur comptable.

A.1. Juste valeur des actifs

	31/12/10			31/12/11		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	3 266	3 266	0	4 847	4 847	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	53 379	53 463	84	45 728	44 964	(764)
Prêts et créances sur la clientèle	352 307	346 344	(5 963)	173 550	171 079	(2 471)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 347	5 347	0	2 541	2 541	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur	3 941	3 941	0	148	148	0
Investissements disponibles à la vente	85 921	85 921	0	39 640	39 640	0
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	1 446	1 480	34	1 051	1 112	61
Dérivés	47 077	47 077	0	28 298	28 298	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ⁽¹⁾	4 003	4 003	0	3 020	3 020	0
Investissements dans des entreprises associées	171	186	15			
Autres actifs ⁽²⁾	9 877	9 877	0	3 633	3 633	0
TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	566 735	560 905	(5 830)	302 457	299 283	(3 174)
Groupes destinés à être cédés				110 301	109 994	(307)
<i>Caisse et avoirs auprès des banques centrales</i>				3 678	3 678	0
<i>Prêts et créances sur établissements de crédit</i>				7 927	7 930	3
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>				82 798	82 488	(309)
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>				63	63	0
<i>Actifs financiers désignés à la juste valeur</i>				34	34	0
<i>Investissements disponibles à la vente</i>				3 006	3 006	0
<i>Investissements détenus jusqu'à leur échéance</i>				51	49	(1)
<i>Dérivés</i>				11 063	11 063	0
<i>Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux</i>				904	904	0
<i>Investissements dans des entreprises associées</i>				49	49	0
<i>Autres actifs⁽³⁾</i>				729	729	0
TOTAL	566 735	560 905	(5 830)	412 759	409 277	(3 481)

(1) La ligne « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » correspond à la réévaluation du risque de taux d'intérêt des actifs qui font l'objet d'une couverture de portefeuille. Ces actifs figurent dans les lignes « Prêts et créances sur établissements de crédit » et « Prêts et créances sur la clientèle ».

(2) Comprend les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition, les actifs fiscaux, les autres actifs et les actifs non courants destinés à être cédés des activités poursuivies.

(3) Comprend la perte comptabilisée résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des groupes destinés à être cédés. (Voir la note 9.4. « Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées – groupes destinés à être cédés – activités abandonnées »).

A.2. Juste valeur des dettes

	31/12/10			31/12/11		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	98 490	97 285	(1 205)	106 384	105 557	(828)
Dettes envers la clientèle	127 060	126 887	(173)	19 419	19 155	(265)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	763	763	0			
Passifs financiers désignés à la juste valeur	19 390	19 390	0	5 200	5 200	0
Dérivés	72 347	72 347	0	56 037	56 037	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ⁽¹⁾	1 979	1 979	0	445	445	0
Dettes représentées par un titre	210 473	210 002	(471)	105 288	99 980	(5 308)
Dettes subordonnées	3 904	4 083	179	1 691	1 594	(97)
Autres passifs ⁽²⁾	21 600	21 600	0	2 265	2 265	(0)
TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	556 007	554 336	(1 670)	296 729	290 232	(6 497)
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés				116 350	114 603	(1 747)
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>				10 498	10 536	37
<i>Dettes envers la clientèle</i>				17 958	17 958	0
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>				3	3	0
<i>Passifs financiers désignés à la juste valeur</i>				2 994	2 994	0
<i>Dérivés</i>				11 859	11 859	0
<i>Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux⁽¹⁾</i>				2 408	2 408	0
<i>Dettes représentées par un titre</i>				69 070	67 193	(1 877)
<i>Dettes subordonnées</i>				802	896	93
<i>Autres passifs⁽²⁾</i>				757	757	0
TOTAL	556 007	554 337	(1 670)	413 079	404 835	(8 245)

(1) La ligne « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » correspond à la réévaluation du risque de taux d'intérêt des passifs qui font l'objet d'une couverture de portefeuille. Ces passifs figurent dans les lignes « Dettes envers les établissements de crédit », « Dettes envers la clientèle » et « Dettes représentées par un titre ».

(2) Comprend les provisions techniques des sociétés d'assurances, les provisions et autres obligations, les dettes fiscales et les autres passifs.

En 2010, à l'exception des « Passifs financiers détenus à des fins de transaction » et des « Passifs financiers désignés à la juste valeur », l'écart de spread dû à notre propre qualité de crédit a été considéré comme inchangé pour la détermination de la juste valeur.

En 2011, en raison de la crise financière, de l'aggravation de la situation financière de certains États européens et de la décision d'octobre 2011 de restructurer le groupe, l'écart de spread de crédit des entités de Dexia a augmenté ; il a été déterminé suivant les méthodes suivantes :

- dettes représentées par un titre coté, passifs financiers détenus à des fins de transaction et passifs financiers désignés à la juste valeur : pas de changement par rapport à l'année précédente ;
- dettes représentées par un titre non coté et autres dettes financières : méthodes de valorisation telles que celles utilisées pour les investissements disponibles à la vente ou les prêts et créances ;
- titres émis par des sociétés de crédit foncier avec des caractéristiques (durée, intérêt, etc.) très proches de celles des actifs détenus par ces sociétés et données en garantie : la méthode de valorisation prend en compte le spread de liquidité relatif aux dettes et le spread de crédit relatif aux actifs. Ceci est principalement le cas pour Dexia Municipal Agency (DMA), où le spread de crédit des actifs (essentiellement les municipalités françaises) a été utilisé pour valoriser les dettes. En effet, en cas de faillite de Dexia ou de DMA, les actifs sont mis en garantie pour les détenteurs des émissions de DMA. De plus, légalement et afin de conserver sa notation, DMA doit apporter en garantie des montants supérieurs à la valeur nominale de ses émissions. Ceci signifie que la protection des détenteurs de sa dette contre le risque de crédit est supérieure à celle des détenteurs d'autres dettes émises par des sociétés de Dexia.

B. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants fournissent une analyse de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur depuis leur comptabilisation initiale, regroupés en trois niveaux de 1 à 3, en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur :

- Niveau 1 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des prix cotés (non corrigés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.
- Niveau 2 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (ex. les prix) ou indirectement (ex. dérivés des prix).
- Niveau 3 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des techniques de valorisation qui comprennent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

B.1. Actifs

	31/12/10				31/12/11 – activités poursuivies			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 119	720	3 508	5 347	201	13	2 328	2 541
Actifs financiers désignés à la juste valeur – actions	3 072	47	0	3 119				
Actifs financiers désignés à la juste valeur – autres que des actions	491	44	287	822	0	126	23	148
Investissements disponibles à la vente – prêts et créances	0	43	0	43				
Investissements disponibles à la vente – obligations	24 428	16 155	42 639	83 222	9 178	18 170	11 839	39 187
Investissements disponibles à la vente – actions	1 585	234	837	2 656	31	71	352	453
Dérivés	17	42 028	5 032	47 077	0	26 646	1 652	28 298
TOTAL	30 712	59 271	52 303	142 286	9 410	45 025	16 193	70 628

B.1. Actifs des groupes destinés à être cédés

	31/12/11			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13	21	28	62
Actifs financiers désignés à la juste valeur – actions	0	34	0	34
Investissements disponibles à la vente – obligations	862	1 070	627	2 559
Investissements disponibles à la vente – actions	265	32	150	447
Dérivés	4	9 908	1 151	11 063
TOTAL	1 144	11 065	1 956	14 166

B.2. Dettes

	31/12/10				31/12/2011 – activités poursuivies			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	450	313	0	763				
Passifs financiers désignés à la juste valeur	238	17 556	1 596	19 390	0	4 343	857	5 200
Dérivés	3	63 484	8 860	72 347	0	52 559	3 478	56 037
TOTAL	691	81 353	10 456	92 500	0	56 902	4 335	61 237

B.2. Dettes des groupes destinés à être cédés

	31/12/2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3	0	0	3
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	2 294	700	2 994
Dérivés	3	6 652	5 203	11 859
TOTAL	6	8 947	5 903	14 855

C. TRANSFERT ENTRE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

Actifs	31/12/10		31/12/2011 – activités poursuivies	
	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3	15	0	0
Investissements disponibles à la vente – obligations	1 968	95	109	0
Investissements disponibles à la vente – actions	0	3	0	0
TOTAL	1 971	113	109	0

En 2010, certaines obligations émises par la République de Grèce et par la République du Portugal ont été transférées du niveau 1 au niveau 2.

En 2011, les marchés ont été moins actifs pour les titres en JPY émis par l'État italien. En conséquence, un montant de EUR 109 millions a été transféré du niveau 1 au niveau 2.

D. RÉCONCILIATION NIVEAU 3

D.1. Actifs

	2010									
	Ouverture	Gains/pertes en compte de résultats	Gains/pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Règlement	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	Différences de conversion	Clôture
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 323	257	0	15	(1 430)	(14)	1 257	(15)	115	3 508
Actifs financiers désignés à la juste valeur – autres que des actions	210	4	0	0	(97)	(4)	173	0	1	287
Investissements disponibles à la vente – obligations	51 087	779	(740)	586	(6 714)	(3 196)	1 024	(1 320)	1 133	42 639
Investissements disponibles à la vente – actions	856	(3)	41	55	(128)	(13)	65	(46)	10	837
Dérivés	3 239	1 333	3	2	(9)	(328)	459	(461)	794	5 032
TOTAL	58 715	2 370	(696)	658	(8 378)	(3 555)	2 978	(1 842)	2 053	52 303

	2011 – activités poursuivies											
	Ouverture	Transferts vers les groupes destinés à être cédés ⁽¹⁾	Gains/pertes en compte de résultats	Gains/pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Règlement	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3 ⁽²⁾	Modifications du périmètre de consolidation ⁽³⁾	Différences de conversion	Clôture
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 508	(53)	242	0	0	(661)	(91)	25	(8)	(689)	54	2 328
Actifs financiers désignés à la juste valeur – autres que des actions	287	(126)	(56)	0	0	(25)	0	2	0	(60)	1	23
Investissements disponibles à la vente – obligations	42 639	(1 883)	(1 047)	(3 894)	151	(2 497)	(2 058)	31	(8 301)	(11 539)	238	11 839
Investissements disponibles à la vente – actions	837	(210)	(2)	(22)	2	(4)	(11)	0	0	(238)	(1)	352
Dérivés	5 032	(1 440)	122	0	114	4	(70)	(19)	(60)	(2 048)	17	1 652
TOTAL	52 303	(3 712)	(742)	(3 916)	267	(3 184)	(2 230)	40	(8 369)	(14 573)	310	16 193

(1) Essentiellement le groupe Dexia Banque Internationale à Luxembourg et Dexia Municipal Agency.

(2) Les sorties du niveau 3 s'expliquent principalement par des transferts en niveau 2 dus à une augmentation de la part de mark to market dans la valorisation des souverains.

(3) Essentiellement le groupe Dexia Banque Belgique.

D.2. Dettes

	2010									
	Ouverture	Gains/ pertes en compte de ré- sultats	Achats	Ventes	Émis- sions	Règle- ment	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	Différences de conver- sion	Clôture
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1	0	0	(1)	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur	3 379	5	0	0	365	(1 145)	621	(1 629)	0	1 596
Dérivés	3 869	3 531	23	(2)	0	(990)	3 608	(639)	(540)	8 860
TOTAL	7 249	3 536	23	(3)	365	(2 135)	4 229	(2 268)	(540)	10 456

L'évolution des montants déclarés en niveau 3 pendant l'année 2010 s'explique comme suit :
en raison de la revue de certaines hypothèses sur les dérivés, certains dérivés inclus dans des émissions structurées sont maintenant valorisés en niveau 3.

	2011 – activités poursuivies											
	Ouverture	Trans- ferts vers les groupes destinés à être cédés ⁽¹⁾	Gains/ pertes en compte de résultats	Gains/ pertes en latents ou différés	Achats	Émis- sions	Règle- ment	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	Modifications du périmètre de consolidation ⁽²⁾	Différences de conversion	Clôture
Passifs financiers désignés à la juste valeur	1 596	(775)	44	0	0	128	0	0	(15)	(121)	1	857
Dérivés	8 860	(4 922)	1 599	(1)	599	0	(1)	7	(13)	(2 654)	3	3 478
TOTAL	10 456	(5 697)	1 643	(1)	599	128	(1)	7	(28)	(2 775)	4	4 335

(1) Essentiellement le groupe Dexia Banque Internationale à Luxembourg et Dexia Municipal Agency.

(2) Essentiellement le groupe Dexia Banque Belgique.

E. SENSIBILITÉ À DES HYPOTHÈSES ALTERNATIVES DE L'ÉVALUATION EN NIVEAU 3

Le groupe Dexia mesure la juste valeur de certains instruments (obligations et CDS) en utilisant partiellement un *Mark-to-Model*. L'analyse de sensibilité décrite ci-dessous mesure l'impact sur la juste valeur d'hypothèses alternatives concernant les paramètres non observables du modèle.

En matière de valorisation des bonds et des CDS, lorsque Dexia utilise ses modèles, des hypothèses alternatives ont été considérées sur les paramètres non observables suivants :

- les spreads de crédit, en considérant les spreads de crédit disponibles pour la même contrepartie ou, à défaut, pour des contreparties similaires ou appartenant à des secteurs semblables, ou encore en utilisant des spreads de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- les basis Cash-CDS qui permettent d'inférer les spreads des titres de spreads CDS ;
- la liquidité de l'instrument financier, en fonction du niveau d'activité du marché de l'instrument.

Des tests ont été effectués sur tous les bonds et les CDS classés en niveau 3. Les principaux impacts sont les suivants :

- pour les obligations valorisées en niveau 3 et classées en portefeuille disponible à la vente, la sensibilité de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente à des approches alternatives est estimée varier, en 2011, entre EUR -233 millions et EUR +236 millions, alors qu'en 2010, elle avait été estimée varier entre EUR -372 millions et EUR +563 millions ;
- les Negative Basis Trade (NBT) sur mesure de Dexia sont considérés comme un produit unique. En conséquence, l'obligation et le CDS qui s'y rapporte sont testés ensemble. L'hypothèse qui a une incidence sur la juste valeur est celle portant sur l'impact d'un dénouement anticipé du NBT au travers de l'écart de prix acheteur-vendeur. En 2011, sur la

base du nombre important de dénouements de NBT réalisés depuis 2009 et considérant l'ensemble des transactions NBT toujours en portefeuille, l'impact positif (moyenne des coûts des dénouements de 2009) est de EUR +7 millions alors que l'impact négatif (moyenne des coûts des dénouements de 2011) se chiffre à EUR -41 millions. En 2010, l'impact positif (moyenne des coûts des dénouements de 2009) était de EUR +7 millions, alors que l'impact négatif (moyenne des coûts des dénouements de 2010) donnait un montant de EUR -52 millions.

L'impact des hypothèses alternatives sur les spread de crédit sur les valeurs des CDS a été estimé à des montants avant taxes de EUR +3,7 millions (scénario positif) ou de EUR -3,7 millions (scénario négatif) alors qu'en 2010, il avait été estimé à des montants avant taxes de respectivement EUR +8,8 millions et EUR -9 millions.

F. DIFFÉRENCE ENTRE LES PRIX DE TRANSACTION ET LES VALEURS MODÉLISÉES (GAIN OU PERTE AU PREMIER JOUR DE LA TRANSACTION, DIFFÉRÉ (DAY ONE PROFIT)) POUR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES.

Aucun montant matériel n'a été reconnu au titre de DOP (*Day One Profit*) différé tant au 31 décembre 2010 qu'au 31 décembre 2011.

Le DOP est reconnu immédiatement en résultat sur des produits simples, comme les swaps de taux d'intérêt ou des produits complexes (comme les transactions structurées) qui sont parfaitement adossées.

Le DOP reconnu immédiatement en résultat s'élève à EUR 28 millions au 31 décembre 2010 et à EUR 19 millions au 31 décembre 2011. Les montants sont comptabilisés dans le résultat net du portefeuille de transaction (annexe 11.3.).

12.2. Exposition au risque de crédit

A. ANALYSE DE L'EXPOSITION DU GROUPE DEXIA

L'exposition au risque de crédit est publiée en conformité avec l'information à la direction et reprend :

- la valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c.-à-d. la valeur comptable après déduction des dépréciations spécifiques) ;
- la juste valeur pour les produits dérivés ;
- le montant total des engagements hors bilan, soit la partie non prélevée des facilités de liquidité ou le montant maximum que Dexia doit honorer en raison des garanties données à des tiers.

L'exposition au risque de crédit est ventilée par région géographique et par catégorie de contrepartie en tenant compte des garanties obtenues et des collatéraux (cash collatéraux et collatéraux financiers dans le cadre de conventions de cession-rétrocession et d'instruments gré à gré). Ceci signifie que lorsque l'exposition est garantie par un tiers dont le risque de crédit est moins pondéré (au sens bâlois) que l'emprunteur direct, l'exposition est alors reportée sur la région et sur le secteur d'activité du garant.

L'exposition au risque de crédit est basée sur un périmètre comprenant les filiales du groupe Dexia consolidées globalement et 50 % de la joint venture RBC Dexia Investor Services.

A.1. Exposition par zone géographique

	31/12/10	31/12/11 – activités poursuivies	31/12/11 – activités destinées à être cédées
Belgique	111 300	29 020	8 208
France	99 549	39 596	55 267
Allemagne	36 743	26 999	2 357
Grèce	5 349	1 203	3
Irlande	2 167	1 123	63
Italie	51 078	35 670	4 207
Luxembourg	13 145	221	10 359
Espagne	34 698	25 158	750
Portugal	5 942	4 196	253
Autriche ⁽¹⁾		2 165	590
Europe centrale et de l'Est ⁽¹⁾		6 384	62
Pays-Bas ⁽¹⁾		1 058	336
Pays scandinaves ⁽¹⁾		1 924	992
Royaume-Uni ⁽¹⁾		17 816	1 800
Suisse ⁽¹⁾		359	4 442
Autres pays de l'UE ⁽²⁾	51 331		
Reste de l'Europe ⁽²⁾	11 180		
Turquie	14 600	15 764	7
États-Unis et Canada	74 758	38 991	7 184
Amérique du Sud et Amérique centrale	4 015	2 059	152
Sud-Est asiatique	2 672	1 828	299
Japon	9 079	7 225	72
Autres ⁽³⁾	20 011	14 396	974
TOTAL	547 617	273 154	98 379

(1) Ces pays étaient en 2010 inclus dans les catégories « Autres pays de l'UE » ou « Reste de l'Europe ».

(2) Les pays inclus dans ces catégories en 2010 ont été détaillés en 2011.

(3) Inclut des entités supranationales comme la Banque centrale européenne.

A.2. Exposition par catégorie de contrepartie

	31/12/10	31/12/11 – activités poursuivies	31/12/11 – activités destinées à être cédées
États	63 877	36 222	7 281
Secteur public local	253 067	118 841 ⁽¹⁾	68 530
Sociétés privées	51 014	21 394	3 535
Assureurs monoline	11 544	5 969	0
ABS/MBS	26 047	9 192	79
Financement de projets	19 127	16 763	235
Particuliers, PME, indépendants	48 324	7 355	6 947
Institutions financières	74 359	57 192	11 758
Autres	258	226	16
TOTAL	547 617	273 154	98 379

(1) Dont EUR 192 millions sur la Grèce, EUR 154 millions sur la Hongrie, EUR 17 208 millions sur l'Italie, EUR 1 801 millions sur le Portugal, EUR 11 368 millions sur l'Espagne.

A.3. Qualité de crédit des actifs financiers de Dexia Financial Products

Le portefeuille garanti par les États belge et français a été cédé en 2011. Le portefeuille restant de EUR 5 605 millions est composé de plus de 56 % de T-bills.

Pour la situation au 31 décembre 2010, nous renvoyons au Rapport annuel 2010 de Dexia.

B. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

	31/12/10		31/12/11 – activités poursuivies		31/12/2011 – activités destinées à être cédées	
	Exposition au risque de crédit	Effet financier du collatéral	Exposition au risque de crédit	Effet financier du collatéral	Exposition au risque de crédit	Effet financier du collatéral
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	81 976	0	38 597	0	2 947	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur (instruments à revenu variable exclus)	364	0	148	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (instruments à revenu variable exclus)	4 919	0	2 485	0	17	0
Prêts et créances (au coût amorti)	349 310	8 300	170 377	2 708	85 322	4 219
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	1 460	0	1 054	0	51	0
Dérivés	9 043	2 551	6 241	1 680	826	2 421
Autres instruments financiers	2 401	0	762	1	394	2
Engagements de prêts octroyés	57 397	200	17 648	9	3 213	26
Engagements de garanties octroyés	40 748	71 819	35 842	12 910	5 610	25 104
TOTAL	547 617	82 870	273 154	17 308	98 379	31 772

Dexia détient des collatéraux financiers et physiques. L'ensemble des collatéraux financiers se compose de cash collatéraux, de dépôts à terme et, dans une moindre mesure, d'obligations investment grade (essentiellement émetteurs souverains ou bancaires AAA-AA). Les collatéraux physiques comprennent surtout des hypothèques sur immeubles résidentiels ou sur des petits immeubles commerciaux et des

gages sur divers actifs (créances, fonds de commerce). Seuls les collatéraux financiers éligibles par Bâle II et directement détenus par Dexia sont pris en considération. Les chiffres repris dans la colonne « Effet financier du collatéral » ont été déduits de l'exposition au risque de crédit. C'est pourquoi le montant de l'effet financier collatéral peut dépasser celui de l'exposition au risque de crédit.

C. QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS FINANCIERS NI EN SOUFFRANCE NI DÉPRÉCIÉS

Comme le système de notation interne de Dexia n'est pas encore complètement mis en place chez DenizBank et en raison du fait que peu de notations externes sont disponibles en Turquie, les expositions de DenizBank sont présentées

dans une colonne séparée. Le maintien des scorings internes de DenizBank ainsi que le maintien des systèmes de suivi des risques de crédit ont permis de conserver une vision complète des risques du portefeuille de DenizBank.

	31/12/10					Total
	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non investment grade	Non noté	DenizBank ⁽¹⁾	
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	36 448	38 942	4 700	234	1 551	81 875
Actifs financiers désignés à la juste valeur (instruments à revenu variable exclus)	61	252	21	28	0	362
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (instruments à revenu variable exclus)	2 081	2 388	257	40	142	4 908
Prêts et créances (au coût amorti)	157 062	134 928	35 897	5 973	11 895	345 755
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	556	500	0	0	405	1 461
Dérivés	3 536	4 495	797	56	78	8 962
Autres instruments financiers	14	63	74	1 940	310	2 401
Engagements de prêts octroyés	34 335	15 629	4 592	984	1 639	57 179
Engagements de garanties octroyés	13 373	18 881	2 681	647	5 051	40 633
TOTAL	247 465	216 077	49 020	9 901	21 071	543 534

(1) Le portefeuille de DenizBank étant constitué à 90 % d'actifs turcs, la plupart des actifs financiers de DenizBank sont donc dans la catégorie « Non Investment Grade ».

	31/12/11					
	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non investment grade	Non noté	DenizBank ⁽¹⁾	Total
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	9 800	21 186	5 223	8	1 710	37 927
Actifs financiers désignés à la juste valeur (instruments à revenu variable exclus)	1	115	15	12	0	143
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (instruments à revenu variable exclus)	575	1 636	121	0	154	2 485
Prêts et créances (au coût amorti)	71 720	69 365	12 496	1 421	13 537	168 539
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	144	457	0	0	372	973
Dérivés	1 084	4 076	737	40	145	6 081
Autres instruments financiers	180	6	0	458	98	742
Engagements de prêts octroyés	8 700	4 897	913	82	2 954	17 546
Engagements de garanties octroyés	25 764	5 204	402	169	4 276	35 815
TOTAL – ACTIVITÉS POURSUIVIES	117 967	106 943	19 907	2 189	23 246	270 252
GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	39 487	47 403	8 694	1 664	0	97 248
TOTAL	157 454	154 345	28 601	3 853	23 246	367 500

(1) Le portefeuille de DenizBank étant constitué à 90 % d'actifs turcs, la plupart des actifs financiers de DenizBank sont donc dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Les notations indiquées sont soit des notations internes, soit externes. En effet, Dexia utilise la méthode avancée basée sur les notations internes (AIRBA – *Advanced Internal Ratings Based Approach*), pour le calcul de ses exigences en fonds propres dans le cadre du Pilier 1 de Bâle II.

Par ailleurs, le risque de crédit des positions ABS est calculé selon la méthode *Ratings Based Approach*, basée sur les notations externes (Fitch, Standard & Poors ou Moody's) et une partie du portefeuille, essentiellement DenizBank, voit son risque de crédit calculé conformément à la méthode standard.

Qualité de crédit des actifs financiers de DenizBank

Avec 90 % d'actifs financiers turcs, la qualité de crédit moyenne des actifs financiers de DenizBank reste étroitement liée au rating souverain turc. Celui-ci a évolué positivement en 2011 (rating interne 2011 : BB+ (monnaie étrangère)/BBB- (monnaie locale), tous deux avec un outlook positif, rating interne 2010 : BB+ stable (monnaie étrangère)/BBB-stable (monnaie locale). La plupart des actifs financiers de DenizBank restent, en conséquence, dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Détail sur la qualité de crédit des actifs financiers les plus importants :

- le portefeuille Corporate & MidCorporate est entièrement composé de contreparties turques ou qui y sont liées. Le risque crédit de ce portefeuille est donc étroitement lié à l'évolution de l'économie turque. Chacune de ces contreparties est annuellement notée par un système de notation interne conforme aux exigences de Bâle II, spécifiquement développé pour les contreparties turques et dont la calibration a été réalisée en 2010 sur la base d'une notation moyenne située dans la zone BB- ;
- les actifs financiers de DenizBank sur les institutions financières à fin 2011 sont, comme en 2010, principalement constitués de banques internationales de type « Investment Grade ». Le reste des expositions sont principalement des encours sur des banques turques, ayant une notation moyenne comprise entre BB et BBB ;
- les expositions sur le gouvernement central et assimilés sont uniquement liées au risque souverain turc ;
- les expositions sur le secteur public local ont une notation comprise entre B et BB+ (comme en 2010), conséquence des règles fixées par le comité de crédit de Dexia en matière de sélection d'actifs ;
- le profil de risque crédit du portefeuille Retail & PME est suivi par le centre d'expertise Retail du groupe Dexia. Des modèles spécifiques de PD (*Probability of Default*) et de LGD (*Loss Given Default*) ont notamment été développés pour les contreparties Retail & PME (incluant l'agriculture).

D. ACTIFS FINANCIERS QUI SONT SOIT EN SOUFFRANCE SOIT DÉPRÉCIÉS

Un actif financier est en souffrance lorsque la contrepartie n'honore pas un paiement à une date contractuellement due. Ceci est considéré par contrat. Ainsi, par exemple, si une contrepartie est en défaut de paiement des intérêts contractuellement dus à une date prévue, la totalité du contrat est considérée comme étant en souffrance.

	31/12/10			Montant comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
	Actifs en souffrance mais non dépréciés			
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours	
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)				794
Prêts et créances (au coût amorti) ⁽¹⁾	917	181	420	5 589
Autres instruments financiers		1	2	287
TOTAL	917	182	422	6 670

(1) Le montant des actifs financiers individuellement dépréciés comprend un montant de EUR 2 861 millions pour des instruments de dettes comptabilisés dans la rubrique « Prêts et créances » dont EUR 2 237 millions relatifs à Dexia FP. Pour ce dernier, aucun collatéral n'est déclaré dans cette note. Toutefois, ce montant bénéficie du mécanisme de garantie des États belge et français décrit dans la note 9.4. « Transactions avec des parties liées » du rapport annuel 2010 de Dexia.

	31/12/11			Montant comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
	Actifs en souffrance mais non dépréciés			
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours	
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)				3 761
Prêts et créances (au coût amorti)	407	19	248	2 388
Investissements détenus jusqu'à leur échéance				234
Autres instruments financiers				27
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES ⁽¹⁾	407	19	248	6 410
TOTAL GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	432	95	79	64
TOTAL	839	114	327	6 474

(1) Le montant des actifs financiers individuellement dépréciés avant déduction des dépréciations spécifiques comprend des titres souverains grecs ou expositions similaires pour EUR 4 199 millions sur lesquels une dépréciation de EUR 3 357 millions a été reconnue. Les autres instruments financiers comprennent les dérivés avec des contreparties bancaires (dont Lehmann était le plus important – vendu en 2011) et des contreparties clients.

Les actifs en souffrance relèvent essentiellement des services aux particuliers et aux entreprises. Les actifs financiers sont considérés comme dépréciés conformément à la méthodologie décrite dans les principes comptables (voir la note 1.6.5.).

E. GARANTIES ET AUTRES REHAUSSEMENTS DE CRÉDIT OBTENUS PAR PRISE DE POSSESSION DES GARANTIES DÉTENUES

Nature des actifs obtenus au cours de la période en prenant possession de garanties détenues	Valeur comptable	
	31/12/10	31/12/2011 – activités poursuivies
	Trésorerie	13
Instruments de dettes	4	
Terrains, bâtiments et mobilier	35	14
TOTAL	52	14

Habituellement, Dexia n'a pas l'intention de garder les garanties et convertit les garanties obtenues en trésorerie en se basant sur les procédures légales propres à chaque pays en matière de saisie immobilière et de saisie mobilière.

F. MOUVEMENTS SUR CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES DE CRÉDIT

	Au 1 ^{er} janvier 2010	Utilisations	Dotations	Reprises	Autres	Au 31 décembre 2010	Recou- vremets directement constatés en compte de résultats	Charges directement constatées en compte de résultats
DÉPRÉCIATIONS SPÉCIFIQUES POUR ACTIFS FINANCIERS	3 519	(301)	1 124	(361)	(21)	3 960	13	(80)
Prêts et créances sur établissements de crédit	9		15	(1)	2	25		
Prêts et créances sur la clientèle	2 657	(181)	1 054	(286)	(30)	3 214	13	(80)
Actifs financiers disponibles à la vente	853	(119)	55	(74)	8	722		
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	652	(25)	13	(74)	6	572		
<i>dont actions</i>	201	(94)	41		2	150		
DÉPRÉCIATIONS POUR PERTES ENCOURUES MAIS NON RAPPORTÉES SUR ACTIFS FINANCIERS	1 477	(40)	331	(500)	40	1 308		
Prêts et créances sur établissements de crédit	62		7	(44)		25		
Prêts et créances sur la clientèle	1 415	(40)	324	(457)	40	1 282		
TOTAL	4 996	(341)	1 455	(861)	19	5 268	13	(80)

ACTIVITÉS POURSUIVIES

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Transferts en groupes destinés à être cédés	Utilisations	Dotations	Reprises	Modifica- tions du périmètre de consolidation	Autres	Au 31 décembre 2011	Recou- vres ments directement constatés en compte de résultats	Charges directement constatées en compte de résultats
DÉPRÉCIATIONS SPÉCIFIQUES POUR ACTIFS FINANCIERS	3 960	(319)	(122)	3 564	(313)	(1 004)	(1 270)	4 497	2	(54)
Prêts et créances sur établissements de crédit	25			5	0	(25)	0	5		
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	3 214	(205)	(109)	653	(215)	(613)	(1 340)	1 385	2	(54)
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	0			149			4	153		
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	722	(114)	(13)	2 757	(98)	(366)	66	2 954		
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	572	(93)		2 748	(98)	(292)	40	2 877		
<i>dont actions</i>	150	(21)	(13)	9		(74)	27	78		
DÉPRÉCIATIONS POUR PERTES ENCOURUES MAIS NON RAPPORTÉES SUR ACTIFS FINANCIERS	1 308	(55)	(75)	276	(176)	(419)	(304)	555		
Prêts et créances sur établissements de crédit	25			1	(2)	(14)	1	11		
Prêts et créances sur la clientèle ⁽³⁾	1 282	(55)	(75)	275	(174)	(405)	(305)	543		
TOTAL	5 268	(374)	(197)	3 840	(489)	(1 423)	(1 574)	5 052	2	(54)

(1) Autres : dont EUR 1 210 millions sont liés au transfert du portefeuille FP vers « Actifs non courants et groupes destinés à être cédés ».

(2) Dotations : principalement liées aux obligations souveraines grecques.

(3) Autres : dont EUR 287 millions sont liés au transfert du portefeuille FP vers « Actifs non courants et groupes destinés à être cédés ».

G. RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET CRÉANCES DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS

31 décembre 2010		
Exposition maximale au risque de crédit	Variation de la juste valeur des prêts et créances imputable aux changements du risque de crédit des actifs financiers	
	Montant de la période	Montant cumulé
37	0	1

31 décembre 2011 – activités poursuivies		
Exposition maximale au risque de crédit	Variation de la juste valeur des prêts et créances imputable aux changements du risque de crédit des actifs financiers	
	Montant de la période	Montant cumulé
16	(3)	(3)

Aucun dérivé de crédit n'est détenu en vue de limiter l'exposition au risque de crédit.

Dexia estime la juste valeur des actifs en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs des actifs sur la base d'un taux intégrant l'incertitude qui y est liée.

La modification du spread de crédit n'est pas significative et le risque de crédit n'est pas couvert.

H. RISQUE DE CRÉDIT DES PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS

31 décembre 2010			
Valeur comptable	Variation de la juste valeur imputable aux changements du risque de crédit du passif		Écart entre la valeur comptable du passif financier et le montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾
	Montant de la période	Montant cumulé	
19 390	10	(303)	354

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

31 décembre 2011 – activités poursuivies			
Valeur comptable	Variation de la juste valeur imputable aux changements du risque de crédit du passif		Écart entre la valeur comptable du passif financier et le montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾
	Montant de la période	Montant cumulé	
5 200	(54)	(320)	715

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

Voir également la note « 8.3. Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat – Passifs financiers désignés à la juste valeur ».

I. TITRES SOUVERAINS – EXPOSITION DIRECTE

	Grèce		Hongrie	Italie		Portugal	Espagne
	AFS ⁽²⁾	L&R/ HTM ⁽³⁾	AFS ⁽²⁾	AFS ⁽²⁾	L&R/ HTM ⁽³⁾	AFS ⁽²⁾	AFS ⁽²⁾
Valeur comptable avant ajustement de juste valeur ⁽¹⁾	2 564	359	1 345	4 169	5 303	2 025	466
Composante taux de la juste valeur (couverte)	902	77	95	1 596	610	560	52
Autres composants de la juste valeur (non couverts)			(305)	(2 069)		(961)	(40)
Dépréciation de la valeur comptable	(1 920)	(268)					
Dépréciation des couvertures (y compris les couvertures en flux de trésorerie)	(902)	(77)					
VALEUR BILANTAIRE	645	91	1 135	3 697	5 914	1 624	479
Réserve disponible à la vente (montant brut)			(305)	(2 069)	(71)	(961)	(40)
Impôts différés			23	396	23	54	11
Réserve disponible à la vente (montant net)			(283)	(1 673)	(48)	(907)	(29)

(1) Valeur d'acquisition, intérêts courus et surcote/décote.

(2) AFS : investissements disponibles à la vente.

(3) L&R : prêts et créances ; HTM : investissements détenus jusqu'à leur échéance.

Dexia a vendu à des clients des CDS sur l'État italien pour un montant de EUR 803 millions. Cette position a été inversée sur le marché.

Les titres émis par les pays dits « PIIGS » ont été moins liquides en 2011 à la suite de la crise financière.

Pour l'évaluation d'un instrument financier qui n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète ce que serait le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale en prenant en compte un cadre normal d'activités, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une vente ou une liquidation forcée. Le modèle de valorisation devrait prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, les titres sont valorisés en utilisant l'approche mark-to-model développée par Dexia. Le prix de valorisation est constitué d'une composante prix de marché et d'une composante prix de modèle. La pondération accordée à la composante prix de modèle reflète l'estimation du niveau d'activité du marché en considérant les caractéristiques du titre.

En ce qui concerne plus spécifiquement les obligations émises par le souverain grec, une dépréciation a été actée en 3T 2011 en raison de l'échec de la mise en place du plan de sauvetage de juillet 2011 de l'Institut de la Finance Internationale (IFI). Pour les investissements financiers disponibles à la vente, la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente a été prise en résultats. Considérant que les flux de revenus futurs ne seraient pas reçus, toutes les relations de couverture relatives à ces titres ont été considérées comme rompues et leur impact a été pris dans le résultat de la période. Les dérivés de couverture ont été soit annulés soit reclassés en dérivés de négociation. Au cours du quatrième trimestre 2011, la situation financière de la Grèce s'est encore détériorée.

Ceci a conduit à la mise en place d'un deuxième plan de sauvetage, impliquant une large décote sur les titres souverains grecs. Ce plan, auquel Dexia a souscrit pour l'ensemble des titres qu'il détenait alors, a été mis en œuvre avec succès durant la première quinzaine du mois de mars 2012. L'échange de titres ne provoquera pas d'impact significatif sur les comptes du groupe, car la valorisation retenue pour ces titres au 31 décembre 2011 (environ 25 % de leur valeur nominale) était proche de la valeur estimée des nouveaux titres reçus en échange.

12.3. Instruments de garantie

A. ACTIFS REÇUS EN GARANTIE POUVANT ÊTRE VENDUS OU REDONNÉS EN GARANTIE

Actifs détenus au titre de garantie	Garanties reçues au 31/12/2010		Garanties reçues au 31/12/2011 – activités poursuivies	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie
Actions	596			
Instruments de dettes	8 199	3 028	479	
Prêts et créances	222	179		
Cash collatéraux	4 417	4 417	2 626	2 626
TOTAL	13 434	7 624	3 105	2 626

Les garanties sont obtenues dans le cadre des activités de cession-rétrocession et de prêts de titres.

Des liquidités sont obtenues comme collatéral dans le cadre de conventions standardisées de type *Credit Support Annex* (CSA). Les conditions d'utilisation et de restitution des actifs reçus en garantie sont définies soit dans les contrats standard de type OSLA (*Overseas Securities Lending Agreement*), éventuellement amendés par le département juridique, soit dans des contrats directement rédigés par ce département. La réutilisation de garantie reçue est une pratique courante du marché.

B. ACTIFS FINANCIERS APPORTÉS EN GARANTIE

Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31/12/2010		Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31/12/2011 – activités poursuivies	
pour des passifs	pour des passifs éventuels	pour des passifs	pour des passifs éventuels
144 499	0	79 416	0

Les actifs donnés en garantie couvrent essentiellement des conventions de cession-rétrocession et des prêts obtenus auprès des banques centrales et de la Banque centrale européenne.

La valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie n'est pas limitée aux montants effectivement empruntés.

Des liquidités sont données comme collatéral dans le cadre de conventions standardisées de type *Credit Support Annex* (CSA) (voir la note 7.3.A. et 7.4 B.).

La valeur de remboursement des emprunts dans le cadre de conventions de cession-rétrocession s'élève à EUR 54 milliards au 31 décembre 2010 et à 17 milliards au 31 décembre 2011. La sortie du groupe Dexia Banque Belgique du périmètre de consolidation explique une grande partie de la baisse (EUR -40 milliards).

12.4. Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Les dépôts à vue et les comptes d'épargne sont déclarés dans la colonne « À vue ou sur demande » car les informations établies ici considèrent la durée résiduelle jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt sur une base comptable, et non pas en fonction d'hypothèses basées sur des données comportementales observées. Cette dernière approche est réalisée dans la sensibilité de BSM (voir la note 12.5.).

a. Actif	Au 31 décembre 2010									
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 874	390					2			3 266
Prêts et créances sur établissements de crédit	19 384	24 104	3 044	3 300	2 701	37	133	727	(51)	53 379
Prêts et créances sur la clientèle	18 143	74 256	48 592	56 509	139 522	1 872	2 768	15 141	(4 496)	352 307
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	59	1 969	305	1 099	1 674	138	25	77		5 346
Actifs financiers désignés à la juste valeur	5	188	69	88	28	3 577	4	(18)		3 941
Investissements disponibles à la vente	522	14 330	5 027	16 232	46 663	2 290	1 450	128	(722)	85 920
Investissements détenus jusqu'à leur échéance		346	119	243	655		84			1 447
Dérivés							6 683	40 394		47 077
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								4 003		4 003
Investissements dans des entreprises associées							171			171
Immobilisations corporelles							2 346			2 346
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition							2 276			2 276
Actifs fiscaux							2 847			2 847
Autres actifs	492	744	157	53	10	1 141		17	(256)	2 358
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés							56		(5)	51
TOTAL	41 479	116 327	57 313	77 524	191 253	16 751	11 149	60 469	(5 530)	566 735

b. Dettes	Au 31 décembre 2010								Total
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	
Dettes envers les établissements de crédit	20 772	67 474	6 498	1 903	1 573	3	125	143	98 491
Dettes envers la clientèle	82 487	30 964	5 952	4 542	2 263	72	694	85	127 059
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1	3	7	428	312	12	8	(8)	763
Passifs financiers désignés à la juste valeur	81	1 300	1 702	7 238	4 941	3 471	257	401	19 391
Dérivés							7 748	64 599	72 347
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 979	1 979
Dettes représentées par un titre	386	51 491	39 648	58 008	54 732		2 954	3 255	210 474
Dettes subordonnées	431	751	596	335	1 055	554	88	94	3 904
Provisions techniques des sociétés d'assurances							15 646		15 646
Provisions et autres obligations							1 498		1 498
Dettes fiscales							157		157
Autres passifs	1 829	1 192	211	39	83	940	4		4 298
TOTAL	105 987	153 175	54 614	72 493	64 959	22 353	11 878	70 548	556 007

c. Position nette	Au 31 décembre 2010					
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	(64 508)	(36 848)	2 699	5 031	126 294	(5 602)

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des dérivés.

a. Actif	Au 31 décembre 2011									
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	4 845	2								4 847
Prêts et créances sur établissements de crédit	8 020	24 282	5 106	5 781	1 953		95	508	(17)	45 728
Prêts et créances sur la clientèle	1 986	38 314	33 965	19 710	63 674	591	1 262	15 977	(1 928)	173 550
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1	710	76	198	1 170	40	13	333		2 541
Actifs financiers désignés à la juste valeur	3	92	25	29	25		1	(26)		148
Investissements disponibles à la vente	415	8 710	3 987	8 510	19 695	73	709	495	(2 954)	39 640
Investissements détenus jusqu'à leur échéance		47	326	595	135		101		(153)	1 051
Dérivés							2 475	25 823		28 298
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 020		3 020
Immobilisations corporelles						736				736
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition							1 184			1 184
Actifs fiscaux							932			932
Autres actifs	224	301	123	1	1	87		3	(15)	724
Actifs non courants destinés à être cédés		259					41	(243)		58
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	15 494	72 716	43 607	34 825	86 653	3 683	4 656	45 891	(5 068)	302 457
Groupes destinés à être cédés	11 030	20 438	9 729	14 025	35 987	1 516	2 146	15 725	(294)	110 301
TOTAL	26 524	93 154	53 337	48 850	122 640	5 199	6 802	61 615	(5 362)	412 759

b. Dettes	Au 31 décembre 2011									
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total	
Dettes envers les établissements de crédit	961	74 749	8 908	20 165	1 370		193	39		106 384
Dettes envers la clientèle	2 855	9 594	2 491	2 108	2 106		141	123		19 419
Passifs financiers désignés à la juste valeur		993	22	1 140	2 222		94	729		5 200
Dérivés							3 128	52 909		56 037
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								445		445
Dettes représentées par un titre	2	54 294	11 055	16 499	18 598		1 090	3 749		105 288
Dettes subordonnées		1 348	106	56	124		15	42		1 691
Provisions et autres obligations							332			332
Dettes fiscales							192			192
Autres passifs	617	731	77	18	86		209	3		1 741
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	4 436	141 709	22 659	39 986	24 506	734	4 663	58 037		296 729
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	19 752	14 896	8 091	23 283	31 453	231	2 077	16 566		116 350
TOTAL	24 188	156 605	30 751	63 269	55 958	965	6 741	74 603		413 079

c. Position nette	Au 31 décembre 2011						
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	
Gap de sensibilité du bilan pour les activités poursuivies	11 058	(68 993)		20 948	(5 162)	62 148	2 950
Gap de sensibilité du bilan pour les activités destinées à être cédées	(8 722)	5 541		1 638	(9 258)	4 534	1 284
GAP DE SENSIBILITÉ DU BILAN	2 336	(63 451)		22 586	(14 420)	66 682	4 234

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des dérivés.

12.5. Risques de marché & Balance Sheet Management (BSM)

Mesures des risques de marché :

a) Activités Trésorerie et marchés financiers (TFM)

- risques de l'activité de trading : risque général de taux, risque de change, actions, risque de spread et autres risques (inflation, CO₂) sont contraints par des limites Value at Risk (VaR) et d'autres limites appropriées de risque ;
- Cash and Liquidity Management (CLM) – uniquement banking – suivi au moyen de la VaR et en limite de sensibilité de taux d'intérêt.

b) Gestion de bilan (BSM)

- le risque de taux d'intérêt est suivi via les limites de sensibilité et Value at Risk (VaR) indicative pour BSM et pour les activités Dexia FP (FP) ;
- l'exposition en actions est suivie via les limites Value at Risk (VaR).

c) Portefeuille obligataire bancaire

- sensibilité du spread de crédit du portefeuille obligataire suivie au moyen de sensibilités au spread de crédit.

A. ACTIVITÉS TRÉSORERIE ET MARCHÉS FINANCIERS (TFM)

Les activités de Trésorerie et marchés financiers de Dexia sont principalement orientées comme fonction de support pour le groupe.

TFM gère les activités de trading et les positions hors du portefeuille de négociation liées aux activités de gestion de trésorerie.

En 2011, la VaR est calculée au niveau groupe pour les périodes 1T, 2T et 3T. À partir de 4T, Dexia fournit des données VaR scindées entre les entités « activités destinées à être cédées » (BIL) et les entités « activités poursuivies » (DCL et DenizBank).

En raison de la vente de Dexia Banque Belgique début 4T, DBB n'est plus incluse dans les données 4T. Ainsi, après cette vente, la limite globale de la VaR a été réduite à EUR 29 millions et est constituée par la limite des « activités destinées à être cédées » et des « activités poursuivies ».

Le groupe Dexia calcule :

- une VaR taux d'intérêt et une VaR taux de change principalement basées sur une méthode paramétrique (99 %, 10 jours), complétée par une VaR historique *full valuation* pour mesurer le risque des dérivés de change et le risque de volatilité des taux d'intérêt ;
- une VaR Actions sur la base de la méthode historique *full valuation* ;

- une VaR historique pour le spread de crédit, basée sur les sensibilités ;
- une VaR historique pour le risque d'inflation basée sur les sensibilités et une VaR historique *full valuation* pour le risque CO₂.

Le détail de la VaR utilisée par le groupe Dexia est repris ci-dessous.

VaR – 99 % 10 jours (en millions d'EUR)

		2010															
		IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading et Banking) ⁽³⁾				EQT ⁽⁴⁾ Trading				Spread Trading				Autres risques ⁽⁵⁾			
		1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Par facteur risque	Moyenne	14,7	16,5	19,2	16,0	1,8	2,0	2,6	2,0	24,3	23,9	23,4	18,2	3,3	3,6	3,4	3,7
	Maximum	19,8	28,0	23,3	19,5	2,9	3,8	4,7	4,3	29,2	30,0	29,5	23,6	3,9	5,8	3,8	5,3
Global	Moyenne									44,6							
	Maximum									55,5							
	Fin de période									39,1							
	Limite									100							

(1) IR : taux d'intérêt.

(2) FX : change.

(3) IR et FX : hors BSM.

(4) EQT : actions.

(5) Autres risques : inflation, matières premières et CO₂.

		2011																
		IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading et Banking) ⁽³⁾					EQT ⁽⁴⁾ Trading				Spread Trading				Autres risques ⁽⁵⁾			
		1T	2T	3T	4T ⁽⁶⁾	4T ⁽⁷⁾	1T	2T	3T	4T ⁽⁶⁾	1T	2T	3T	4T ⁽⁶⁾	4T ⁽⁷⁾	1T	2T	3T
Par facteur risque	Moyenne	13,3	12,3	14,0	4,4	1,5	1,7	2,7	1,8	0,0	18,8	13,3	11,7	2,6	0,0	3,2	2,0	2,1
	Maximum	18,6	18,6	24,5	6,6	7,3	3,6	5,6	4,1	0,1	20,7	19,0	14,2	2,7	0,1	3,8	3,1	2,3
Global	Moyenne											26,4						
	Maximum											43,3						
	Fin de période ⁽⁶⁾											8,7						
	Limite ⁽⁶⁾											29						

(1) IR : taux d'intérêt.

(2) FX : change.

(3) IR et FX : hors BSM.

(4) EQT : actions. À la suite de la vente du groupe DBB, ce risque n'existe plus depuis le 4T 2011.

(5) Autres risques : Inflation, matières premières et CO₂. À la suite de la vente du groupe DBB, ces risques n'existent plus depuis le 4T 2011.

(6) Activités poursuivies.

(7) Activités destinées à être cédées.

Les risques de Cash and Liquidity Management (CLM) et de l'activité de trading sont également suivis au moyen de limites de sensibilité. Au 31 décembre 2010, la sensibilité de CLM était de EUR -66 millions pour une limite de EUR 200 millions par pour cent. Au 31 décembre 2011, la sensibilité de CLM était de EUR -52 millions.

B. BSM – RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET RISQUE SUR ACTIONS

BSM est sous la gestion directe et le contrôle de l'ALCo groupe et du Funding and Liquidity Committee.

La sensibilité mesure le changement de la valeur économique nette du bilan si le taux augmente de 1 % sur l'ensemble de la courbe.

Pour le calcul de la sensibilité, la durée résiduelle du portefeuille jusqu'à la prochaine date de refixation des taux est établie à partir d'hypothèses déduites du comportement de la clientèle et ne correspond pas à la date conventionnelle de remboursement (voir note 12.4.).

a. Établissements financiers et compagnies d'assurances hors Dexia Financial Products (Dexia FP) (en millions d'EUR)

		2010							
		Taux d'intérêt ^{(2) (3)}				Actions			
		1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Établissements financiers BSM ⁽¹⁾	Sensibilité	(83)	(116)	29	(148)				
	VaR 99 % 10 jours	48	45	21	85	7	11	12	14
Compagnies d'assurances	Sensibilité	22	45	168	84				
	VaR mitigée 99 % 10 jours					102	89	101	116

(1) CLM exclu.

(2) Sensibilité à une variation de 1 %.

(3) Au 31 décembre 2010, la limite en sensibilité au taux d'intérêt pour BSM s'élevait à EUR 400 millions par pour cent.

		2011							
		Taux d'intérêt ^{(2) (3)}					Actions ⁽⁴⁾		
		1T	2T	3T	4T	4T	1T	2T	3T
Établissements financiers BSM ⁽¹⁾	Sensibilité	(36)	(68)	57	(19)	15			
	VaR 99 % 10 jours	44	46	44	34	7	15	9	9
Compagnies d'assurances	Sensibilité	55	48	95					
	VaR mitigée 99 % 10 jours						119	73	79

(1) CLM exclu.

(2) Sensibilité à une variation de 1 %.

(3) Au 31 décembre 2011, la limite en sensibilité au taux d'intérêt pour BSM s'élevait à EUR 170 millions par pour cent.

(4) À la suite de la vente de DBB-DIB, le risque sur action n'est plus calculé. Presque toutes les actions étaient détenues par Dexia Insurance Belgium.

BSM actions – Sensibilité des actions cotées

Les données sont affichées jusqu'au 30 septembre 2011 puisque Dexia Banque Belgique et Dexia Insurance Belgium ont été vendus en octobre 2011.

La Value at Risk (VaR) indique la modification potentielle de la valeur de marché, tandis que la notion de Earning at

Risk (EaR) représente l'impact sur le résultat comptable de la survenance du scénario de VaR.

La VaR calculée par Dexia mesure la perte potentielle qui peut être subie avec un intervalle de confiance de 99 % pour une période de détention de dix jours.

A. Établissements financiers (portefeuille BSM)	Valeur de marché	VaR	% VaR	EaR	Valeur d'acquisition
31/12/10 ⁽¹⁾	64	14	21,5 %	0	17
31/03/11	61	15	23,6 %	0	12
30/06/11	63	9	14,9 %	0	12
30/09/11	55	9	16,7 %	0	12

(1) La limite VaR du portefeuille BSM – partie banking s'élève à EUR 15 millions au 31 décembre 2010.

B. Portefeuille des compagnies d'assurances ^{(1) (2)}	Valeur de marché	VaR	VaR mitigée ⁽³⁾	% VaR	EaR	Valeur d'acquisition
31/12/10	1 359	127	116	9,3 %	(32)	1 392
31/03/11	1 393	133	119	9,6 %	(13)	1 390
30/06/11	1 416	84	73	5,9 %	(26)	1 441
30/09/11	791	89	79	11,3 %	(65)	960

(1) La limite VaR du portefeuille des compagnies d'assurances s'élève à EUR 150 millions au 31 décembre 2010. Cette limite s'applique à la VaR mitigée et non pas à la VaR qui, elle, comprend également des risques qui ne sont pas portés par Dexia mais par les détenteurs de police.

(2) La limite VaR de EUR 150 millions se compose de EUR 130 millions pour les compagnies d'assurances (DIB) et de EUR 30 millions pour les fonds de pension dont le risque est considéré être porté par Dexia (defined benefit plans pour les employés Dexia).

(3) La VaR mitigée prend en compte la répartition des risques entre les assureurs et les assurés.

b. Sensibilité au taux d'intérêt et au spread de crédit de Dexia Financial Products (Dexia FP)

La majeure partie du portefeuille de Dexia FP a été vendu en 2011. Le portefeuille restant est principalement constitué de T-bills. Pour la situation au 31 décembre 2010, nous faisons référence au rapport annuel 2010.

C. EXPOSITION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE (PARTIE BANKING)

* Encours (en milliards d'EUR)	2010	2011	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
	178	98	14

*** Sensibilité au taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille obligataire est couvert, son objectif étant le spread de crédit. En conséquence, la sensibilité de ce portefeuille aux variations de taux d'intérêt est très limitée.

*** Sensibilité du spread de crédit**

Cette mesure estime (en millions d'EUR) la sensibilité de la réserve AFS si le spread augmente de 1 point de base.

	2010	2011	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
	(59)	(30)	(1)

12.6. Risque de liquidité

Nous faisons également référence au chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion (page 79) qui traite de la politique de Dexia en matière de risque de liquidité, de la mesure du risque, du ratio réglementaire auquel Dexia est soumis ainsi que de la gestion des besoins de liquidité depuis 2008.

Les dépôts à vue et les comptes d'épargne figurent dans la colonne « À vue ou sur demande » bien que la date de remboursement soit indéterminée.

A. RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE JUSQU'À LA DATE DE REMBOURSEMENT

Actif	31/12/10						Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
	Répartition du montant brut et de la prime/décote									
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 874	390					2			3 266
Prêts et créances sur établissements de crédit	17 709	22 676	3 445	4 813	3 890	37	133	727	(51)	53 379
Prêts et créances sur la clientèle	13 908	14 590	18 548	75 070	214 691	2 087	2 768	15 141	(4 496)	352 307
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1	109	146	1 159	3 691	138	25	77		5 346
Actifs financiers désignés à la juste valeur		37	20	231	91	3 576	4	(18)		3 941
Investissements disponibles à la vente	388	2 617	2 382	24 956	52 428	2 293	1 450	128	(722)	85 920
Investissements détenus jusqu'à leur échéance		23	66	572	702		84			1 447
Dérivés							6 683	40 394		47 077
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								4 003		4 003
Investissements dans des entreprises associées						171				171
Immobilisations corporelles						2 346				2 346
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						2 276				2 276
Actifs fiscaux						2 847				2 847
Autres actifs	378	641	169	132	110	1 167		17	(256)	2 358
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés						56			(5)	51
TOTAL	35 258	41 083	24 776	106 933	275 603	16 994	11 149	60 469	(5 530)	566 735

Dettes	31/12/10						Intérêts courus	Ajuste- ment à la juste valeur	Total
	Répartition du montant brut et de la prime/décote								
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéter- minée			
Dettes envers les établissements de crédit	19 009	58 640	4 217	8 483	7 871	3	125	143	98 491
Dettes envers la clientèle	82 123	27 927	6 579	6 765	2 814	72	694	85	127 059
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		2	7	430	312	12	8	(8)	763
Passifs financiers désignés à la juste valeur		203	1 295	8 542	5 222	3 471	257	401	19 391
Dérivés							7 748	64 599	72 347
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 979	1 979
Dettes représentées par un titre	126	17 401	31 123	88 888	66 727		2 954	3 255	210 474
Dettes subordonnées		248	255	239	2 000	980	88	94	3 904
Provisions techniques des sociétés d'assurances	8	268	802	6 299	7 782	487			15 646
Provisions et autres obligations						1 498			1 498
Dettes fiscales							157		157
Autres passifs	1 726	1 232	261	45	90	940	4		4 298
TOTAL	102 992	105 921	44 539	119 691	92 818	7 620	11 878	70 548	556 007

Gap net de liquidité	31/12/010					
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéter- minée
Gap net de liquidité	(67 735)	(64 838)	(19 763)	(12 758)	182 785	9 372

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

La liquidité d'une banque résulte de la différence entre les échéances contractuelles d'actifs et de passifs. Ceci permet la présentation du gap net de liquidité (besoins de liquidité). Une banque utilise des produits dérivés pour couvrir ses risques. Les cash-flows dépendent par conséquent de l'évolution de

l'indice sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, credit spreads, etc.) pour lequel les cash-flows attendus peuvent fluctuer sensiblement. Étant donné que Dexia recourt à des produits dérivés pour ses activités bancaires et de trading, l'introduction de ces cash-flows attendus dans le tableau rendrait les chiffres moins pertinents pour les lecteurs. C'est pourquoi Dexia mentionne la valeur de marché du produit dérivé à sa juste valeur, comme c'est le cas pour les ajustements en juste valeur d'autres actifs et passifs financiers.

Actif	31/12/11									
	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajuste- ment à la juste valeur	Dépré- ciation	Total
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéter- minée				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	4 196	650								4 847
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 276	36 909	1 407	2 754	2 795		95	508	(17)	45 728
Prêts et créances sur la clientèle	238	5 572	9 047	32 960	109 831	592	1 262	15 977	(1 928)	173 550
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		129	59	229	1 738	40	13	333		2 541
Actifs financiers désignés à la juste valeur	3		25	119	26		1	(26)		148
Investissements disponibles à la vente	32	3 732	2 134	12 042	23 378	73	709	495	(2 954)	39 640
Investissements détenus jusqu'à leur échéance		205	76	646	177		101		(153)	1 051
Dérivés							2 475	25 823		28 298
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 020		3 020
Immobilisations corporelles						736				736
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition							1 184			1 184
Actifs fiscaux							932			932
Autres actifs	197	327	123	1	1	87		3	(15)	724
Actifs non courants destinés à être cédés				21	238	41		(243)		58
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	5 943	47 523	12 871	48 772	138 185	3 684	4 656	45 891	(5 068)	302 457
Groupes destinés à être cédés	9 038	6 471	4 845	21 145	49 401	1 824	2 146	15 725	(294)	110 301
TOTAL	14 981	53 994	17 716	69 917	187 586	5 508	6 802	61 615	(5 362)	412 759

Dettes	31/12/11							Intérêts courus	Intérêts courus	Total
	Répartition du montant brut et de la prime/décote									
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée				
Dettes envers les établissements de crédit	960	46 980	5 975	44 502	7 736		193	39	106 384	
Dettes envers la clientèle	2 844	8 724	2 897	2 437	2 253		141	123	19 419	
Passifs financiers désignés à la juste valeur		20	724	1 582	2 051		94	729	5 200	
Dérivés							3 128	52 909	56 037	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								445	445	
Dettes représentées par un titre	2	27 193	5 855	43 088	24 310		1 090	3 749	105 288	
Dettes subordonnées			16	252	1 365		15	42	1 691	
Provisions et autres obligations								332	332	
Dettes fiscales								192	192	
Autres passifs	614	714	77	18	105	210	3		1 741	
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	4 421	83 630	15 544	91 879	37 821	734	4 663	58 037	296 729	
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	16 404	13 620	5 782	26 993	34 678	231	2 077	16 566	116 350	
TOTAL	20 824	97 251	21 326	118 872	72 499	965	6 741	74 603	413 079	

	31/12/11					
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée
Gap net de liquidité activités poursuivies	1 523	(36 107)	(2 673)	(43 107)	100 364	2 950
Gap net de liquidité des groupes destinés à être cédés	(7 366)	(7 150)	(936)	(5 848)	14 723	1 593
GAP NET DE LIQUIDITÉ	(5 843)	(43 257)	(3 610)	(48 955)	115 087	4 543

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

La liquidité d'une banque résulte de la différence entre les échéances contractuelles d'actifs et de passifs. Ceci permet la présentation du gap net de liquidité (besoins de liquidité). Une banque utilise des produits dérivés pour couvrir ses risques. Les cash-flows dépendent par conséquent de l'évolution de l'indice sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, credit spreads, etc.) pour lequel les cash-flows

attendus peuvent fluctuer sensiblement. Étant donné que Dexia recourt à des produits dérivés pour ses activités bancaires et de trading, l'introduction de ces cash-flows attendus dans le tableau rendra les chiffres moins pertinents pour les lecteurs. C'est pourquoi Dexia mentionne la valeur de marché du produit dérivé à sa juste valeur, comme c'est le cas pour les ajustements en juste valeur d'autres actifs et passifs financiers.

12.7. Risque de change

	31/12/10				Total
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	
Actif	424 655	31 344	61 240	49 496	566 735
Passif	434 066	18 859	77 546	36 264	566 735
POSITION NETTE AU BILAN	(9 411)	12 485	(16 306)	13 232	0

La position bilantaire est couverte par des dérivés, de sorte que les positions de change sont fermées, la principale exception étant les fonds propres en TRY de Deniz. La couverture de ces derniers coûte trop cher (le spread taux d'intérêt entre l'EUR et TRY).

	31/12/11				Total
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	
Actif	290 468	26 729	51 532	44 030	412 759
Passif	308 263	15 848	55 708	32 940	412 759
POSITION NETTE AU BILAN	(17 795)	10 881	(4 176)	11 090	0

La position bilantaire est couverte par des dérivés, de sorte que les positions de change sont fermées, la principale exception étant les fonds propres en TRY de Deniz. La couverture de ces derniers coûte trop cher (le spread taux d'intérêt entre l'EUR et TRY).

224	Bilan
225	Hors bilan
226	Compte de résultats
227	Annexe aux comptes annuels

Comptes sociaux
États financiers au 31 décembre 2011

Bilan

(avant affectation du résultat)

ACTIF	31/12/10	31/12/11
(en EUR)		
ACTIFS IMMOBILISÉS	23 281 422 407	8 953 531 494
I. Frais d'établissement	4 919 173	0
II. Immobilisations incorporelles	6 377 311	8 287 297
III. Immobilisations corporelles	1 572 037	1 194 522
B. Installations, machines et outillage	78 890	63 468
C. Mobilier et matériel roulant	1 373 239	1 093 598
E. Autres immobilisations corporelles	119 908	37 456
IV. Immobilisations financières	23 268 553 886	8 944 049 675
A. Entreprises liées	23 267 894 073	8 943 382 069
1. Participations	20 434 693 461	8 943 382 069
2. Créances	2 833 200 612	0
C. Autres immobilisations financières	659 813	667 606
2. Créances et cautionnements en numéraire	659 813	667 606
ACTIFS CIRCULANTS	116 429 193	529 267 007
V. Créances à plus d'un an	47 613 359	56 103 444
B. Autres créances	47 613 359	56 103 444
VII. Créances à un an au plus	20 239 159	443 086 502
A. Créances commerciales	3 798 773	12 770 020
B. Autres créances	16 440 386	430 316 482
VIII. Placements de trésorerie	16 682 529	0
B. Autres placements	16 682 529	0
IX. Valeurs disponibles	23 801 003	27 409 434
X. Comptes de régularisation	8 093 143	2 667 627
TOTAL DE L'ACTIF	23 397 851 600	9 482 798 501

PASSIF	31/12/10	31/12/11
(en EUR)		
CAPITAUX PROPRES	19 182 759 152	2 775 642 926
I. Capital	8 441 935 648	4 618 136 425
A. Capital souscrit	8 441 935 648	4 618 136 425
II. Primes d'émission	13 617 667 343	13 649 466 563
IV. Réserves	1 190 065 552	915 156 164
A. Réserve légale	572 934 774	437 502 626
D. Réserves disponibles	617 130 778	477 653 538
V. Bénéfice reporté	1 121 297 209	0
V. bis. Bénéfice/Perte (-) de l'exercice ⁽¹⁾	(5 188 206 600)	(16 407 116 226)
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	162 304 401	2 202 938 344
VII. A. Provisions pour risques et charges	162 304 401	2 202 938 344
1. Pensions et obligations similaires	715 500	279 796
4. Autres risques et charges	161 588 901	2 202 658 548
DETTES	4 052 788 047	4 504 217 231
IX. Dettes à un an au plus	4 042 666 513	4 494 446 067
B. Dettes financières	3 863 200 612	3 891 191 930
1. Établissements de crédit	3 863 200 612	3 891 191 930
C. Dettes commerciales	50 914 316	52 967 627
1. Fournisseurs	50 914 316	52 967 627
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	25 989 637	14 722 970
1. Impôts	1 269 808	1 485 411
2. Rémunérations et charges sociales	24 719 829	13 237 559
F. Autres dettes	102 561 948	535 563 540
X. Comptes de régularisation	10 121 534	9 771 164
TOTAL DU PASSIF	23 397 851 600	9 482 798 501

(1) Voir la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Hors bilan

(en EUR)	31/12/10	31/12/11
Droits et engagements divers :		
Garanties temporaires reçues des États français, belge et luxembourgeois ⁽¹⁾	PM	PM
Garantie des États français et belge relative au portefeuille Financial Products ⁽¹⁾	PM	PM
Garanties personnelles constituées pour compte de tiers	39 450	29 700
Garantie personnelle constituée pour compte de Dexia Funding Lux SA	500 000 000	500 000 000
Garanties réelles constituées sur avoirs propres	14 172	16 261
Devises USD achetées à terme à recevoir	-	1 944 559 699
Engagement d'émission d'actions liée aux stock options (prix d'exercice)	1 087 085 599	925 882 456
Engagement d'émission d'actions au profit des États belge et français	PM	PM
Engagement envers Dexia Bank Nederland NV	PM	PM
Engagement envers Dexia Crédit Local SA	-	2 268 249 716
Engagement : autres ⁽²⁾	-	PM

(1) Voir la note 9.3.D. des comptes consolidés.

(2) Voir la note 4.4. « Droits et engagements hors bilan ».

Compte de résultats

(en EUR)	31/12/2010	31/12/2011
I. Ventes et prestations	35 806 312	55 568 739
D. Autres produits d'exploitation	35 806 312	55 568 739
II. Coût des ventes et des prestations	(183 807 548)	(149 530 803)
B. Services et biens divers	(116 537 566)	(99 570 712)
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	(59 109 038)	(49 690 341)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	(6 520 382)	(6 425 130)
F. Provisions pour risques et charges : dotations (-)/utilisations et reprises (+)	(1 150 728)	6 521 477
G. Autres charges d'exploitation	(489 834)	(366 097)
III. Perte d'exploitation	(148 001 236)	(93 962 064)
IV. Produits financiers	133 864 195	99 736 322
A. Produits des immobilisations financières	37 658 336	80 470 098
B. Produits des actifs circulants	89 382 696	4 395 959
C. Autres produits financiers	6 823 163	14 870 265
V. Charges financières	(54 966 383)	(69 789 695)
A. Charges des dettes	(47 051 697)	(62 574 019)
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances	0	(182 529)
C. Autres charges financières	(7 914 686)	(7 033 147)
VI. Bénéfice/Perte (-) courant(e) avant impôts	(69 103 424)	(64 015 437)
VII. Produits exceptionnels	64 413	5 250 000
D. Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	64 413	0
E. Autres produits exceptionnels	0	5 250 000
VIII. Charges exceptionnelles	(5 191 625 699)	(16 361 457 780)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	(6 493)	(3 864 154)
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	(5 086 000 000)	(8 935 553 217)
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles	(105 619 206)	(2 047 155 420)
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0	(3 705 012 615)
E. Autres charges exceptionnelles	0	(1 669 872 374)
IX. Bénéfice/Perte (-) de l'exercice avant impôts	(5 260 664 710)	(16 420 223 217)
X. Impôts sur le résultat	72 458 110	13 106 991
A. Impôts	(1 396)	(1 575)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	72 459 506	13 108 566
XI. Bénéfice/Perte (-) de l'exercice	(5 188 206 600)	(16 407 116 226)
XIII. Bénéfice/Perte (-) de l'exercice à affecter	(5 188 206 600)	(16 407 116 226)
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	1 121 297 209	0
Perte (-) de l'exercice à affecter	(5 188 206 600)	(16 407 116 226)
PERTE (-) À AFFECTER	(4 066 909 391)	(16 407 116 226)

Annexe aux comptes annuels

1. Présentation des comptes annuels

Dexia SA présente ses comptes annuels avant affectation. L'exercice 2011 clôture avec une perte de EUR 16 407,1 millions. Il n'y a pas de bénéfice reporté de l'exercice précédent. Il en résulte que la perte totale à affecter est de EUR 16 407,1 millions.

2. Comptes annuels et plan comptable

Dexia SA, compagnie financière, est une société de droit belge dont les instruments financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé belge et est donc soumise au droit commun des comptes annuels tel que déposé dans le Code des sociétés et son arrêté d'exécution du 30 janvier 2001.

Le plan comptable est conforme dans sa teneur, sa présentation et sa numérotation au plan comptable visé par l'arrêté royal du 12 septembre 1983. Les comptes prévus au plan comptable qui sont sans objet pour l'entreprise ne figurent pas dans la publication.

Les comptes annuels sont présentés en EUR.

3. Règles d'évaluation

3.1. Règles générales

3.1.1. LÉGISLATION

Les règles d'évaluation sont conformes à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

Si la législation prévoit des options ou autorise une dérogation, les règles d'évaluation figurant ci-dessous mentionnent l'option qui a été retenue ou si une telle dérogation a été appliquée.

3.1.2. CONVERSION DES DEVICES EN EUR

Les avoirs, dettes, droits et engagements monétaires libellés en devises sont convertis en EUR en croisant les parités de l'EUR contre chacune des devises en fonction des cours moyens indicatifs du jour de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en EUR en croisant les parités de l'EUR contre chacune des devises en fonction du cours de la date de l'opération.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR en croisant les parités de l'EUR contre chacune des devises en fonction du cours de la date de la prise en résultat.

3.2. Actif

3.2.1. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT (RUBRIQUE I.)

Les frais d'établissement sont portés à l'actif et amortis linéairement par tranche annuelle de 20 %. À la suite de l'annonce du plan de restructuration en date du 3 octobre 2011, il a été décidé de pratiquer un amortissement exceptionnel sur le solde des frais d'établissement afin qu'ils soient complètement amortis.

3.2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (RUBRIQUE II.)

Les achats de licences, les coûts externes liés au développement de logiciels et à la confection du site web du groupe Dexia sont portés à l'actif en immobilisations incorporelles lorsque la valeur d'acquisition est au moins égale à EUR 495,79 par article, ou, si la livraison s'effectue par livraisons partielles de moins de EUR 495,79, lorsque le montant global atteint le critère de EUR 495,79.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une période maximale de cinq ans.

Par ailleurs, les frais internes afférents au développement et à l'exploitation des logiciels et du site web sont entièrement pris en charge de l'exercice comptable au cours duquel ils ont été exposés.

3.2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBRIQUE III.)

Le cas échéant, des amortissements exceptionnels sont pratiqués afin d'aligner la valeur comptable des immobilisations sur leur valeur d'utilisation pour l'entreprise et ce, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques.

Les amortissements exceptionnels font l'objet de reprises s'ils ne sont plus justifiés.

3.2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBRIQUE IV.)

Les participations, actions et parts sont portées au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur d'apport. Les frais accessoires d'acquisition sont mis à charge de l'exercice d'acquisition.

Des réductions de valeur sont enregistrées si une moins-value ou une dépréciation durable apparaît. Celles-ci ressortent de la position, de la rentabilité ou des prévisions de la société dans laquelle les actions et/ou parts sont détenues.

Les participations, actions et parts peuvent également être réévaluées. Il faut pour cela que leur valeur, déterminée sur la base de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

Les créances figurant sous les immobilisations financières sont évaluées selon les mêmes principes que les créances à plus d'un an et à un an au plus.

3.2.5. CREANCES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS (RUBRIQUES V. ET VII.)

Les créances doivent être inscrites au bilan à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est incertain.

3.2.6. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES (RUBRIQUES VIII. ET IX.)

L'avoir en compte est évalué à la valeur nominale.

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tandis que les frais accessoires d'acquisition de ces titres sont mis à charge de l'exercice.

À la clôture de l'exercice, les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte soit de l'évolution de la valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Toutefois, les actions propres acquises en vue d'être annulées sont valorisées à leur prix d'acquisition car elles ne peuvent être détruites qu'après accord de l'assemblée générale.

3.3. Passif

3.3.1. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION (RUBRIQUE III.)

Les participations et actions qui font partie des immobilisations financières peuvent être réévaluées lorsque leur valeur, établie sur la base de leur utilité pour l'entreprise, excède de façon certaine et durable leur valeur comptable.

Les plus-values de réévaluation sont maintenues dans cette rubrique jusqu'à la réalisation des actifs concernés ou leur incorporation au capital.

3.3.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (RUBRIQUE VII.)

À la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévisibles ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

3.3.3. DETTES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS (RUBRIQUES VIII. ET IX.)

Les dettes sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

3.4. Rubriques hors bilan

Les rubriques hors bilan sont mentionnées pour la valeur nominale des droits et engagements figurant au contrat ou, à défaut, pour leur valeur estimée.

4. Note sur les comptes annuels

Dexia SA est une société de tête transfrontalière qui dispose de deux établissements stables situés à Paris et au Luxembourg. D'un point de vue comptable, les comptes statutaires de Dexia SA intègrent les comptes de Bruxelles, siège social de Dexia SA, ainsi que ceux des deux établissements stables.

4.1. Total du bilan (avant affectation)

Le total du bilan s'élève à EUR 9 482,8 millions au 31 décembre 2011 par rapport à EUR 23 397,9 millions au 31 décembre 2010, soit une diminution de l'ordre de 59 %.

4.2. Actif

ACTIFS IMMOBILISÉS

4.2.1. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Tous les frais liés aux augmentations de capital sont portés à l'actif sous la rubrique « Frais d'établissement ».

Les frais d'établissement comprennent les honoraires et commissions de courtage directement liés aux augmentations de capital, ainsi que les dépenses concernant les plans d'actionnariat des années antérieures, lesquels s'adressaient à l'ensemble des collaborateurs du groupe répartis dans les différents pays d'implantation du groupe Dexia.

Initialement amortis sur cinq ans, ils ont, à la suite de l'annonce des mesures structurelles concernant le groupe Dexia en octobre 2011, fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de EUR 3,9 millions afin de ramener leur valeur comptable à zéro au 31 décembre 2011.

4.2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 8,3 millions et concernent l'acquisition et le développement de logiciels ainsi que les coûts externes liés au site web de Dexia SA. Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire sur trois ans.

4.2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les actifs corporels dont la valeur comptable nette est de EUR 1,2 million ont une valeur d'acquisition brute de EUR 8,5 millions.

Les installations, les machines et le mobilier contribuent à cette valeur d'acquisition brute pour EUR 3,3 millions et sont amortis linéairement sur une période de dix ans.

Le matériel bureautique et informatique représente un investissement brut de EUR 4,7 millions, amorti au taux linéaire de 25 %.

Les autres immobilisations corporelles concernent l'aménagement des locaux pris en location (valeur d'acquisition brute de EUR 0,5 million) dont l'amortissement s'étale linéairement sur la durée des baux.

4.2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations dans les entreprises liées

La rubrique « Participations », représentant EUR 20 434,7 millions au 31 décembre 2010, s'élève à EUR 8 943,4 millions au 31 décembre 2011.

Elle est constituée des participations suivantes :

EUR 5 000,0 millions : 100 % dans Dexia Crédit Local SA (DCL), Paris, France.

Le 23 décembre 2011, Dexia SA a augmenté le capital de sa filiale Dexia Crédit Local à concurrence de EUR 4 200 millions par un apport en espèces. En outre, au terme de l'année 2011, une réduction de valeur complémentaire de EUR 5 914,8 millions a été enregistrée sur Dexia Crédit Local, portant la réduction de valeur totale à EUR 9 953,8 millions.

EUR 2 644,4 millions : 95,39 % dans Dexia Participation Belgique SA, Bruxelles, Belgique, qui détient 99,84 % de DenizBank AS.

EUR 480,7 millions : 99,99 % dans Dexia Participation Luxembourg SA, Luxembourg, qui détient 42,23 % de Dexia BIL.

Une réduction de valeur de EUR 798,5 millions a été actée sur Dexia Participation Luxembourg afin d'aligner sa valeur comptable sur la valeur de ses fonds propres au 31 décembre 2011.

EUR 478,8 millions : 57,68 % dans Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA (Dexia BIL), Luxembourg.

Une réduction de valeur de EUR 1 273 millions a été actée sur Dexia BIL afin de tenir compte de sa valeur de cession estimée au 31 décembre 2011.

EUR 245,0 millions : 49 % dans Dexia Asset Management Luxembourg (DAM), Luxembourg.

La convention de cession de Dexia Banque Belgique à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), datée du 20 octobre 2011, prévoyait que, préalablement à cette cession, la participation de 49 % que Dexia Banque détenait dans DAM soit cédée à l'établissement stable luxembourgeois de Dexia SA. Lors de cette vente, la participation acquise dans DAM a été valorisée à sa juste valeur dans les comptes de Dexia SA dans la mesure où les 49 % dans DAM constituent une partie de la contrepartie reçue pour Dexia SA en échange des actions Dexia Banque.

EUR 93,0 millions : 100 % dans Dexia Nederland BV, Amsterdam, Pays-Bas.

EUR 1,5 million : 99,40 % dans Associated Dexia Technology Services SA (ADTS), Luxembourg.

PM : 10 % dans Dexia Holdings Inc. (DHI), New York, États-Unis, holding qui détient 100 % de Dexia FP Holdings Inc.

Une réduction de valeur de EUR 284,1 millions a été actée en 2008 sur la participation détenue dans Dexia Holdings Inc. (DHI)

PM : 100 % dans Dexia Funding Luxembourg, Luxembourg

PM : 100 % dans DCL investissements, Paris, France.

Dexia a racheté à Dexia Crédit Local 100 % de DCL Investissements en date du 23 décembre 2011.

PM : 100 % dans Dexiarail, Paris, France.

Le 23 décembre 2011, Dexia a acquis 100 % de Dexiarail auprès de Dexia Crédit Local

PM : 0,01 % dans DenizFactoring, Istanbul, Turquie.

La vente des 100 % de Dexia Banque à l'État belge au travers de la SFPI, finalisée le 20 octobre 2011, après cession des 49 % de DAM détenus par Dexia Banque Belgique à l'établissement stable luxembourgeois de Dexia SA, a engendré la réalisation d'une moins-value nette de EUR 3 705 millions (voir rubrique 4.5.3.).

La valorisation retenue pour l'exercice 2011 est basée sur l'intention de gestion liée à la détention des participations :

- pour les participations qui ne sont pas destinées à être vendues à court terme (12 mois ou plus), la valorisation se base sur les fonds propres consolidés des participations, sans tenir compte des réserves de gains et pertes latents puisque ceux-ci sont destinés à disparaître à l'échéance des titres et des dérivés y relatifs (réserves AFS et *Cash Flow Hedge*), à condition que ces sociétés disposent du financement suffisant pour détenir ces titres et que ces sociétés puissent démontrer une génération de profits dans le futur. Compte tenu de la situation spécifique de Dexia, un test de *Net Present Value* (NPV) de cash-flows futurs a aussi été considéré comme nécessaire ;

- pour les sociétés destinées à être vendues à court terme, la valorisation se base sur la meilleure estimation du prix à recevoir, sachant que le prix peut varier entre la date d'arrêt des comptes et la finalisation de la transaction.

Il est à noter que la provision pour risques et charges destinée à couvrir les fonds propres négatifs de la participation de Dexia SA en DHI est également basée sur les fonds propres de fin de période et sans tenir compte des réserves de pertes et gains latents.

Les sociétés suivantes ont été valorisées sur la base de leur prix de cession estimé :

- Dexia BIL, détenue à 57,7 % directement par Dexia SA et à 42,3 % par Dexia Participation Luxembourg, dont c'est quasiment le seul actif avec 4,6 % dans Dexia Participation Belgique ;
- Dexia Asset Management Luxembourg, dont les 51 % restants sont détenus par Dexia BIL.

Les sociétés suivantes ont été valorisées sur la base de leurs fonds propres consolidés et d'un test de NPV de cash-flows futurs :

- Deniz : détenue via Dexia Participation Belgique ;
- Dexia Crédit Local : les fonds propres consolidés hors gains et pertes latents sont de plus de EUR 8 milliards et l'actualisation des flux futurs de trésorerie, sur la base du plan validé en conseil d'administration et remis à la Commission européenne, à un taux de 4 % (taux tenant compte du risque limité à la suite des engagements des États), donne une valeur supérieure à EUR 5 milliards. Les hypothèses et les données utilisées pour la valorisation de DCL sont donc identiques à celles utilisées pour le plan d'affaires de Dexia remis à la Commission européenne.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes, et donc la valorisation des sociétés détenues par Dexia SA, sur la base des informations en sa possession à la date du conseil. L'évolution des négociations liées aux cessions des participations ou avec les États et la Commission européenne (pour DCL) peut mener à des hypothèses différentes de celles retenues par le comité de direction et le conseil d'administration.

La principale incertitude est liée à la valorisation de DCL. Si les hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes devaient s'avérer matériellement différentes, une revue de la valorisation de DCL pourrait mener à une diminution de valeur qui, sans décision de renforcement des fonds propres par les actionnaires, entraînerait dans certains cas des fonds propres négatifs pour Dexia SA. Dans ce cas, compte tenu du fait des garanties données par Dexia SA à DCL, cette dernière pourrait également se trouver en fonds propres sociaux négatifs. En effet, bien que les fonds propres consolidés de DCL soient positifs de plus de 8 milliards en consolidé, ils sont légèrement inférieurs à un milliard d'euros en comptes sociaux car les moins-values latentes prises en « pertes et gains latents » en IFRS sont prises en résultats en comptes sociaux chez DCL en normes françaises.

Les hypothèses retenues pour la valorisation de DCL sont reprises dans la partie « Continuité de l'exploitation et plan d'affaires » du chapitre « Faits marquants » du rapport de gestion.

Créances sur les entreprises liées

Cette rubrique concernait des prêts subordonnés à des entités du groupe.

En 2011, on note, d'une part, le remboursement par Dexia Crédit Local de prêts subordonnés à hauteur de EUR 650 millions et USD 2 530 millions (EUR 1 888,2 millions) et, d'autre part, le remboursement d'un prêt subordonné de EUR 125 millions consenti initialement à Dexia Bank Nederland, absorbée par Dexia Nederland le 28 mai 2010.

À la suite de la cession de Dexia Banque à l'État belge, le prêt subordonné de EUR 170 millions à Dexia Insurance, dont le remboursement a été prévu en 2012, a été transféré vers la rubrique « Autres créances à un an au plus ».

En outre, Dexia SA a versé à sa sous-filiale Dexia Kommunalkredit Bank AG (DKB) une contribution de EUR 39 millions à mettre en relation avec les poursuites engagées par des clients contre Dexia banka Slovensko en juin 2009. Une réduction de valeur du même montant a, du reste, été actée sur cette créance.

Par ailleurs, Dexia SA a versé à sa filiale Dexia Holdings Inc. USD 3 296,5 millions (EUR 2 314,3 millions) dont USD 2 000 millions (EUR 1 404,1 millions) ont fait l'objet d'un abandon de créance (voir rubrique 4.5.3. « Autres charges exceptionnelles »), le solde de USD 1 296,5 millions (EUR 910,2 millions) ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (voir rubrique 4.5.3. « Réductions de valeur sur immobilisations financières »).

Autres immobilisations financières

Dexia SA a versé EUR 0,7 million au titre de garantie locative pour les locaux sis dans la Tour Dexia – CBX.

ACTIFS CIRCULANTS

4.2.5. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Autres créances

Depuis 2002, l'établissement stable parisien de Dexia SA est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France, lequel réunit, au 31 décembre 2011, les sociétés suivantes :

- CBX Gestion
- CBXIA1
- CBXIA2
- CLF Immobilier (ex-Dexia CLF Immo)
- CLF Marne-la-Vallée Participation
- Dexia Bail
- Dexia CLF Avenir
- Dexia CLF Banque
- Dexia CLF Développement

- Dexia CLF Organisation
- Dexia Crédit Local
- Dexia DS Formation
- Dexia DS Service
- Dexia Éditions
- Dexia Établissement Stable Paris
- Dexia Habitat
- Dexia Flobail
- Dexia Investissements
- Dexia Municipal Agency
- Dexia Projets
- Dexiarail
- Dexia Sofaxis
- Dexint Développement
- Floral
- Genebus Lease (antérieurement Dexia CLF Energia)
- Guide Pratique de la Décentralisation.

Étant donné que les engagements souscrits par Dexia Crédit Local et ses filiales permettent à Dexia SA, par l'intermédiaire de son établissement stable, de réaliser des économies d'impôt temporaires, il a été convenu que les ressources ainsi dégagées par l'établissement stable seraient prêtées aux différentes filiales du groupe d'intégration fiscale, ayant permis de dégager ces économies d'impôt et ce, par le biais d'avances dites de « différé fiscal ».

Le total des avances de différé fiscal accordées par l'établissement stable dont l'échéance contractuelle est postérieure au 31 décembre 2011, s'élève à EUR 56,1 millions au 31 décembre 2011.

4.2.6. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Créances commerciales

La rubrique « Créances commerciales » concerne des créances commerciales (EUR 5,1 millions) et des factures à établir (EUR 5,4 millions) à charge de filiales du groupe, ainsi que des créances hors groupe (EUR 2,3 millions) pour le solde.

Autres créances

L'établissement stable de Dexia SA à Paris est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France. Il est, à ce titre, seul redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe dans le cadre de l'intégration fiscale, étant entendu que les impôts dus par les sociétés prenant part à la consolidation fiscale doivent être versés à l'établissement stable. Au 31 décembre 2011, l'établissement stable de Paris a une créance de EUR 175,1 millions vis-à-vis des autorités fiscales françaises en tant que tête de groupe de l'intégration fiscale française dont EUR 173,3 millions sont dus à l'imputation des pertes réalisées à partir de 2008 sur les bénéfices des années antérieures. La créance de EUR 173,3 millions relative au carry back a pour contrepartie une dette envers Dexia Crédit Local et, dès son remboursement par l'administration fiscale, les EUR 173,3 millions seront reversés à Dexia Crédit Local comme le prévoit l'avenant du 13 décembre 2011 à la convention d'intégration fiscale.

Le prêt subordonné de EUR 170 millions à Dexia Insurance a été transféré de la rubrique « Immobilisations financières – créances sur les entreprises liées » vers les autres créances à un an au plus à la suite de la cession de Dexia Banque et de ses filiales à l'État belge et au remboursement de cette créance hors groupe en 2012.

Dexia SA a octroyé des avances à court terme de l'ordre de EUR 81,1 millions à ses filiales.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2007, l'établissement stable de Dexia SA au Luxembourg est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale au Luxembourg. Il est, dès lors, à ce titre, aussi le seul redevable de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal dus par les sociétés faisant partie du groupe intégré au Luxembourg. Les sociétés faisant partie du groupe intégré fiscalement au Luxembourg sont :

- BIL Ré SA
- Dexia SA, Luxembourg branch
- Dexia Participation Luxembourg SA
- Experta Corporate and Trust Services SA.

Ainsi, au 31 décembre 2011, l'établissement stable luxembourgeois détient une créance de EUR 2,8 millions sur les sociétés prenant part à la consolidation fiscale au Luxembourg, cette créance correspondant à l'impôt dû par ces sociétés sur leur part dans le résultat fiscal consolidé.

Le règlement de travail prévoit que les appointements soient payés anticipativement. Ceux-ci représentent une créance de EUR 1,2 million au 31 décembre 2011.

Le siège social a, pour sa part, du précompte mobilier à récupérer (EUR 0,1 million).

4.2.7. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Autres placements

Dexia SA a acté une réduction de valeur de EUR 0,2 million sur les strips VVPR Dexia détenus en portefeuille afin de ramener leur valeur comptable à zéro.

4.2.8. VALEURS DISPONIBLES

Le montant disponible des avoirs en compte et en caisse s'élève à EUR 27,4 millions.

4.2.9. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les charges à reporter s'élèvent à EUR 1,3 million et concernent des loyers (EUR 1 million) ainsi que d'autres frais généraux (EUR 0,3 million).

Parmi les produits acquis (EUR 1,4 million) figurent les proratas :

- d'intérêts relatifs au prêt subordonné consenti à Dexia Bank Nederland absorbée par Dexia Nederland (EUR 0,6 million) ;
- de commissions pour contre-garanties octroyées à Dexia Crédit Local concernant des titres grecs (EUR 0,3 million) ;
- de commissions portées en compte aux filiales ayant procédé à des émissions couvertes par la convention de garantie temporaire accordée par les États belge, français et luxembourgeois (EUR 0,3 million) ;
- de prestations pour services rendus à d'autres entités du groupe (EUR 0,2 million).

4.3. Passif

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2011, les fonds propres de la société de tête, tenant compte du résultat 2011 avant affectation, s'élèvent à EUR 2 775,6 millions et se composent des éléments suivants :

4.3.1. CAPITAL

Le capital souscrit au 31 décembre 2011 s'élève à EUR 4 618,1 millions par rapport à EUR 8 441,9 millions au 31 décembre 2010.

Conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011, le capital social de Dexia SA a été réduit de EUR 4 066,9 millions afin d'apurer la perte reportée résultant de l'affectation du résultat de 2010.

Le 14 juin 2011, une augmentation du capital souscrit à raison de EUR 243,1 millions a été opérée à la suite de l'émission d'actions de bonus telle que décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011.

Au 31 décembre 2011, le capital est ainsi représenté par 1 948 984 474 actions dont 6 099 275 actions physiques, 1 613 465 075 actions dématérialisées et 329 420 124 actions nominatives. Le nombre total de strips VVPR Dexia s'élève à 684 333 504.

4.3.2. PRIMES D'ÉMISSION

Chacune des augmentations de capital ayant eu lieu a été assortie d'une prime d'émission et le total de ces primes s'élève à EUR 13 649,5 millions au 31 décembre 2011.

4.3.3. RÉSERVES ET RÉSULTAT REPORTÉ

La rubrique « Réserves » comprend la réserve légale (EUR 437,5 millions) et une réserve disponible s'élevant à EUR 477,7 millions.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011 a décidé de procéder à une réduction de capital afin d'apurer la perte reportée de EUR 4 066,9 telle qu'elle figurait dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 après affectation du résultat. À la suite de cette décision, le capital social de Dexia SA a été réduit à EUR 4 375 millions et, en conséquence, l'assemblée a pris la résolution de diminuer le montant de la réserve légale s'élevant à EUR 572,9 millions au 31 décembre 2010 de EUR 135,4 millions pour la ramener à EUR 437,5 millions correspondant à 10 % du nouveau capital social.

La réserve disponible était de EUR 617,1 millions au 31 décembre 2010. La réduction de EUR 135,4 millions de la réserve légale s'est faite en faveur de la réserve disponible. En outre, L'attribution d'actions de bonus décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011 a été réalisée le 14 juin 2011 par incorporation de la réserve disponible à concurrence de EUR 243,1 millions dans le capital social et à raison de EUR 31,7 millions en primes d'émission.

4.3.4. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

La perte de l'année 2011 s'élève à EUR 16 407,1 millions. Cette perte est la résultante des résultats financiers (EUR +29,9 millions), des résultats exceptionnels (EUR -16 356,2 millions) et du produit net d'impôt (EUR +13,1 millions) dont sont déduits les coûts nets de fonctionnement de la société de tête (EUR -93,9 millions).

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

4.3.5. PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Dans le cadre de la restructuration du groupe, des accords individuels, conformes aux dispositifs collectifs négociés avec les partenaires sociaux, ont été signés en 2010. Ces accords prévoient de dispenser certains membres du personnel de prestations futures et ce, avec ou sans réduction proportionnelle de leur rémunération. Dexia SA a constitué des provisions dont le solde s'élève à EUR 0,3 million afin de couvrir le paiement des rémunérations à verser en vertu des engagements pris.

4.3.6. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Succédant à Dexia Crédit Local au titre de tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France, Dexia SA, par l'intermédiaire de son établissement stable, a repris vis-à-vis de l'ancienne tête de groupe des engagements initialement souscrits par Dexia Crédit Local dans le cadre d'opérations à effet de levier fiscal réalisées en France et agréées par les autorités fiscales françaises. Ces opérations ont pour incidence, au titre de l'exercice 2011, la réalisation d'une économie d'impôt de EUR 0,2 million (économie immédiate en trésorerie) incluse dans le montant de EUR 12,2 millions, mentionné au paragraphe 4.5.4. « Impôts sur le résultat », et la constitution d'une provision d'un montant égal.

En outre, durant l'exercice 2011, une reprise de provisions pour risques et charges de l'ordre de EUR 6,2 millions a été opérée à la suite de l'abandon de créance réalisé au profit d'une filiale prenant part à l'intégration fiscale conformément à l'engagement initialement souscrit par Dexia Crédit Local vis-à-vis de celle-ci (voir rubrique 4.5.2 « résultat financier »). Cet abandon s'inscrit dans le cadre d'une opération à effet de levier fiscal agréée par les autorités fiscales françaises et correspond à des économies fiscales précédemment réalisées. Le total de ces engagements s'élève ainsi à EUR 0,6 million au 31 décembre 2011.

Considérant l'engagement mentionné à la rubrique 4.4.7. et les risques de pertes ou de charges qui pourraient en découler, Dexia SA a constitué au 31 décembre 2011 une provision pour autres risques et charges exceptionnels s'élevant à EUR 208,6 millions pour couvrir les fonds propres négatifs de Dexia Holdings Inc. et ce, par le biais d'une dotation complémentaire de EUR 92,6 millions à charge de l'exercice 2011.

En 2010, Dexia SA avait provisionné une charge exceptionnelle de EUR 39 millions concernant Dexia banka Slovensko. Comme Dexia SA a versé en 2011 à sa sous-filiale Dexia Kommunalkredit Bank AG (DKB) une contribution de EUR 39 millions à mettre en relation avec les poursuites engagées par des clients contre Dexia banka Slovensko en juin 2009 et qu'une réduction de valeur du même montant a été actée sur cette créance, la provision de EUR 39 millions dotée en 2010 a été extournée.

À la suite du plan de transformation mis en œuvre fin 2008, une provision exceptionnelle d'un montant de EUR 1,3 million a été dotée pour faire face à des frais juridiques.

L'annonce des mesures structurelles concernant le groupe en octobre 2011 a pour conséquence la prise en charge d'une provision exceptionnelle de EUR 58,5 millions destinée à couvrir les frais d'indemnités de rupture, d'études, de déménagements et d'amortissements accélérés découlant de cette décision.

L'établissement stable de Dexia SA à Paris s'est engagé à contre-garantir les engagements pris par sa filiale Dexia Crédit Local envers Dexia Kommunalbank Deutschland AG et Dexia Municipal Agency pour les risques encourus par ceux-ci dans le cadre de leur exposition à la crise de la dette grecque. Au titre de cet engagement, Dexia SA Paris a constitué une provision pour risques et charges exceptionnels de EUR 1 933,7 millions.

Tenant compte de ce qui précède, le solde des provisions pour autres risques et charges au 31 décembre 2011 est de EUR 2 202,7 millions en lieu et place de EUR 161,6 millions au 31 décembre 2010.

DETTES

4.3.7. DETTES À UN AN AU PLUS

Dettes financières

Ces dettes concernent des financements à court terme pour une contre-valeur correspondant à EUR 3 891,2 millions.

Dettes commerciales

Les factures des fournisseurs non encore payées s'élèvent à EUR 8,1 millions et les factures à recevoir à EUR 44,9 millions. Parmi les dettes commerciales, figurent des facturations de services intragroupe à raison de EUR 13,2 millions.

Dettes fiscales, salariales et sociales

Sont inventoriées sous cette rubrique :

- la TVA à payer (EUR 0,4 million) ;
- le précompte professionnel dû (EUR 1,1 million) ;
- les dettes relatives aux rémunérations et charges sociales (EUR 13,2 millions).

Autres dettes

Comme déjà précisé, l'établissement stable de Dexia SA est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France. L'établissement stable est donc seul redevable auprès des autorités fiscales françaises de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe fiscal en France.

Pour les filiales, l'appartenance au groupe d'intégration fiscale est neutre par rapport à la situation fiscale qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. En effet, les sociétés filiales se doivent de verser à l'établissement stable leur contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe d'intégration fiscale. Pour l'année 2011, les acomptes versés par les filiales excèdent l'impôt estimé dont elles sont redevables envers la tête de groupe. En outre, à la suite de l'imputation des récentes pertes sur les bénéfices des années antérieures (carry back), l'impôt en voie de récupération auprès de l'administration fiscale a pour corollaire une dette d'impôt envers les sociétés filiales faisant partie du groupe d'intégration fiscale. C'est la raison pour laquelle l'établissement stable a, au 31 décembre 2011, une dette de EUR 217,4 millions envers ces sociétés filiales dont EUR 173,3 millions concernent le carry back.

Le 16 décembre 2011, Dexia SA et Dexia Crédit local ont signé avec les États belge, français et luxembourgeois une

convention de garantie autonome ayant pour objectif de faciliter de manière temporaire le renouvellement de leur financement existant et de permettre ainsi au groupe Dexia de faire face à très court terme à ses engagements. Cette convention prévoit le paiement aux États d'une commission de mise en place s'élevant à EUR 225 millions venant à échéance le 6 janvier 2012.

Le solde des dividendes restant à payer pour les exercices antérieurs est de EUR 93,1 millions.

Le reliquat de EUR 0,1 million concerne des dettes diverses à d'autres sociétés du groupe.

4.3.8. COMPTES DE RÉGULARISATION

Il s'agit exclusivement de charges à imputer dont le détail est le suivant :

- charges financières liées aux dettes (EUR 8,8 millions) ;
- prorata de frais généraux à rattacher à l'exercice comptable 2011 (EUR 1 million).

4.4. Droits et engagements hors bilan

Dexia SA a des engagements significatifs qui sont mentionnés en hors bilan :

4.4.1. Le 2 novembre 2006, Dexia SA a émis une garantie subordonnée dans le cadre d'une émission subordonnée « hybrid Tier 1 » de Dexia Funding Luxembourg SA (DFL), filiale à 100 % de Dexia SA (titres perpétuels non cumulatifs à taux fixe/flottant garantis, pour un montant global de EUR 500 millions). Cette garantie subordonnée a été émise au profit des détenteurs de titres qui ont souscrit auxdits titres subordonnés et couvre le paiement par DFL (i) de tout coupon auquel il n'a pas été renoncé conformément aux conditions de l'émission ainsi que (ii) du prix de remboursement en cas de liquidation ou de faillite de DFL (ou de situations similaires) ou (iii) du prix de remboursement en cas de rachat conformément aux conditions de l'émission.

Seul un montant en valeur nominale de quelque EUR 40 millions est détenu par des tiers après la clôture de l'offre de rachat faite par Dexia Banque Belgique au début 2012 et l'acquisition par Dexia SA des titres ainsi déposés dans le cadre de l'offre. En outre, si la proposition de fusion de DFL et de Dexia SA est approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de Dexia SA, la garantie prendra automatiquement fin (Dexia SA devenant l'émetteur).

4.4.2. Au 31 décembre 2011, le nombre d'options attribuées au personnel et à la direction et non encore exercées est de 64 474 087. Tenant compte des prix d'exercice, cette opération génère un hors bilan de EUR 925,9 millions. Afin de protéger les détenteurs de warrants contre les conséquences économiques défavorables découlant de l'émission d'actions de bonus à la suite des décisions des assemblées générales extraordinaires des 12 mai 2010 et 11 mai 2011, le prix d'exercice des warrants a été réduit et le nombre de warrants augmenté, conformément à un ratio d'ajustement déterminé selon la Corporate Action Policy d'Euronext NYSE Liffe.

4.4.3. Le 18 mai 2005, Dexia SA a racheté 100 % des titres de Dexia Nederland Holding NV (aujourd'hui dénommée Dexia

Nederland BV) à Dexia Financière SA sur la base d'une valorisation de ceux-ci à EUR 93 millions, sous réserve d'une clause de retour à meilleure fortune consentie à Dexia BIL et à Dexia Banque, autres actionnaires de Dexia Financière, au cas où la valeur de Dexia Nederland Holding, comprenant la participation dans Dexia Bank Nederland (DBNl), devrait être revue à la hausse à la suite des décisions favorables en faveur de DBNl.

4.4.4. Le 5 décembre 2002, Dexia SA s'est engagé envers sa filiale Dexia Bank Nederland NV et envers chacune des entités qui seraient issues de la scission de Dexia Bank Nederland, à l'exclusion de toute autre personne, à faire en sorte que Dexia Bank Nederland ou les entités soient à tout moment en mesure de faire face à leurs engagements vis-à-vis de tiers et à poursuivre leurs activités, en ce compris le maintien de leurs relations avec les titulaires de compte et les autres clients. Cet engagement avait notamment pour but d'empêcher que des tiers soient préjudiciés du fait de la scission de Dexia Bank Nederland. La modification ou le retrait de cet engagement était soumis à l'accord préalable de la DNB (De Nederlandsche Bank). La vente de Kempen & Co NV à un groupe d'investisseurs financiers et au management a été finalisée le 15 novembre 2004. Dans le cadre de cette vente, Dexia SA a reconfirmé par une lettre datée du même jour son engagement envers Dexia Bank Nederland, laquelle reste une filiale à 100 % de Dexia à l'exclusion de toute autre personne. Outre les garanties habituelles données aux acheteurs auxquelles Dexia SA est également tenu, Dexia SA tiendra Kempen & Co indemne des risques relatifs aux contrats de leasing d'actions vendus par Dexia Bank Nederland NV, anciennement Labouchere, et s'est engagé à indemniser Kempen & Co pour les dommages résultant d'un nombre limité et identifié d'éléments.

4.4.5. TRANSACTIONS AVEC LES ÉTATS BELGE, FRANÇAIS ET LUXEMBOURGEOIS

Voir la note 9.3.D. des comptes consolidés.

Dexia SA se charge de récolter auprès des émetteurs de financements garantis la rémunération due en vertu des conventions de garantie signées le 9 décembre 2008 et le 16 décembre 2011 avec les États et de la verser aux États.

4.4.6. CESSIION DE DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG

Le protocole d'accord conclu par Dexia SA/NV (« Dexia »), en tant que vendeur, et Precision Capital et l'État luxembourgeois, en tant qu'acheteurs, en ce qui concerne la vente et l'achat de la participation de Dexia SA dans Dexia Banque Internationale à Luxembourg (« BIL ») prévoit la restructuration et la vente, avant la clôture de l'opération, de certains actifs Legacy de la BIL à Dexia SA ou une société liée désignée. La valeur au prix du marché des actifs Legacy concernés au 31 décembre 2011 s'élève à environ EUR 5,5 milliards. En tant que telle, l'opération de détachement et l'obligation de Dexia SA ou de ladite société liée d'acquiescer les actifs Legacy concernés sont subordonnées à l'accord final et contraignant des parties concernant la vente de la participation de Dexia SA dans Dexia BIL (et plus particulièrement l'opération de détachement) et, après exécution de tels accords finaux, au respect de toutes les conditions et clauses liées à la clôture de l'opération.

4.4.7. DEXIA HOLDINGS INC.

En cas de défaillance (paiement en principal ou en intérêts) ou de perte sur un actif faisant partie du portefeuille Financial Products ou de besoin de liquidité, FSAM peut introduire une demande au titre de la garantie accordée au moment de la cession de Financial Security Assistance Inc. en exerçant une option de vente sur les actifs du portefeuille correspondant vis-à-vis de Dexia SA/DCL (agissant au travers de sa succursale de New York). Conformément aux accords intragroupe actuels, en vigueur à partir du 1^{er} avril 2011, DCL NY est contre-garanti par Dexia Holdings Inc. (« DHI ») qui s'est engagé à rembourser tout paiement de ce type effectué par DCL NY au bénéfice de FSAM. La valeur des fonds propres de DHI est, à son tour, garantie par DCL (jusqu'à une première perte réalisée sur le portefeuille put FP de USD 1,45 milliard) et Dexia SA (pour les pertes cumulées subies au-delà de cette première perte). Tout montant ainsi avancé par Dexia SA ou DCL à DHI sera remboursable par DHI à DSA et DCL (si sa situation financière le permet) de la manière suivante : remboursement, en premier lieu, à DSA jusqu'au montant cumulé ainsi avancé par DSA, et ensuite à DCL jusqu'au montant de la première perte de USD 1,45 milliard.

Concernant le désinvestissement de tous les actifs du portefeuille put FP contre-garantis par les États belge et français, Dexia SA a réalisé une perte de USD 3,3 milliards. À la suite de ce désinvestissement des actifs du portefeuille put garanti par les États, l'accord intragroupe précité continue de s'appliquer aux pertes réalisées sur les actifs du portefeuille put FP détenus par FSAM, lesquels ne sont pas contre-garantis par la garantie d'État précitée.

S'agissant des accords de garantie intragroupe susmentionnés, DCL a accordé à Dexia SA le droit d'acquérir sa participation dans DHI pour un prix d'exercice cumulé égal au plus haut montant entre (i) USD 1 et (ii) la valeur nette au prorata de DHI. Le droit de Dexia SA d'acquérir une telle participation est valable pour une période de 25 ans.

4.4.8. CONTRE-GARANTIE DE DEXIA SA EN FAVEUR DE DEXIA CRÉDIT LOCAL

L'établissement stable de Dexia SA à Paris s'est engagé à contre-garantir les engagements pris par sa filiale Dexia Crédit Local envers Dexia Kommunalbank Deutschland AG et Dexia Municipal Agency contre certains risques encourus par ces deux sociétés dans le cadre de leur exposition à la crise de la dette grecque. Au titre de cet engagement, Dexia SA Paris a d'ailleurs constitué une provision pour risques et charges exceptionnels de EUR 1 933,7 millions. À la suite du plan de restructuration de la dette grecque, le portefeuille couvert par la contre-garantie et la garantie a été échangé contre un nouveau portefeuille de titres grecs, moyennant une perte. Dexia SA s'est engagé à supporter la perte ainsi réalisée par Dexia Crédit Local à l'occasion de l'échange. En outre, Dexia SA continue de garantir le nouveau portefeuille reçu lors de l'échange.

4.4.9. LITIGES

Voir le chapitre « Gestion des risques » – page 83 – dans le rapport de gestion.

4.5. Compte de résultats

4.5.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les **autres produits d'exploitation** comprennent les prestations effectuées par Dexia SA en 2011 dans le cadre de sa mission de pilotage prévue par le plan de transformation mis en œuvre durant le second semestre de l'année 2010 (EUR 51,5 millions). Sont aussi inclus dans ce poste les récupérations de frais auprès de sociétés du groupe (EUR 3,7 millions) ainsi que des réductions structurelles en matière de précompte professionnel (EUR 0,4 million).

Les **services et biens divers** s'élevant à EUR 116,5 millions au 31 décembre 2010 diminuent de 14,5 % pour atteindre EUR 99,6 millions, ce qui traduit une nouvelle fois l'objectif de réduction des coûts que le groupe Dexia s'est imposé.

Cette rubrique comprend les honoraires payés aux consultants, prestataires externes, experts, réviseurs, ainsi qu'aux filiales du groupe pour leurs prestations, de même que les rétributions des membres du comité de direction, soit EUR 55,4 millions contre EUR 46,6 millions en 2010, soit une augmentation de 19 %. Cette croissance est liée à l'élargissement du comité de direction (EUR +1,3 million), au renforcement des services fournis par les entités au bénéfice de Dexia SA dans le cadre du plan de transformation mis en place durant le second semestre de 2010 (EUR +5,6 millions) et à une légère progression des autres honoraires (EUR +1,9 million).

La Dexia Corporate University dont l'objectif est de développer des programmes de formation de haut niveau destinés aux collaborateurs de l'ensemble du groupe Dexia a généré un coût de EUR 0,7 million en regard de EUR 1,1 million en 2010. Les autres frais de fonctionnement (location immeubles, télécommunications, déplacements, formations, cotisations et fournitures...) ont été maintenus à EUR 31,6 millions par rapport à EUR 30 millions en 2010.

Les frais d'impression et de publicité liés à la diffusion de l'information ont pu être limités à EUR 0,2 million en comparaison de EUR 0,7 million en 2010, tandis que les frais liés au plan de transformation du groupe s'élèvent à EUR 8,7 millions.

Les rémunérations directes et indirectes attribuées aux administrateurs s'élèvent à EUR 3 millions.

Le coût des **rémunérations et charges sociales** passe de EUR 59,1 millions en 2010 à EUR 49,7 millions en 2011, soit un allègement de 16 %. La progression de la masse salariale à la suite de l'augmentation du nombre moyen de personnes employées directement par Dexia en 2011 en raison du plan de transformation mis en place au second semestre 2010 (366 ETP en 2011 par rapport à 301 ETP en 2010) est plus que compensée par la suppression des variables 2011 pour l'ensemble des collaborateurs, par une reprise de la provision variable 2010 excédentaire ainsi qu'à la suite de l'élargissement du comité de direction dont les rétributions figurent sous la rubrique « Services et biens divers ».

Les **amortissements** sur frais d'établissement représentent EUR 2,3 millions, les amortissements sur actifs incorporels se montent à EUR 3,7 millions et ceux se rattachant aux immobilisés corporels s'élèvent à EUR 0,4 million.

Les **provisions pour risques et charges** sont commentées aux rubriques « 4.3.5. « Provisions pour pensions et obligations similaires » et 4.3.6. « Provisions pour autres risques et charges ».

4.5.2. RÉSULTAT FINANCIER

Les **produits des immobilisations financières** sont composés de dividendes (EUR 50 millions) et d'intérêts perçus et à recevoir dans le cadre des emprunts subordonnés (EUR 30,5 millions).

Les **produits des actifs circulants** incluent les intérêts générés par des avances à court terme octroyées à Dexia Crédit Local (EUR 4,2 millions), par les avances de différé fiscal (EUR 0,1 million) ainsi que par des placements de trésorerie (EUR 0,1 million).

Les **autres produits financiers** résultent de gains nets de change de EUR 14,3 millions liés au dollar.

S'y ajoutent les commissions liées à la contre-garantie donnée par Dexia SA à Dexia Crédit Local dans le cadre du risque grec que DCL a garanti pour ses filiales (EUR 0,3 million), ainsi que les commissions versées à Dexia SA pour titres émis par les filiales, couverts par la garantie temporaire des États (EUR 0,3 million).

Les **charges des dettes** englobent les intérêts payés et dus relatifs aux emprunts et avances consentis par les entités du groupe (EUR 62,3 millions) et les autres charges d'intérêts (EUR 0,3 million).

Les **réductions de valeur sur actifs circulants** sont relatives aux strips VVPR détenus en portefeuille (EUR 0,2 million).

Les **autres charges financières** englobent la régularisation d'intérêts moratoires estimés (EUR 0,1 million), les charges liées à la cotation de l'action Dexia (EUR 0,1 million), les frais de gestion du service titres (EUR 0,3 million) ainsi que d'autres charges d'ordre financier (EUR 0,3 million).

À cela s'ajoute un abandon de créance consenti par l'établissement stable de Paris à une filiale prenant part à l'intégration fiscale, en conformité avec l'engagement initialement souscrit par Dexia Crédit Local au titre de tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France (EUR 6,2 millions). Cet abandon, qui s'inscrit dans le cadre d'une opération à effet de levier fiscal agréée par les autorités fiscales françaises, a, par ailleurs, donné lieu à une reprise de provision pour risques et charges de même ampleur (voir ci-dessus rubrique 4.3.6. « Provisions pour autres risques et charges »).

4.5.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Autres produits exceptionnels

Figurent sous la rubrique « Autres produits exceptionnels » la refacturation de frais encourus en vue de la cession de sous-filiales dans le cadre des mesures structurelles annoncées en octobre 2011 (EUR 5,3 millions).

Amortissements exceptionnels sur frais d'établissement

Un amortissement exceptionnel de EUR 3,9 millions a été pratiqué sur les frais d'établissement afin de ramener leur valeur comptable à zéro.

Réduction de valeur sur immobilisations financières

Tenant compte des règles d'évaluation, il a été décidé de pratiquer des réductions de valeur exceptionnelles sur les participations détenues dans Dexia Crédit Local SA et Dexia Participation Luxembourg à raison de respectivement EUR 5 914,8 millions et EUR 798,5 millions et ce, afin d'aligner leur valeur sur les fonds propres consolidés hors pertes et gains non réalisés que ces parts représentent. De même, une réduction de valeur de EUR 1 273 millions a été actée sur Dexia BIL afin d'adapter sa valeur comptable à sa valeur estimée de cession.

Dexia a versé une contribution en capital de EUR 39 millions à Dexia Kommunalkredit Bank et, eu égard à la situation financière de celle-ci, a acté une réduction de valeur sur cette créance.

Eu égard aux engagements de Dexia SA en faveur de Dexia Holdings Inc. et prenant en considération la conjoncture économique actuelle, Dexia SA a acté une réduction de valeur de EUR 910,2 millions sur l'avance à long terme octroyée à Dexia Holdings Inc.

Provisions pour risques et charges exceptionnels

Les charges exceptionnelles comprennent une provision pour risques et charges exceptionnels de EUR 92,7 millions en relation avec la filiale directe Dexia Holdings Inc., une provision de EUR 58,5 millions due aux mesures structurelles concernant le groupe annoncées en octobre 2011 et une provision de EUR 1,3 million concernant des frais juridiques.

À la suite de la réduction de valeur de EUR 39 millions actée sur la contribution en capital versée à Dexia Kommunalkredit Bank, la provision relative à Dexia banka Slovensko comptabilisée en 2010 a été extournée.

Par ailleurs, la contre-garantie octroyée par Dexia SA à Dexia Crédit Local concernant les engagements pris par cette dernière envers ses filiales Dexia Kommunalbank Deutschland AG et Dexia Municipal Agency dans le cadre du risque grec, a donné lieu à une provision exceptionnelle de EUR 1 933,7 millions.

Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés

Comme déjà précisé, la vente de Dexia Banque Belgique en date du 20 octobre 2011 a généré une moins-value nette de EUR 3 705 millions et ce, après intégration du résultat engendré par la cession préalable par Dexia Banque Belgique de 49 % de DAM à l'établissement stable luxembourgeois de Dexia SA (EUR 245 millions).

Autres charges exceptionnelles

La créance de USD 3 296,5 millions (EUR 2 314,3 millions) à charge de Dexia Holdings Inc. a fait l'objet d'un abandon de créance à concurrence de USD 2 000 millions (EUR 1 404,1 millions).

La convention de garantie autonome mise en place le 16 décembre 2011 entre les États belge, français, luxembourgeois et Dexia SA, ainsi que DCL a donné lieu à une commission de mise en place de EUR 225 millions.

Les frais engagés en vue de la cession des participations détenues se sont élevés à EUR 40,2 millions tandis que les indemnités de rupture liées aux mesures structurelles ont engendré des charges exceptionnelles de EUR 0,6 million.

4.5.4. IMPÔTS SUR LE RESULTAT

Les régularisations d'impôts trouvent leur origine dans le fait que les établissements stables de Paris et Luxembourg sont, chacun, tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale dans leur pays respectif. En effet, les économies d'impôt réalisées par chaque groupe d'intégration sont enregistrées auprès de ces établissements stables et considérées comme gain immédiat de l'exercice (EUR 0,9 million au Luxembourg et EUR 12,2 millions en France).

4.5.5. PERTE DE L'EXERCICE

Tenant compte des éléments qui précèdent, le résultat de l'exercice 2011 clôture avec une perte s'élevant à EUR 16 407,1 millions.

L'exercice 2010 clôturait également avec une perte de EUR 5 188,2 millions. Il y a donc lieu de justifier l'application des règles comptables de continuité comme le prévoit l'article 96, § 1^{er}, 6^o C. Soc.

Les comptes sociaux de Dexia SA au 31 décembre 2011 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*), ce qui repose sur un certain nombre d'hypothèses et d'incertitudes reprises dans la partie « Continuité de l'exploitation et plan d'affaires » du chapitre « Faits marquants » du rapport de gestion.

En l'absence de mesures complémentaires correctrices, la non-matérialisation de l'une ou plusieurs de ces hypothèses pourrait avoir un impact sur la situation de continuité d'exploitation de Dexia SA et engendrer des tensions sur la situation de liquidité et de solvabilité du groupe. Ces hypothèses reposent sur un certain nombre de facteurs exogènes qui ne sont pas du ressort de Dexia SA. Leur réalisation demeure donc incertaine et dépend, entre autres facteurs, de la décision de la Commission européenne.

4.6. Frais d'établissement

(en EUR)	Montants
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/10	4 919 173
Mutations de l'exercice :	
- nouveaux frais engagés	1 225 187
- amortissements	(6 144 360)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/11	0
Dont frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	0

4.7. Immobilisations incorporelles (licences)

(en EUR)	Montants
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/10	17 202 692
Mutations de l'exercice :	
- acquisitions, y compris la production immobilisée	5 631 100
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/11	22 833 792
AMORTISSEMENTS AU 31/12/10	10 825 381
Mutations de l'exercice :	
- actés	3 721 114
AMORTISSEMENTS AU 31/12/11	14 546 495
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/11	8 287 297

4.8. Immobilisations corporelles

(en EUR)	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/10	288 534	7 737 736	458 744
Mutations de l'exercice :			
- acquisitions, y compris la production immobilisée	316	45 979	0
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/11	288 850	7 783 715	458 744
AMORTISSEMENTS AU 31/12/10	209 644	6 364 497	338 836
Mutations de l'exercice :			
- actés	15 738	325 620	82 452
AMORTISSEMENTS AU 31/12/11	225 382	6 690 117	421 288
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/11	63 468	1 093 598	37 456

4.9. Immobilisations financières

1. ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

(en EUR)	Montants
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/10	25 804 839 594
Mutations de l'exercice :	
- acquisitions	4 445 056 345
- cessions et retraits	(8 997 012 537)
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/11	21 252 883 402
	Montants
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31/12/10	5 370 146 133
Mutations de l'exercice :	
- actées	7 986 355 200
- annulées à la suite de cessions et retraits	(1 047 000 000)
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31/12/11	12 309 501 333
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/11	8 943 382 069

2. CRÉANCES

(en EUR)	1. Entreprises liées	2. Autres entreprises
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/10	2 833 200 612	659 813
Mutations de l'exercice :		
- additions	949 198 017	7 793
- remboursements	(2 891 441 814)	0
- réductions de valeur actées	(949 198 017)	0
- différences de change	228 241 202	0
- autres	(170 000 000)	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/11	0	667 606
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	949 198 017	0

4.10. Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, adresse complète du siège et, pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Directement	Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en unités)	Résultat net	
	Nombre	%					
Associated Dexia Technology Services SA – SE ⁽¹⁾ 23, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange	1 491	99,40	0,60	31/12/10	EUR	1 572 512	(3 470)
DCL Investissements SA – SE ⁽¹⁾ 1, passerelle des Reflets, Tour Dexia La Défense 2 F-92919 Paris	2 500	100,00	0,00	31/12/10	EUR	27 598	(3 765)
DenizFaktoring – SE ⁽¹⁾ Rihtim Caddesi – Karaköy 26 T-Istanbul	1	0,01	99,99	31/12/10	TRY	139 767 219	31 071 515
Dexia Asset Management Luxembourg SA – SE ⁽¹⁾ 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg	7 539	49,00	51,00	31/12/11	EUR	249 669 875	24 896 925
Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA – SE ⁽¹⁾ 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg	1 163 720	57,68	42,23	31/12/10	EUR	2 323 167 698	129 350 630
Dexia Crédit Local SA – SE ⁽¹⁾ 1, passerelle des Reflets, Tour Dexia La Défense 2 F-92919 Paris	817 480 525	100,00	0,00	31/12/10	EUR	1 108 748 214	(1 530 340 831)
Dexia Funding Luxembourg SA – SE ⁽¹⁾ 42, rue de la vallée L-2661 Luxembourg	31	100,00	0,00	31/12/10	EUR	44 246	94 933
Dexia Holdings Incorporated – SE ⁽¹⁾ 31 West 52nd street New York, NY 10019, USA	1	10,00	90,00	31/12/10	USD	(257 514 783)	(502 224 548)
Dexia Nederland BV – SE ⁽¹⁾ Piet Heinkade 55 NL-1919 GM Amsterdam	50 000	100,00	0,00	31/12/10	EUR	438 793 772	(1 924 228)
Dexia Participation Belgique SA Place Rogier 11 B-1210 Bruxelles BE 0882.068.708	103 515	95,39	4,61	31/12/10	EUR	2 768 729 263	(103 874)
Dexia Participation Luxembourg SA – SE ⁽¹⁾ 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg	25 759	99,99	0,01	31/12/10	EUR	1 408 227 137	26 415
Dexiarail SA – SE ⁽¹⁾ 1, passerelle des Reflets, Tour Dexia La Défense 2 F-92919 Paris	2 500	100,00	0,00	31/12/10	EUR	28 763	(3 857)

(1) SE : société étrangère.

4.11. Placements de trésorerie : autres placements

(en EUR)	Exercice précédent	Exercice
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis :	16 500 000	0
- d'un mois au plus	16 500 000	0
Autres placements de trésorerie	182 529	0

4.12. Comptes de régularisation de l'actif

(en EUR)	Exercice
Charges à reporter	1 298 002
Produits acquis : intérêts	693 592
Produits acquis : refacturation de frais	150 000
Produits acquis : commissions	526 033

4.13. État du capital et structure de l'actionnariat

A. CAPITAL SOCIAL

	Montants (en EUR)	Nombre d'actions
CAPITAL SOUSCRIT AU 31/12/10	8 441 935 648	
Modifications au cours de l'exercice :		
- émission d'actions de bonus	243 110 168	102 578 130
- apurement de la perte reportée	(4 066 909 391)	
CAPITAL SOUSCRIT AU 31/12/11	4 618 136 425	

B. REPRÉSENTATION DU CAPITAL

	Montants (en EUR)	Nombre d'actions
Catégories d'actions		
- Actions sans désignation de valeur nominale représentant chacune 1/1 948 984 474 du capital social	4 618 136 425	1 948 984 474
Actions nominatives		329 420 124
Actions au porteur et/ou dématérialisées		1 619 564 350

C. ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR

	Montant du capital détenu (en EUR)	Nombre d'actions correspondantes
- la société elle-même	0	0
- ses filiales	769 380	324 633

D. ENGAGEMENT D'ÉMISSION D' ACTIONS

	Montant du capital (en EUR)	Nombre d'actions correspondantes
Suite à l'exercice de droits de souscription		
- nombre de droits de souscription en circulation		64 474 087
- montant du capital à souscrire	152 803 586	
- nombre maximum correspondant d'actions à émettre		64 474 087

E. CAPITAL AUTORISÉ NON SOUSCRIT

	Montant (en EUR)
	4 618 136 425

F. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Caisse des Dépôts et Consignations : 17,61 %
 Holding Communal : 14,26 %
 Groupe Arco : 11,97 %
 Société de Prise de Participation de l'État (SPPE) : 5,73 %
 Société Fédérale de Participations et d' Investissement (SFPI) : 5,73 %
 Groupe Ethias : 5,04 %
 CNP Assurances : 2,96 %
 Région wallonne : 2,01 %
 Région flamande (via le Vlaams Toekomstfonds) : 2,87 %
 Région de Bruxelles-Capitale : 0,86 %

4.14. Provisions pour autres risques et charges

(en EUR)	Exercice
Indemnités de rupture et frais connexes	55 500 000
Remise en état locaux/déménagements/amortissements exceptionnels	3 000 000
Engagement en qualité de tête de groupe d'intégration fiscale (France)	553 073
Provision frais juridiques	1 300 000
Garanties à Dexia Crédit Local pour couvrir les pertes sur les dettes souveraines grecques	1 933 657 446
Couverture des fonds propres négatifs du groupe Dexia Holdings Inc.	208 648 029

4.15. Dettes fiscales, salariales et sociales

(en EUR)	Exercice
Impôts	
a) Dettes fiscales échues	0
b) Dettes fiscales non échues	1 485 411
c) Dettes fiscales estimées	0
Rémunérations et charges sociales	
a) Dettes échues envers l'Office national de sécurité sociale	0
b) Autres dettes salariales et sociales	13 237 559

4.16. Comptes de régularisation du passif

(en EUR)	Exercice
Charges à imputer : intérêts	8 752 284
Charges à imputer : frais généraux	1 018 880

4.17. Résultats d'exploitation

(en EUR)	Exercice précédent	Exercice
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	298 877	375 112
CHARGES D'EXPLOITATION		
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel en Belgique		
a) Nombre total à la date de clôture	359	348
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	275,9	332,4
c) Nombre d'heures effectivement prestées	415 344	486 413
Frais de personnel		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	42 498 712	30 920 968
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	9 981 878	11 378 462
c) Primes patronales pour assurances extralégales	5 592 011	6 669 391
d) Autres frais de personnel	737 601	721 520
e) Pensions de retraite et de survie	298 836	
Provisions pour pensions et obligations similaires		
Dotations (utilisations et reprise)	715 500	(435 704)
Provisions pour risques et charges		
Constitutions	1 151 131	150 838
Utilisations et reprises	403	6 672 315
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	410 142	352 838
Autres	79 692	13 259
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
a) Nombre total à la date de clôture	0	0
b) Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	0,0	0,2
c) Nombre d'heures effectivement prestées	0	347
d) Frais pour l'entreprise	0	11 112

4.18. Résultats financiers et exceptionnels

(en EUR)	Exercice précédent	Exercice
Ventilation des autres produits financiers		
Différences de change	3 091 172	14 295 684
Autres produits financiers	31 658	0
Intérêts moratoires	3 700 333	0
Commissions pour contre-garantie	0	259 361
Écart de conversion de devises	0	48 547
Commissions garantie temporaire des États récupérées de Dexia Crédit Local	0	266 673
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	0	182 529
Ventilation des autres charges financières		
Frais de mise en paiement des dividendes	43 424	13 267
Différences de change	26 005	43 284
Écart de conversion de devises	26 787	0
Autres charges financières diverses	66 863	346 943
Frais de gestion du service titres	230 842	292 609
Abandon de créance	0	6 236 209
Frais liés à la cotation du titre	310 458	100 835
Commission ventes titres Assured Guaranty	7 210 307	0
Ventilation des autres produits exceptionnels		
Récupération frais de cession de participations		5 250 000
Ventilation des autres charges exceptionnelles		
Frais liés à la cession des participations		40 222 748
Commission de mise en place de la garantie temporaire des États		225 000 000
Abandon de créance envers Dexia Holdings Inc.		1 404 054 269
Indemnités de licenciement liées aux mesures structurelles		595 357

4.19. Impôts sur le résultat

(en EUR)	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	1 575
a) Impôts et précomptes dus ou versés	4 489
b) Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	2 914
Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	
Les produits exceptionnels sont taxables. Au niveau des charges exceptionnelles, seuls les amortissements et les autres charges exceptionnelles sont déductibles fiscalement.	
Sources de latences fiscales	
Latences actives	749 310 044
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	529 080 674
Autres latences actives	
- Excédents de revenus définitivement taxés	217 253 390
- Excédents d'amortissements	2 975 980

4.20. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

(en EUR)	Exercice précédent	Exercice
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	59 474	41 150
2. par l'entreprise	5 427	1 729
Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. précompte professionnel	11 561 898	15 161 368
2. précompte mobilier	0	0

4.21. Droits et engagements hors bilan

(en EUR)	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	2 768 279 416
Dont :	
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	2 768 279 416
Marché à terme	
Devises achetées (à recevoir)	1 944 559 699
Litiges importants et autres engagements importants	
Voir note sur les comptes annuels rubrique 4.4.	

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge.

Les membres du personnel bénéficient d'un régime complémentaire de pension de retraite et de survie pour lequel des primes tant patronales que personnelles ont été versées à une assurance groupe. Identiquement, Dexia a versé des primes pour l'alimentation de régimes de pension de retraite et de survie complémentaires, au bénéfice de certains membres du comité de direction.

5. Relations financières

5.1. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

(en EUR)	Entreprises liées	
	Exercice précédent	Exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES – ENTREPRISES LIÉES	23 267 894 073	8 943 382 069
Participations	20 434 693 461	8 943 382 069
Créances subordonnées	2 833 200 612	0
CRÉANCES SUR LES ENTREPRISES LIÉES	60 840 872	149 413 904
À plus d'un an	47 613 359	56 103 444
À un an au plus	13 227 513	93 310 460
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	16 500 000	0
Créances	16 500 000	0
DETTES	3 877 381 011	1 968 427 358
À un an au plus	3 877 381 011	1 968 427 358
GARANTIES PERSONNELLES ET RÉELLES		
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	500 000 000	2 768 249 716
RÉSULTATS FINANCIERS (1)		
Produits des immobilisations financières	37 658 336	79 388 832
Produits des actifs circulants	752 077	4 386 840
Autres produits financiers	0	526 032
Charges des dettes	46 996 261	49 394 798
Autres charges financières	291 705	6 609 261
CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS		
Plus-values réalisées	64 412	0

(1) Comprend les transactions avec DBB et ses filiales pour les neuf premiers mois de 2011.

5.2. Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché

Dans le cadre de la gestion d'un groupe, une maison mère gère ses filiales en remontant les fonds propres excédentaires via des dividendes, ou en supportant celles en difficulté. Ce support peut se faire sous différentes formes, via augmentation de capital ou par des opérations de support. Dexia SA a octroyé deux garanties importantes à sa filiale DCL en 2011. La première porte sur la garantie de fonds propres de DHI, filiale commune de Dexia SA et DCL. La seconde porte sur la contre-garantie donnée à DCL qui, elle-même, a garanti les expositions à la dette souveraine grecque de ses deux filiales de covered bonds, Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland AG.

DCL paie à Dexia SA une commission non basée sur le coût du CDS (Credit Default Swap). Des explications plus détaillées sont reprises en « Droits et engagements hors bilan » et « Provisions pour autres risques et charges ».

5.3. Relations financières avec les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs	3 055 845
---------------------	-----------

5.4. Relations financières avec le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié

Émoluments du commissaire	285 000
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	
Missions de conseils fiscaux	33 233
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	38 594

6. Déclaration relative aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

7. Bilan social

7.1. État des personnes occupées en 2011

A. TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL EN BELGIQUE

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	283,1	70,5	332,4 (ETP)	275,9 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	473 898	12 515	486 413 (T)	415 344 (T)
Frais de personnel (en EUR)	43 099 144	1 138 168	44 237 312 (T)	51 660 848 (T)
2. À la date de clôture de l'exercice	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalent temps plein	
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	278	70	326,4	
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	275	70	323,4	
Contrat à durée déterminée	3		3,0	
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes	174	37	199,7	
de niveau secondaire	10	1	10,8	
de niveau supérieur non universitaire	21	4	23,6	
de niveau universitaire	143	32	165,3	
Femmes	104	33	126,7	
de niveau secondaire	6	2	7,6	
de niveau supérieur non universitaire	28	8	33,7	
de niveau universitaire	70	23	85,4	
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	30	21	45,0	
Employés	248	49	281,4	

B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	0,2	0
Nombre d'heures effectivement prestées	347	0
Frais pour l'entreprise (en EUR)	11 112	0

7.2. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

A. ENTRÉES

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel en Belgique au cours de l'exercice	40	5	43,9
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	38	5	41,9
Contrat à durée déterminée	2		2,0

B. SORTIES

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel en Belgique au cours de l'exercice	47	9	51,8
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	46	9	50,8
Contrat à durée déterminée	1		1,0
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	1		1,0
Licenciement	9	2	10,3
Autres motifs	37	7	40,5
dont le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	-	-	-

7.3. Renseignements sur les formations au cours de l'exercice pour les travailleurs inscrits au registre général du personnel en Belgique

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	112	81
Nombre d'heures de formation suivies	2 874	2 090
Coût net pour l'entreprise (en EUR)	381 806	277 653
- dont coût brut directement lié aux formations (en EUR)	381 806	277 653
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	89	60
Nombre d'heures de formation suivies	507	353
Coût net pour l'entreprise (en EUR)	97 495	67 881

Informations complémentaires

Attestation de la personne responsable

Je soussigné, Pierre Mariani, administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia SA, atteste que, à ma connaissance :

- a) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Bruxelles, le 20 mars 2012

Pour le comité de direction

Pierre Mariani
Administrateur délégué et président du comité de direction
Dexia SA

Attestations du Commissaire

Les attestations du commissaire sur les états financiers consolidés et sociaux pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 sont annexées à ce rapport annuel.

Données générales

Dénomination

La société est dénommée « Dexia ».

Siège social

Le siège de la société est établi en Belgique à l'adresse suivante : place Rogier 11 à 1210 Bruxelles (RPM Bruxelles TVA BE 0458.548.296).

Forme juridique, constitution, durée

La société est une société anonyme de droit belge qui fait publiquement appel à l'épargne. Elle a été constituée le 15 juillet 1996 pour une durée illimitée. La société a deux établissements stables, l'un situé en France et l'autre au Luxembourg.

Objet social

L'article 3 des statuts est libellé comme suit :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger :

1. l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, de quelque manière que ce soit, de toutes participations dans des sociétés ou toutes autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, existantes ou à constituer, qui exercent des activités d'établissement de crédit, d'entreprises d'assurance ou de réassurance ou qui exercent des activités financières, industrielles, commerciales ou civiles, administratives ou techniques, de même que de toutes sortes d'actions, d'obligations, de fonds publics et tous autres instruments financiers de quelque nature que ce soit ;

2. la fourniture de services d'assistance ou de gestion administrative, commerciale et financière et l'accomplissement de tous travaux d'étude au bénéfice de tiers et en particulier au bénéfice de sociétés et autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation, de même que la fourniture de prêts, avances, garanties ou cautions, sous quelque forme que ce soit ;

3. l'accomplissement de toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles, en ce compris l'acquisition, la gestion, la location et la cession de tous biens mobiliers et immobiliers, qui se rapportent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation. »

Lieux où peuvent être consultés les documents destinés au public

Les statuts de la société sont disponibles au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles et au siège de la société. Les rapports sur l'exercice ainsi que les comptes annuels et les comptes consolidés sont déposés à la Banque nationale de Belgique. Ces documents peuvent également être obtenus au siège de la société.

Les décisions relatives aux nominations et démissions des membres du conseil d'administration sont publiées à l'Annexe au Moniteur belge. Les avis financiers concernant la société sont publiés sur son site internet (www.dexia.com). Les convocations aux assemblées générales sont publiées sur le site internet et dans les journaux financiers, la presse quotidienne et périodique.

Le rapport annuel 2011 de Dexia est une publication de la direction de la Communication financière du groupe.
Ce document est également disponible en néerlandais et en anglais.
Il peut être commandé sur simple demande au siège de Dexia à Bruxelles ou à Paris ou par le biais du site internet : www.dexia.com.

Dexia SA

Place Rogier 11
B-1210 Bruxelles
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC GKCC BE BB
RPM Bruxelles TVA BE 0458.548.296

À Paris

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
F-92919 La Défense Cedex

CONTACTS

Service presse

E-mail : pressdexia@dexia.com
Tél. Bruxelles : + 32 2 213 50 81
Tél. Paris : + 33 1 58 58 59 05

Investor Relations

E-mail : dexia.investor-relations@dexia.com
Tél. Bruxelles : + 32 2 213 57 49
Tél. Paris : + 33 1 58 58 85 97

Site Internet

www.dexia.com

CALENDRIER FINANCIER

Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2011

9 mai 2012

Résultats au 31 mars 2012

9 mai 2012

Résultats au 30 juin 2012

3 août 2012

Résultats au 30 septembre 2012

8 novembre 2012

Addendum

Dexia SA

Rapport du commissaire sur les états financiers consolidés sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les états financiers consolidés ainsi que la mention et information complémentaire requise.

Attestation sans réserve des états financiers consolidés avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Dexia SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2011, le compte de résultats consolidé, la variation des fonds propres consolidés, l'état consolidé du résultat global et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le bilan consolidé s'élève à EUR 412 759 millions et la perte consolidée (part du groupe) de l'exercice s'élève à EUR 11 639 millions.

L'établissement des états financiers consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation

de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe pour l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des méthodes comptables, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des états financiers consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2011, et de ses résultats et flux de trésorerie pour l'année clôturée à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Malgré le fait que le groupe ait connu des pertes considérables qui impactent sa situation financière, les états financiers consolidés sont établis en supposant la poursuite des activités. Cette hypothèse n'est justifiée que dans la mesure où le groupe réussit à :

- réaliser son plan d'affaires sur la base des hypothèses sous-jacentes qui sont reprises à la page 17 du rapport annuel et que l'évolution des négociations liées aux cessions de participations et l'évolution des négociations avec les États et la Commission européenne concordent globalement avec les hypothèses retenues par le comité de direction et le conseil d'administration. Si les hypothèses retenues pour l'arrêté des états financiers consolidés devaient s'avérer matériellement différentes, ceci pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière et la poursuite des activités ;
- continuer de bénéficier du soutien suffisant des Banques centrales belge et française et du support suffisant des États belge, français et luxembourgeois au regard de la situation de liquidité et au titre des garanties accordées ; et
- obtenir l'approbation du plan d'affaires par la Commission européenne, notamment quant à l'aide des États.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion (p. 17) et la note 1.1. (pp. 110-112) du rapport annuel où le conseil d'administration justifie l'application de règles d'évaluation appropriées à la perspective de continuité de l'exploitation. Les états financiers consolidés n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si le groupe n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

Mention et information complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention et information complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des états financiers consolidés :

- le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les états financiers consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur.

Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;

- nous notons que Dexia SA n'a pas été en mesure d'atteindre le seuil réglementaire minimum requis pour le respect du coefficient de liquidité consolidé de la BNB au 31 décembre 2011.

Diegem, le 28 mars 2012

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par

Frank Verhaegen

Bernard De Meulemeester

Dexia SA

Rapport du commissaire sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Dexia SA pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR 9 482 798 501 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 16 407 116 226.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des

préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Malgré le fait que la société ait connu pendant deux exercices consécutifs des pertes considérables qui impactent sa situation financière, les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite des activités. Cette hypothèse n'est justifiée que dans la mesure où la société réussit à :

- réaliser son plan d'affaires sur la base des hypothèses sous-jacentes qui sont reprises à la page 17 du rapport annuel et que l'évolution des négociations liées aux cessions des participations et l'évolution des négociations avec les États et la Commission européenne concordent globalement avec les hypothèses retenues par le comité de direction et le conseil d'administration. Plus particulièrement, la rémunération de la garantie des États à charge de Dexia Crédit Local SA doit être limitée de telle sorte que la valorisation de cette participation dans les comptes de Dexia SA, pour un montant de EUR 5 milliards, n'en soit pas affectée. Nous renvoyons à la note 4.2.4. (p. 229-230) du rapport annuel dans laquelle la société explique la méthode, les hypothèses et les incertitudes associées, pour la valorisation de sa participation dans Dexia Crédit Local SA. Si les hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes devaient s'avérer matériellement différentes, une revue de la valorisation de Dexia Crédit Local SA pourrait mener à une diminution de valeur qui, sans décision de renforcement des fonds propres par les actionnaires, pourrait conduire à une situation de fonds propres négatifs pour la société ;

- continuer de bénéficier du soutien suffisant des Banques centrales belge et française et du support suffisant des États belge, français et luxembourgeois au regard de la situation de liquidité et au titre des garanties accordées ; et

- obtenir l'approbation du plan d'affaires par la Commission européenne, notamment quant à l'aide des États.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion (p. 17) et la note 4.5.5., (p. 236) du rapport annuel où, selon les exigences de la loi belge, le conseil d'administration justifie l'application de règles d'évaluation appropriées à la perspective de continuité de l'exploitation. Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;
- sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;

- nous notons que Dexia SA n'a pas été en mesure d'atteindre le seuil réglementaire minimum requis pour le respect du coefficient de liquidité consolidé de la BNB au 31 décembre 2011 ;

- nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 28 mars 2012

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par

Frank Verhaegen

Bernard De Meulemeester

